This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Bal

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1929-1930

CLXXXe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME XXVII

EXCHANGE
APR 6 1932

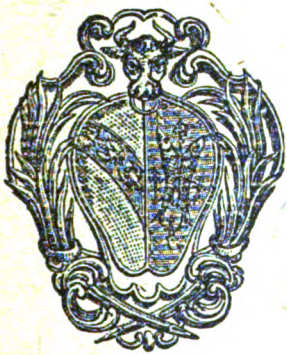

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1930

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1929-1930

CLXXX^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME XXVII

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1930

Digitized by Google

Digitized by Google

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

ARTICLE 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage;

2° Indication des sujets mis au concours;

3° Distribution des prix.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. ÉMILE AMBROISE

MEMBRE TITULAIRE ET QUESTEUR
DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS (1)

MESSIEURS,

Je crois répondre à votre attente en exprimant, au début de cette séance, au nom de l'Académie, les regrets que nous cause la mort, si rapide et si inattendue, de notre questeur, M. Ambroise. C'est à moi qu'eût incombé le soin de remplir ce devoir sur sa tombe, s'il n'avait fait connaître dans son testament qu'il ne devait être prononcé, lors de ses obsèques, aucun discours.

C'est sur un rapport du 18 novembre 1887, signé Louis Lallement, que fut admis, au titre d'associé-correspondant, M. Émile Ambroise, alors avoué à Lunéville, docteur en droit. A l'appui de cette candidature, le rapporteur cite notamment une œuvre du plus vif intérêt, « L'arrondissement de Lunéville », précédée en 1883 d'une carte indiquant les anciennes divisions, politiques et judiciaires de cette région vers l'année 1600. Ces publications devaient être suivies de plusieurs autres, soit dans nos Mémoires, soit dans divers recueils de notre région, traitant

---

(1) Par M. Ch. GUYOT, secrétaire perpétuel. Séance du 17 janvier 1930.

Digitized by Google

de sujets historiques de la même époque, et concernant Lunéville ou ses environs.

A l'automne de 1909, M. Ambroise a quitté Lunéville pour venir s'installer comme avocat à Nancy. Ses relations avec l'Académie deviennent alors plus intimes, et ses confrères, qui peuvent apprécier la valeur de l'associé-correspondant, ne tardent pas à l'appeler à un siège vacant de membre titulaire (2 février 1912). A la séance publique de l'année suivante, il prononçait son discours de réception, et, le 8 mai 1914, M. Antoine de Metz-Noblat ayant dû résigner ses fonctions de questeur, l'Académie élit pour cet emploi, qui le rendait membre du Bureau, M. Ambroise que désignaient ses connaissances juridiques et son expérience des affaires financières.

Bientôt après éclatait la Grande guerre, et dans Nancy assiégé M. Ambroise fut l'un de ceux qui, au milieu des bombardements, continuait, en assistant à nos réunions, à montrer la vitalité de l'Académie et sa confiance dans l'avenir. Il remplissait en même temps, depuis le 30 mars 1912, les lourdes et périlleuses fonctions de Délégué régional de la Société de secours aux blessés militaires, où nous l'avons vu, dans nos hôpitaux auxiliaires, assurer les relations du Comité de Nancy avec le siège central de cette Société, dure mission qu'il conserva jusqu'en 1918, tant que sa santé lui permit de fatigants déplacements. Mais la guerre allait finir, et bientôt l'Académie pouvait reprendre sa vie habituelle, rendue il est vrai plus difficile pour le Questeur par le délabrement de ses finances.

Ce fut en 1927 que commença, pour notre confrère, une période triste et douloureuse qui ne devait finir que par sa mort. Au début de cette année, il perd Mme Ambroise-Darboy, jusqu'alors la compagne dévouée de son existence, à Lunéville et à Nancy. Un peu plus tard, sa santé s'est altérée; il doit subir une grave opération, qu'il supporte avec courage et sérénité. On pouvait alors admirer la belle égalité d'humeur de notre confrère, qui voulait encore parfois se faire amener à nos séances, et qui prenait toujours le plus vif intérêt aux travaux de l'Académie.

Digitized by Google

Dans cet état d'esprit, la mort est venue mettre fin à ses peines, lui épargnant les angoisses qu'il n'a pas connues d'une lente agonie. Et nous, ses confrères de l'Académie, nous ne pouvons que témoigner à ses enfants et à sa famille notre respectueux souvenir d'une vie bien remplie et des services rendus pendant de longues années à notre Compagnie.

Digitized by Google

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M. ANTONIN DAUM

MEMBRE TITULAIRE

Par M. Georges RENARD

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

J'obéis à une pieuse coutume de votre Compagnie, en saluant la mémoire de l'artiste délicat, de l'homme de lettres et de l'homme de bien, du confrère très aimé qui nous a quittés, voici huit jours, après une vie trop courte, mais déjà lourdement chargée de multiples travaux, entre lesquels l'Académie s'honore d'avoir eu sa juste part : n'a-t-il point affirmé lui-même qu'il tenait son admission dans vos rangs pour la suprême récompense réservée à sa carrière laborieuse ?

Héritier d'un grand nom qui sonne par le monde la gloire de la petite patrie, Antonin Daum entrait dans votre Compagnie, en qualité d'associé-correspondant, le 17 février 1910, sous le double patronage du fin latiniste qu'il appelait son « bon maître », Albert Collignon, et d'un autre très distingué représentant de la grande industrie dans notre région, François Villain : le premier avait suscité sa candidature; le second fut rapporteur de la Commission d'examen.

Le 18 mai 1923, vous le désigniez pour occuper l'un des quatre fauteuils alors vacants à l'Académie : vous m'avez fait l'honneur de m'associer à sa fortune, en la flatteuse

Digitized by Google

compagnie de M. Aubin et de M. Cuénot. Le 24 mai 1928 enfin, vous entendiez son discours de réception : « Verriers d'autrefois ».

Nous étions unanimes à souhaiter que sa santé lui permît d'accepter prochainement de s'asseoir au bureau; et jamais vous n'auriez eu à votre tête un président plus « académique ».

***

En m'exprimant ainsi, je ne vise pas seulement cette haute tenue, cette souriante urbanité qui rayonnait de toute sa personne, cette langue chaude et châtiée dont les intonations prenantes donnaient tant de relief à la pensée : si précieux que soient ces dons pour le commerce académique, notre regretté confrère possédait un secret plus rare : ce don de la parfaite unité qui met en valeur toutes les autres qualités de l'esprit et qui demeurera toujours la marque distinctives des intelligences vraiment cultivées et des âmes d'élite.

Il ne se dédoublait pas : il ne fut pas artiste et chef d'industrie : ce chef d'industrie était un artiste.

Il ne partageait pas ses heures et ses soucis : il était tout entier dans chacune de ses œuvres.

Il les unissait comme dans la pureté de la lumière blanche se mêlent toutes les nuances du spectre.

Cette blanche lumière, pour lui, c'était l'amour de la Beauté, le culte de l'incorporation de la Beauté dans la matière, j'ose dire : la spiritualisation de la matière. Et c'est en cela qu'il demeurera l'une des figures les plus expressives du tempérament de l'artiste lorrain.

Ah ! comme il aima cet art et ce métier indissolublement liés dans la profession du verrier ! et quels accents prenait sa voix, quelle flamme brillait dans son regard, lorsqu'il en parlait !

Plus d'une fois, nous fûmes les confidents de cette émotion communicative; et c'est un souvenir que nous ne pourrons plus oublier.

***

Digitized by Google

L'amour est plus fort que tout.

Antonin Daum mettait sa fierté à célébrer la victoire de la verrerie d'art sur les lois qui gouvernent, dit-on, la marche des civilisations et les précipitent dans le gouffre de la production mécanique et de la fabrication en série : « Tandis que toutes les autres branches du verre... ont pu se prêter aux procédés de fabrication mécanique les plus modernes, supprimer les ouvriers spécialistes, émigrer et s'installer rationnellement aux sources des matières premières ou dans les centres de consommation, ici, on ne peut se passer d'une main-d'œuvre professionnelle spéciale, à laquelle aucun procédé, depuis les Égyptiens, trois mille ans avant notre ère, n'a pu être substitué. Ce que nous fabriquons, qu'il s'agisse de vases très précieux ou de bons, honnêtes verres à boire, fins et légers, ne peut se confectionner, se régler, s'idéaliser si j'ose dire, qu'avec le souffle et la main de l'homme. Mérite ou faiblesse, archaïsme ou routine, depuis les plus vieux temps du monde, dans aucun pays célèbre par ses verriers, on n'a trouvé autre chose, et que le Ciel en soit loué! »

Ainsi s'exprimait-il dans son discours de réception!

En quoi il s'élevait à cette philosophie que, simultanément, un des maîtres de la pensée française, Jacques Chevalier, illustrait sous l'image du fendeur de Tronçais qui fait les beaux barils à l'aide des vieux outils millénaires : un usinier eut, un jour, la malencontreuse idée d'y substituer la scie mécanique : « il éprouva de graves mécomptes; la scie tranchait brutalement les fibres, ce qui occasionnait une diminution de l'élasticité du tonneau et bien d'autres déboires : il fallut donc renoncer à la machine pour revenir à l'homme... »

Le fendeur de Tronçais est le frère du verrier lorrain : ensemble, ils symbolisent la revanche de l'humanité sur les forces obscures de l'évolution, le désaveu de l'expérience artisane aux dogmes brutaux du matérialisme historique; telle fut sa philosophie.

Mais philosophe qui s'ignorait, c'est en verrier qu'Antonin Daum voulut entrer à l'Académie; et je ne sais rien de plus grand, en vérité, que cet attachement de

Digitized by Google

l'homme à ses origines joint à cet effort héroïque pour soulever son labeur jusqu'aux cimes où il rallie les plus hautes spéculations de l'intelligence. Il fut de ceux qui, suivant le beau mot d'Emerson, voient leur charrue accrochée à une étoile.

***

Nul ne comprit donc mieux que cet idéaliste la dignité du travail manuel.

De tout temps, il nourrit cette conviction que l'ascension sociale de la classe ouvrière ou, selon le mot de Lucien Romier, la « déprolétarisation des masses » ne s'accomplira pas en le désertant pour aller aux professions libérales, mais en lui conquérant ses titres de noblesse, en le haussant à sa vraie valeur humaine, en lui donnant une âme,... comme les verriers d'aujourd'hui, semblables à ceux d'autrefois, animent d'un souffle humain la pâte inerte dont ils font des chefs-d'œuvre,... comme le Créateur, suivant le symbole de la Genèse, anima de son propre souffle le limon pétri de ses mains : alors l'homme se dressa...

Ainsi ses méditations s'achevaient dans une sociologie pratique, où son grand cœur trouva de très doux apaisements.

L'amour de la tâche noue entre les collaborateurs de celle-ci à tous les degrés des liens plus forts que les rivalités d'intérêts.

Maître-verrier et ouvriers-verriers, ils sont verriers d'abord, de père en fils; et ce mot représente pour eux toute la mystique de « l'esprit de famille qui se transmet » avec « l'amour du sol et du métier ».

A quelle hauteur, Messieurs, nous élevait notre confrère lorsqu'il nous tenait ce beau langage! et comme il se montrait digne de présider aux destinées de cette Académie, dont la plus haute mission est de constituer une forteresse de l'idéal en plein milieu des luttes économiques et des spécialisations scientifiques de notre temps — l'idéal qui reste, quoiqu'on fasse, le lieu de convergence de toutes les grandes âmes et l'espoir suprême de la paix sociale!

Digitized by Google

Il nous disait encore : « Le maître-verrier lui-même, à qui l'organisation moderne de l'usine ne permet plus de travailler de ses mains avec les compagnons, à qui incombent les recherches et les directives, lui-même ne saurait vivre loin des collaborateurs qu'il s'est faits : souffleurs, tailleurs, graveurs, décorateurs; et il n'est pas d'exemple en Lorraine qu'un maître-verrier n'ait vécu, ne soit mort et ne repose au milieu de ses ouvriers. »

Notre confrère est mort au milieu de ses ouvriers, dans cette ardente cité du Pont-Cassé, dont les feux ont illuminé d'une si brillante auréole les noms de notre province et de notre Ville. Ses restes reposent aux portes de Nancy. Mais sa pensée demeurera vivante parmi nous : Antonin Daum fut un croyant généreux, un éminent serviteur — j'allais dire un apôtre — des hautes traditions spiritualistes de son art et de cette Académie : ce qui est spirituel ne meurt pas.

Ainsi notre Confraternité académique se nourrit et s'accroît du souvenir des grands morts qui la partagèrent avec nous. Nos traditions s'enrichissent de l'héritage qu'ils nous ont laissé : c'est parce qu'elles retiennent quelque chose de leur personnalité qu'elles nous sont si chères.

4 avril 1930.

Digitized by Google

RAPPORT
SUR LE CONCOURS
POUR LE PRIX HERPIN

Par M. Lucien CUÉNOT

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Cette année, un seul ouvrage vous a été envoyé pour le concours du prix Herpin; c'est un travail de M. René Pierron, intitulé : *L'eau de source à Nancy* (sources communales et particulières). Étude historique, chimique et bactériologique; il a été présenté en 1927 à la Faculté de Pharmacie de Nancy comme thèse de doctorat en pharmacie.

Le sujet a déjà été l'objet de nombreuses recherches techniques, entre autres celles bien connues de notre collègue M. Imbeaux (1897); mais depuis, la Ville de Nancy a procédé à de nombreuses et importantes adductions d'eaux et a cherché à améliorer la qualité de celles qu'elle utilisait autrefois; il y avait donc lieu de reprendre la question. Les différents étages des terrains secondaires dont les affleurements constituent le sol de notre ville et de sa banlieue renferment des nappes aquifères, alimentées en dernière analyse par la pluie qui filtre à travers les fissures plus ou moins larges des terrains calcaires et s'arrête sur des couches imperméables de marnes, pour sortir sous la forme de sources à flanc de coteau; ne sont potables que les eaux éloignées des habitations, qui ne

Digitized by Google

risquent pas d'être polluées en un point quelconque de leur trajet souterrain. La plupart des sources particulières et communales, autrefois mal captées, sont souvent suspectes, en raison de leur position trop superficielle et de leur situation dans des quartiers aujourd'hui peuplés.

Le réseau actuel d'eau de source est alimenté par trois captations, celles de l'Asnée, de Boudonville et de la forêt de Haye, cette dernière relativement récente. Les eaux de l'Asnée, qui sourdent du versant nord-ouest du plateau de Villers, collectent des eaux qui passent à travers un calcaire très fissuré et doivent subir une purification préalable (par filtre) avant d'être livrées à la consommation; les captations de Boudonville et de la forêt de Haye donnent de l'eau fraîche, d'excellente qualité. Malheureusement la quantité est insuffisante; les besoins de Nancy sont d'au moins 3.000 mètres cubes par jour; or, dans les périodes de sécheresse, comme en juin 1921, les trois captations ne fournirent que 1.231 mètres cubes, et il est nécessaire d'envisager de nouvelles adductions qui, il faut l'espérer, seront bientôt réalisées (eaux de Belle-Fontaine).

Une partie considérable du travail de M. Pierron est consacrée à l'analyse chimique et bactériologique des eaux (sources anciennement utilisées et captations actuelles), pour laquelle il donne des indications précises et critiques : les eaux de la forêt de Haye ou de la mine de Boudonville ont une composition remarquablementstable et une minéralisation fort convenable, tandis que celles de l'Asnée sont sujettes à de brusques variations, sans doute en raison de leur origine superficielle. L'étude bactériologique montre que les eaux de Haye et de Boudonville sont pauvres en microbes, de 40 à 50 germes par centimètre cube (et aucun pathogène), alors que des sources contaminées comptent jusqu'à 5.000 germes. Un résultat nouveau est la présence de bacilles fluorescents dans des eaux pourtant très pures.

M. Pierron, dans cette thèse, fait preuve de sérieuses connaissances chimiques; la partie microbiologique, surtout en ce qui concerne la culture des bacilles fluorescents

Digitized by Google

en milieu synthétique, présente des parties originales; il a rassemblé d'intéressants documents au point de vue de l'histoire de l'alimentation hydrique de la Ville. Messieurs, l'Académie a décidé d'attribuer le prix Herpin à l'excellent travail soumis à votre jugement.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX STANISLAS DE GUAITA

Par M. Léon MALGRAS (René d'AVRIL)

MEMBRE TITULAIRE

L'attention de votre Compagnie a été plus spécialement attirée par le volume en miniature de Mme Renée Humbert-Gley, intitulé *Pérennité* et qui a paru dans la collection d'Eugène Figuière : *Les petites anthologies du XXe siècle.*

Mme Renée Humbert-Gley habite la Gascogne, mais elle est originaire de l'Est, et, croyons-nous, d'Épinal.

En feuilletant son volume de vers, nous trouvons, à la fois, de charmantes et justes images, un lyrisme raisonnable et cependant animé d'une chaude flamme intérieure, des raccourcis de pensée particuliers à ceux et celles qui voient et sentent poétiquement.

Parlant de ses filles, l'auteur nous dit :

> Et le vent pur soufflant depuis les monts d'Andorre,
> Jusqu'à la mer au flot déchiré par le roc,
> Leur portera l'écho du langage sonore,
> Des rires, des refrains vibrants du Languedoc.
>
> Mais Lorraine et Bourgogne ont bercé notre enfance;
> De nos filles le cœur, clair et vibrant miroir,
> Reçoit nos souvenirs... Et ton regard, ô France,
> Luit dans leurs yeux, leurs yeux pleins de paix et d'espoir.

Ainsi se définit l'atmosphère dans laquelle sont présentés, presque à chaque page, le poète, son époux, ses

Digitized by Google

enfants. C'est tout le contraire de la recherche d'horizons lointains, du goût de l'exotisme que, non sans talent, d'ailleurs, les jeunes d'aujourd'hui pratiquent avec intensité.

> Pour te connaître, amour, en ta beauté première
> Je n'ai jamais été plus loin que ma maison

dit le petit livre.

Pour qui sait observer et choisir parmi ses sensations de chaque jour, n'est-ce pas à la fois le cadre de la vie et celui du rêve? Écoutez ces vers sur le crépuscule :

> L'ombre éteint peu à peu le beau soir embrasé
> La plaine, fleur fanée, humble se décolore...
> Sous le ciel qui pâlit comme pour une aurore,
> Un rayon de soleil scintille et vibre encore.
>
> Et, sur la route obscure, un très vieux paysan
> Revenant du labeur semble, d'un pas pesant,
> Emporter sur sa faux tous les ors du couchant.

Par ailleurs, M^me^ Humbert-Gley, sensible à l'expression par l'Art, de la beauté grecque, anime le marbre de la *Vénus* de Milo ou le corps de la *Victoire* de Samothrace, évoque deux jeunes filles de Tanagra de types et de caractères différents. Ce sont là visions harmonieuses et qui semblent assez naturelles, sous le ciel, limpide et bleu, du Midi de la France.

Aux dernières pages du livre, après des considérations plus extérieures, c'est vers le foyer, les joies et les peines de la famille que se tourne, à nouveau, le poète. C'est là, du reste, que vibre le meilleur et le plus sincère de ses accents.

Aime ta maison, nous est-il dit, les meubles familiers, les souvenirs. Avec une mélancolique douceur, l'auteur songe à ses derniers jours, à sa dernière demeure — dans le sens véritable et non dans le sens figuré.

> Mais quand j'aurai fini ma route et ma journée
> Je veux aller mourir aux lieux où je suis née.

Digitized by Google

N'en ai-je pas assez dit, Messieurs, et ne vous semble t-il pas comme à moi, que cette œuvre, délicate et personnelle, d'une femme poète, originaire de nos pays de l'Est, et possédant, de notre race, des qualités de réflexion, ainsi qu'un certain don des images, mérite à son auteur le prix Stanislas de Guaïta?

Digitized by Google

RAPPORT
SUR LE CONCOURS POUR
LE PRIX DUPEUX

Par M. Charles BERLET

MEMBRE TITULAIRE

Le prix Dupeux d'une valeur de 350 francs est destiné à récompenser le meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire et d'archéologie se rapportant de préférence à la Lorraine. Cette année trois ouvrages vous ont été présentés : *l'Évolution d'un bourg lorrain Blainville-sur-l'Eau*, par M. Auguste Martin, volume imprimé de 254 pages; *Gelacourt pendant la guerre de 1914-1918* par M. René Didierjean, et *les « Forestiers » des Vosges* par M. C. Méline; ces deux derniers ouvrages manuscrits.

M. Auguste Martin, directeur d'école à Nancy, n'est pas un inconnu pour vous; curieux du passé, il occupe ses loisirs à des travaux d'histoire et en 1926 il a obtenu déjà de votre Compagnie une mention honorable pour son étude sur *Sion-Vaudémont*. Aujourd'hui il vous a présenté l'histoire de Blainville-sur-l'Eau dont l'évolution à travers les siècles, du stade agricole au stade industriel, méritait d'être étudiée.

L'origine de Blainville est incertaine, mais son nom indique une fondation de l'époque franque.

Domaine agricole d'un chef franc, agglomération rurale au Moyen Age, avec « maisons, granges, fossés et pourpris » (p. 26) ou enceinte, ville forte au XVII^e^ siècle, dressant dans la vallée ses remparts et ses portes monumentales (p. 44), chef-lieu sous la Révolution d'un can-

Digitized by Google

ton englobant quatorze communes. Blainville, au XIXe siècle, au contact de la voie ferrée Paris—Nancy—Strasbourg avec embranchement sur les Vosges, a brisé la ceinture de ses remparts et répandu autour de ses vieilles demeures les maisons neuves nécessaires à une population qui en un siècle est passée de 700 à 3.400 habitants.

M. Martin a consulté les archives municipales de Blainville, les archives départementales et les ouvrages généraux ayant trait à l'histoire de la petite ville, et, que ce soit pour l'époque contemporaine où les documents sont nombreux, ou pour l'époque médiévale où ils sont rares, c'est avec le même souci d'exactitude qu'il s'efforce de reconstituer, à travers les grands événements de l'histoire, l'évolution économique et sociale de ce petit groupement humain fixé sans doute depuis quatorze siècles sur la rive sud de la Meurthe, non loin du confluent de la Mortagne.

Pour le Moyen Age, M. Martin doit se borner à quelques renseignements arides glanés dans les actes de vente ou de donation concernant les seigneuries qui se partageaient Blainville, c'est à partir du XVIIe siècle seulement que les documents apportent des renseignements assez complets pour reconstituer le passé.

Deux siècles d'ancien régime, la Révolution, l'Empire, un peu plus d'un siècle d'histoire contemporaine avec ses trois invasions et la grande guerre, voila le long espace de temps dont M. Martin retrace les événements, décrivant le fonctionnement de la justice, du culte, de l'administration, de l'enseignement, des œuvres de charité et des œuvres sociales, notant le mouvement de la population et les transformations économiques, s'efforçant de préciser la situation des habitants : seigneurs et patrons d'usine, échevins, prévots, maires et conseillers municipaux, religieux et curés, commerçants, laboureurs, artisans, ouvriers et cheminots et faisant une place d'honneur aux enfants du pays qui tombèrent pour la France.

Soldats de l'Ancien régime, de la Révolution ou de l'Empire, soldats d'Algérie ou du Tonkin, soldats de Crimée, d'Italie, de 1870 ou de la Grande Guerre, chaque fois qu'il découvre le nom de l'un d'eux dans les annales

Digitized by Google

du pays, M. Martin en rappelle et salue respectueusement le souvenir.

En écrivant l'histoire de Blainville, M. Martin a été inspiré par le désir de faire connaître à ses habitants leur petite patrie pour les inciter à mieux aimer la grande; il convient toutefois de regretter que ce dessein ne soit qu'imparfaitement réalisé, car M. Martin n'a pas su se dégager de cette conception historique qui oppose le régime moderne à l'ancien et incline les contemporains à maudire le vieux temps de nos ancêtres, moins bon certes que ne le dit la légende mais qui, cependant, n'est pas aussi détestable que certains veulent le faire croire.

Certes, la condition du paysan était rude au Moyen Age, plus rude que celle de l'artisan des villes, mais affirmer, comme le fait M. Martin (p. 18) qu'à cette époque il y avait « d'un côté les seigneurs qui possédaient et opprimaient, de l'autre les roturiers qui n'avaient rien et qui souffraient » c'est oublier qu'en échange de leur liberté et de leurs biens, les serfs recevaient du seigneur une assistance et une protection qu'en ces temps de guerres perpétuelles et d'attaques brusquées toujours menaçantes, ils estimaient ne pas payer trop cher au prix d'une servitude. A l'époque féodale, pour le pauvre, le faible et l'isolé, le servage c'était la sécurité.

Mais au fur et à mesure que se modifièrent les conditions politiques, économiques et sociales qui avaient déterminé la formation du régime féodal — et l'esprit de charité chrétienne aidant — la situation du serf s'adoucit, il peut acquérir quelques parcelles de la terre qu'il cultive, il obtient son affranchissement, il reçoit de son seigneur une charte qui précise ses obligations ainsi que les droits du seigneur et si, à la fin du XVIII^e^ siècle, les charges fiscales pèsent sur ses épaules, d'autant plus lourdes qu'il voit autour de lui plus d'exemptions injustifiées et qu'il sait n'être plus rendus par le seigneur les services d'assistance et de protection pour lesquels il continue à payer des droits, il ne paraît pas exact cependant de dire dans un jugement d'ensemble que Jacques Bonhomme fut « le souffre-douleur de l'Ancien Régime ».

Il convient d'ailleurs de noter que M. Martin, avec la

Digitized by Google

loyauté de l'historien, recueille impartialement les faits qui contredisent le pessimisme de son opinion sur la condition des roturiers sous l'Ancien Régime. C'est ainsi qu'il sait rendre un hommage équitable à Antoine de Lenoncourt qui, prenant possession de sa terre de Blainville érigée en comté, convoque en 1621 les habitants en corps de communauté pour « régler et juger » toutes les propositions concernant les droits auxquels les habitants de Blainville étaient de tous temps obligés envers leurs seigneurs et ceux desdits seigneurs envers eux, afin qu'iceux habitants puissent ci-après jouir d'un repos plus tranquille que du passé... ». Il les convoque aussi afin de régler l'indemnité due pour les héritages, terres, prés, jardins, maisons dont l'achat sera nécessaire, tracer les rues en ligne droite et construire les remparts. C'est le principe de notre Code civil : pas d'expropriation sans juste et préalable indemnité.

L'œuvre de M. Martin est celle d'un travailleur consciencieux qui sait exposer les événements avec méthode et clarté. Elle a retenu votre attention et vous lui avez décerné une somme de 200 francs à prendre sur le prix Dupeux.

Le second ouvrage présenté (pour le prix Dupeux), est l'histoire de Gelacourt pendant la guerre de 1914-1918 par M. René Didierjean, un enfant du pays. C'est une chronique comme il faudrait que chacun de nos villages des Marches de l'Est atteints par la guerre en possédât une. Avant que les souvenirs des événements s'effacent ou se déforment il faut les fixer, c'est ce qu'a compris M. Didierjean. Pendant qu'il servait aux armées, il s'est tenu en relations avec les habitants restés au village, il a noté leur témoignage et, dans un style clair et facile, a tracé le tableau de misères de la guerre, dans son pays natal.

Situé au pied des Vosges, entre la vallée de la Meurthe et celle de la Verdurette, Gelacourt se trouva, en 1914, placé entre deux grandes batailles : la bataille de Sarrebourg et celle de la Mortagne. Ce petit hameau a vu passer animées d'un magnifique esprit d'offensive les troupes françaises partant à l'attaque, puis le 20 août

Digitized by Google

la retraite vers la Meurthe des bataillons, escadrons et batteries qu'avaient éprouvés de rudes combats.

C'est alors qu'après tant d'espérances, l'angoisse étreint les cœurs de ces Lorrains de la frontière. Ils savent qu'au début d'août, les villages de Montigny et de Parux ont été brûlés par les Allemands. Faut-il partir? Mais c'est abandonner la maison des ancêtres et toutes ses richesses : les récoltes engrangées, les instruments de culture, les vieilles armoires aux cuivres étincelants, la grande horloge, témoin de la vie familiale et qui, depuis si longtemps en sonne les heures tristes ou joyeuses et tous ces objets familiers, chargés de souvenirs qui prolongent le passé dans le présent et auxquels les vieux sont attachés d'une façon si touchante.

Mais le 22 août, des canons sont mis en batterie sur les hauteurs voisines et le 23, les rafales d'obus annoncent qu'un combat d'arrière-garde est engagé.

C'est alors le départ précipité. Sur des chariots sont chargés les objets qui paraissent les plus précieux et les plus nécessaires : des vivres, du linge, des matelats, des édredons et les pauvres gens s'en vont, vieillards, femmes et enfants — car les hommes sont mobilisés — ils franchissent la Meurthe sur laquelle ils espèrent que l'envahisseur sera arrêté, ils cherchent un refuge dans les villages de la vallée de la Mortagne, mais c'est au milieu des troupes allemandes, en pleine bataille et sous les obus français qu'ils tombent. A Domptail, deux habitants de Gelacourt sont tués. Les malheureux fugitifs reprennent la route de leur village et par les chemins creusés d'obus, c'est le retour lamentable vers la demeure qu'ils retrouvent pillée, odieusement profanée et occupée en maître par l'étranger.

Pendant plus de quinze jours il fallut vivre avec le vainqueur enivré de sa victoire, impérieux et brutal. Enfin le 12 septembre c'est la délivrance. Les Allemands se retirent dans la région de Domèvre—Ancerviller et jusqu'à la fin de la guerre, sous la menace d'une attaque toujours possible et sous la voix du canon qui tonne chaque jour, Gelacourt connut la pénible existence de ces villages qui, tout le long du front, s'efforçaient de

Digitized by Google

remettre en culture leurs champs abandonnés et qui devaient en même temps offrir l'hospitalité de leurs maisons aux troupes descendant des tranchées : artilleurs et fantassins, hussards et spahis, nègres du général Marchand et soldats d'Amérique.

M. Didierjean reconstitue avec précision les épisodes de cette vie d'épreuves traversée de temps à autre par la joie de l'arrivée d'un soldat du pays, permissionnaire; il dit comment les vieillards et les femmes, fidèles à la noble mission du laboureur, malgré les difficultés, reprennent le travail des champs, font labours, semailles et récoltes; il conte les tracas de cette vie de cantonnement qui laisse à l'habitant bien peu de liberté dans sa maison et le met à la merci de l'humeur tantôt compatissante, tantôt insensible du soldat qui l'occupe.

L'étude de M. Didierjean est un document intéressant sur la vie d'un village du front lorrain pendant la grande guerre, il semble toutefois que l'auteur ait donné à l'histoire générale de la guerre une part plus grande qu'il n'était nécessaire pour comprendre l'histoire particulière de Gelacourt pendant cette crise. En outre, deux chapitres consacrés l'un (chap. VI) à l'artillerie lourde, l'autre (chap. X) au canon de 75 si intéressants qu'ils soient, interrompent d'une façon inattendue le cours du récit des événements.

Ces réserves faites, l'Académie a estimé que l'ouvrage de M. Didierjean méritait de recevoir une partie du prix Dupeux et une somme de 150 francs lui a été attribuée.

Le troisième ouvrage présenté au concours du prix Dupeux est une étude historique sur les « Forestiers » des Vosges par M. Méline, instituteur honoraire au Tholy.

L'auteur a passé la plus grande partie de sa vie dans la vallée de la Moselotte et dans le massif montagneux qu'encadrent cette rivière et la Vologne. Au cours de ses promenades, il a recherché dans le sol les traces du passé et a découvert des vestiges de l'époque préhistorique : menhirs, instruments en pierre polie, grès vosgiens et os calcinés indices de foyers. Ses découvertes l'incitèrent à rechercher quels furent dans la suite des siècles les descendants de ces ancêtres lointains dont il assure qu'ils se maintinrent dans la montagne sans interruption, depuis

Digitized by Google

l'époque néolithique et ne furent asservis ni par les Gaulois, ni par les Romains.

C'est ainsi que M. Méline fut amené à étudier l'histoire de ces « Forestiers » dont le nom tiré du mot latin *foris* (extérieur), signifie ceux qui habitent le dehors, ce qu'il faut entendre par le dehors de la villa humaine, le dehors du village ou du groupement humain organisé dans la plaine ou la vallée pour la vie en commun qu'impose la culture du sol.

Vivant pauvrement du produit de leur pêche, de leur chasse, de leurs troupeaux, de la récolte des glands et du miel trouvé dans les arbres creux, M. Méline suppose que ces montagnards, disséminés dans les clairières et sur les plateaux découverts ne sont entrés en relations avec les habitants de la plaine qu'à l'époque des Francs Mérovingiens. C'est à cette époque que les chefs francs auraient créé les *forestaria* ou *foresteries*, vastes territoires de bois et de pâtures qu'ils se réservaient pour leurs troupeaux et pour leurs chasses contre l'ours, l'auroch, le sanglier et le cerf.

Le premier texte mentionné par M. Méline dans lequel il soit question de la *foresta* vosgienne est une lettre de 822 donnée à Luxeuil par l'empereur Louis le Débonnaire pour confirmer les privilèges dont jouissent plusieurs forestiers vosgiens exempts de certaines charges et de certains impôts. D'après le texte de cette charte dont l'original ne nous est pas parvenu, ces forestiers vivant dans la montagne vosgienne en dehors des agglomérations rurales étaient les uns de condition libre, les autres serfs; les uns propriétaires, les autres détenteurs censitaires de « manses » ou petites fermes. Ils désignaient trois *ministri* qui étaient juges de leurs contestations et leurs délégués près du pouvoir impérial.

La foresterie était une sorte de circonscription administrative, ses habitants, les forestaux ou forestiers, ne ne différaient pas sensiblement des autres tenanciers de l'époque féodale et leurs *ministri* étaient « à la fois administrateurs, officiers judiciaires et gardiens domaniaux responsables » (p. 38).

C'est ce qui ressort des autres textes du XII^e^ au XVI^e^ siè-

Digitized by Google

cles énumérés par M. Méline lorsqu'il étudie successivement les forestiers des bans et des prévotés de la Montagne, les uns dépendant du duc de Lorraine, les autres de l'abbaye de Remiremont. Ces textes sont rares, car dit M. Méline, les prescriptions relatives aux biens et à la liberté des personnes contenues dans la charte de 822 furent maintenues à peu près jusqu'à la Révolution.

Modestement, M. Méline présente son travail comme un essai dont il espère qu'il donnera la curiosité à quelque érudit de rechercher dans nos archives nationales les documents qui permettront de compléter et préciser l'histoire des forestiers vosgiens.

Ce travail n'est inférieur aux deux autres, distingués par votre compagnie, ni par la composition, ni par le style, ni par la documentation, mais il a paru que le sujet ne présentait pas un intérêt aussi actuel que l'évolution d'un bourg lorrain à travers les âges ou la chronique de la grande guerre dans un village de la frontière, l'Académie a tenu cependant à souligner le mérite de l'ouvrage de M. Méline et lui a décerné une mention honorable au titre du prix Dupeux.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DU SOUVENIR

Par M. Charles BERLET

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

L'Académie a décerné le prix du Souvenir à M. l'abbé Rollin, curé de Champenoux et chapelain du cimetière militaire, pour l'étude qu'il a consacrée à la bataille de Champenoux. Cette étude a pour objet l'un des principaux épisodes de l'histoire militaire de notre Lorraine pendant la grande guerre, l'un de ceux qui méritent le mieux d'intéresser les Nancéiens.

Du haut de leurs maisons nos compatriotes, durant les tragiques journées du 24 août au 12 septembre 1914, pouvaient voir monter vers le ciel la flamme des incendies et s'allumer la lueur rapide des canons. A 12 kilomètres des portes de leur ville, Lorrains et Gascons, Tourangeaux et Angevins, Parisiens et Vendéens, Landais et Poitevins, unis dans un même effort, luttaient en héros pour arrêter l'envahisseur menaçant la capitale des Marches de l'Est.

La bataille de Champenoux, que M. l'abbé Rollin a su reconstituer dans sa dramatique et glorieuse réalité, est vraiment « la bataille qui sauva Nancy ».

Dans le massif forestier qui, de Pont-à-Mousson sur la Moselle, à Buissoncourt au pied du plateau de Harau-

Digitized by Google

court couvre, sur la plus grande partie de son front, les hauteurs du Grand Couronné, s'ouvrent plusieurs trouées; l'une des plus importantes, car ouverte directement sur Nancy, est celle dont le village de Champenoux, placé comme un bastion naturel, constitue le centre de défense.

Dans un étroit vallon, entre les lisières des bois passent la petite rivière de l'Amezule, la route nationale et la voie ferrée Nancy—Sarreguemines.

Tenir ce passage c'était pour l'Allemand s'assurer vers les hauteurs d'Amance un débouché à l'intérieur de la première enceinte du Grand Couronné; c'est pourquoi du 24 août au 12 septembre l'armée du Kronprinz de Bavière a attaqué avec acharnement pour forcer ce passage dont notre armée s'obstinait à défendre l'accès avec une égale ténacité.

C'est le récit de ces journées qu'a tracé M. l'abbé Rollin. Il l'a fait en historien précis, scrupuleux et qui sait d'autant mieux animer le récit d'un combat qu'il en connaît mieux les héroïsmes et les souffrances. M. l'abbé Rollin a servi en effet pendant toute la guerre dans notre division de fer et notamment au 26e, dans le corps de ces brancardiers qui vont sur les champs de bataille ramasser les blessés et se trouvent parfois surpris par le combat au cours de leur mission d'héroïque charité. M. l'abbé Rollin, par sa belle conduite, rehaussée d'une blessure, a mérité cinq citations, la médaille militaire et la croix de la Légion d'honneur.

Pour composer son récit, M. l'abbé Rollin a puisé aux sources les plus sûres : les journaux des régiments, des brigades et des divisions; il a recueilli en outre les souvenirs des habitants de Champenoux, du village voisin : Erbéviller et les témoignages des anciens combattants. Grâce à cette documentation il a pu non seulement reconstituer les grands mouvements de la bataille, rapporter les traits de courage et d'endurance qui attestent la vaillance de nos officiers et de nos soldats, mais encore confirmer ce que l'histoire nous apprend sur un adversaire dont il faut reconnaître la bravoure, la discipline et la valeur militaire, mais dont il convient de flétrir le manque de loyauté dans les moyens employés pour vaincre.

Digitized by Google

Afin d'attirer l'ennemi dans une embuscade, se servir de ses sonneries, de ses commandements ou simuler une reddition, ce sont là des ruses de guerre qui répugnent au soldat français et que trop souvent les Allemands ont employées. M. l'abbé Rollin en rapporte deux exemples, l'un d'eux, le guet-apens d'Erbéviller, suffit à lui seul à déshonorer une armée.

C'était au soir de leur meurtrière attaque sur l'église d'Erbéviller, les soldats du 114e de Vendée, égarés dans la nuit, cherchaient à se rassembler; tandis que leurs officiers, vers les lignes françaises, criaient : « Par ici le 114 », les Allemands, qui avaient arrêté le feu de leurs mitrailleuses, poussaient le même cri dans le village et les malheureux Français, qui trompés par cet appel, s'en allaient vers eux, étaient attaqués et massacrés à l'arme blanche. Les habitants d'Erbéviller, témoins impuissants de ce coupe-gorge sanglant, en conservent encore l'atroce souvenir.

Écrite dans un style simple, alerte, exposant les événements avec méthode, l'histoire de la bataille de Champenoux est une œuvre qui restera et maintiendra le souvenir de la lutte héroïque dont ce paisible village tient chaque année à commémorer solennellement le glorieux anniversaire.

Dans le règlement relatif au prix du Souvenir il est précisé que le prix doit être attribué à une personne qui soit par un livre, soit par une propagande de conférences, soit par son enseignement, soit par quelque initiative ou quelque acte, aura contribué à entretenir et fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la grande guerre. Or ce n'est pas seulement par un écrit d'une haute valeur historique que M. l'abbé Rollin remplit cette mission de mainteneur du Souvenir, mais encore par la parole, par son enseignement de chaque jour et par cette œuvre du Souvenir de Champenoux dont il est l'animateur. M. l'abbé Rollin présentait aux suffrages de l'Académie quatre titres qui sont chacun d'une valeur telle qu'un seul d'entre eux suffisait à retenir l'attention, c'est pourquoi elle lui a justement décerné le prix du Souvenir pour 1929.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. Marcel MAURE

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Votre Compagnie, bientôt âgée de deux siècles, peu s'en faut aujourd'hui, ne s'est pas seulement illustrée par les œuvres qu'elle a produites dans tous les ordres de l'activité intellectuelle. Elle a pleinement répondu, dans la littérature, la poésie, les sciences et les arts, aux désirs que lui confiait son royal fondateur : elle a fait plus encore, car à ses traditions de haute spiritualité, de haute morale, elle s'est plu, depuis de longues années, à ajouter la pratique de la vertu de charité, en ce qu'elle a de plus délicat.

Grâce à des largesses mises à sa disposition par des âmes généreuses, elle recherche avec sollicitude, pour les donner en exemples et les récompenser publiquement, les actes de piété filiale et de dévouement dont les auteurs modestes, généralement ignorés, ont accompli largement et patiemment leur devoir, au milieu des misères et des difficultés de la vie.

N'est-ce pas là un hommage rendu à la mémoire de Stanislas, que d'associer son nom à l'exercice de cette bienfaisance éclairée, qui fut une de ses qualités propres, et dont le souvenir, dans notre Lorraine, n'est pas près de s'effacer. La paternelle générosité de notre vieille

Digitized by Google

dynastie lorraine, sept fois séculaire, a trouvé en lui un continuateur, qui ne l'a certes point fait oublier, mais qui s'est efforcé, dans les limites que la politique du temps apportait à son pouvoir, de réaliser au moins tout le bien qu'il a pu.

Nous allons ensemble, si vous le permettez, passer en revue les faits intéressants qui, en cette année 1929, ont porté votre commission à vous proposer l'attribution de vingt-quatre prix de vertu.

I. — Piété filiale.

Il y a douze prix pour cette vertu. En premier lieu, Mlle Suzanne **Hamant** (1) se voit décerner un prix sur la fondation Jules Gouy. Née à Nancy en 1907, elle est la dernière d'une famille de sept enfants, dont quatre vivants. Son père, ouvrier maçon, est mort récemment, après une maladie douloureuse, provenant des suites de la guerre; sa mère, un peu infirme de naissance, n'a jamais été apte à grand'chose : ménage peu ordonné, un fils n'ayant jamais donné de satisfaction, tout le poids de l'entretien du foyer tomba sur la jeune Suzanne, dès l'âge de treize ans. Mûrie avant l'âge, elle travaille sans répit, successivement dans plusieurs manufactures, sacrifiant même son après-midi du samedi, pour aider chaque semaine la sœur Edmond dans les travaux de ménage de la maison paroissiale de Saint-Léon IX. Partout les références sont parfaites. Elle remet scrupuleusement aux siens la totalité de ses gains. Se sentant attirée vers la vie religieuse, elle doit y renoncer pour ne pas abandonner sa mère impotente et aigrie. Toujours sacrifiée, elle remplit sa tâche sans se plaindre jamais, avec une résignation qu'elle puise dans sa foi et sa piété. Puisse le prix que vous lui décernez, Messieurs, être en même temps qu'un encouragement, un rayon de soleil dans cette existence.

(1) 14, rue du Lavoir-Saint-Jean.

Digitized by Google

***

Mlle Élise-Marie **Lecompte** (1) partage avec Mlle Hamant le prix Jules Gouy. Née à Lunéville en 1908, habitant Nancy depuis 1919, cette jeune fille a toujours mené une vie exemplaire. Son père voyage pour une maison d'automobiles. Sa mère a contracté, pendant la guerre, en pays occupé, une maladie nerveuse grave, et c'est la jeune fille qui, depuis plusieurs années, supporte à peu près seule tout le poids du ménage, élevant un jeune frère turbulent et difficile, l'accompagnant quatre fois pas jour à l'école. Toujours debout, dès l'aube, travaillant avec entrain, toujours de bonne humeur, et prête à rendre service, Mlle Lecompte est digne de votre récompense. L'Académie fait de son prix la consécration morale d'un bel exemple de dévouement.

***

Les prix Mangeon et Cardin-Roussel réunis sont dévolus à Mlle Fernande **Latasse** (2), de Nancy. Ayant, en 1913, perdu son père dont la situation était obérée, Mlle Latasse a sacrifié le pécule qu'elle avait amassé par son travail, et a depuis cette époque, soutenu sa mère avec ses seules ressources. Dès 1926, elle a dû soigner cette dernière, atteinte de paralysie, privée de la parole, et ne quittant plus le lit. Sa fille pouvait seule la comprendre, aussi, tout en faisant les courses nécessitées par sa profession de placeuse en dentelles, revenait-elle toutes les deux ou trois heures pour prodiguer ses soins à la malade. Elle passait aussi bien des nuits blanches, et lorsque Mme Latasse mourut au mois de juin dernier, sa fille a dû prendre la charge des frais médicaux et autres, qu'elle n'a pu encore acquitter entièrement. Par la dignité de sa vie, par son dévouement absolu envers ses parents, votre lauréate est un modèle de vertu.

(1) 36, rue du Placieux.
(2) 40, rue de la Pépinière.

Digitized by Google

***

Cinq candidates ont mérité de se partager le prix Bour Et d'abord, Mlle Jeanne **Humbert**, de Crévic (1), née en 1903, aînée de cinq enfants. Il y a, dit un rapport qui nous est transmis, des existences vouées à un dévouement sans bornes. Un père amputé du bras droit, travaillant à l'usine Solvay dans la mesure de ses moyens, une mère paralysée des jambes, par suite de rhumatismes déformants, incapable d'activité, ce qui n'empêche pas la famille de s'accroître encore, de jeunes enfants à élever, et pour vaquer à tout ce travail, Jeanne est seule, sans répit ni détente. Elle ne compte ni avec sa peine, ni avec ses forces; sa bonne humeur, son affabilité font l'admiration générale. M. le maire, M. le curé, puis la directrice de l'école de filles sont unanimes dans leurs éloges sans réserves; écoutons cette dernière : « Jeanne, dès sa sortie de l'école où elle fut une excellente élève, a pris la direction de la maison; elle tient merveilleusement le ménage; Simone et Pierre, assidus à l'école, sont toujours propres et bien tenus, les petits frères sont nets et agréables à regarder, tant ils sont bien soignés : c'est Jeanne qui fait toutes les lessives, la pauvre petite avait l'hiver dernier des crevasses saignantes aux mains et aux pieds; il est dur, à cet âge, de laver à la fontaine quand il gèle bien fort ».

***

Voici maintenant Mlle Rose-Marguerite **Merlin** (2), née à Neufchâteau en 1879, habitant Nancy depuis 1910. Elle travaille dans la confection, où elle gagne peu. Son frère ayant perdu sa femme, elle a pris avec elle la fille de celui-ci, aujourd'hui âgée de douze ans. Depuis 1924, ce frère est venu habiter avec elle. Il tombe gravement malade en 1927, par suite d'intoxication de gaz pendant la guerre, il est hospitalisé à Villemin, mais

(1) Crévic, arrondissement de Lunéville
(2) 11, rue Erckmann-Chatrian

Digitized by Google

depuis quelques mois il en est sorti, déclaré incurable. Il ne peut travailler, et n'a pu jusqu'ici obtenir de pension. Mlle Merlin est donc seule pour subvenir à l'entretien de son frère et de sa nièce; l'hiver dernier, ils ont souffert du froid et de la faim, n'étant pas encore connus, car ils ne montrent pas leur détresse, et ont une tenue parfaite. Il faudrait pouvoir adapter un moteur à la machine à coudre de l'ouvrière, pour augmenter le rendement de son travail, et partant son salaire. Vous récompensez, Messieurs, comme il convient, cette piété familiale douloureuse et discrète.

***

Mlle Marie **Schmitt** (1), aveugle, née à Saint-Dié en 1886, faisait un stage à l'Association Valentin Hauy à Paris, pour apprendre le métier de masseuse, au commencement de 1927, quand elle fut appelée près d'une sœur mariée à Nancy. Celle-ci gravement malade, était en outre enceinte et ne pouvait vaquer aux soins de son ménage et de ses deux enfants en bas âge. Mlle Schmitt n'hésita pas à abandonner son stage, destiné à assurer son avenir, pour assumer seule, malgré sa cécité, le soin de la malade, des enfants et du ménage. Elle soigna sa sœur lors de ses couches, s'occupa du nouveau-né, jusqu'à la mort de la pauvre mère, survenue à la fin de 1927. Mieux encore, et malgré le caractère peu facile de son beau-frère, elle restera quelques mois de plus auprès des enfants, et ne reprendra qu'au bout d'une année entière et plus le stage du métier de masseuse qui devait lui permettre de vivre, et qu'elle exerce aujourd'hui à Nancy. Combien cette troisième partie du prix Bour, est par vous, Messieurs, heureusement appliquée.

***

Voici encore avec Mlle Marie-Thérèse **Remy**, de Longwy-Gouraincourt, un bel exemple de piété filiale et de vertus

(1) 43, avenue Foch.

Digitized by Google

domestiques. Cette jeune fille simple, modeste et pieuse a, dès l'âge de quinze ans, pris toute la charge du ménage de ses parents. Après avoir, durant trois années, soigné sa mère alitée, par suite d'opérations successives, elle s'est dévouée à son père, et à son jeune frère devenu infirme. Vaquant à tous les soins, à tous les travaux, avec une bonne humeur constante, elle fait encore, entre temps, quelques travaux de broderie, dont le gain lui permet des leçons de musique pour elle et son petit frère. C'est là sa seule distraction, car elle ne va jamais à aucune fête, et l'église est sa grande consolation. Mlle Remy, diplômée de l'école ménagère des Aciéries de Longwy, aurait pu obtenir ailleurs quelque jolie situation, mais elle se refuse à quitter son père et son frère. Votre récompense sera une précieuse consécration de cet admirable dévouement.

***

Enfin, Mlle Lucie **Demange**, née à Bruley (1) en 1891, d'une modeste famille de vignerons, vient épuiser le prix Bour. Dès l'âge de dix-huit ans, elle prend avec courage, à la mort de sa mère, la charge du ménage et de l'éducation de ses quatre frères et sœurs. Gardienne vigilante du foyer, elle y fait régner l'ordre, la probité et l'honneur à défaut de l'aisance. Elle engage deux de ses sœurs à se marier, mais s'y refuse pour elle-même, voulant se dévouer aux plus jeunes. Vient la mobilisation du père en 1914 : Lucie cultive vignes et champs pour faire vivre les siens. Après la guerre, le bien de famille devient insuffisant, le père va travailler péniblement au dehors; Lucie cultive toujours, fait son ménage et d'autres encore. A force de travail et d'économie, elle a aidé à l'établissement des enfants, éteint toutes les dettes, payé la maison natale; elle dirige le patronage de jeunes filles. M. le maire, M. le curé de Bruley vous rendent de ses vertus un témoignage ému. Nous n'en avons pas fini avec les beaux exemples.

(1) Bruley, canton de Toul-Nord.

Digitized by Google

Mlles Alice **Schwartz**, de Labry, Jeanne **Noël**, de Tomblaine, et Jeanne **Richard**, de Bénaménil, vont se partager le prix Pister, encore pour la piété familiale.

Alice **Schwartz**, née en 1896, est l'aînée d'une famille de trois filles et cinq garçons. C'est à elle qu'incombe la part du dévouement intégral, dans l'oubli d'elle-même, pour le bien de tous. Son père, employé de chemin de fer au dépôt de Conflans, est aujourd'hui retraité. A la guerre, Mme Schwartz demeura seule à Labry (1) avec ses enfants, dans la misère et l'insécurité dues à l'occupation allemande. Alice se multiplia pour atténuer, dans la mesure du possible, les privations de chaque jour, apportant à sa mère, malade et déprimée, le réconfort d'un dévouement sans bornes et l'aide d'un inlassable labeur. Mme Schwartz étant morte, il y a un an, Alice a toute la charge et le souci de diriger ses frères et sœurs déjà grands et tendant à s'émanciper. Un souci de plus, c'est la santé du plus jeune frère âgé de cinq ans, qui a perdu un œil. Alice ne se décourage jamais, s'ingénie à remplacer sa mère, conseille les grands, soigne les petits. Belle existence, dont le poids est lourd et les responsabilités multiples. Elle est digne de votre récompense.

***

Mlle Jeanne **Noël**, née à Tomblaine en 1908, est le soutien de sa mère veuve et de ses trois jeunes sœurs. Son père est mort en 1919, il y avait alors sept enfants à la maison. Jeanne fut constamment pour sa mère un appui moral et un réconfort. Apprentie modiste, elle se fit remarquer pour son bon caractère et sa parfaite tenue. Faible de santé, elle dut faire un séjour au Preventorium de Flavigny, où elle fut employée comme lingère. Puis sa mère la rappela, et elle est actuellement lingère à la Maternité départementale. « On demeure surpris et charmé, dit M. le curé de Saint-Pierre, de rencontrer une jeune fille aussi délicatement bonne et vertueuse vrai modèle de la jeune ouvrière consciencieuse et chré-

(1) Labry, arrondissement de Briey.

Digitized by Google

tienne. Elle a donné une aide précieuse à sa mère pour élever ses trois sœurs, elle fait honneur au patronage, apporte à nos œuvres un dévouement discret et aimable. Un prix de vertu serait ici bien placé. »

***

Née en 1911, Mlle Jeanne **Richard** se trouve, depuis l'âge de quinze ans, chargée d'une tâche qui semble écrasante, mais que son courage, sa religion l'aident à supporter. Elle est l'aînée de cinq enfants, sa mère est morte depuis deux ans, après une longue maladie. Son père, petit cultivateur à Bénaménil (1), travaille avec énergie, aidé par Jeanne, en dépit de tous les soucis du ménage, du bétail et de la surveillance des autres enfants qui sont de santé délicate. On peut se figurer la somme de peine que représentent tous les jours d'une année, dans une tension continuelle, pour une jeune fille dont la résistance est plus morale que physique. « Jeune fille modeste, sérieuse, chrétienne, dévouée, économe, écrit un correspondant, Jeanne Richard mène une vie exemplaire, où l'esprit de devoir, dans son austère beauté, brille de tout son éclat. » Elle a pris, ajoutons-le, auprès de sa mère, Mme Richard, née Gilot, couronnée par vous en 1923 d'un prix Pister de dévouement maternel, les leçons qui vous permettent d'inscrire encore ce nom dans vos annales charitables.

***

Voici enfin un jeune homme, Georges **Hartmann** (2), qui reçoit, au titre de la piété filiale, les prix réunis Nicolas Humbert et Lachasse. Georges Hartmann, né à Nancy en 1906, a connu la misère très jeune. Son père abandonna le domicile conjugal, le jour même où l'enfant faisait sa première communion. Il dut de bonne heure, malgré une santé délicate, venir en aide à sa

(1) Bénaménil, arrondissement de Lunéville.
(2) rue Pierre-de-Blarru, 17.

Digitized by Google

grand'mère âgée et malade, et à sa mère infirme, car ouvrière en chaussures, elle eut le pouce droit coupé par une machine, et ne peut plus que faire des courses pour un magasin, travail fatigant et peu rémunéré. Les maigres ressources de la famille ont été épuisées par une longue maladie du jeune homme. Celui-ci travaille maintenant chez un confiseur, selon ses forces qui reviennent peu à peu. Beau dévouement filial, sans éclat, mais non sans grand mérite que vous consacrez et couronnez aujourd'hui.

II. — Dévouement maternel et familles nombreuses.

Mme veuve **Antoine** (1) est le type de la femme de la campagne, immigrée à la ville, que la vie urbaine et la vie ouvrière n'ont ni déformée ni affaiblie, moralement et physiquement. Née à Soulaucourt (Haute-Marne) en 1887, veuve depuis 1927, elle élève ses cinq enfants dont l'aîné a douze ans. Son mari, avant de mourir, a subi, pendant deux années, une maladie douloureuse entre toutes, qu'elle a soignée avec le plus grand dévouement. En dehors d'une petite retraite de la Compagnie de l'Est, qui lui donne en outre une allocation mensuelle pour ses enfants, le seul revenu de cette femme est son travail; elle fait des ménages, et elle arrive à tenir ses enfants propres, assidus à l'école et au catéchisme. Elle trouve encore le temps et la force de cultiver deux petits jardins qui alimentent son ménage. Mme Antoine, employée au bureau des enfants abandonnés, rue de Strasbourg, type d'activité, de probité, de propreté, est, dans toute la force du terme, une veuve et une mère méritante.

***

Elle partage avec Mme **Erard** (2), née à Nancy en 1860, le prix Gouy, celle-ci au titre du dévouement dans la

(1) rue de Saverne, 21, cité ouvrière.
(2) 16, rue de la République, Nancy.

Digitized by Google

famille. Veuve depuis seize ans, d'une santé précaire, n'ayant pour ressources que le gain peu élevé de son travail de lingerie, Mme Erard soigne, depuis six années, sa sœur malade, et l'a complètement à sa charge. Modèle d'abnégation, elle n'a pas consenti à ce que sa sœur fût hospitalisée, et s'est même refusé de lui laisser vendre ses derniers meubles, afin qu'elle ait jusqu'au bout, la vision de l'intérieur accoutumé. Rare exemple de dévouement, bien digne de récompense!

***

Le prix Pister est, cette année, partagé entre les trois familles **Malgras**, de Tomblaine (1); **Barozzi**, de Bainville-sur-Madon (2) et **Chateau**, de Nancy.

Auguste **Malgras** et sa femme, Victorine Ilick, habitent Tomblaine où ils sont nés et se sont mariés. La famille est ancienne dans le pays. Le père, bon ouvrier serrurier, a travaillé vingt ans dans diverses maisons de Nancy, et malgré la survenance successive de sept enfants, a pu faire assez d'économies pour s'établir à son compte. La mère élève bien ses enfants. L'existence de cette famille, laborieuse et rangée, la met au-dessus du commun des familles ouvrières..

***

La famille **Barozzi** habite Bainville depuis treize ans. Le père, italien naturalisé, est, dit l'instituteur, un très bon ouvrier, faisant des heures supplémentaires pour augmenter son gain : il a perdu un œil dans un accident de travail. La mère se livre à la culture de quelques bouts de terrain, pour la consommation familiale, elle a six enfants dont les trois aînés commencent ou vont commencer à gagner et les trois autres ont respectivement de douze à six ans. Les époux n'ont pas changé de logement depuis leur arrivée, et vivent en bons termes

(1) Tomblaine, près Nancy.
(2) Bainville-sur-Madon, près Pont-Saint-Vincent.

Digitized by Google

avec leur propriétaire. Le curé signale Mme **Barozzi** comme une ménagère propre, économe et laborieuse qui veille avec soin à envoyer ses enfants à l'école et au catéchisme. Le ménage peut être cité en exemple d'une très modeste famille ouvrière qui élève proprement et honnêtement six enfants.

***

Sur la famille **Chateau** (1), les renseignements sont très favorables. Adolphe Chateau et sa femme, Marie Fenner se sont mariés en 1914 et ont sept enfants, trois fils et quatre filles. Le père ouvrier modèle aux Grands Moulins Vilgrain, est depuis quelques mois immobilisé par un accident de travail. La mère doit travailler au dehors pour subvenir à l'entretien des enfants et du ménage. Son courage est admirable, son logement est proprement tenu. Le directeur des Grands Moulins, d'une part, puis le directeur de l'école de garçons et la directrice de l'école maternelle sont unanimes à faire l'éloge des parents et des enfants.

***

Les prix Garnier et Audiat réunis sont attribués à Mme **Lecomte** (2) de Saint-Nicolas-de-Port, dont le mari travaille aux usines Solvay. Mme Lecomte était l'aînée d'une famille de quatre enfants. Elle perdit sa mère à quatorze ans, et prenant alors courageusement la direction du ménage, elle veilla consciencieusement à l'éducation physique, morale et religieuse de ses frères et sœurs. Le père se remaria, puis mourut accidentellement; sa veuve se désinteressa des enfants, et même se retira. La charge de la maisonnée retombe donc, dès lors, plus lourdement que jamais sur l'aînée. Vient la guerre, sa conduite est admirable suivant l'expression même de M. le curé de Saint-Nicolas. Aujourd'hui, elle continue

(1) 37, avenue Marcel.
(2) 1, rue de la Charrue.

Digitized by Google

avec le concours d'un mari digne d'elle, sa tâche de dévouement, dans des conditions parfois pénibles. Même, elle a recueilli chez elle une de ses sœurs et la fillette de celle-ci, qu'elle élève comme son propre enfant. Le rapporteur de votre Commission a conversé avec Mme Lecomte dans son logis décent et bien tenu, et il s'est assuré que les éloges recueillis sur elle, étaient l'expression de la vérité.

***

Le prix Marguerite Pitoy est décerné cette année à deux personnes de la même famille, Mme Charles **Fischer** (1), de Lunéville et sa fille aînée, Mlle Jeanne **Fischer**. Mme Fischer a déjà obtenu, en 1914 l'un des prix Pister; elle avait alors neuf enfants vivants, dont trois jumeaux nés à la Maternité de Nancy, qu'elle a réussi à faire vivre à force de soins vigilants et intelligents. Depuis, l'un des six autres est mort, mais pour combler ce vide, un petit garçon est né cette année même. Mlle Jeanne Fischer, âgée de vingt-trois ans, s'est montrée dès sa douzième année, l'infatigable auxiliaire de sa mère : au cours du dernier hiver, rentrant de son travail à 9 heures du soir. elle se mettait à laver le linge, par les froids les plus rigoureux. Les renseignements fournis par M. le curé de Sainte-Jeanne d'Arc et par d'autres personnes dignes de foi, concordent dans l'éloge de son dévouement familial et de son irréprochable conduite. Il a semblé à votre Commission qu'une seconde récompense pouvait être attribuée à la mère de famille exemplaire, et qu'en même temps, sa fille méritait son prix.

III. — Dévouements divers.

Mlle Clémence **Guillaume** reçoit le prix Clotilde Humbert. Née à Haraucourt (2) en 1874, elle y a toujours

(1) 1 *bis*, quai Reichshoffen.
(2) Canton de Saint-Nicolas.

Digitized by Google

vécu. Fille de cultivateur, elle a d'abord aidé ses parents. Plus tard, avec son frère, elle a ouvert un petit commerce d'épicerie. Ce frère, mort en 1911, laissa quatre filles; sa femme le suivit en 1918, et dès lors, Mlle Guillaume veilla seule à l'éducation des quatre fillettes. Elle en a fait des jeunes filles sérieuses et travailleuses. La dernière seule est occupée au dehors, les trois aînées aident leur tante, tant dans son commerce, que dans la culture de quelques champs. Mlle Guillaume a ainsi offert à la commune qu'elle habite un noble exemple de dévouement familial, ne comptant pas avec ses peines, et sacrifiant quelquefois ses propres intérêts.

***

Un prix Goussaincourt revient à Mlle Émilie **Vincent** (1), née à Tendon (Vosges) en 1849. Fille de cultivateurs, possédant huit enfants, elle se décide à vingt-sept ans à se mettre en service à Nancy, pour leur venir en aide. Elle servait une famille depuis quinze ans, lorsque, par suite de revers, sa maîtresse ne pouvant plus lui payer ses gages, la brave fille s'offrit, avec un désintéressement touchant, à demeurer sans rétribution. Plus tard, un frère d'Émilie devint veuf avec deux petits enfants. Celle-ci lui procure un logement dans le voisinage, et après avoir terminé sa besogne, va s'occuper du ménage de ce frère et de ses enfants. Puis, voyant que l'argent manque, la bonne tante se met l'après-midi à faire des demi-journées de gros ouvrages, pour aider les siens à vivre, et cela jusqu'à ce que les enfants soient placés. Elle continue à servir gratuitement sa maîtresse, qui bientôt deviendra infirme et nécessitera des soins continus. Et la servante a quatre-vingts ans. Courage héroïque, inaltérable attachement. Voilà la vertu.

***

Les trois prix Goussaincourt, dits prix militaires, sont

(1) 15, rue du Montet.

Digitized by Google

cette année, faute d'affectation à ce titre, attribués à Mlle Catherine **Tardif** (1), née à Haguenau (Bas-Rhin) en 1861. Elle a servi pendant quarante ans dans la même maison, où elle était se le domestique. Elle y a donné, en même temps, ses soins, durant trente années, à un paralytique. Ses gages étaient modestes : aujourd'hui elle est vieille, et n'a guère pu réaliser d'économies. Les dix premières années de son service, elle payait elle-même une nièce pour soigner sa mère, restée dans son pays. Ce long temps de service, rare à notre époque, compliqué de soins particuliers, souvent répugnants, donnés à un infirme, a paru à votre Commission, mériter la récompense que vous accordez aujourd'hui.

***

Chaque année, Messieurs, vous avez à attribuer le prix Virginie Jacquot fondé en faveur d'un foyer peuplé de quatre enfants au moins, dans la commune de Glonville (2), ou à son défaut dans l'une des communes rurales du canton de Baccarat.

Six familles de Glonville en ont été les bénéficiaires de 1922 à 1927. Cette année, le concours était ouvert entre d'autres communes du canton. C'est Fontenoy-la-Joûte que vous couronnez en la personne d'Auguste **Mathieu**, veuf, ayant à sa charge quatre enfants de six à douze ans. L'aînée, la petit Yvonne remplace la mère de famille; le père est signalé comme très méritant, de conduite exemplaire, cultivateur très estimé.

Avant de terminer l'édifiante énumération de ces belles vertus cachées, dont vous voudrez bien me pardonner la longueur — mais qu'y puis-je, il y a encore et toujours dans notre vieille terre de Lorraine tant de magnifiques, exemples dignes des ancêtres qui ont si souvent peiné et souffert avec leur foi profonde et leur inaltérable amour du prochain ! — je veux dire un mot de la charitable

( ) 22, rue des Tiercelins.
(2) Glonville, canton de Baccarat.

Digitized by Google

pensée d'une noble dame qui, n'étant point de notre région, s'y intéresse néanmoins dans sa touchante générosité en faveur des victimes de la dernière guerre. Une somme de 400 francs a été mise à la disposition de l'Académie de Stanislas, par Mme la marquise de Saint-Vincent Brassac, pour être remise en 1929 à un ascendant pauvre d'un soldat mort pour la France, durant la grande guerre.

***

Mme **Thomassin**, de Borville (1), née en 1867, veuve depuis 1913, a eu six enfants. Deux ont été tués au front, un troisième est mort des suites d'intoxication par les gaz : la première condition est donc amplement remplie. D'autre part, Mme Thomassin vous est chaudement recommandée par un ancien maire de la commune, qui signale ses difficultés, ses charges, sa santé chancelante, en un mot un manque d'aisance, qu'une pension militaire n'atténue que dans une faible mesure. Aussi, le rapporteur de votre Commission a-t-il conclu à ce que le prix Saint-Vincent Brassac fût attribué à l'impétrante, à titre de secours. C'est bien là répondre à la volonté exprimée par la généreuse donatrice.

Mme de Saint-Vincent Brassac n'est pas une inconnue pour vous, Messieurs, vous lui avez décerné, l'an dernier, le prix du Souvenir pour ses publications et les œuvres qu'elle a fondées en faveur des infortunés de la guerre. La mémoire de son fils, Rolland de Brassac, mort pour défendre nos foyers guide sa charité dans le zèle le plus pur. Grâces lui en soient ici, cette année encore, publiquement rendues.

---

(1) Canton de Bayon.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 22 MAI 1930

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1929-1930

Par le Colonel BLAISON

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Les six derniers mois de l'année 1929 vous avaient été cléments, puisque aucun deuil, au cours de cette période, n'avait frappé l'Académie. Aussi, la perte coup sur coup de quatre de ses membres ou associés-correspondants : M. Émile Ambroise, notre questeur, M. Antonin Daum, Mme la marquise d'Eyragues, M. André Hallays, lui fut-elle, au commencement de 1930, particulièrement douloureuse. Voici qu'à d'autres mains le flambeau est passé. Car, pas plus que ne s'éteindra le souvenir de nos disparus, ne sauraient tomber les Traditions desquelles ils furent les mainteneurs et qui déjà sont relevées par ceux que, d'une année à l'autre, l'Académie a voulu successivement accueillir : MM. Gaston Michel, Pierre Marot, Maurice Toussaint, Jules Florange, Lucien Braye, Jean Colin, Georges Étienne, Paul d'Arbois de Jubainville.

*
* *

Ce fut le 3 janvier 1930, presque au début de l'année, que nous apprîmes, triste coïncidence, la mort de notre questeur vénéré, M. Émile Ambroise. Depuis dix-huit ans en fonctions, son dévouement inaltérable, son expé-

Digitized by Google

rience juridique et financière, sa gestion aussi sûre que prudente des intérêts de votre Compagnie lui valaient, à chaque exercice, la nouvelle et unanime expression de la reconnaissance de ses confrères. On sait que, malgré la continuité d'un tel labeur, M. Ambroise avait accepté de participer à d'autres et multiples tâches, toutes de désintéressement : il faut nous borner, parmi celles-ci, à signaler le rôle de M. Ambroise à la Société de Secours aux Blessés militaires, de laquelle il était le délégué régional, et à rappeler que l'ancien combattant de 1870 était asusi vice-président de la Société des Vétérans. C'était à sa ville natale qu'il avait consacré les prémices de son activité littéraire : *L'Arrondissement de Lunéville avant Léopold* (*1595-1697*) devait en effet précéder la publication des *Prestimonies*, du *Procès des Baronnies*, des *Derniers Seigneurs du district de Blâmont*, tous ouvrages nettement ordonnés, d'un style fin et clair, par où s'évoquait, dans sa variété, l'histoire de notre passé lorrain. Des qualités de haute courtoisie, de constante affabilité de notre cher questeur, si précieuses au cours des incidents par où passe la vie parfois complexe d'une Compagnie comme la vôtre, nous ne dirons rien, car elles sont dans toutes les mémoires. Elles ne devaient être dépassées que par la sérénité avec laquelle il accepta, dans les dernières années de sa vie, d'être mis en face de la plus sévère des interventions chirurgicales, devant laquelle d'autres, plus jeunes, eussent senti fléchir leur courage. Nous avions eu la joie de le revoir parmi nous après cette épreuve, nous avions admiré l'égalité, la constance de son humeur. Et le souvenir nous restera de ce stoïcisme souriant et du haut exemple qu'un soldat d'autrefois nous aura donné jusqu'au bout.

Quelques semaines à peine écoulées, l'Académie voyait disparaître, perte non moins cruelle, un autre de ses membres titulaires : Antonin Daum. Né au cœur du comté de Bitche, non loin des régions vosgiennes où l'industrie du verrier a fleuri depuis le fond des âges, il demeurait ici le Maître incontesté d'une tradition et d'une technique par lesquelles la nature apparaissait

Digitized by Google

toute spiritualisée. Telles furent aussi les origines, directement justifiées, de ses titres à vos suffrages. Pourtant, dès 1909, des *Comptes Rendus*, publiés par Antonin Daum dans la *Revue générale de l'Exposition de Nancy*, avaient mis en relief des idées toutes nouvelles par où l'auteur, remontant des effets aux causes, analysait déjà, avec une singulière pénétration, les origines de l'évolution du goût lorrain dans l'Art décoratif. Son discours de réception : *Verriers d'autrefois*, restera comme la description la plus colorée, la plus directe (la mieux documentée aussi) du cadre forestier où les ancêtres de nos verriers lorrains d'aujourd'hui menaient, non sans honneur, leur dur métier. Fondateur, dans ses propres ateliers, d'une École de Dessin et de Décoration, vice-président de la Chambre de Commerce, commandeur de la Légion d'honneur, Antonin Daum plaçait, au-dessus des obligations professionnelles et des honneurs, les préoccupations sociales qui, sans cesse, le penchèrent sur le sort des humbles, pour lesquels jamais il ne croyait avoir assez fait. Il est mort avant l'heure, sans que la carrière ait été par lui jusqu'au bout parcourue. Mais sa vie avait été pleine : aucun de ses enseignements ne sera perdu par ceux qu'il laissa derrière lui, ni par ceux qui, l'ayant approché, eurent l'honneur et gardent la fierté d'avoir été ses amis.

Quand, il y a vingt-six ans, fut élue par l'Académie de Stanislas, au titre d'associé-correspondant, Mme la Marquise d'Eyragues, ses parrains n'avaient pas laissé, en ces temps reculés, de déclarer hautement et avec liberté : « que la littérature, la poésie, les arts, les sciences mêmes, ne sont pas un domaine réservé au sexe fort, et qu'à celui-ci nos Statuts n'ont pas, du moins explicitement, réservé un privilège exclusif ». Ce jour-là, une Institution déjà vénérable se devait donc de prouver une fois de plus sa constante jeunesse (...et peut-être, aussi, quelque don de prescience) en accueillant avec honneur Mme d'Eyragues, savant et pieux auteur d'une *Traduction des Psaumes* sur le texte hébreu, qu'avait couronnée l'Académie Française. En elle, votre Commission des Prix de Vertu eut dès lors la plus précieuse des collabo-

Digitized by Google

ratrices, vouée d'avance, par son grand cœur, au soulagement de toutes les souffrances, à la recherche de tous les mérites, même des plus obscurs, mis par elle chaque fois, par un don tout féminin, en leur juste place. Tant d'Œuvres, que soutenait celle qui fut partout l'image de la Bonté vivante, tant d'isolés aussi, que touchaient sans cesse des bienfaits qu'elle eût voulus plus ignorés, ont voué à sa mémoire une reconnaissance qui se montra émouvante au jour de ses obsèques. Elle durera profondément dans des cœurs qui n'oublient rien d'une vie qui fut toute de dévouement et qui restera comme le plus haut, le plus total, le plus pur des exemples à proposer à la génération féminine qui se lève.

Parmi les nombreux travaux qui, déjà, avaient fait la célébrité d'André Hallays quand s'ouvrirent devant lui les portes de votre Compagnie, il convient de mettre au premier plan l'œuvre que ce Nancéien de passage, sinon d'adoption, venait alors de consacrer à *Nancy*, rangée par lui à côté des villes d'art célèbres : Strasbourg, Versailles, Rouen, Nuremberg, Milan, Cordoue, Rome, Venise, Florence.

Résumant, devant vous, le volume à cette époque, le regretté Henri Mengin disait excellemment : « Ni une de vos richesses, ni une de vos gloires, ni une de vos pierres n'ont échappé à l'auteur. » Et, des jugements portés par Hallays sur Nancy, voici celui que votre confrère avait voulu retenir : « C'est une œuvre d'art exquise. Il n'y a point de ville dont le plan soit mieux dessiné, dont les édifices présentent des dehors plus harmonieux. Aujourd'hui, on parle souvent de l'art de bâtir les villes. En voici le modèle. »

L'accueil que fit à l'admirateur — à l'amoureux — de Nancy l'Académie fondée par Stanislas fut digne d'elle, et aussi d'André Hallays. Nous ne le revîmes plus, à notre gré, qu'à de trop rares intervalles. Mais il avait gardé parmi nous de fidèles et chaudes amitiés. Et déjà, avec une joie nouvelle, nous l'avions vu revenir à notre Lorraine par de magnifiques et toutes récentes publications, quand sa mort inattendue a fait tomber, avec nos espoirs,

Digitized by Google

tant d'autres espoirs! Le souvenir d'un tenant fidèle de l'Art et du Génie lorrains ne saurait périr, ni dans la Ville qu'il honora, ni dans le cœur des amis qu'il y a laissés.

***

Pour juste que doive être premièrement (en conformité avec vos règles) le pieux témoignage de la reconnaissance de votre Compagnie à ceux qui servirent ses institutions, sa bienvenue aux nouveaux confrères par elle accueillis, et sur qui reposent ses futurs espoirs, ne saurait être ni moins sincère, ni moins cordiale.

En élisant comme membre titulaire M. le professeur Gaston Michel, vous n'avez pas seulement voulu reconnaître la valeur d'un maître éminent de notre Université, les services de celui à qui tant de blessés, dans notre Nancy de guerre, durent leur salut. Car ses *Mémoires*, ses travaux techniques, et surtout sa contribution à l'historique de l'art chirurgical lorrain avaient déjà, par ailleurs, retenu votre attention. Et sa *Leçon d'Ouverture*, dans sa chaire de clinique chirurgicale, sa *Monographie sur la Masse de l'ancien Collège de Médecine de Nancy*, son étude sur le rôle de *Valentin de Nancy*, aux temps des Jenner et des premières vaccinations, sa *Notice sur le docteur Liébault* nous laissent espérer qu'à son tour l'*Histoire du Collège Royal de Chirurgie*, ancêtre de notre Faculté de Médecine, ne tardera pas à nous être retracée par la main, plus que toute autre experte, du nouveau membre titulaire que vous vous êtes adjoint.

M. Pierre Marot, de Neufchâteau, ancien élève de l'École des Chartes, de l'École des Hautes Études, est actuellement à la tête du Service de nos Archives départementales. Malgré sa jeunesse (il n'a pas trente ans révolus) M. Marot, par un labeur ordonné, sûr de ses moyens, intelligemment et fermement orienté, a déjà apporté, au passé de notre Lorraine, une contribution de haut prix et de poids. Trente-quatre publications,

Digitized by Google

huit Comptes Rendus critiques, un grand ouvrage en cours d'achèvement, l'*Histoire de Neufchâteau :* tel était déjà, en mai 1929, le bilan de début d'une existence qui sera fructueuse pour les lettres, fructueuse surtout pour l'histoire de ce pays. En accueillant avec joie M. Pierre Marot parmi vos associés-correspondants, l'Académie de Stanislas a voulu sanctionner les mérites d'un beau passé et, par avance, les promesses d'un plus bel avenir.

M. Maurice Toussaint, éloigné par les circonstances de sa Lorraine natale, y a conservé toutes ses attaches spirituelles. Les *Étapes de l'Est*, parues en 1912, lui valurent les honneurs d'une préface de Maurice Barrès; la *Lorraine à l'époque gallo-romaine*, de 1928, ceux d'une préface de Camille Jullian. Collaborateur assidu de nos revues régionales : *le Pays lorrain*, *la Revue lorraine illustrée*, les *Cahiers lorrains*, *les Marches de l'Est*, de diverses revues parisiennes, polonaises et belges, secrétaire de l'*Association Guillaume Budé*, membre correspondant de l'*Académie de Metz*, il avait, par avance, sa place marquée dans votre Compagnie, toujours heureuse de s'attacher ceux qui, ayant gardé leur cœur à leur petite patrie, lui gardent tout aussi jalousement, même par delà ses confins, les fruits de leur effort et de leur talent.

M. Jules Florange, de Sierck (Moselle), a été élu associé-correspondant le 29 octobre 1929. Numismate distingué, membre de plusieurs sociétés savantes, M. Florange possède un bagage littéraire et historique important. Parmi ses œuvres, citons l'*Histoire des seigneurs du Comté de Sierck en Lorraine; Nicolas Francin, évêque constitutionnel de la Moselle; Le Conventionnel Hœltz, député de la Moselle; Nivard, poète lorrain; Hombourg-la-Forteresse.* L'Académie a été heureuse de resserrer encore les liens traditionnels qui l'unissent à ses amis des Marches mosellanes, en ouvrant ses rangs à M. Jules Florange, de Sierck, un érudit de première valeur, un bon Lorrain, un bon Français.

Avoué à Bar-le-Duc, docteur en droit, c'est à l'Histoire

Digitized by Google

de son Barrois natal que M. Lucien Braye a surtout donné ses loisirs. Et les dix-neuf études qu'il a fait jusqu'ici paraître, notamment sur *Ligny-en-Barrois*, sur *Bar-le-Duc*, sur *René de Châlon et Le Mausolée de Cœur*, sur la *Pléiade dans le Barrois*, fixent, par un choix particulièrement heureux des sujets, de multiples points d'un passé également cher aux Lorrains des deux duchés. Mais votre nouvel associé-correspondant est aussi un poète aux vers souples et harmonieux, qu'on croirait parfois apparentés à ce que l'art et le tour virgilien, dans l'éclat de leur second millénaire, ont gardé de plus heureux et de plus pur. Par là, M. Braye trouvera-t-il sans doute, dans votre Compagnie, sa sûre et juste place aux côtés de M. le chanoine Renard, auteur de ces courtes pièces à la saveur agreste et bucolique : *la Source*, *les Chèvres*, aux côtés de M. Pierre Bretagne qui leur insuffla à toutes deux la vie musicale. Car, de notre petite République à nous, jamais poètes et musiciens (même si, de fortune, ils sont avoués) ne sauraient être bannis! Cependant M. Lucien Braye, vice-président de la Fédération historique lorraine, avait, par d'autres distinctions acquises, d'autres titres encore à vos suffrages. Érudit, historien, poète : vous ne pouviez accueillir un collaborateur plus hautement qualifié.

Le conservateur de notre Bibliothèque municipale, M. Jean Colin, fils de l'artiste délicat qui illustra les œuvres de notre Barrès, est un Lorrain d'ascendance, de tradition et de goût. L'École du Louvre, l'École des Hautes Études, d'où il fut envoyé à l'École de Rome, furent les étapes propices au développement d'un talent qui, par des publications sur l'*Occupation romaine au Maroc*, sur les *Antiquités romaines de Rhénanie*, laissait déjà, dans les intervalles des missions à lui confiées, entrevoir chez l'auteur une unité de vues toutes personnelles et déductives, telles, assurément, que nous les retrouverons aussi fructueuses dans son ouvrage en préparation sur *Tite-Live et la Conquête romaine de la Cisalpine*. En accueillant M. Jean Colin, l'Académie a montré sa joie de voir mise dorénavant, au service des études lorraines,

Digitized by Google

une érudition lumineuse et sûre, puisée aux trop rares fontaines qui sourdent auprès des sommets, et à laquelle nos chercheurs, ici, savent bien que jamais ils n'auront recours en vain.

M. le Professeur Georges Étienne, un des maîtres, comme le Professeur Michel, de notre Faculté de Médecine, auteur, comme lui, de travaux d'ordre à la fois historique et médical, a donné sur notre province des publications qui, déjà, furent très remarquées : *La Peste en Lorraine*, *Des procédés thérapeutiques d'autrefois*, *La Vie de Pasteur à Tantonville*, *Le Nain de Stanislas*. Ce Vosgien d'origine, de qui la haute compétence n'est plus à louer, a, autour de lui, beaucoup regardé, beaucoup retenu. Nul doute qu'il ne vous réserve pour sa part, sur l'histoire médicale de son pays natal, de nouvelles communications du plus vif intérêt et dont nous voulons d'avance remercier celui qui, depuis le 7 février 1930, est devenu l'un de vos associés-correspondants.

Le 16 mai, la liste de ceux-ci s'est close, pour cette année, sur le nom de M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de la Moselle. Membre de *l'Académie de Metz*, de laquelle il a été président, trésorier-secrétaire de la *Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine*, collaborateur aux *Cahiers lorrains*, au *Bulletin de la Société des Lettres de Bar-le-Duc*, M. d'Arbois de Jubainville est en outre l'héritier d'un nom célèbre dans les fastes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et aussi dans ceux de votre Compagnie, de laquelle son père fut, pendant un demi-siècle, le fidèle associé-correspondant. La tâche intellectuelle qui, devant son fils, s'est ouverte dans Metz reconquise était, Messieurs, pour susciter toutes vos sympathies lorraines : vous ne pouviez, mieux que vous l'avez fait, les lui prouver.

Ici devrait s'arrêter l'énumération (en fait bien ramassée et bien sèche, hélas ! au regard de tant de valeurs certaines, de tant de mérites omis) de vos nouveaux membres. Pourquoi faut-il, regret inattendu, qu'un dernier nom s'y ajoute, le nom de celui qui, depuis si long-

Digitized by Google

temps, assurait la haute et permanente direction de vos travaux et qui, à la surprise douloureuse de chacun d'entre nous, a décidé de se démettre de son titre et de « rentrer dans le rang ». Le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, M. Charles Guyot, vient en effet de résigner les fonctions qui, depuis dix-neuf années, l'incorporaient, pour ainsi dire, aux plus essentielles de nos traditions et où son goût affiné, sa souriante bienveillance, son expérience sûre et discrète des hommes et des choses faisaient de lui l'animateur idéal d'une Société comme celle-ci. Notre Président a rendu devant vous, en des termes qui ne seront point oubliés, l'hommage ému que seul il pouvait adresser au confrère vénéré de qui bientôt nous fêterons avec joie, avec reconnaissance, le jubilé académique. Avec reconnaissance, surtout, car, à l'Académie de Stanislas, notre cher Secrétaire perpétuel avait tout donné de lui-même. D'autres ont dit le rôle éminent joué par le chef auquel furent confiés les destins de notre grande École forestière nancéienne, la place qu'il tint dans Nancy, au long des rudes et directes épreuves de la guerre, à la tête de la Croix-Rouge lorraine, les œuvres multiples où se prodigua, où se prodigue encore, une inlassable et toujours jeune activité. Mais ceux qui, comme vous, Messieurs, l'ont ici vu de près et connu, se bornent aujourd'hui à saluer, avec un unanime et affectueux respect, celui qui, des nôtres depuis quarante-sept ans, reste notre doyen, notre modèle et notre guide.

***

Dans une année académique, comme, par ailleurs, dans toute collectivité humaine, regrets et joies, ombres et rayons alternent et se mélangent. Cette année, les félicitations de votre Président, interprétant les vôtres, sont allées successivement à M. le doyen Michon, promu chevalier de la Légion d'honneur; à M. le Président de Chambre de Montvallon, nommé, de Montpellier, à la Cour de cassation; à M. le premier Président Reiter, promu officier de la Légion d'honneur; à M. Georges

Digitized by Google

Hottenger, couronné par l'Académie Française pour l'ensemble de ses œuvres; à M. Hippolyte Roy, qui a reçu de la Société des Gens de Lettres le prix Maria Star de cinq mille francs; à notre nouveau Secrétaire perpétuel, M. Pierre Boyé, promu commandeur de l'Ordre « Polonia restituta »; à M. des Robert, promu chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. L'attribution d'un don par la famille de M. Ambroise, d'un legs par le testament de Mme la marquise d'Eyragues, nous laissent espérer que, grâce à de tels exemples ainsi suggérés, les influences intellectuelles, et surtout bienfaisantes, de l'Académie de Stanislas n'iront jamais, faute d'aide matérielle, en régression. Aujourd'hui, Messieurs, que le renom de son fondateur s'élargit de toute la place tenue, au cœur de l'Europe, par une Pologne fièrement restituée à elle-même, celui de l'Institution par lui créée repose, sur ses bases antiques, plus solidement que jamais. N'était-ce point hier qu'à Paris, l'ambassadeur polonais confiait à notre Secrétaire perpétuel la double mission de dire à Nancy, ainsi qu'à la Lorraine, le salut de la Pologne? Et, déjà, ceux qui représentent Nancy ont accueilli avec émotion, au centre magnifique et séculaire de la cité, un souvenir pour eux sacré. Mais, aujourd'hui, c'est par votre Académie que toute la Lorraine, la Lorraine qui n'oublie pas, recevra d'ici même l'hommage fidèle de ses amis de toujours : remercions d'en avoir ainsi décidé celui qui était le plus directement qualifié pour le faire puisque, par ailleurs, c'est entre ses mains que repose, ce qui fait aussi le renom d'une Académie au travail, à savoir la qualité de ses productions et du programme qui les coordonne. Car, pour se rassurer sur la continuité de ce que peuvent donner ici les initiatives de l'esprit, il suffit, Messieurs, de consulter votre *tableau de travail*, soit la liste des communications dues à vos membres au cours d'une année :

C'est, mis à son terme, le travail de M. Hippolyte Roy sur le Dr *Charles Cuny*, ce sont les épisodes de la vie mouvementée du *Général baron de Vincent* présentés par M. Marcel Maure, c'est une Analyse, par M. Georges Renard, de la première pièce de théâtre composée sur

Digitized by Google

l'épopée de *Jeanne d'Arc* et dont l'auteur fut le P. Fronton du Duc, du collège de Pont-à-Mousson, une évocation du passé par M. Charles Bohême : *Impressions de jadis, réflexions de naguère*, une étude de M. Charles Berlet sur le *Général comte Grandjean*, un travail de M. Pierre Boyé sur *la Musique et la Comédie du Roi de Pologne*, une communication de M. le doyen Michon sur la *Notion de l'Immeuble au Moyen Age*, une notice de M. Émile Duvernoy sur *Hardouin de la Jaille, seigneur angevin*, qui servit sous trois de nos ducs, une Monographie de M. Georges Hottenger sur la *Commune de Dommartemont*. Et, de M. Pierre Marot, des communications relatives à *Georges Aulbéry, de Gripport, historien lorrain du XVII^e siècle*, à la *Date présumée où saint Nicolas devint patron de la Lorraine*, à Jean Baudouin, de Rosières-aux-Salines, auteur de l'*Instruction de la Vie Mortelle...*

***

Ainsi, Messieurs, par la variété des sujets mis en lumière, par l'unité du cadre lorrain qui les enclòt, par la nature aussi des œuvres que vous ont apportées de nouveaux confrères, ne semble-t-il point qu'il y ait, dans ces acquisitions d'une année, tout ce qui peut satisfaire des esprits fidèles aux horizons de leur terre natale et, plus largement enfin, entr'ouvrir devant eux, grâce aux leçons raisonnées que leur donne le passé, les portes d'un avenir qui, de nécessité, s'y trouve par avance lié?

Digitized by Google

LE SOTRET

Par M. Charles SADOUL

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Il y a vingt-deux ans déjà que vous m'accueilliez parmi vous en qualité d'associé-correspondant et il y en a dix-sept que vos indulgents suffrages me plaçaient au rang de vos membres titulaires. Me voici presque parmi vos doyens.

Quelle est ma confusion devant ces chiffres, indices de la fuite trop rapide des jours et des années en même temps que du retard évident mis par moi à vous dire ma gratitude. J'ai quelques circonstances atténuantes : la guerre qui m'éloigna de vos travaux, l'après-guerre qui me donna une surcharge d'occupations. Et aussi bien n'était-il pas nécessaire d'ajouter à mon bagage pour acquérir plus de titres à votre bienveillance?

J'avais toujours pensé vous entretenir de ma petite ville natale où j'ai puisé tout enfant le vif amour de notre Lorraine. Et voici que mon frère, également attaché à notre Raon, s'est pris à étudier et à retracer son passé sans me laisser grand'chose à glaner dans ce domaine que j'ai dû abandonner à son droit d'aînesse.

En choisissant aujourd'hui mon sujet dans nos traditions populaires mon vieux Raon cependant ne sera pas

Digitized by Google

absent de mon discours, puisque souvent j'y revivrai des souvenirs d'enfance et de jeunesse.

Si la Scandinavie a ses trolls et ses elfes, l'Allemagne ses kobolds, l'Écosse ses drows, le Berry ses fadets, la Bretagne ses korrigans, la Wallonie ses sotais et ses nutons, les musulmans leurs djiunns, notre Lorraine a ses sotrets; et c'est d'eux, cousins proches, si ce n'est frères de ces farfadets et de ces gnomes de contrées diverses que je veux vous entretenir, au risque d'encourir le sort du bon Jérôme Coignard qui, comme il est rapporté dans la *Rôtisserie de la Reine Pédauque*, fut assassiné sur la route de Lyon par les génies dont il allait dévoiler les secrets.

D'où vient d'abord ce nom de sotret dont on prononce l'o et l'e bref ou allongé selon les cantons, et qui se transforme en *soutrait* dans l'Ouest du Barrois et en Champagne, en *chautré* dans la Suisse romande?

Je ne crois pas avec Littré qu'il faille en rechercher l'étymologie dans le basque *soto*, grotte, ou avec Labourasse dans le grec σωτερ, protecteur, conservateur, ou avec le vénérable chanoine Hingre dans le breton *saotret*, fil embrouillé, *sartra*, herbe roulée, le gallois *sathr*, *sathriad*, *satrad*, cauchemar (1). Je me bornerai à indiquer qu'en passant par le vieux français sautereau, sautreau, on pourrait peut-être retrouver la racine du mot dans le latin *saltus*, saut. Je laisse aux philologues le soin de trancher la question. Il en est une plus grave à étudier. Quelle est la nature, l'essence du sotret?

Dans son *Traité sur les apparitions des esprits*, publié en 1746 (2), et qui n'eut pas moins de quatre éditions en treize ans, notre Dom Calmet a essayé de déterminer

---

(1) Littré, *Dictionnaire de la langue française*, v° Sottais, génie des mines. Labourasse, *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*, v° So ret. Hingre, *Vocabulaire complet du patois de la Bresse*, v° Sotret.

(2) *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenants de Hongrie, de Moravie, etc.*, par le R. P. Dom Augustin Calmet, abbé de Senones. Paris de Bure, un vol. in-12, 1746. Einsideln Külin, 2 vol. in-12, 1749. Paris, de Bure, 2 vol. in-12, 1751. Senones, Pariset, 2 vol. in-12, 1759.

Digitized by Google

assez pesamment cette nature légère et aérienne. Avec son érudition coutumière et victime de celle-ci parce qu'il ajoute trop de foi aux documents sans les passer suffisamment au crible de la critique, le docte abbé de Senones se demande dans quelle catégorie de la création il convient de ranger ces lutins auxquels il ne condescend point à donner leur nom populaire lorrain. Il hésite tout d'abord à écrire « que ce qu'on en dit n'est qu'imagination et prévention » car « on a tant de preuves de leur réalité par les discours qu'ils ont tenus et par les actions qu'ils ont faites en présence de plusieurs personnes sages et éclairées, qu'il ne peut se persuader que parmi le grand nombre d'histoires qu'on en raconte qu'il n'y en ait tout au moins quelques-unes de vraies ». Quel trésor de documents Dom Calmet nous aurait rassemblé s'il n'avait dédaigné de faire son enquête chez les paysans des villages avoisinant son abbaye au lieu de s'adresser seulement à des personnages « sages et éclairés » et à puiser dans ses livres.

Seraient-ce, dit-il, de bons magiciens « qui se rendent invisibles et se divertissent à inquiéter les vivants? »

Seraient-ce de bons esprits? certains de leurs actes et la théologie n'autorisent pas à le croire.

Seraient-ce des esprits du mal? Oui, très probablement. Mais, comme il y a des degrés parmi les bienheureux, il doit en être de même chez les réprouvés. Et cependant les exorcismes et les prières n'ont souvent aucune vertu contre eux (1).

Je ne chercherai pas dans mon incompétence à résoudre ce problème délicat et je me bornerai à vous renvoyer sur ce point aux dissertations des spécialistes et à celles de l'érudit abbé. Après avoir condamné nos lutins, à regret, semble-t-il, peut-être à cause de vieux souvenirs de son enfance villageoise, il recherche comment ils se sont manifestés dans l'antiquité. Il donne à notre sotret des titres de noblesse, si l'on peut dire, en l'apparentant à l'esprit familier de Socrate, au petit génie serviteur de

(1) Dom Calmet, *Traité sur les apparitions des esprits*, etc., tome I, chap. XXIII et XXIX, édit. de Senones, p. 216 à 238.

Digitized by Google

Corneille Agrippa qui le suivit à Metz lorsque ce philosophe y séjourna. Après le savant bénédictin je ne vous citerai pas Pline l'ancien et Pline le jeune, Plotin, Trithème, Olaus Magnus, Guillaume, évêque de Paris, Bodin, et autres philosophes, théologiens ou démonologues dans les œuvres de qui il a puisé le récit de fantastiques et merveilleuses aventures.

Sans me demander non plus si nos sotrets ont été créés avant Adam ainsi que l'affirment certaines cosmogonies orientales, ou sont des survivants des divinités celtiques, des sylvains, des faunes ou des lares des villa gallo-romaines, je me contenterai de rapporter ce que j'ai recueilli dans la tradition orale, dans quelques procès de sorcellerie ou dans les ouvrages de certains auteurs comme Richard, Thiriat, Sauvé, qui ont interrogé cette tradition avant moi (1).

Je serais disposé à admettre tout d'abord qu'il y a plusieurs espèces de sotrets et cela à cause des différences constatées dans leurs actions et dans leurs aspects. Mais, après tout, ces différences tiennent peut-être seulement à des variétés de caractère, d'humeur, de physionomie comme on en constate chez les simples mortels. A l'exemple des lutins des autres pays notre sotret est tantôt bon et serviable, tantôt taquin et mystificateur, tantôt malicieux et méchant.

On n'est pas entièrement d'accord sur la forme sous laquelle il se matérialise, car le plus souvent il reste invisible, laissant seulement soupçonner sa présence par les services qu'il rend ou par les mystifications auxquelles il se livre.

Tout d'abord il est très petit et à volonté peut s'amenuiser jusqu'à une dimension lui permettant de passer par le trou d'une serrure. Le plus souvent quand il consent à se montrer, c'est sous l'aspect d'un petit bout d'homme à physionomie éveillée et maligne, ni beau ni laid, avec

(1) Richard, *Traditions populaires, croyances superstitieuses, usages et coutumes de l'ancienne Lorraine*. Remiremont, Mougin, 1848. Thiriat, *La vallée de Cleurie*, etc. Mirecourt, Humbert, 1869. Sauvé, *Le folk-lore des Hautes-Vosges*. Paris, Maisonneuve et Leclerc, 1889.

Digitized by Google

des cheveux et une barbe d'une telle finesse qu'on qualifie de poil de sotret le duvet qui couvre la tête des nouveaunés ou ombrage la lèvre des adolescents. Cheveux et barbe sont toujours mal peignés et pour cela, à Fiménil (1) et ailleurs, on dit qu'une femme ou un enfant aux cheveux embroussaillés ressemble au sotret. La tête de notre lutin est couverte d'une petite calotte rouge, dans laquelle je me refuse à voir, avec le paradoxal Gaston Save, un souvenir du bonnet révolutionnaire (2). Ses vêtements sont également rouges. D'autres en moins grand nombre, prétendent qu'il est fort laid, *moult peut*, coiffé d'une calotte noire et habillé d'une houppelande rouge. De très rares personnes s'aventurent à dire qu'il a le pied fourchu des satyres et des démons.

S'il en est peu qui l'ont aperçu, nombreux par contre sont ceux qui ont constaté son invisible présence, révélée par une activité bienfaisante ou malicieuse.

Il aime à fréquenter les écuries et les étables. Comme certains dieux antiques, il prend soin des chevaux, les panse, les étrille. Alors qu'il néglige ses cheveux et sa barbe, il peigne leurs queues et leurs crinières, les sépare en tresses ingénieuses sur lesquelles il se balancera son travail terminé. Quand le maître ou le valet ont oublié de donner la provende ou avant qu'ils aient pu le faire, le sotret remplit d'avoine les mangeoires et de foin les râteliers.

Il ne se plait pas moins à s'occuper des vaches, renouvelant leurs litières, leur préparant des *laichons* succulents et leur apportant des *effourées* de verdure fraiche ou de regain parfumé. Comme il a peur des accidents, il prend la précaution d'enlever aux vaches leurs cornes et ne les replace qu'après avoir terminé sa besogne. Si par malheur on le dérange avant qu'elle ne le soit, il se sauve laissant les bêtes décornées. Pour tout salaire, le sotret se contente d'un peu de lait, et le lait des vaches qu'il a l'habitude de

(1) N.-C. Lemasson, *Lexique du patois vosgien de Fiménil*, Vo So re.

(2) G. Save, *Étude sur le costume rustique vosgien*, dans le tome XIII de la *Société philomatique vosgienne* et tirage à part.

Digitized by Google

traire est toujours moins blanc qu'il ne l'est d'ordinaire.

Il a ses préférés : chevaux ou vaches, que ce soient *bêtes noires* ou *bêtes rouges*, comme on disait autrefois, celles qu'il soigne sont toujours florissantes de santé, parfois au détriment de celles qu'il dédaigne.

Le sotret ne se borne pas au rôle de valet d'écurie. Il aide mystérieusement la ménagère aux ouvrages domestiques. Le matin, quand celle-ci trouve la maison balayée, bien en ordre, la vaisselle sans un grain de poussière alignée sur le dressoir, les meubles astiqués et leurs ferrures bien reluisantes, le feu préparé dans l'âtre et la marmite pleine d'eau suspendue au *cramâ*, on peut être assuré que le sotret a passé par là : aimable façon de résoudre la crise des domestiques.

Mais par-dessus tout le sotret aime à s'occuper des enfants. Il les lave, les peigne, les berce, leur donne la bouillie qu'il sait préparer savoureuse et nourrissante. Si un enfant reste éveillé dans son berceau sans pleurer ni crier, c'est qu'un invisible sotret est en train de l'amuser. Si au réveil un petiot a les mèches de ses cheveux collées et emmêlées c'est aussi la marque qu'un de ces bons génies l'a pris en affection : « C'ost lo sotré qui li é tossé les chovoux » dit-on (1).

Quoique ces enfants privilégiés restent toujours bien portants et deviennent malins comme leur protecteur, les parents n'aiment pas beaucoup que le sotret continue ses soins. L'esprit farceur de celui-ci se manifeste en effet parfois de façon assez désagréable, ainsi qu'il m'a été affirmé par de nombreux témoins ou par d'anciennes victimes de ses facéties. Ne s'amuse-t-il pas, certains jours, à enlever leur préféré de leur berceau pour le cacher dans les endroits les plus invraisemblables : sous les lits, au-dessus des armoires, derrière les meubles? Les recherches pour retrouver le nourrisson ainsi dissimulé peuvent être longues, car celui-ci, si mal placé soit-il, reste dans sa cachette, joyeux et bien éveillé, souriant, *crâyant* des

(1) L. Zeliqzon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*.

Digitized by Google

yeux, sans pousser le moindre gémissement qui puisse révéler sa présence, même si la faim le ronge.

Pour cette raison et aussi parce que dans ces soins mystérieux on peut soupçonner quelque diablerie, les mères cherchent à éloigner notre farfadet de leur progéniture. Comme, par une singulière contradiction, il déteste le rouge dont cependant il est vêtu, les parents prudents couvrent de bonnets rouges la tête de leurs petiots, enduisent d'une semblable couleur les berceaux et, par surcroît de précaution, gravent à la tête et aux pieds de ceux-ci des croix et des symboles antiques dont le pouvoir est éprouvé.

On peut voir, dans la section d'art rustique du Musée lorrain, des berceaux de ce genre provenant des Hautes-Vosges.

Un linge ou un chiffon rouge peut suffire et dans les écuries une branche de houx suspendue — est-ce à cause des baies rouges? — a aussi la vertu de chasser le sotret (1).

Il est un autre moyen, mais assez dangereux, car il peut amener de désagréables conséquences. Notre lutin, en effet, déteste qu'on ait l'air de remarquer les soins qu'il donne aux enfants et aux bêtes. Si on fait attention à lui, si on lui adresse la parole, on a la chance de l'éloigner de la maison, mais si on lui fait des reproches, surtout si on a été grossier à son égard, avant de la quitter il se livrera à des plaisanteries du goût le plus douteux, embrouillant les quenouilles, bousculant les meubles, les faisant danser ensemble malgré leur poids, cassant la vaisselle et autres facéties. Un jour, à ce que rapporte Sauvé dans son excellent *Folk-lore les Hautes-Vosges*, un paysan de Ban-le-Duc, aujourd'hui Ban-de-Laveline, n'avait pas montré assez de discrétion à l'égard d'un sotret qui soignait son cheval. Pour se venger le lutin enferma l'animal dans le *ran*, c'est-à-dire l'étable à cochon, un peu exiguë, on s'en doute, pour sa taille. Il fallut démolir le *ran* pour tirer le solipède de son incommode position.

---

(1) A. Azelot, Monographie manuscrite. Bibliothèque municipale de Nancy.

Digitized by Google

A Raon-l'Étape, vers 1840, d'après ce que m'ont certifié jadis des témoins, pour une raison analogue, un sotret mit en révolution la ville. Dans l'auberge fréquentée par les paysans et les rouliers aux jours des marchés alors très importants, il fit valser, sans doute avec l'aide de congénères, les pots avec les chaises et les crédences, les seaux pleins d'eau gigotaient avec entrain sans verser une goutte de liquide. La police intervint. La sarabande cessa sans que ses causes mystérieuses fussent découvertes.

Je pourrais encore narrer nombre d'histoires du même genre, mais comme ces esprits frappeurs ne sont pas toujours des sotrets, et peuvent être aussi des revenants ou des démons, et même, prétend-on, de mauvais plaisants, je me bornerai à vous redire après Dom Calmet (1) les aventures survenues au curé de Walsch, comté de Dabo, diocèse de Metz. La paix du presbytère de ce « fort honnête homme » fut singulièrement troublée au cours du mois de juin 1740 par les exploits d'un sotret. Cela commença par la danse d'un pot de fer qui, heureusement, ne heurtant pas le pot de terre descendit sur le pavé, fit trois ou quatre tours puis s'en alla, sans que personne l'eut mis en mouvement. A la grande stupéfaction du curé, de sa nièce et de sa servante, de grosses pierres dont quelques-unes « d'environ une livre pesant » cassèrent « quelques carreaux des vitres » sans qu'on vit la main qui les avait lancées « avec une dextérité qui parut surnaturelle ».

N'opérant que de jour, ne faisant cependant de mal à personne, le génie se livrait à toutes sortes de facéties « prenant plaisir à déplacer la vaisselle de faïence et d'étain et de la ranger en rond dans la cuisine ou dans le porche ou même dans le cimetière », jetant des pierres dans les seaux d'eau, remplissant les marmites d'herbes sauvages, de son, de feuilles d'arbres; il les portait au jardin ou, ce qui valait mieux, les suspendait au cramail. D'autres fois, toujours sous les yeux étonnés des spectateurs effrayés, il bousculait les meubles, tirait de l'armoire le linge, et de la huche le pain, répandait le lait sur le pavé. Au jardin,

(1) *Op. cit.*, p. 225 et sq.

Digitized by Google

il arrachait les choux au fur et à mesure que la servante les repiquait; il maniait la bêche d'une main invisible, y cachait en terre des babioles ou de l'argent enlevés des armoires du *poële*. « La servante eut beau à tempêter, menacer, jurer à l'allemande, le génie continua ses badineries ». Les prières « marquées au rituel pour bénir la maison » n'eurent pas beaucoup plus de succès. Le pauvre curé prévint le maire qu'il en avait assez et qu'il allait s'en aller. C'est alors qu'arrivèrent les gens du comte de Linange-Dabo. Ils ne virent là « que l'effet d'une sorcellerie » et sur leurs indications le curé tira deux coups de pistolet vers l'endroit où il remarqua du mouvement. Le génie jeta alors « dans la poche d'un de ces officiers deux pièces d'argent », et depuis ce temps-là il ne se fit plus sentir dans la maison.

Et Dom Calmet conclut : « Cette circonstance de deux pistolets qui terminèrent la scène de l'esprit folet qui inquiétait le bon curé, lui fit croire que ce lutin n'était autre qu'un certain mauvais paroissien, que le curé avait été obligé de faire sortir de la paroisse, et qui pour se venger avait fait dans la maison curiale tout ce que nous venons de voir. Si cela est, il s'était donc rendu invisible, ou il avait eu le crédit d'envoyer en sa place un génie familier qui intrigua le curé pendant quelques semaines; mais s'il n'était point en corps dans cette maison, qu'avait-il à craindre des coups de pistolets qu'on aurait pu tirer sur lui, et s'il y était en corps, comment pouvait-il se rendre invisible? »

Il n'y a rien à reprendre à ces conclusions judicieuses et empreintes d'un grand bon sens du vénérable abbé de Senones. Cependant s'il avait eu entre les mains les pièces du procès d'Antoine Grevillon jugé à Arches en 1625 comme soupçonné de sorcellerie, il y aurait puisé de sérieux arguments en faveur de l'hypothèse du génie familier servant les rancunes du « mauvais paroissien ». Ce Grevillon, dont j'ai longuement conté l'histoire autrefois (1), avait en effet, tout comme Socrate et Corneille

(1) *Antoine Grevillon, sorcier et devin au Val de Ramonchamp*, etc., dans le *Pays lorrain*, t. I, 1904, p. 145, 170, 193 et tirage à part.

Digitized by Google

Agrippa, un génie familier. Il en avait même plusieurs et il en faisait le commerce, commerce peu rémunérateur, puisque pour leur garder leurs pouvoirs il fallait les vendre moins cher qu'on ne les avait achetés. Cinq sols était un haut prix. Notre sorcier tenait ses génies enfermés sous la forme de grosses mouches dans de petites boîtes. « Ils se grossissaient et petissaient à volonté » et serviteurs dévoués, pour la pauvre récompense de quelques miettes de nourriture, ils enseignaient à leur maître les secrets nécessaires à la guérison de ceux qui le consultaient. Ils le conseillaient aussi dans ses achats de mercerie en lui dévoilant le bénéfice que prétendaient tirer de lui les vendeurs. Mais étaient-ce bien des sotrets? Il parut au Procureur général du bailliage de Vôge, après des recherches savantes dans les auteurs, que ce devaient être des démons et Grevillon fut brûlé.

D'autres sotrets méprisant les rôles d'esprit frappeurs, ou de génies familiers préfèrent courtiser les femmes auprès de qui ils se montrent empressés et galants.

Voici deux histoires qui se sont passées à Mortagne, près de Bruyères-en-Vosges qui le font voir. Elles m'ont été racontées il y a près de trente ans (1).

Un sotret venait chaque soir faire la cour à une jeune femme quand, assise au coin de l'âtre, elle filait à son rouet. Le mari en prit quelque ombrage et voulut voir comment était fait son rival. Affublé des vêtements de sa femme il prit sa place et fila la quenouille, mais d'une façon si maladroite que le gnome s'en aperçut et lui dit : « *Pidôle don, te n' pidôle mi si bié qu'hécho* » (Tourne donc, tu ne tournes pas si bien qu'hier). L'homme voyant sa supercherie découverte, se leva et saisissant son petit rival par la peau du dos, le précipita dans l'âtre où flambait un feu clair. « Comment t'appelles-tu », cria le sotret. « Moi-même » répondit le montagnard en s'enfuyant. Aux cris de leur frère, d'autres lutins accoururent et lui demandèrent qui l'avait mis en aussi fâcheuse posture : « Moi-

(1) Par Mme Ballot, née Charlotte André, à Raon-l'Étape, originaire de Mortagne.

Digitized by Google

même, moi-même », répondit-il. « Eh ! si c'est toi-même, tire toi de là toi-même », répondirent les sotrets.

Vous avez reconnu là une très vieille fable qui se retrouve avec des variantes dans les contes traditionnels de tous les pays et qu'on peut faire remonter à la plus haute antiquité, elle s'apparente notamment à l'histoire d'Ulysse et du Cyclope rapportée dans l'*Odyssée*.

Dans ce même village de Mortagne, où les sotrets semblent avoir été particulièrement galants, un autre mari qui rentrait chez lui un soir, faisant *boucan*, tâtant les murs et les meubles pour retrouver son chemin dans l'obscurité, saisit par hasard un sotret venu pour courtiser sa femme. Il le jeta violemment sur le pavé. Il y sonna comme un sac de cuillers en poussant un *tiouhhihi* terrible. L'homme croyait l'avoir tué, mais les sotrets sont immortels. Quand il voulut ramasser les morceaux il ne trouva rien; le farfadet s'était envolé par la cheminée.

J'ai retrouvé ce détail du sotret sonnant comme un sac de cuillers quand il est lancé à terre, dans divers villages lorrains, notamment à Thiaville près de Baccarat et à Guéblange près de Dieuze.

Voici une autre histoire qui montre que ces habitudes galantes des sotrets sont fort anciennes. Je la tire des pièces du procès de Liénarde, dite Dieudonnée, femme de Martin Hanry ou Hanryelle le jeune de la Croix-aux-Mines, qui fut brûlée à Saint-Dié comme sorcière le 15 décembre 1600 (1). Vers l'an 1580, comme elle était à Sainte-Croix, « y servant maistre, le sottrel la pourmenoit et lors elle ne pouvoit nullement respirer quand il lui résistoit. Au lict il se mettoit sur elle et la pressoit de sorte qu'en peine pouvoit elle respirer tant il estoit pesant ». Après son mariage avec Martin Hanryelle elle le vit encore, surtout « quand son mari estoit à la ville ». En prison il lui rendit visite et par deux fois il refit son lit de paille « prenant de l'estrain sous elle et l'estendant dans la prison ». Le juge, ferré sur les diableries et connaissant ses auteurs, fit observer à Liénarde « qu'il est impossible puisqu'il l'a suivy tant d'années » qu'il ne l'ait embrassée et pris

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 8684.

Digitized by Google

d'autres familiarités avec elle, « d'autant que tels sottrels sont esprits qui sont fort hardis auprès des femmes ». Il lui demanda quelques explications parfois indiscrètes sur la nature des sotrets. Mais Liénarde ne put les lui fournir, car, quand celui-ci la venait voir « elle estoit si chargée qu'elle ne pensoit pas à le regarder ». Tout ce qu'elle put dire c'est que son père lui avait raconté que cet esprit la poursuivait depuis le berceau.

Il semble bien que Liénarde Henry n'a pas eu affaire au petit lutin, valet d'écurie ou bonne d'enfant, dont les farces ne sont jamais tragiques, mais à un de ses frères trois jours la semaine, comme on dit en Lorraine, qui, portant le même nom, est d'une nature assez méchante. C'est celui-ci qui, tout comme le cauchemar, esprit lui aussi, se plait à tourmenter les gens dans leur sommeil. Il se place sur la poitrine des dormeurs, les étouffant en leur procurant des terreurs d'autant plus pénibles que lorsqu'on les subit il n'est pas possible de remuer le moins du monde. On peut penser que ce sotret cauchemar a quelque accointance avec les démons, car il a peur de la croix. Aussi les gens avisés se protègent de sa désagréable visite en traçant sur leur bois de lit le signe de la rédemption avec de la craie rouge, ou bien se couchent en croisant les pieds en forme de croix, ou bien encore étendent les bras en croix, position fort incommode si on couche à deux dans le même lit. De cette façon le sotret ne peut monter sur la poitrine du dormeur. Si toutefois on a négligé ces sages précautions et si le sotret vous oppresse on peut encore le chasser en faisant discrètement le signe de la croix avec la langue dans la bouche fermée. Comme préservatif, on emploie également les chiffons rouges, ou mieux, comme dans la plupart de nos villages, on enveloppe le *plumon* d'une *toye* de cette couleur. Au Tholy, on se contente d'adresser au lutin de dures paroles, ailleurs on se place sur la poitrine un couteau ouvert sur lequel il se blessera; dans les Hautes-Vosges, on trace au pied du lit, sans lever la main, la figure du sceau de Salomon.

Les sotrets ne hantent pas seulement les chambres à coucher, les *poêles*, les cuisines et les étables, on peut les apercevoir également dans les champs et les bois où, sous

Digitized by Google

le clair de lune, ils *rondient* au rythme des chansons. Elle est connue dans tout les pays — et je n'en redirai pas les détails — cette histoire du gentil petit bossu auquel, pour prix d'un *rondiot* nouveau qu'il leur enseigna, les lutins enlevèrent sa bosse, pour l'ajouter quelques jours après à celle d'un de ses envieux confrères (1).

Ces sotrets champêtres prennent parfois des formes étranges. C'est ainsi qu'il n'y a guère plus de septante ans, la mère de mon vieux camarade d'enfance Auguste Pierrat, dit Ziguezon, par une nuit obscure de février, fut vivement ramenée à la ferme de Chavré, près de Raon-l'Étape, où elle « était à maitre », par deux sotrets à tête de lapin, qui l'empêchèrent de pénétrer au milieu d'un sabbat de sorcier qu'elle aurait eu à traverser pour aller se divertir à la fête de Saint-Blaise de Moyenmoutier, comme elle l'avait projeté.

A Chavré, le sotret se montrait encore à la même époque d'une façon moins nette. Quand en hiver, au sortir de l'école, les enfants *schlittaient* sur la glace recouvrant les prés aux bords de la rivière de Celles, ils apercevaient parfois, par les jours clairs, sur la ferme de Specty Grand Minau, bâtie au flanc de la montagne, une lueur d'un rouge éclatant. C'était le sotret et, à sa vue, les enfants, leurs sabots à la main, pour mieux courir, se dispersaient comme une volée de moineaux, malgré l'opinion de certains d'entre eux prétendant que cette lueur était le reflet du soleil qui, comme on l'a dit depuis :

> ...choisit souvent, quand il va disparaître,
> L'humble vitre d'une fenêtre
> Pour lancer son dernier adieu (2).

Ces enfants ne savaient-ils pas d'ailleurs qu'à deux lieues de là, à l'orée de la forêt, au-dessus de Neufmaisons, un homme habillé de rouge avait apparu si souvent à

(1) Conte recueilli à Raon-l'Étape, raconté par Aug. Pierrat. On l'attribue aussi aux fées.

(2) Edmond ROSTAND, *Chantecler*, hymne au soleil. Tradition rapportée par M. Adrien Colin, à Raon-l'Étape.

Digitized by Google

leurs parents que le nom de *Rouge-Vêtu* était resté au lieu où il se montrait.

Richard, dans ses *Traditions de Lorraine* (1), rapporte qu'à Gerbamont un sotret avait coutume d'arrêter les passants attardés en leur demandant : « *Mé chépiron m'sied-t-i bié?* » Si on le trouvait gentil sous son petit chaperon rouge, il s'en montrait tout joyeux, mais, si on le raillait, il entrait en fureur et l'imprudent critique devait fuir.

De jour le sotret se cache dans le clocher des églises, comme à Relanges (2), et presque toujours au fond des puits, au bord des étangs ou des rivières et les parents avisés ont soin de prévenir leurs enfants qu'en s'aventurant trop près de ces endroits dangereux ils risqueraient d'y être entraînés par le *rouge bonnet.*

Mais le plus souvent, de jour, on n'aperçoit notre farfadet que sous la forme d'un tourbillon qui s'élève par un temps calme, entraînant ce qu'il rencontre sur son passage. Avec une force terrible il disperse en un clin d'œil les tas de foin amassés dans les prés, renverse les voitures chargées, arrête les bœufs qui y sont attelés, arrache les arbres centenaires, soulève les hommes en l'air. Un jour, à Saint-Remy, au ban d'Étival, ce sotret tourbillon détacha du pré, sur lequel on l'avait étendue pour la blanchir, une longue pièce de toile et l'enroula autour du clocher (3). Mais le plus souvent il se borne à faire danser sur les routes de la poussière fine et de légers fétus (4).

Selon la croyance des écoliers, c'est encore un sotret que ce rai de soleil reflété par un fragment de glace qu'ils projettent en une lueur rapide sur les murs ou sur les plafonds.

---

(1) *Traditions de la Lorraine*, p. 262.

(2) Jean Douillet, *Contribution à l'étude du folk-lore des Vosges*, dans le *Bulletin de la Société lorraine des études locales.* 2e année, n° 4 (1930), p. 262.

(3) E. Martin, *Folk-lore de Saint-Remy*, dans le *Pays lorrain*, 1906, et tirage à part.

(4) A Relanges on appelle ce phénomène le *folto*. Douillet, *loc. cit.*

Digitized by Google

Les feux follets ou lanternottes qui errent, la nuit, dans les endroits humides ou les anciens cimetières ne sont point, comme certains esprits forts voudraient le faire croire, produits par la cervelle des crapauds morts. Ils peuvent être des âmes en peine, mais souvent aussi ce sont des sotrets. On les appelle alors, surtout dans les Hautes-Vosges : Culà, nom qui se retrouve sous des formes peu différentes en Champagne, en Comté, en Bourgogne et dans le Berry et qui, d'après une hypothèse hasardée du chanoine Hingre (1) serait dérivé, en passant par le breton *kelern*, du grec χελειν, attirer, tromper, ou de l'hébreu *qala*, briller. Comme tout follet qui se respecte, Culà cherche en effet à attirer par son éclat les gens *anuités* vers les fondrières dangereuses, les *feignes* traîtresses ou les rivières perfides. On remémore aux *loures* et aux *couaroilles* de terribles aventures survenues à des gens que le sotret lumineux égara pendant des nuits entières et même entraîna si loin qu'on ne les revit jamais. Pour s'en débarrasser, il faut proférer les jurons les plus épouvantables qu'on peut trouver ou, à la manière des pâtureaux de Savigny, près de Charmes, leur crier : « *Culin-Culà, si tu ne me culate mi je te culatra* » (2).

Il nous reste à parler d'une dernière sorte de sotret, ceux qui habitent les mines. Dom Calmet doutait de leur existence. « J'ai, dit-il, interrogé sur cela des gens de métier et des mineurs de profession qui sont en assez grand nombre dans nos mongtanes des Vôges et qui m'ont assuré que tout ce qu'on raconte sur cela était fabuleux. Que si quelquefois on y aperçoit des esprits follets ou des figures grotesques, il faut les attribuer à une imagination échauffée et prévenue » (3).

Pour une fois où l'abbé de Senones s'est montré sceptique et a abandonné les sources livresques pour interroger la tradition orale, il n'a pas eu de chance. Il semble que ses informateurs ont craint de lui donner une réponse

(1) *Op. cit.*, voir Culà.

(2) Haillant, *Essai sur un patois vosgien. Dictionnaire*, Vo Culà. A Pouss y le nom de Culà est donné a tous les sotrets, sauf au sotret tourbillon (*Renseignement donné par M. Albert Troux*).

(3) Dom Calmet, *op. cit.*, tome I, p. 223.

Digitized by Google

affirmative pour ne pas être soupçonnés de diablerie; il y avait si peu de temps qu'on ne brûlait plus les sorciers! Quoi qu'il en soit, les sotrets des mines existaient encore au temps de Dom Calmet et lui survécurent, puisqu'au XIXe siècle il y en avait un resté toujours fidèlement attaché aux mines d'argent de La Croix. On le connaissait sous le nom du *Petit Minou* (mineur). Il se laissait apercevoir sous la forme d'un nain, la tête couverte du fameux bonnet rouge, et culotté de rouge, tenant dans sa main un marteau. On l'entendait travailler et marteler au fond des galeries où il faisait une ronde quotidienne et minutieuse. S'il frappait un boisage c'est qu'il convenait de le remplacer pour éviter un accident. S'il frappait la roche granitique c'était pour indiquer un bon filon de minerai. Les mines de La Croix ont reouvert leurs galeries après un siècle de chômage, je ne sais si on y entend toujours l'écho du marteau du Petit Minou (1).

Le sotret n'a que peu inspiré nos littérateurs lorrains. Ils sont rares ceux qui ne l'ont point dédaigné comme trop rustique et trop vulgaire, s'ils ne l'ont pas ignoré.

Eugène Mathis l'a mis en scène dans son probe et vigoureux roman *La Fille du Diable*, où revivent avec tant de vérité les mœurs et les coutumes des anciens montagnards vosgiens. Le chanoine Hingre a consacré à Culà une longue poésie patoise assez médiocre (2). Maurice Pottecher a parlé de notre lutin dans cette délicieuse comédie *Le Sotré de Noël* qui, écrite en collaboration avec le regretté Richard Auvray, fut jouée au Théâtre du Peuple de Bussang en 1898 et mériterait d'y être reprise. Comme il convient au sotret, amoureux de l'ombre et du mystère, il ne se fait pas voir, mais, dans cette pièce, le dialogue au savoureux accent du terroir et les tableaux de nos vieilles coutumes sont tout imprégnés de sa verve malicieuse.

En 1854, un jeune poète, qui signait Adhémar Theuriet et qui devint célèbre sous le prénom d'André, publiait

---

(1) Fresse, *Les Mines de la Croix*. Société philomatique vosgienne,

(2) Ch. Hingre, *Lè Cula das Bodère*. Société philomatique vosgienne, 10e année, 1885, p. 122 et suiv.

Digitized by Google

dans *L'Austrasie Revue de Metz et de Lorraine* (1) une aimable poésie c'était je crois bien la première, qui fut imprimée de lui. Elle était intitulée *Le Sotret :* il y disait notamment :

Hélas! ta place est vide, Esprit de ma Lorraine,
Où donc es-tu, Sotret, ô lutin familier,
Toi qu'on voyait jadis pendant la nuit sereine
Scintiller à travers les branches du hallier?

Le néant t'a donc pris comme nos vieilles gloires,
Nos comtes et nos ducs et nos preux batailleurs,
Les femmes aux doux noms gravés dans nos histoires :
Iseult, Berthe aux grands pieds, Jeanne de Vaucouleurs?

Hé non! petit sotret vivait encore au temps de la jeunesse de Theuriet comme au temps de la mienne, j'espère vous l'avoir montré.

On m'a dit qu'il s'asseyait toujours auprès des derniers âtres qui jettent leurs dernières lueurs. Cependant, quoique né un vendredi à midi, ce qui, vous le savez, donne le privilège d'apercevoir les esprits, je dois vous avouer que je n'ai jamais vu de sotret. M'a-t-il cru, bien à tort, sceptique et incrédule? ou, vieux de trop de millénaires, a-t-il eu honte de sa décrépitude? Quoi qu'il en soit, il sent bien qu'il n'y a plus de place pour lui en ce monde, menacé d'une ennuyeuse et uniforme banalité, et que, s'il se manifestait, il ne ferait peur à personne ou paraîtrait l'illusion d'un songe.

Avant que, sylphe léger, le dernier sotret se soit envolé vers la retraite lointaine où danse Ariel, avec les Sylvains et les Faunes sous l'œil placide des vieux Lares, vous me pardonnerez d'avoir tenté de redire l'histoire de ces « esprits de notre Lorraine ».

(1) *L'Austrasie*, 2e année, 1854, p. 270.

Digitized by Google

LE
MAGISTRAT D'AUTREFOIS
ET
CELUI D'AUJOURD'HUI

Par M. Louis SADOUL

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Si je cherche, Messieurs, les raisons qui m'ont valu la bienveillance de vos suffrages, je me persuade volontiers que vous avez entendu, en m'accueillant, resserrer les liens qui, depuis bientôt deux siècles, unissent et votre Académie et la magistrature de Lorraine.

Un choix plus récent a honoré notre Cour, désormais je ne puis plus douter que cette pensée fût bien la vôtre, et alors ma gratitude s'en fait plus vive et son expression plus émue.

La tradition que vous avez entendu maintenir remonte au jour où le roi Stanislas, créant la bibliothèque, établit aussi cinq censeurs qui furent le noyau de votre Académie. Les hauts magistrats de la Cour souveraine et du Parlement de Lorraine y prirent place aussitôt. Le premier président Labbé, le procureur général Mathieu de Moulon, le jeune Esprit Pierre, qui devait devenir le président de Sivry, furent des vôtres et le premier

Digitized by Google

président Michel de Cœurderoy, en 1774, présida vos travaux.

La Révolution fit disparaître à la fois les parlements et les académies, mais quand la vôtre revint à la vie, le 1er thermidor an X (20 juillet 1802), tout de suite, elle appela Arnould Henry, président du Tribunal d'appel, bientôt premier président de la Cour impériale; Mengin, le président du Tribunal criminel; Saladin, juge au Tribunal d'appel; Vigneron, juge au Tribunal de Nancy.

Je deviendrais monotone et lasserais votre patience en épuisant la liste des magistrats que vous avez accueillis : le procureur général Paillard, le premier président Leclerc; plus tard, un grand magistrat, le premier président Ballot-Beaupré; plus près encore, les conseillers Lucien Adam, Edgard Audiat et Gabriel Thomas.

Notre premier président, René Martz, était associé correspondant; la mort brutale qui l'a enlevé à notre respectueuse affection vous a seule empêché de l'accueillir comme membre titulaire.

Cette longue liste de magistrats qui ont siégé parmi vous, que signifie-t-elle donc?

Ne marque-t-elle point à l'évidence que le goût des belles-lettres et l'amour des études désintéressées ont toujours été à l'honneur dans les Palais de Justice, qu'ils n'ont point perdu de leur prestige et c'est là, Messieurs, une réconfortante constatation.

La culture littéraire pour un magistrat est essentielle; je ne la placerai point au-dessous des études juridiques et j'aurai l'audace d'associer à cette pensée ceux d'entre vous qui appartiennent à notre Faculté de Droit. Les lettres développent les qualités essentielles de notre race : la clarté, la netteté, la simplicité, elles assurent l'élégance et le souci de la forme, elles rendent plus sûr le jugement et fortifient le raisonnement. Est-il auxiliaire meilleur pour l'application des règles juridiques? La justice ne gagne-t-elle pas à voir large et haut plutôt qu'à s'abaisser aux interprétations byzantines d'un cerveau mesquin et rétréci.

Et si j'essaie, Messieurs, de tracer une esquisse de ce que fut jadis le magistrat et ce qu'est devenu aujour-

Digitized by Google

d'hui son descendant lointain, je trouverai là déjà un trait commun.

Jadis, le magistrat traduisait les poètes antiques et dans les vieilles bibliothèques ne se comptaient pas alors les odes d'Horace ou les Géorgiques, mises en vers français par la plume patiente de quelque vieux conseiller! La poésie française avait aussi ses fidèles, le genre léger et badin était souvent cultivé, mais les sujets variaient et c'est ainsi qu'un jour, un fantaisiste s'avisa de traduire en alexandrins tout le Code civil français. N'oubliez pas qu'il compte 2.281 articles.

Ce n'est point, certes, que cette poésie étrange égalât les plus belles, mais n'était-ce point vaincre une difficulté qui renaissait sans cesse que de conserver à nos lois, dans le respect des règles de la prosodie, une précision suffisante? L'auteur y parvint-il? appréciez comme il parle des conditions du mariage :

Avant d'avoir atteint sa dix-huitième année,
L'homme ne peut prétendre aux liens de l'hyménée,
Et la femme, à son tour, ne le peut pas non plus
Avant d'avoir atteint ses quinze ans révolus.

Ce n'est déjà pas si mal tourné, mais comment l'auteur est-il sorti des matières plus rébarbatives des privilèges et des hypothèques, du gage ou du nantissement? J'avoue n'en trop rien savoir.

Aujourd'hui, la crise du latin et de la poésie sévit dans les prétoires comme partout et le magistrat a dû changer ses sujets. Il en a sans trop de peine trouvé d'autres. Sans compter ceux qui s'attachent à quelque question professionnelle souvent du plus haut intérêt, combien écrivent aujourd'hui sur l'histoire, les grands problèmes de psychologie criminelle, se penchent sur le passé pour y chercher des exemples qui seront souvent des leçons pour l'avenir. Certains s'éloignent davantage encore des sujets classiques et, pour ne parler que des morts, le romancier qui signait Jules de Glouvet et eut jadis quelque succès, n'était autre que le procureur général Quesnay de Beaurepaire, et le premier président Cunisset Carnot ne dé-

Digitized by Google

daigna point la vie des champs et les questions qui semblaient à quelques-uns bien mesquines de l'agriculture et de la chasse.

Et aujourd'hui encore, une association ne pourrait-elle se former, celle des magistrats-hommes de lettres? Elle comprendrait certes des auteurs bien modestes. Croyez-le, ils n'ont point de prétentions et ne s'exagèrent pas leurs mérites. Cette association aurait un immense avantage : celui de trouver tout de suite un illustre patron; ce serait, vous l'avez deviné, le conseiller à la Cour de cassation Brillat-Savarin et du coup se trouveraient assurées la présidence d'honneur des séances d'étude et celle du banquet annuel qui réunirait à n'en pas douter, dans des agapes fraternelles, tous les membres de l'association.

N'a-t-on pas prétendu que la gourmandise était un péché mignon, un tout petit péché fort répandu dans la magistrature d'autrefois? En est-il encore de même aujourd'hui? Peut-être serait-il indiscret de pousser le parallèle jusqu'à vous donner la réponse. Mais cette comparaison entre le magistrat d'autrefois et celui d'aujourd'hui est-elle faite d'autre chose que de similitudes et de contrastes?

Similitude dans le costume, invariable à travers les âges, que les révolutions et les bouleversements ont été impuissants à modifier. Robe rouge des cours, robe noire des tribunaux, cette robe noire qui, dans les ressorts de province, aux jours de cérémonie, se rehausse d'une ceinture bleue, d'un bleu si pâle, si tendre, d'un effet si criard, qu'on se demande quel homme, dénué de tout sens des couleurs, a bien pu jadis la choisir.

Similitude, en voilà une, mais par ailleurs entre les magistrats de l'Empire, de la Restauration ou de Louis-Philippe et ceux du XX^e^ siècle, que de différences qui semblent les rendre étrangers les uns aux autres. Ces différences, elles tiennent souvent à la simplification de la vie dans certaines de ses formes extérieures et à une sorte de nivellement de toutes les classes sociales.

S'ils revenaient, ceux d'il y a cent ans, comprendraient-ils le genre de vie de leurs jeunes collègues? ne s'indigneraient-ils pas à leur tenue? Ils se rappelleraient le temps

Digitized by Google

où la gravité, mieux encore, la sévérité, était l'unique règle de conduite des magistrats.

Un sentiment très éveillé de la hiérarchie et des préséances les rendait souvent hautains et tracassiers; une morgue dédaigneuse semblait alors le meilleur, le seul moyen d'assurer la dignité des fonctions. Sans doute le temps était déjà passé où danser chez un premier président de la Cour eût semblé scandale, mais en ce temps encore, fumer dans la rue ou au Palais, s'asseoir dans un café, paraître en public autrement qu'en tenue de cérémonie, était discrédité à jamais celui qui se serait permis pareille incartade!

Ces traditions sont d'hier, et certes beaucoup d'entre nous n'ont pas oublié que voilà vingt-cinq ans à peine, les magistrats de la Cour ne quittaient jamais leur chapeau haut de forme. Quelle que fût l'ardeur d'un soleil d'été, le chapeau de paille n'était toléré que pendant les vacances.

Mais s'agit-il bien là d'une note spéciale aux magistrats? Que non pas. Les dernières années que nous avons vécues ont tout bouleversé; elles ont raccourci les robes des femmes et aussi leurs cheveux. Si, chez les hommes, un fossé profond sépare encore le chapeau de la casquette, une charmante et gracieuse égalité dans la mode et le costume a rapproché la midinette de la femme du monde et le trottin de la bourgeoise.

Peut-on s'étonner si chez les magistrats la gravité hautaine n'est plus de saison?

Le prêtre, tenu à plus de rigueur encore, a-t-il perdu de sa dignité à sortir parfois d'une retenue pleine de réserve, à se mêler de plus près à la vie de ce monde? Qui s'étonne aujourd'hui de le voir passer à bicyclette, conduire une automobile, une motocyclette, parfois même se laisser aller à des excès de vitesse?

Chose curieuse, dans la tenue extérieure, il reste encore un trait commun entre le magistrat d'autrefois et celui non point d'aujourd'hui, mais le magistrat de demain.

A cent ans de distance, les uns comme les autres ne portent plus la barbe, ils ont le visage glabre et la lèvre rasée.

Digitized by Google

Que le jeune magistrat veuille par là marquer la gravité de ses fonctions, nul ne songe à le croire. Plus simplement, il suit la mode, il est sportif, et, plutôt que de vouloir être grave, il veut surtout paraître jeune. Ne donne-t-il pas là un bon exemple et ne serait-il pas grand temps pour certains de faire tomber des moustaches et des barbes sur lesquelles, hélas, il a déjà beaucoup neigé?

Simplicité dans la tenue, simplicité dans la rue, que dire alors des cérémonies officielles? Que sont devenus les honneurs et les préséances? Jadis la Magistrature en était entourée, j'allais presque dire qu'elle en était accablée.

Quand mourait un premier président du Parlement de Lorraine, toutes les cloches de la ville sonnaient ensemble le glas funèbre. A Nancy, ces cloches sonnèrent pour la dernière fois, le 26 mars 1789, quand mourut, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, le premier président, Messire Jean-Charles Labbé, comte du Rouvrois et de Coussey. En ce printemps de 1789, c'était la fin du vieil usage, les cloches de Nancy n'annonçaient-elles pas aussi ce jour-là la mort prochaine des Parlements?

La Révolution ne renonça pas à ces pompes et quand, le 23 novembre 1790, dans l'ancienne Grande Chambre, on installa à Nancy le Tribunal de district, les magistrats nommés par le peuple, installés au nom de la nation, étaient entourés des sentinelles de la garde citoyenne, pendant que les hussards de Chamboran et les soldats du Royal Alsace Infanterie formaient la haie.

Le 12 thermidor an VIII, le préfet Marquis, par arrêté de Cambacérès, a été délégué pour installer, au nom du premier Consul, le nouveau Tribunal d'appel, l'ancêtre de notre Cour.

A 11 heures du matin, le préfet quitte son hôtel, suivi de toutes les autorités civiles et militaires, au son des cloches, au bruit du canon, au milieu d'une haie de garde nationale. Précédé d'une musique nombreuse, il se rend au Palais de Justice et, avant que le Tribunal ne prenne séance, les discours se succèdent dans un apparât pompeux. Même solennité à l'installation de la Cour impériale, le 15 mars 1811, devant le sénateur comte Chas-

Digitized by Google

set, délégué par l'Empereur. Décrire la cérémonie serait se répéter, mais quelle pâle figure font à côté d'elle nos audiences, que, par une très vieille habitude seule, on continue d'appeler solennelles.

Un magistrat surtout était un majestueux personnage : c'était le président de la Cour d'assises. Son arrivée au chef-lieu de la Cour, à Saint-Mihiel, à Épinal, était un événement. Une brigade de gendarmerie, en tenue de gala, attendait sa voiture cent pas au delà des portes de la ville, un logement spécial lui était réservé; en haut de l'escalier, le maire et ses adjoints, un peu plus loin le Tribunal en robe, étaient là pour le saluer. Le président recevait aussitôt les visites officielles, les régiments envoyaient une délégation, un officier supérieur et un officier de chaque grade; tous les officiers de gendarmerie étaient tenus de se présenter à lui.

Pendant tout le temps de son séjour, le drapeau national flottait à l'une de ses fenêtres et une sentinelle montait la garde à sa porte.

Quantum mutatus ab illo.

Avec quelle modestie, inconnu de tous, arrive aujourd'hui le président des Assises. Sur un banal quai de gare, le concierge l'attend pour prendre ses bagages. Cet obscur serviteur remplace la brigade de gendarmerie en grand uniforme. Ce président ne trouve plus à son hôtel le maire et les adjoints et les délégations militaires. Il n'est plus ce dieu mystérieux et terrible qui semblait parfois descendre de l'Olympe; il vit avec son temps et, croyez-moi, il ne regrette guère la sentinelle à sa porte.

Voir ce magistrat sur son siège eût été certainement curieux. Mais ce serait aborder le parallèle entre la justice criminelle d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Ce sujet m'eût tenté, nous y aurions trouvé d'intéressantes comparaisons, mais j'ai craint de ne pouvoir l'épuiser devant vous et je dois dès lors me tenir à des aperçus plus généraux, à effleurer un sujet plutôt qu'à le pénétrer.

Dans ce temps-là encore, le magistrat s'occupait de politique, la loi lui en laissait le droit et les pouvoirs publics l'y encourageaient. Un procureur général pouvait écrire à son ministre, non sans fierté : « Il y a en

Digitized by Google

France 26 procureurs généraux, 18 d'entre nous sont députés. »

En 1830, le président de Metz représente à la Chambre le département de la Meurthe, il a remplacé son premier président, le comte Dubois de Riocour. Au Conseil général, sur 20 membres choisis par le gouvernement, 5 sont des magistrats. Cette situation donnait certes aux magistrats une incontestable influence sociale. Était-elle tout à fait indiquée? N'est-elle pas plus sage la loi d'aujourd'hui qui interdit aux magistrats toute fonction élective dans l'étendue de leur ressort? Un magistrat n'a pas à faire de politique, l'indépendance de ses fonctions ne peut qu'y gagner.

D'autres différences ne résultent-elles pas du cadre plus étroit dans lequel vit le magistrat de 1830?

Alors Nancy est une bien petite ville; elle a 29.122 habitants. Elle n'a pas oublié tout à fait les temps de l'indépendance lorraine et elle vit un peu repliée sur elle-même, dans ses souvenirs, en capitale déchue, sans grande industrie ni commerce.

Elle ne dépasse pas ses portes monumentales et, au delà, ce sont des champs, des jardins ou des vignes. L'herbe pousse dans des rues trop larges, le ruisseau coule au milieu de la chaussée, les voitures du roulage qui traversent la ville y apportent toutefois de l'animation et du bruit. La diligence met trois jours pour gagner Paris, le courrier postal ne part que trois fois par semaine, heureux temps que peuvent regretter ceux qu'un fil téléphonique, indiscret et obsédant, relie aujourd'hui à leurs supérieurs hiérarchiques.

Les magistrats vivaient dans l'ombre du Palais, sur la place de la Carrière, la place d'Alliance ou la rue du Haut-Bourgeois, dans les maisons qu'avaient connues les conseillers du Parlement de Lorraine.

Cette intimité avait du bon par contre, ne pouvait-elle faire naître les petitesses et — pardonnez-moi, je vous prie, cette expression vulgaire — favoriser les cancans de la vie. Ne voyons jamais le passé trop en beau.

Dans ce milieu fermé, dans ce vase clos, apparaissaient mieux peut-être les qualités, mais aussi les défauts des

Digitized by Google

uns et des autres. La personnalité de chacun semblait se dessiner dans un relief plus vrai et parfois plus brutal. A côté de remarquables magistrats, et ils étaient nombreux, il y en avait de singuliers.

C'était alors qu'un conseiller de la Cour polémiquait dans la presse avec le procureur général à propos des élections de 1829 et ne reculait pas devant des expressions si vives qu'il fut obligé par ses collègues de faire des excuses publiques au Chef du Parquet. Était-ce une exception que cet autre conseiller dont le testament débutait ainsi : « On me fera sonner, chanter et enterrer comme un homme qui a le moyen de bien payer. Mes chers anciens collègues seront dispensés de la corvée d'assister en corps à mon enterrement; je ne veux même pas qu'on les invite individuellement. » Puis il léguait 2.000 francs à un commis greffier et il ajoutait, parlant de la Cour : « C'est le seul homme de cette boutique qui ait su, sans y penser sans doute, gagner mon affection et mériter mes regrets. »

Suivaient enfin, sur certains de ses collègues, quelques réflexions trop désobligeantes pour que je les répète. J'en ai assez dit.

Oublierai-je un troisième conseiller? Il avait une manie, la plus étrange qui soit chez un magistrat : il était un plaideur acharné, et à tout propos, aux uns et aux autres, il faisait des procès, on dit même qu'il les perdait à peu près tous.

Voilà un état d'esprit que je ne me charge certes pas d'expliquer. Quand on a passé sa vie à juger les procès des autres, on se demande, sans comprendre, comment un magistrat peut avoir l'idée déconcertante d'aimer à en faire pour son compte.

Voulez-vous, pénétrant de plus près dans la vie des magistrats d'autrefois, entrer avec moi dans une salle d'audience de l'ancien hôtel Beauvau-Craon où la Cour souveraine a pris séance en l'année 1751? L'installation matérielle y est fort rudimentaire; est-elle beaucoup plus confortable aujourd'hui? il serait téméraire de l'affirmer trop haut. Sur des bancs et non point sur des fauteuils, n'ayant devant eux ni table, ni pupitre, vous verrez en

Digitized by Google

1830 siéger neuf magistrats. Le personnel de la Cour est extrêmement nombreux et cependant le nombre des affaires est minime. En ce temps, la Cour ne jugeait guère par an plus de 150 affaires ; aujourd'hui elle s'approche d'un millier et le personnel a été réduit de moitié.

Il y a cent ans, les loisirs sont nombreux, les vacances prolongées, la profession peu fatigante. Je n'ose dire qu'il est permis de regretter cette heureuse époque. Mais par ailleurs, n'étendons pas ces loisirs au delà de ce qu'ils étaient. Si les affaires sont rares, on les plaide longuement, on les plaide interminablement.

Un exemple : dans les procès en séparation de corps, il était de règle pour l'avocat de débuter par un très long exorde sur la sainteté du mariage et d'appeler pompeusement l'attention des magistrats sur la gravité de la sentence qu'ils étaient appelés à rendre.

Ces longues considérations étaient parfaitement justes — nul ne le contestera — mais comme fatalement elles étaient toujours les mêmes, qu'elles se répétaient dans des termes à peu près semblables, on ne peut se défendre à la fois de critiquer leur parfaite inutilité et d'admirer la patience des magistrats qui, blasés qu'ils étaient, ne les écoutaient pas moins.

Si les plaidoiries occupaient de longues audiences dans leurs développements déclamatoires, le ministère public ne le cédait en rien aux avocats.

Dans une affaire restée classique, l'avocat général Troplong, le célèbre Troplong (1), l'infatigable commentateur du Code civil, le futur président du Sénat de Napoléon III, développa ses conclusions à l'audience du 10 janvier 1832, ou plutôt, il les commença ce jour-là, puis il les continua dans quatre audiences successives.

On ne voit plus de Troplong au siège du Ministère Public, mais quel accueil serait fait aujourd'hui à l'avocat général, si puissants que fussent ses moyens, qui, pen-

(1) Troplong fut avocat général ; puis président de chambre à la Cour de Nancy de 1825 à 1835. Sur le séjour de Troplong à Nancy, voir Louis SADOUL, *L'Assassinat de la Présidente*. Berger-Levrault, 1928.

Digitized by Google

dant quatre audiences, donnerait son avis sur un procès qui vient d'être plaidé?

Dans la nature des affaires soumises à la justice, les différences sont essentielles. Voilà cent ans, les codes de Napoléon, si bien rédigés qu'ils fussent, n'en soulevaient pas moins d'innombrables et épineuses difficultés.

Si le Code civil reste un modèle de clarté et de précision, il fallut cependant des années, de longues années pour que la jurisprudence en dégageât dans la pratique tous les principes. Nombreux alors étaient les procès que soulevaient les régimes matrimoniaux, les privilèges, les hypothèques, la propriété foncière, les murs mitoyens, les servitudes, que sais-je encore.

Ces procès ne sont plus guère que des souvenirs, et quand, de temps à autre, l'un d'eux apparaît à nos audiences, il semble surgir d'un très lointain passé.

Tout autres sont les difficultés d'aujourd'hui. Au rôle, que voit-on? Des contestations à propos de marchés commerciaux, des comptes d'architectes et d'entrepreneurs, des accidents de travail, quelques divorces — moins qu'on ne le croit, — des difficultés à propos de dommages de guerre, de la variation de la monnaie, les conflits souvent douloureux qu'ont amené entre propriétaires et locataires les innombrables lois sur les loyers.

Et je n'aurais garde d'oublier les accidents d'automobile si fréquents qu'on se demande parfois ce que pouvaient bien faire les magistrats qui ne les connaissaient pas.

Les procès portent toujours la marque de leur époque.

L'habitude, le goût même des longues et subtiles discussions juridiques s'est perdu; on a pour elles trop de dédain peut-être. Le plus souvent, l'avocat plaide en fait et le magistrat se résigne mal à l'application brutale d'un principe, n'ayant pour consolation que de murmurer, à la sortie de son audience, le viel adage : *Summum jus, summa injuria.*

Le magistrat d'aujourd'hui, plus humain, pénétrant davantage les réalités de la vie, entend, mieux qu'autrefois, faire prévaloir l'équité, faire passer avant les distinctions subtiles la bonne foi et la loyauté.

Digitized by Google

Est-ce à dire que les principes juridiques seront méconnus, les prescriptions impérieuses de nos codes négligées? Que non pas, vous l'avez compris.

Un magistrat, ami des boutades, disait un jour : « La jurisprudence est l'art d'arriver à l'équité sans trop faire crier le droit. Mais un de ses collègues, dont vous admirerez l'esprit d'à-propos, lui répondit : « C'est vrai, mais le bon juge doit être assez fort en droit pour pouvoir juger en équité. »

Pas de confusion possible : entre le droit et l'équité, le magistrat moderne cherche à réaliser un mariage de raison qui se terminera par un bon accord et non point par le divorce.

Le grand changement de ce siècle, c'est donc la tendance vers la simplicité, simplicité dans la rue, simplicité dans la tenue, simplicité aux audiences; et tout fait croire que nous ne sommes pas encore arrivés au terme de l'étape.

La vieillesse de nos codes exigera un jour ou l'autre des réformes; l'augmentation sans cesse croissante du nombre des affaires rendra nécessaires de nouvelles méthodes de travail; la rationalisation, pour employer ce mot à la mode, pénétrera dans les palais de justice. Ce n'est point ici le lieu d'aborder un exposé technique des réformes désirables.

Si la plaidoirie — je l'ai dit — s'est déjà raccourcie, si elle s'est débarrassée d'artifices oratoires inutiles, ne peut-on croire qu'un avenir, et avenir peut-être prochain, modifiera encore les exposés oraux. J'entrevois très bien le moment où l'avocat parviendra à son but : la persuasion, par la seule clarté et y arrivera dans des exposés en quelque sorte schématiques, synthétiques; il n'aura d'autre méthode de travail que la maxime : « Rien d'inutile » et d'autre règle que la concision.

Et ce jour-là, l'art oratoire n'aura rien perdu de sa force, de sa puissance ou de sa beauté. Etre concis sans devenir obscur, c'est le pain des forts, le style de Tacite n'est pas à la portée du vulgaire : *Non licet omnibus adire Corinthum*, auraient dit ceux d'autrefois qui aimaient à citer les classiques.

Digitized by Google

Ils avaien le loisir de les étudier dans de vieilles bibliothèques amoureusement composées : jadis, le magistrat ne déménageait guère; sa carrière, si longue qu'elle fût, s'écoulait dans le même ressort, parfois dans la même ville. Souvent fils de magistrat, il avait continué la carrière paternelle et son ambition était de voir son fils lui succéder un jour. Beaucoup étaient de grands propriétaires terriens et le souci de leurs champs, de leurs vignes ou de leurs bois, les plaisirs de la chasse ou de la campagne tenaient dans leur vie une place prépondérante. Alors, point de limite d'âge; le magistrat demeurait sur son siège tant que la mort ne venait pas l'y chercher. Nombreux étaient les magistrats arrivés au terme extrême de leur vie; certains n'étaient pas loin d'atteindre leurs cent ans. Des infirmités souvent cruelles avaient diminué leurs forces, ce n'était point une exception que de voir siéger des magistrats aveugles, tel ce conseiller, assesseur à la Cour d'assises dans l'affaire la Roncière, qui devint fameux pour s'être obstiné, tout le long des débats, à poser sans cesse et sans répit des questions sur les expertises en écritures. Il est encore aujourd'hui un magistrat aveugle, un conseiller dans une cour du Midi, mais c'est un glorieux aveugle de guerre et celui-là la magistrature française peut le revendiquer avec fierté.

Autrefois le maintien en activité de magistrats vieillis n'allait pas sans de multiples inconvénients. Si c'est pour des raisons uniquement politiques que le prince Louis-Napoléon, en 1852, établit la limite d'âge, au point de vue professionnel, la mesure n'en fut pas moins sage et heureuse.

Aujourd'hui, le type du magistrat est devenu plus banal; il est davantage fonctionnaire, si j'ose employer ce mot, qui eût certes choqué, même avec les réserves dont je l'entoure, les magistrats d'autrefois. La guerre, les bouleversements économiques ont hâté une transformation que depuis longtemps il était facile de prévoir. La crise de la monnaie, la diminution des fortunes ont donné dans les budgets plus d'importance aux traitements Le magistrat est devenu plus voyageur. Les anciens, fidèles encore à de vieilles traditions, ne songent pas à

Digitized by Google

quitter le ressort où ils ont commencé leur carrière. Ils deviennent tous les jours plus rares et ceux qui leur succéderont trouveront tout naturel, à l'imitation de fonctionnaires d'autres cadres, non point de courir le monde, mais de chercher, au prix de multiples déménagements, des satisfactions de carriere.

Sera-ce un progrès? je n'oserais conclure, mais ne trouverez-vous pas avec moi regrettable et triste de voir disparaître ces vieux magistrats, fidèles à leur ressort comme à leur petite patrie, attachés de tout cœur aux fonctions qu'ils aimaient dans leur cadre familier?

Vous le voyez, Messieurs, le temps a fait son œuvre, et il l'a menée très rapidement. Qui songerait à s'en étonner, ces cent ans n'ont-ils pas vu naître les chemins de fer et l'automobile; l'électricité, le téléphone et la télégraphie sans fil? j'allais oublier l'aviation et le cinéma.

Le magistrat de Louis-Philippe et de Charles X, celui des diligences et des lampes à huile ne pouvait se survivre à lui-même dans un temps qui a nivelé et uniformisé tant de choses.

Et pourtant, oui pourtant, tous ces magistrats, les anciens et les modernes, sont-ils si différents, tous ces contrastes ne sont-ils pas de surface?

Qu'importent ces différences de vie, de costume ou d'habitudes, ces honneurs, ces préséances ou ces fortunes, si dans leur existence intime, dans les salles d'audience, qu'ils siègent sur des bancs ou bien sur des fauteuils, tous ces magistrats apportent le même souci de comprendre et de bien faire, les mêmes scrupules de conscience et d'impartialité.

Jadis, une boutade courait les palais de justice. Un jour, l'empereur Napoléon se serait arrêté dans une ville de son immense empire, certains précisaient que c'était à Châlons-sur-Marne. Le corps des fonctionnaires vint lui présenter ses hommages et le président du Tribunal arriva à la tête de sa compagnie. L'Empereur, avec le ton brusqué qui lui était familier, lui posa tout d'un coup cette très simple question : « Combien jugez-vous d'affaires par an? »

Le président n'en savait-il rien? n'attachait-il pas

Digitized by Google

grande importance au nombre des procès? sa réponse en tout cas ne manqua ni d'à-propos, ni de justesse : « Sire, répliqua-t-il, nous ne cherchons pas à juger beaucoup, nous cherchons surtout à bien juger. »

Et le maître aurait répondu — c'est du moins la tradition maligne : « Bien juger, mal juger, cela n'a pas d'autre importance. Qu'importe qu'un champ appartienne à Pierre ou bien qu'il appartienne à Paul, l'essentiel est qu'il appartienne à quelqu'un. »

Était-ce là, Messieurs, l'interprétation que l'inspirateur du Code civil donnait à son œuvre, et vraiment ne voyait-il dans la justice que son rôle social de mettre fin, tant bien que mal, dans le seul intérêt de la tranquillité du monde, aux innombrables conflits d'intérêt.

Fort heureusement, les magistrats d'alors ne le suivirent pas dans sa jurisprudence tranchante comme un sabre, brutale comme un boulet.

Ils en créèrent une autre toute différente et ils la transmirent à leurs arrière-neveux avec leurs traditions d'honneur, de respect des lois, de probité, et le souci de rester dignes d'eux-mêmes.

Magistrats de l'Empereur, magistrats du Roi, magistrats de la République ont eu, ont et auront un égal souci de bien juger et si cet idéal, dans lequel ils ont foi, ils ne l'atteignent pas toujours, c'est que dans les prétoires comme partout, il faut, hélas! laisser sa part à la faiblesse et à l'erreur humaines.

On a fait gloire parfois à la magistrature française d'être entre toutes incorruptible et l'on a écrit que parmi tous les juges de France on n'en trouverait pas un qui accepterait de l'argent pour modifier son jugement.

N'aurai-je pas dû oublier ce trait? N'est-il point si essentiel, si naturel qu'il ne pouvait venir à l'idée de personne qu'il pût en être autrement?

J'ai eu tort, sans doute. Un magistrat, à ces paroles, s'étonnerait sûrement, se froisserait peut-être que j'aie pu un seul instant songer à lui faire honneur et louange de ne point avoir accepté de l'argent pour ne pas trop ouvrir les yeux.

Qu'il se rassure, ce n'est point là ma pensée. Ce magis-

Digitized by Google

trat, il n'a pas de mérite à avoir repoussé cet argent et il n'en a pas pour cette raison très simple que, de l'argent, personne n'a songé à lui en offrir.

Dans un temps où des esprits amers pensent que tout est à vendre, il ne s'est trouvé personne, vous entendez bien, personne pour supposer un seul instant qu'une conscience de magistrat était à acheter.

Et voilà que s'évanouissent toutes les différences qu'un esprit superficiel s'imaginait trouver entre les magistrats d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Tous ces hommes se ressemblent comme des frères.

Tous ensemble, ils pourraient se réunir dans la même chambre des délibérations, autour du vieux président de Châlons-sur-Marne dont l'histoire n'a pas conservé le nom; ils parleraient la même langue, ils auraient les mêmes scrupules de conscience, les mêmes soucis de justice et de vérité et avec celui qui parla si bien en leur nom à tous à l'Empereur tout-puissant, ils diraient : « Dans la mesure où nous le pouvons, nous voulons avant tout bien juger. »

Ces choses-là, Messieurs, laissez-moi vous remercier de m'avoir donné l'occasion de les dire.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Georges RENARD

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. Charles et Louis SADOUL

Ce doit être un événement rare dans les Annales académiques que la réception simultanée de deux frères. Cette coïncidence, vous l'avez voulue, Messieurs, et du même coup vous avez imprimé à la solennité traditionnelle qui nous réunit chez Stanislas, le cachet plus intime d'une fête de famille.

Peut-être assiste-t-il en esprit à cette cérémonie, le volontaire de vingt-quatre ans qui, aux côtés de celui dont je suis devenu le petit-fils par alliance, risquait la mort, voici soixante-cinq ans, pour secourir ses concitoyens, lors d'une terrible épidémie de choléra : celui-ci est devenu votre père.

En souhaitant de recevoir de mes mains la consécration de votre élection académique, vous m'avez autorisé à m'unir au témoignage que lui rend votre tendresse filiale.

***

Au culte de votre famille par le sang, vous joignez celui de cette famille élargie qu'est notre Lorraine; et, de vous deux, je ne sais lequel en est le plus dévot :

— vous, Monsieur, qui traduisez votre piété par le soin religieux dont vous entourez nos chers souvenirs sous les

Digitized by Google

voûtes sacrées du Palais de nos ducs, — vous, le moderne troubadour, qui, par tous les chemins, chantez l'amour de la petite patrie en d'inoubliables conférences, dont une seule suffit à déchaîner un mouvement populaire pour l'érection d'un monument aux sources de la Moselle, — vous, l'entraîneur infatigable, qui soutenez la ferveur de vos fidèles par deux revues dont vous cumulez la direction et qui passent, chacune en son genre, pour des modèles achevés de littérature provinciale : noble *Revue Lorraine* à l'illustration somptueuse, et démocratique *Pays lorrain*, qui, durant les mauvais jours, ont incarné l'âme de la Lorraine intégrale, et, par leur vaste diffusion, puissamment contribué à la sauvegarde de son unité spirituelle et préparé son remembrement dans la France intégrale;

— vous, Monsieur, le collaborateur averti de votre frère, l'historien de ce Raon qui vous aime parce que vous l'aimez et que vous savez en parler et lui parler comme on parle lorsqu'on aime, ce Raon dont vous faites magnifiquement figure d'ambassadeur en notre grand Nancy, tant, à vous approcher, on éprouve le sentiment que sa pensée vous tient et qu'il garde votre cœur.

Nos règlements et nos traditions n'autorisaient point l'Académie à transférer cette séance publique à Raon-l'Étape. Mais, puisque nous n'avons pu nous rendre à la montagne vosgienne, laissez-moi m'imaginer qu'à cette heure c'est elle qui vient à nous : et ce n'est point tout à fait une illusion, car tout Raon s'honore aujourd'hui de l'honneur fait à ses deux fils, et les applaudissements qui viennent d'accueillir vos discours ne sont que l'écho de ceux qui crépitent en ce moment dans votre chère cité natale.

Parce que je suis un peu Raonnais, moi aussi, j'ai peut-être qualité pour associer à mes félicitations personnelles et à celles de vos confrères, les compliments joyeux de vos concitoyens, fiers de vous.

***

Oui, elle a sujet d'être fière, la coquette petite ville de Raon-l'Étape!

Digitized by Google

La nature l'a dotée de sa douce parure forestière; l'industrie l'a enrichie de nouveaux trésors, sans attenter aux dons de la nature : en quoi elle a fait preuve de goût. Vous lui avez donné, vous-mêmes, un nouveau relief en manifestant les ressources intellectuelles qui en sont issues, et en conquérant à Nancy, dans le monde des lettres, le rang particulièrement enviable que confirme d'un sceau définitif votre réception à l'Académie.

Hier, Monsieur, c'est des mains d'un maréchal de France, notre confrère, que vous receviez une croix dont le prix doublait à vos yeux et aux yeux de l'opinion, pour avoir été épinglée sur votre poitrine par celui dont le génie organisateur a gagné à la France l'un des plus beaux domaines de son empire colonial. Que pourraient ajouter mes pauvres paroles à cette démonstration de vos immenses et glorieuses amitiés?... J'entre à coup sûr dans votre pensée en affirmant que, de vous, cet hommage insigne rebondit sur la Cause que vous servez. Elle méritait d'être glorifiée en votre personne, notre Lorraine héroïque; et il revenait à un grand soldat de la grande patrie de lui donner l'accolade que vous avez reçue pour elle.

Et puisqu'il en fallait un, nul, Monsieur, n'était plus désigné que vous, puisque entre vos innombrables labeurs, vous vous êtes attaché avec une touchante prédilection à relier les efforts dispersés de vos contemporains et de vos aînés, comme autour d'un drapeau s'ordonne un régiment.

De vos aînés, vous avez recensé les publications en deux grosses tables alphabétiques, dont l'une (celle de la *Société d'Archéologie lorraine*) embrasse un demi-siècle, et l'autre (celle de la *Société philomatique vosgienne*) trente années. Votre patience n'y aurait point suffi, si elle ne s'était sentie soutenue par trois nobles passions : la passion de sauver de l'oubli tant de richesses cachées; la passion d'immortaliser la mémoire de tant de solides travailleurs qui n'atteignirent point tous à la renommée de vos grands amis, les Barrès et les Moselly, les Perrout et les Marot; la passion de venir en aide aux vivants dans leurs explorations à la conquête d'un passé dont la

Digitized by Google

reconstitution fidèle, amoureusement poursuivie, est le tourment de votre âme éprise du vieux temps. J'estime fort vos multiples études d'histoire lorraine; mais nulle ne me semble mériter autant d'éloges que cette entremise désintéressée entre les ouvriers d'hier et ceux d'aujourd'hui et de demain, pour le service de la Cause aimée.

Et pour ces derniers, vous avez fondé une *Association des Écrivains lorrains*. Elle a vu le jour dans votre cabinet, après avoir été longtemps portée dans vos rêves : ce cabinet, dont vous avez fait un chaud et lumineux foyer, un centre intellectuel accueillant à toutes les bonnes volontés courageuses, — le berceau d'une grande famille qui vous a pris pour chef et qui s'enorgueillit elle-même de votre croix d'honneur.

***

Sur votre robe, Monsieur, la même croix récompense une longue carrière dans laquelle vous relevez un nom particulièrement respecté à notre prétoire souverain de Lorraine.

Vous êtes magistrat dans l'âme.

Après la terre natale, les archives judiciaires sont la source la plus féconde de votre inspiration. Avec les *Crimes des Cardinaux* et l'*Assassinat de la Présidente*, elles vous ont fourni l'occasion de faire apprécier l'élégance où peut se hausser une plume dressée à l'austère discipline des « considérants ». Ce n'est pas tout. A l'honneur de la magistrature française, vous avez dressé le tableau de *La Vie judiciaire dans les pays envahis*. Et de nouvelles œuvres sont en route...

Mais quel que soit le prix de son activité littéraire, c'est au Palais que le magistrat donne sa mesure.

Dans les hautes fonctions que vous remplissez à la Cour, vous mettez une sorte de coquetterie — qui est bien plutôt modestie — à dissimuler une science très avertie sous les dehors d'une bonhomie plus sensible aux intuitions du bon sens et de l'équité qu'aux raisons sévères du « droit pur ». Je m'imagine que vous méditez parfois la légende de saint Louis, et que vous vous dites

Digitized by Google

qu'il ferait bon tenir audience sous les sapins, loin des miasmes de la procédure...

Sachez donc, Monsieur, que la science moderne réhabilite cette brave justice sans prétention, — la vraie justice et le vrai droit. Trop longtemps, l'art malin des *sotrets* s'est exercé à embrouiller les procès : le magistrat d'aujourd'hui bannit les *sotrets* pour revenir à la droite raison; et, d'accord avec le magistrat, le professeur d'aujourd'hui enseigne, après Cicéron, que la rectitude du jugement est encore le dernier mot de la science du droit.

La vraie science du droit n'est point un monument de casuistique; la vraie science du droit se moque du « droit pur », et je ne sais même pas bien ce qu'on entend par « droit pur »; la vraie science du droit, c'est l'incorporation de la justice éternelle dans les contingences variables du milieu historique et dans l'infinie diversité des situations particulières. Rendre la justice, c'est donc toujours dire le droit, *juris dictio;* mais dire le droit, c'est bien autre chose que tourner des syllogismes : cet art mécanique que savent si bien exploiter contre la justice, la sophistique et l'hypocrisie. *Summum jus!*

La vraie science du droit s'élabore dans la conscience publique, cette ultime retraite du bon sens. Elle filtre dans les solutions d'espèce que suggère aux tribunaux le sentiment naturel de l'équité, et auxquelles ils cherchent abri dans une légalité dont la complaisance — vous ne me désavouerez pas — est à leurs yeux l'un des plus appréciables mérites. Ces solutions du bon sens et de l'équité, la doctrine les recueille, elle en recherche la chaîne, et puis elle les ordonne en système; et les systèmes impriment eux-mêmes à la jurisprudence de nouvelles directions : ainsi, comme l'homme marche en avançant tour à tour la jambe droite et la jambe gauche, la science du droit progresse en s'aidant de ses deux ailes accordées, et ces deux ailes ne forment qu'un appareil organiquement constitué; c'en est fini des vieilles et stériles disputes de la doctrine et de la jurisprudence : pour les apaiser, il n'était que de se libérer d'une vaine rhétorique.

Digitized by Google

Cet affranchissement et cette réconciliation, nous les devons à la philosophie.

L'ancienne philosophie enseignait qu'il n'y a point de science du particulier; de même, nos aînés n'envisageaient point le droit autrement que comme l'application d'une règle abstraite. Mais la philosophie de l'intuition nous a révélé la science de l'individuel; du même coup, les solutions d'espèce se sont élevées au rang de règles de droit, et la science juridique a retrouvé son extension normale : la discrimination du juste et de l'injuste. Ah! Monsieur, que n'avez-vous cultivé la philosophie du droit! et quelles satisfactions y aurait trouvées votre appétit d'une justice vraiment adéquate aux réalités!

***

La justesse de l'esprit, qui est la première qualité professionnelle du magistrat, se traduit, en tout homme, par le sentiment précis des devoirs de son temps.

Chaque époque de la civilisation fait apparaître en traits plus saillants tel ou tel aspect particulier du devoir : à présent, c'est le devoir civique. Aujourd'hui « moins que jamais, un homme n'est libre d'arranger sa vie dans un petit coin complaisant, d'où il laissera le monde aller son train » (1).

Au devoir civique vous payez votre tibut.

Monsieur, vous êtes un homme politique : vous occupez au Conseil général des Vosges le siège de votre père. Feriez-vous de la politique pour l'attrait de la politique, je me garderais bien de vous en blâmer. La politique est une tâche très haute, dont l'éclat ne saurait être terni par la poussière des petites vilenies qu'on lui reproche. La politique n'est, en théorie, que l'expression du souci du bien public; et ce prodige se produit de temps en temps que la pratique répond à la théorie.

Mais de votre zèle pour le bien public, vous avez donné d'autre preuves. Et puisque je vous apporte le témoi-

(1) R. P. Schwalm, O. P., *Aux sources de l'activité intégrale*. Paris, Lethielleux, 1911, p. 61.

Digitized by Google

gnage de vos amis de là-bas, permettez-moi de marquer qu'il s'adresse moins encore au conseiller général, qu'au réalisateur social, auquel Raon-l'Étape doit un cortège d'œuvres, dont l'expérience, de jour en jour, justifie davantage l'initiative, en même temps qu'elle en éprouve la solide organisation.

Oui, si vous chérissez Raon, ses rues, ses monuments, ses fontaines, ses sapinières toujours verdoyantes, et ses scieries qui chantent jour et nuit, et les claires eaux qui lui portaient jadis en flottilles le tribut de la forêt, c'est encore à l'âme raonnaise que vont vos préférences : cette âme qui s'exprime dans l'histoire et dans la coutume, où la génération présente communie à la tradition locale, cette âme commune qui se traduit par la confiance et l'entr'aide, par la sollicitude pour le sort des humbles. Bénie soit cette sorte de politique qui pousse les hommes à s'aimer les uns les autres !

Monsieur, éloigné de la politique par devoir professionnel, vous ne vous croyez pas pour cela dispensé de faire dans votre vie la part du devoir social. Sur ce terrain comme sur les autres, je vous trouve uni à votre frère dans une étroite solidarité de préoccupations et de sentiments... à telle enseigne que vous lui avez soulevé le sujet de son discours. Devant cette assemblée lorraine, dans cette cérémonie de la réception de deux amants du parler lorrain, j'ose risquer une expression populaire de chez nous : « Vous faites deux têtes sous le même bonnet. »

Eh ! donc, soucieux, vous aussi, Monsieur, de l'amélioration de la vie de la classe laborieuse, vous vous êtes inscrit à la section lorraine de l'*Association pour le progrès social ;* celle-ci vous a placé à sa tête ; et je vous vois encore inaugurer vos fonctions par la présidence d'une magnifique réunion que donna, dans le hall de la Chambre de Commerce de Meurthe-et-Moselle, l'éminent directeur du *Bureau international du travail*, M. Albert Thomas.

***

Seules, Messieurs, vos professions pouvaient creuser un fossé entre vous. Car la jurisprudence ne fit point tou

Digitized by Google

jours bon ménage avec la prévoyance : Portalis eut au sujet des assurances une parole malheureuse (1) que nul ne contresignerait aujourd'hui. Mais, depuis longtemps, la réconciliation était faite quand l'âge vint pour vous de choisir un état.

Sinon, c'est vous, Monsieur, qui eussiez corrigé Portalis.

Et vous auriez, Monsieur, fourni à votre frère des arguments de bonne trempe, car vous êtes juriste, vous aussi, et nous avons préparé ensemble notre thèse de doctorat à cette conférence Rogéville qu'avait fondée notre maître Gavet.

Alors que je taquinais le droit romain, le jeune lotharingiste que vous étiez déjà écrivait sur *Les Institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les réformes de Léopold I*er. Dès cette époque, vous preniez rang dans la phalange d'écrivains dont vos conseils ont éclairé les travaux et dont les morts ont dans votre cœur un sanctuaire vivant.

A l'histoire lorraine, vous êtes resté fidèle; et votre persévérance fait honte à mon inconstance : car j'ai déserté le droit romain... Tandis que, par toutes sortes de méandres, je m'acheminais vers le droit naturel et la philosophie du droit, vous deveniez un puits d'érudition : on m'assure que Barrès se trouva bien d'y puiser. Archéologie, iconographie et bibliographie, numismatique et statutaire, contes et chansons du terroir (oui, vous avez recueilli de vos oreilles et couché sur le papier plus de quatre cents chansons !), art villageois, mobilier rustique et patois locaux, gourmandises de nos grands-pères et savantes recettes de nos grand'mères..., rien des choses de Lorraine ne vous est étranger; la sorcellerie même a dû vous livrer ses sombres mystères.

Je ne me risque point à la nomenclature des associations, comités et commissions qui se disputent votre compétence et dont vous apaisez très simplement la rivalité

(1) Portalis tenait ce genre de contrat — du moins l'assurance sur la vie — comme « contraire aux idées de la saine morale ». C'est un avis du Conseil d'État du 28 mai 1818 qui le déclara licite.

Digitized by Google

en ne vous refusant nulle part : rien de plus facile, puisqu'au mépris des lois de la mathématique, plus vous distribuez votre temps, plus il vous en reste; c'est évident, vous êtes sorcier.

Jadis, Monsieur, la sorcellerie conduisait au bûcher. Aujourd'hui elle mène aux académies : avant de vous accueillir dans son sein, celle du roi de Pologne vous avait distingué par l'attribution du prix Stanislas de Guaita; et à quatre reprises vous avez été couronné par ses grandes sœurs de l'Institut de France, l'Académie des Inscriptions et l'Académie Française.

N'attendez point de moi la chicane d'usage sur votre discours : vous avez eu la malice de le dérober à ma critique, en choisissant un sujet auquel je n'entends rien. Comme vous, paraît-il, je suis venu au monde en plein midi; mais ce jour-là ne devait pas être un vendredi, car je n'ai point de commerce avec les esprits.

Vous affirmez ne les avoir jamais vus; mais vous les connaissez, puisque vous en parlez, vous les cataloguez, vous nous contez la bienfaisance des uns et les maléfices des autres, vous nous initiez même aux aventures galantes de toute cette diablerie : sans doute êtes-vous en conversation avec d'invisibles sotrets, et l'un d'eux vous a-t-il soufflé le tour que vous m'avez joué... Moi, Monsieur, je n'ai jamais ni vu ni entendu les esprits, mais je commence à y croire, parce que vous en parlez trop bien pour n'en avoir point quelque expérience personnelle...

Et maintenant, envisageant l'ensemble de votre œuvre, je veux me réjouir du nouveau lustre que notre Lorraine doit à votre talent : le philosophe a peut-être le droit de louer l'historien de la sûreté de sa méthode : ceci, du moins, est de sa compétence.

Vous êtes, Monsieur, le moins idéologue des écrivains. Vous avez horreur de la subjectivité dans l'histoire. Vous vous défiez, d'instinct, des généralisations hâtives que pousse un certain goût moderne des systématisations ambitieuses. La première qualité de l'historien, comme de tout homme de science, est la conscience, et la première leçon de la conscience scientifique est la prudence. Contre les entraînements de l'imagination, vous vous

Digitized by Google

barricadez dans le fait et le document; rien ni personne ne vous fera sortir de là. Je vous tiens donc pour un guide très sûr, à la suite duquel on ne s'expose point aux fausses démarches.

C'est la seule attestation que je me sente autorisé à vous délivrer. Continuez, Monsieur, à tenir ferme le parti de l'histoire telle qu'elle est, en dépit des désaffections et des contrefaçons; vous ne sauriez mieux servir la vérité, ni mieux justifier la confiance de cette Académie.

***

Avec vous, Monsieur, j'ai la partie plus belle.

Si j'étais vindicatif, j'aurais même une revanche à prendre : vous m'avez souvent jugé au temps où j'appartenais au barreau; quelle occasion vous m'offrez aujourd'hui! En y renonçant, je vous prouve que le professeur de l'Université ne se souvient plus des procès perdus par l'avocat : oui! il a tout oublié, les mois de prison et les dommages-intérêts. Et comme sa magnanimité ne veut pas connaître de limites, il vous pardonne même les illusions qu'il vous soupçonne d'entretenir sur l'enseignement qu'on donne à présent dans les Facultés de droit : magistrat d'aujourd'hui, n'en seriez-vous point resté au professeur d'autrefois?

Vous avez tracé un très beau portrait du magistrat — du magistrat de tous les temps, — entre tous de ce magistrat fidèle à son ressort dont vous êtes bien le modèle achevé.

Évidemment, vous le regardez d'un seul côté de la barre. Vous admirez l'endurance des juges, mais vous ne prenez point en pitié la fatigue des avocats; vous critiquez leur abondance, mais vous passez l'éponge sur vos impatiences... Menus griefs, en somme; car, au demeurant, je n'aperçois point chez vous ombre de partialité.

Ainsi, vous donnez un bon conseil aux avocats : abrégez vos plaidoiries! mais vous ne manquez pas d'ajouter à l'adresse des magistrats : « Ne plaidez jamais! Excellente recommandation! » Je me suis permis de la faire, voilà quelque vingt-cinq ans, à l'un de vos anciens collègues de la Cour, en difficulté avec son propriétaire. Mais le propriétaire était intraitable! Jeune avocat, je

Digitized by Google

confiai mon embarras à mon père. Quelle fortune ! il était lui-même l'avocat du propriétaire ; et l'affaire s'arrangea... en famille.

Chaque profession, Monsieur, exerce une emprise sur la personnalité de ses membres, et lui impose certains renoncements : car il n'est pas vrai que l'homme puisse se dédoubler, et qu'il lui soit permis de dresser une cloison étanche entre les compartiments de son activité. Plus que toute autre, la fonction publique commande des abstentions nécessaires ; et, après le sacerdoce et l'armée, je n'en connais point qui soit aussi exigeante que la magistrature.

Celui qui est, devant ses semblables, le verbe du droit, à qui incombe la garde de la probité des affaires et de l'honneur des foyers, devant qui s'abaissent — ou peu s'en faut — tous les remparts de l'intimité, celui qui dispose — autant qu'il est au pouvoir des hommes — de la fortune, de la réputation, de la liberté de ses concitoyens, celui-là, certes, n'est point un demi-dieu : vous n'y prétendez point ; tout de même, sa position éminente lui impose d'autres prudences que d'éviter les procès personnels. Elle lui prescrit, non seulement au Palais, mais à la ville, une attitude qui dicte le respect : je rends cette justice à la magistrature d'aujourd'hui comme à la magistrature d'autrefois, qu'elle sait tenir son rang.

Seulement, sa dignité est devenue moins pompeuse et moins distante. Ce qu'il y a peut-être de plus nouveau dans le temple de Thémis, c'est qu'une véritable confraternité s'établisse des deux côtés de la barre ; vous en êtes, Monsieur, le meilleur artisan : tout le barreau le proclame.

Les avocats d'autrefois voyaient sans doute les magistrats d'autrefois autrement que ceux-ci ne se voyaient eux-mêmes. Magistrats et avocats d'aujourd'hui, réunis dans la grande amitié du Palais, n'ont plus guère de divergence d'appréciation les uns sur les autres : ils se voient mieux, plus simplement, tels qu'ils sont : ils ne s'en estiment que davantage ; et c'est tout profit pour la justice.

22 mai 1950.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE PIÈCE DE VERS INÉDITE DE TAINE

Par M. Gabriel MELIN

MEMBRE TITULAIRE

Le hasard a mis entre mes mains la pièce de vers inédite de Taine qu'on lira plus loin. Elle est intitulée : *Éloge du Collège Bourbon, 29 janvier 1848* (1). C'est la première en date des œuvres poétiques de Taine qui sont fort peu nombreuses. — Le *roman* semble l'avoir attiré davantage par la possibilité qu'il y voyait d'analyses psychologiques et sentimentales, témoin *Étienne Mayran*, ce récit inachevé, publié après sa mort et qui nous a valu un pénétrant article de Paul Bourget (2). Il ne s'est au contraire essayé à la poésie que très rarement et par occasion. Il y a quelques mois (15 mars 1929), lors de l'inauguration d'une plaque commémorative du séjour de Taine dans une maison de la rue de Bretonvilliers (île Saint-Louis), de 1856 à 1868, M. Georges Lemarchand, président du Conseil municipal de Paris, racontait l'anecdote suivante : « Au cours d'une villégiature à Annecy, où il se rencontra avec José-Maria de Hérédia, Taine demanda au poète de l'initier à *l'art de faire des vers*. On ne saurait être surpris qu'une intelligence qui voulait tout approfondir ait été prise d'une si noble ambition. « Il fut un élève docile », disait l'auteur des *Trophées*, « mais ce fut tout » (3). — Eh bien, non, ce ne fut pas tout; car, en 1883, paraissait dans le *Figaro*

(1) Le manuscrit est d'une main étrangère; mais la signature et la date sont bien de Taine. C'est évidemment l'une des copies qui, à cette époque, ont circulé de main en main et dont Taine avait bien voulu signer et dater chacun des exemplaires.

(2) *Pages de Critique et de Doctrine*, tome I, p. 3.

(3) *Journal des Débats*, 16 mars 1929 (quatrième page).

Digitized by Google

une série de douze sonnets avec cette dédicace : « A trois chats, Puss, Ébène et Mitonne, domiciliés à Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), ces douze sonnets sont dédiés par leur ami, maître et serviteur H. Taine. Novembre 1883. *Ludendo dicere quid vetat* ». Ces sonnets très beaux, d'une forme toute parnassienne, portent presque tous des titres philosophiques : I. Le Bonheur; II La Société; III La Religion; IV Les Souvenirs; V Les Pénates; VI La Philosophie; VII L'Enseignement; VIII La Pratique; IX L'Enfance; X La Sensibilité; XI Le Point de vue; XII L'Absolu. — Ces sonnets ont été publiés (1), tandis que l'*Éloge du Collège Bourbon* ne l'a jamais été. On a vu que cet *Éloge* était daté du 29 janvier 1848. Taine étant né à Vouziers (Ardennes) le 21 avril 1828, avait donc, en janvier 1848, dix-neuf ans, tout près de vingt ans.

Pour situer exactement ce petit poème, il ne sera peut-être pas inutile de retracer brièvement l'histoire des premières années du grand philosophe.

***

Son éducation s'était faite d'abord dans sa famille même, à Vouziers, puis dans un pensionnat de Rethel où il ne resta que dix-huit mois, jusqu'à la mort de son père qui exerçait, à Vouziers, la profession d'avoué.

Il eut une enfance et une adolescence très entourées. Sa mère, Marie-Virginie Bezançon, était une femme de grande valeur et de grand cœur pour laquelle Taine eut toujours la plus tendre, la plus confiante, et la plus reconnaissante affection.

Taine avait deux sœurs : Virginie et Sophie. C'est la seconde, Sophie, qui épousa en 1863 le commandant Chevrillon, — et voilà comment, pour le dire en passant, M. André Chevrillon, l'auteur de tant de beaux livres et aujourd'hui membre de l'Académie française, se trouve

(1) Ils sont reproduits dans l'ouvrage de G. Barzelotti : *La Philosophie de Taine* (trad. de l'italien par Aug. Dietrich). Paris, F. Alcan, 1900, p. 423-429. — Je dois cette indication à mon excellent confrère de l'Académie de Stanislas, M. Ch. Bohême, professeur honoraire de l'Université.

Digitized by Google

être le propre neveu de Taine. Nous retrouverons M. Chevrillon dans quelques instants.

Le jeune Taine avait treize ans à la mort de son père. Comme il montrait déjà une très vive et très précoce intelligence, il fut décidé qu'il irait terminer ses études à Paris et que sa mère et ses deux sœurs l'y accompagneraient. Ceci se place en 1841. C'est alors qu'il suivit les classes du Collège Bourbon...

Qu'est-ce que le Collège Bourbon?

C'est le *Lycée Condorcet* actuel, situé non loin de la gare Saint-Lazare (1). Il occupait alors, et occupe toujours, les bâtiments de l'ancien couvent des Capucines de la chaussée d'Antin. Ce couvent construit de 1781 à 1783 avait été converti en hôpital pendant la Révolution et avait gardé cette affectation jusqu'en 1804.

C'est à cette date qu'on y installa le *Lycée Bonaparte* qui, de 1814 à 1848, devint le *Collège royal Bourbon.* — En mars 1848, il redevint *Lycée Bonaparte.* Mais à la chute de l'Empire, il changea encore de nom pour prendre celui de *Condorcet* qui est encore le sien aujourd'hui (2).

---

(1) Tout près des Magasins du Printemps, entre la rue Caumartin et la rue du Havre.

(2) A l'entrée du lycée, rue Caumartin, sur une plaque de marbre on lit l'inscription suivante :

Ce Lycée
fondé par arrêté consulaire
du 23 fructidor an XI
(10 septembre 1803)
a été installé en 1804 dans les bâtiments
du Couvent des Capucines
construit de 1781 à 1783
par Brongniar.

1804 Lycée de la Chaussée d'Antin
1804-1814 Lycée Bonaparte
1815-1848 Collège Bourbon
1848-1870 Lycée Bonaparte
1870-1874 Lycée Condorcet
1874-1883 Lycée Fontanes
1883 Lycée Condorcet.

1804-1904

Cette plaque a été posée par l'Association amicale des anciens élèves à l'occasion du Centenaire.

Digitized by Google

Le Collège Bourbon, situé dans le quartier des Batignolles, sur la rive droite, était très loin du quartier latin, très loin par conséquent des autres grands lycées de la capitale : Louis-le-Grand, Saint-Louis, Henri IV. — Cette remarque nous permettra de mieux comprendre certain passage de la pièce que je vous lirai tout à l'heure.

Les Batignolles, qui dépendaient en ce temps-là, de la commune de Neuilly, étaient presque comme un coin de province. C'est là, à proximité du Collège, que s'installa la famille Taine.

La vie que mena dès cette époque le jeune écolier de Bourbon fut extrêmement studieuse dans un milieu très sérieux et presque austère. Toute la famille était passionnée d'études, non seulement Taine lui-même, mais ses deux sœurs très bien douées comme leur frère, ses deux oncles, frères de sa mère, dont l'un l'initia à la connaissance de la langue et de la littérature anglaises, son grand-père maternel qui habitait aussi Paris et qui était fort versé dans les sciences. — Les seules distractions étaient les promenades, les visites de musées et surtout la musique : Taine jouait du piano, et plus tard, quand il fut professeur en province, ce fut son meilleur délassement au milieu de ses travaux absorbants.

C'est au Collège Bourbon que Taine noua des liens d'amitié étroits avec Prévost-Paradol dont la brillante carrière devait finir si tragiquement, — et avec Planat qui, sous le nom de Marcelin, devait fonder plus tard la célèbre *Vie Parisienne.*

En 1846-1847, Taine est en rhétorique (sans doute comme vétéran). Il y a pour professeur un jeune maître très distingué qui semble avoir eu sur lui une réelle influence et qui a laissé un nom vénéré : M. Hatzfeld. Sous cette heureuse direction, il ne tarda pas à donner sa mesure. Loin de se contenter des devoirs obligatoires de la classe, Taine se livre déjà à des travauxpersonnels dont quelques-uns ont été conservés : une *Histoire de l'Église en France du XI^e^ au XVI^e^ siècle ;* une *Histoire du Tiers État et du Parlement ;* une étude sur *la Ligue, ses origines, son développement et sa chute,* des *Notes sur la littérature française au XVI^e^ siècle,* etc.

Digitized by Google

Un tel labeur devait attirer à celui qui l'avait assumé les plus belles récompenses. A la fin de l'année il obtient le prix d'honneur et trois accessits au Concours général, et tous les premiers prix du Collège sans exception.

L'année 1847-1848 est l'année de philosophie, année décisive remplie par un travail acharné. Sans doute, le jeune philosophe rédige en perfection les cours de ses maîtres et leur remet des dissertations excellentes; mais il ne s'en tient pas là, et, selon son habitude, il entreprend des recherches personnelles sur toutes sortes de sujets délicats et difficiles. C'est ainsi notamment qu'il écrit un petit traité de la *Destinée humaine* dont l'introduction a été publiée dans la *Correspondance* (t. I, p. 20 et suiv.) et qui montre de quelles graves préoccupations était alors tourmenté cet esprit de vingt ans dont la foi religieuse venait de sombrer devant l'esprit d'examen. — J'en extrais ces quelques lignes :

« Pendant les premiers mois de la classe de philosophie, cet état me fut insupportable; je ne trouvais que des doutes et des obscurités. Je ne voyais que des contradictions dans les philosophes; je jugeais leurs preuves puériles ou incompréhensibles; il me semblait que la métaphysique obscurcissait le bon sens et que les philosophes, du haut de leurs spéculations, n'avaient pas prévu les objections simples et naturelles qui ruinaient leurs systèmes » (p. 24-25).

Or c'est justement à cette époque que se place la *pièce de vers* qui est l'objet de cette communication et qui fait ainsi un contraste bien saisissant avec les soucis philosophiques et religieux qui obsédaient alors l'esprit de son auteur.

Je dis que c'est à cette époque qu'elle doit se placer. Je le crois du moins sur la foi de la date écrite sur la copie, de la main même de Taine : 29 janvier 1848.

A la vérité l'éditeur de la *Correspondance* faisant allusion à cette pièce (p. 15) la place en 1847. — Parlant en effet de l'année scolaire 1846-1847 qui fut l'année de *rhétorique*, et énumérant les travaux personnels de l'écolier d'alors, il ajoute : « Nous avons aussi de cette année une

Digitized by Google

pièce de vers humoristiques composée pour un banquet de la Saint-Charlemagne. »

Mais je crois que c'est là une erreur, et que la date du 29 janvier *1848* (et non 1847) est bien exacte.

En effet la Saint-Charlemagne se fête habituellement le 28 janvier, jour de sainte Agnès. Il est vrai que le grand Empereur ne figure pas au martyrologue romain, n'ayant été canonisé que par un antipape au XII^e^ siècle (Pascal III); mais sa réputation de sainteté n'est pas usurpée, au dire de dom Guéranger (*Année liturg.*, III, p. 493), et l'Église n'a jamais interdit de l'honorer aux fidèles qui, depuis fort longtemps, avaient la pieuse coutume de le faire justement à cette date. C'est ainsi qu'en 1661 Charlemagne put être choisi comme patron de l'Université de Paris. — La date du 29 janvier inscrite sur notre papier est donc celle du lendemain de la fête, le banquet ayant peut-être été remis à ce jour.

D'autre part, notre jeune poète y fait allusion, comme vous le verrez, à son départ prochain du Collège, ce *qui* ne s'expliquerait guère s'il était en rhétorique, ayant encore devant lui non seulement plusieurs mois de scolarité dans cette classe mais encore, de plus, toute l'année de philosophie. S'il parle de son départ prochain c'est qu'il est en philosophie, donc en 1848.

Laissons donc notre poème à sa date de 1848 — 29 janvier — et prenons-le pour ce qu'il est : non pas certes une amusette ou un passe-temps (Taine ne s'en offrait guère) mais plutôt un pensum honorifique que lui infligea probablement, à lui l'élève le plus distingué de la classe, le choix unanime de ses camarades et de ses maîtres.

Voici donc ce poème (1). Ce n'est pas un chef-d'œuvre; mais c'est assez spirituel. Le ton en est varié et aimable. On y trouvera une allusion touchante au maître aimé Hatzfeld, l'expression de sentiments excellents où se devine déjà l'esprit traditionaliste du futur historien de

(1) Nous remercions vivement M. Paul Dubois, gendre de H. Taine, qui, très aimablement, nous a donné l'autorisation de publier ce poème dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*.

Digitized by Google

nos *Origines* françaises et où perce la bonté foncière de son cœur et la fidélité de son attachement à ce qu'il a une fois aimé.

ÉLOGE
DU COLLÈGE BOURBON

Il est bien vrai, Messieurs; je viens louer Bourbon;
Vous m'en voyez confus, j'en demande pardon.
Je sais que tous les ans vos satires légères
Excitent contre lui des ris héréditaires.
Tout versificateur sur lui frappe à son tour :
La critique légale est à l'ordre du jour;
Et l'on est à vos yeux un traître abominable
Si l'on ne trouve pas son professeur pendable.

Cependant je confesse, et la main sur le cœur,
Que je suis satisfait d'être conservateur :
J'aime le *statu quo ;* j'admire l'Économe...
Eh ! Messieurs, quel qu'il soit, il n'en est pas moins homme !
Assez longtemps chacun a crié vaillamment
Contre un régime affreux... dont il est fort content,
Mangé jusques au bout des pâtés... qu'il abhorre,
Et, toujours bien dînant, est mort... par métaphore.
Épargnez par pitié ce malheureux Bourbon
Que vous blâmez tout haut... que vous aimez au fond !

Il est loin de Bourbon des quartiers vieux et sombres (1)
Où les hautes maisons épaississent les ombres;
Des chariots criards sur leur essieu pesant
Roulent avec effort sur le pavé glissant.
Un peuple affairé court par les places boueuses;
L'air retentit du bruit des voix tumultueuses. —
C'est là que vos rivaux, avant le jour levés,
Pâlissent pour des prix... que vous leur enlevez.
Ici (2) règne avec goût la moderne opulence;
C'est un quartier nouveau, tout brillant d'élégance :
Au soleil du printemps on voit germer les fleurs
Sans qu'un air malfaisant ternisse leurs couleurs;

(1) Le Quartier latin.
(2) Sur la rive droite.

Digitized by Google

Et les vents, en passant près des grilles fermées,
Vous apportent l'odeur des plantes parfumées (1).

Et vos maîtres, Messieurs, sont-ils, ainsi qu'ailleurs,
Des collecteurs de grec, parasites d'auteurs,
Germaniques faiseurs d'éternels commentaires,
Esprits grammaticaux, vivants dictionnaires?
J'en sais, et j'en pourrais citer hors de ce lieu,
D'autres qui sont maudits et du monde et de Dieu,
Persécuteurs zélés du moindre solécisme,
Vrais Jupiter tonnant sur chaque barbarisme,
S'échauffant pour un verbe ou pour un adjectif,
Forçant par des pensums l'ennui d'être attentif.
Ils savent quel bonnet les Grecs portaient à Troie,
Quel Troyen inventa le savant jeu de l'Oie,
Quelle langue parlait le roi devenu bœuf (2),
Combien de grains de sel il mettait dans son œuf.

Nos maîtres, il est vrai, n'ont point cette science;
Je rends grâce au Ciel de leur docte ignorance!
Je rends grâce à celui que vous connaissez tous (3)
Et qui nous fit aimer les anciens malgré nous,
Soit qu'il nous dit les vers pleins de sens et de grâce,
Où, vif et mesuré, le courtisan Horace
Plaisante avec gaîté, puis, à force d'esprit,
Mérite le pardon de ceux dont il a ri;
Soit qu'il montrât Didon écoutant en silence
Les murmures lointains de l'Océan immense
Regardant les vaisseaux prêts à quitter le port,
Pâle, désespérée, et méditant sa mort.

Soyez cléments, Messieurs! Ils sont les interprètes
De ces hommes divins qu'on appelle poètes;
Et si tous les pédants sont nés vos ennemis,
Ceux-ci peuvent du moins passer pour vos amis!
Quand ils ont déposé la robe... obligatoire,
Ils savent converser avec leur auditoire,
Joindre le decorum à l'affabilité
Et rire enfin, Messieurs, malgré la Faculté.

---

(1) Il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

(2) Peut-être allusion au bœuf Apis dont les Grecs prétendaient qu'il était une incarnation d'Osiris, ce dernier étant considéré comme un des plus anciens rois d'Égypte. *Le roi devenu bœuf* serait donc le roi Osiris réincarné dans le bœuf Apis (sous toutes réserves).

(3) M. Hatzfeld.

Digitized by Google

Entre nous, point d'aigreur, d'envie ou de disputes;
Le vaincu se console aisément de ses chutes,
Se venge du vainqueur avec quelques bons mots,
Et laisse la colère et les haines aux sots.
Loin d'ici ces esprits de vanité malades,
Studieux par orgueil, envieux camarades,
A l'espoir d'un succès tout un an suspendus,
Et croyant qu'en bon droit tous les prix leur sont dus,
Étalant sur les bancs leur royale insolence
Ou cachant leur dépit d'un air d'indifférence!
Si jadis, par malheur, on vit des fats ici,
L'impertinent troupeau tous les jours s'éclaircit,
Et le bon sens, armé de la plaisanterie,
Mettra bientôt dehors la sotte coterie.

Chez nous, la discipline admet la liberté;
En respectant la règle, on hait l'austérité;
La liberté permise empêche la licence;
On fait ce que l'on veut... sans désobéissance;
On aime les anciens, tout en les lisant peu;
On feuillette Virgile... un beau jour... quand il pleut.

Quelques-uns vous diront que nous sommes frivoles,
Capricieux, légers, travailleurs en paroles,
Un peu trop amateurs de conversation,
Dormeurs par habitude et par vocation,
Des gorenflots du coin adorateurs profanes (1),
Et parfois dans la classe impudents mélomanes;
Peccadilles, Messieurs! Vaut-il mieux, dites-moi,
Vivre chez les Latins, être étranger chez soi,
Dire des pauvretés en mots académiques,
Accoupler deux à deux des vers paralytiques?
L'esprit aimable et vif doit tenir lieu de tout.
Soyez Athéniens, soyez Français surtout,
Comme un Français jadis, plein de verve et de grâce,
Voltaire, autre écolier échappé de sa classe.

---

(1) A cette époque on donnait le nom de « gorenflots » à des gâteaux imbibés de rhum, qu'on appelle maintenant « savarins » (Cf. *Dictionn.* de Larousse, v° Gorenflot). Il est probable qu'un pâtissier parisien épris de littérature, avait donné à ces gâteaux le nom du moine grotesque et gourmand qui se retrouve dans plusieurs romans d'Alexandre Dumas père. Nous avons de même aujourd'hui des gâteaux aux amandes appelés « Monte-Cristo ».

Digitized by Google

Pour moi qui vais partir, je m'en vais à regret;
Quelque frugal qu'il soit, nous aimions le banquet!
Vieux soldat de Bourbon, j'achève ma campagne;
Je ne fêterai plus notre Saint Charlemagne.
Je quitte tristement Bourbon et mes amis :
On croit, en les quittant, partir de son pays!

H. TAINE.

29 janvier 1848.

Tel est ce petit poème qui n'aurait pas mérité de retenir l'attention s'il n'avait été justement écrit à un moment où la pensée de son auteur subissait une crise grave que connaissent bien ceux qui prennent au sérieux leur classe de philosophie, mais qui fut particulièrement douloureuse chez une nature aussi sensible, aussi droite, aussi scrupuleuse que celle de Taine.

Et puis enfin ces quelques vers qui seraient insignifiants par eux-mêmes, sont signés d'un nom qui ne devait pas tarder à conquérir, après la notoriété, la célébrité et la gloire...

En effet — en cette même année 1848 — Taine passait ses deux baccalauréats ès lettres et ès sciences, et il était reçu premier à l'École Normale. C'était la fameuse et brillante promotion où furent admis avec lui Edmond About, Francisque Sarcey, Édouard de Suckau, Paul Albert, Gustave Merlet. — Prévost-Paradol ne devait l'y rejoindre que l'année d'après, tandis que l'y avaient précédé d'un an Jean-Jacques Weiss, et le futur cardinal Perraud.

Nous n'avons pas à le suivre dans la carrière magnifique qui s'ouvre alors devant lui. Tout le monde sait qu'après un échec retentissant et injustifié au concours d'agrégation, et deux années de professorat en province, à Nevers et à Poitiers, Taine passe ses thèses de doctorat (c'est l'origine de son livre sur La Fontaine) puis rompt définitivement avec l'Université pour se consacrer à l'étude désintéressée et à la science. Et c'est alors et sans interruption la publication de livres qui font époque et dont l'autorité et l'influence ne cessent de s'affirmer. On ne peut les citer tous : *l'Histoire de la Littérature anglaise* de 1856 à 1864; le *Voyage en Italie* (1864-1866); *l'Intelligence* (1867-1870), enfin et surtout les *Origines de la*

Digitized by Google

France contemporaine composé au lendemain de la guerre de 1870 et que la mort, survenue en 1893, l'obligea à laisser inachevé.

Je ne cite ces œuvres grandioses que pour rappeler quel écrivain puissant, original, et vraiment « très grand » devint l'élève de dix-neuf ans que nous avons vu, en janvier 1848, accepter humblement, pour se conformer à l'usage, de composer, pour un banquet de la Saint-Charlemagne, un éloge du Collège Royal de Bourbon.

Digitized by Google

" LA PUCELLE "

DE FRONTON DU DUC

Par M. Georges RENARD

MEMBRE TITULAIRE

Le 19 février 1891, dans une petite salle proche de la rue de Toul et du futur boulevard Godefroy de Bouillon, se tenait une séance académique : une séance de réception, avec discours du récipiendaire et réponse du président.

Le récipiendaire... est entré depuis lors dans une autre Académie, où il a prononcé un second discours de réception et où la bienveillance de ses confrères l'a promu aux dignités suprêmes.

L'autre jour, sous la Coupole, M. Henry Bordeaux évoquait le souvenir de la première Académie à laquelle appartint Louis Madelin et des nombreux Lorrains qui ont accompli, sous le patronage du roi Stanislas, la première étape de la carrière qui les a menés à l'Académie Française... Je veux à mon tour rendre hommage à la modeste Académie où je me suis préparé, de longue date, à l'honneur de votre confraternité.

C'était une Académie en miniature. Elle réunissait, sous le patronage de saint Jean l'Évangéliste et sous la devise *Verbo et exemplo*, ceux des élèves de l'École Saint-Sigisbert qui justifiaient, à défaut de titres, de quelque vocation pour la parole et pour les lettres. Toute académie se recrute par cooptation : mes camarades et aînés me prêtèrent cette vocation; je devins immortel à quatorze ans.

Digitized by Google

Je dois spécifier que les discours n'étaient point admis à l'honneur de la séance solennelle sans le visa de la Commission de lecture; et celle-ci raturait, non certes sans pitié, mais sans scrupule pour l'amour-propre de l'imberbe académicien. Elle ne comprenait qu'un membre, cette Commission de lecture, toujours le même : il m'a précédé sur les contrôles de l'Académie de Stanislas, aux suffrages de laquelle le recommandait, entre autres travaux, un important ouvrage sur l'Université de Pont-à-Mousson; j'ose aujourd'hui l'appeler « mon cher Confrère ». Vous soupçonnerez qu'il avait été l'instigateur de mon discours de réception avant d'en être le correcteur, quand vous saurez que celui-ci avait pour thème la première tragédie en l'honneur de Jeanne d'Arc, une pièce composée par le professeur et jouée par les élèves de la classe de rhétorique de Pont-à-Mousson : vous n'ignorez pas qu'il existe tout un « théâtre mussipontain », dont le catalogue est conservé au sixième appendice du livre de M. le chanoine Martin; la *Pucelle* du Père Fronton du Duc occupe, par ordre chronologique, le cinquième rang de la nomenclature.

Or, tout dernièrement, j'ai retrouvé mon discours : un travail d'enfant qui serait bien indigne de vous être présenté, si la main du maître n'avait redressé les plus lourdes maladresses de l'élève, et si, d'autre part, la majeure partie n'était faite de citations; et puis, en cette année du cinquième centenaire, il n'est que juste que Jeanne d'Arc paraisse sur le cycle de notre année académique! Au surplus, de ce devoir d'écolier, je supprimerai mes remerciements, mes protestations d'indignité et autres développements d'usage dans les discours de réception, et je ne garderai presque rien de la partie critique; je veux simplement feuilleter devant vous un vieux document de la poésie lorraine.

Quant à la réponse du président au récipiendaire, je ne l'ai pas retrouvée : nous n'avons pas publié de *Mémoires*. Je ne me souviens pas du pronostic qui fut porté, ce jour-là, sur ma destinée académique; mais je n'aurais sûrement pas oublié, s'il m'avait été prédit que, trente-huit ans plus tard, élevé à la présidence de l'Académie de

Digitized by Google

Stanislas, j'y commémorerais mon admission à l'Académie Saint-Jean.

***

La pièce du P. Fronton du Duc est rédigée en français. Pour titre : *L'histoire tragique de la Pucelle de Dom Remy, autrement d'Orléans, nouvellement départie par actes et représentée par personnages.*

Le P. Abram en fait connaître l'origine en ces termes : « Henry III, de France et la Reine Louise, son épouse, ayant résolu de venir au mois de mai 1580 prendre les eaux de Plombières, le P. Fronton du Duc prépara une pièce françoise, pour être représentée à leur passage par Pont-à-Mousson. Il avoit pris pour sujet Jeanne d'Arc, fille lorraine, délivrante (*sic*) le Royaume de France de l'oppression des Anglois; mais la peste s'étant manifestée dans beaucoup d'endroits de la Lorraine, rompit le projet. C'est pourquoi on en remit la représentation au 7 septembre suivant, auquel jour elle fut représentée devant les princes de la maison de Lorraine et plusieurs seigneurs et généraux de l'armée de France. Elle plut si fort au grand duc Charles, qui avoit assisté à la représentation, qu'il ordonna qu'on délivrerait à l'auteur de cette tragédie, qui lui parut couvert d'une robe qui représentait la pauvreté évangélique, cent écus d'or, somme pour lors très considérable; et il ordonna que pareille somme nous serait délivrée tous les ans, pour rhabiller (*sic*) trois de nos Pères. Cette pièce fut à la suite imprimée sans nom d'auteur. »

L'ouvrage fut effectivement publié sans nom d'auteur (vous saurez pourquoi tout à l'heure), en 1581, à Nancy, par Jean Barnet, à l'imprimerie ducale. Jean Barnet, qui était de Dom Remy, la fit précéder d'une dédicace du comte de Salm ainsi que d'un sonnet en français et d'une épigramme en latin *ad eundem illustrissimum comitem Salmaeum.*

Le fac-similé de la couverture est reproduit dans une réédition donnée à Pont-à-Mousson en 1859; l'auteur de cette réédition, Durand de Lançon, expose dans l'*Aver-*

Digitized by Google

tissement que c'était alors « un des livres les plus rares qui existent »; il reste rare aujourd'hui, car le tirage de la nouvelle édition a été restreint à 105 exemplaires numérotés, le nº 17 destiné à la Bibliothèque de Nancy.

Le titre a été abrégé : *L'histoire tragique de la Pucelle d'Orléans*. Il est certain que le P. Fronton n'aurait pas souscrit à cette rectification. Son désaveu anticipé est — vous allez l'entendre — dans l'*Avant-jeu* qui précède la tragédie, un long prologue, récité probablement par l'élève qui dirigeait le chœur :

Messieurs, c'est à l'honneur du Pays de Lorraine
Au fruict de la jeunesse, affin qu'elle s'aprenne
Aux arts et aux vertus, que ce peuple joyeux
Est venu pour ouyr, non des comiques jeux,
Mais plustost, en poulsant une voix plus hardie,
L'on prétend vous monstrer, en une tragédie
Un spectacle plus grave...

Or on n'a point choisy ung argument estrange,
Sçachant que cil est fol, lequel ayant sa grange
Plaine de grains cueilliz, emprunte à son voisin,
Laissant pourrir chez soy son propre magasin.
On a trouvé chez nous suffisante matière
Pour d'un poëme tel fournir la charge entière :
Prenant de ce Pais ceux, les gestes desquelz
Sont dignes d'esgaler aux los des immortelz.
On a donques choisy les faicts d'une Pucelle
Qu'en France, plus souvent d'Orléans on appelle :
De Dom-Remy plustost nous la dirons icy.

Le drame est divisé en cinq actes, les personnages sont au nombre de vingt-sept, outre le chœur « des enfants et des filles de France ». A la fin de chaque acte, le chœur, comme dans les pièces grecques et dans les tragédies presque contemporaines des disciples de Ronsard, chante une strophe, une antistrophe et une épode, et intervient de temps en temps dans le cours du dialogue pour exprimer les sentiments qu'éprouve le spectateur.

Le premier acte se compose de trois scènes.

La première renferme l'exposition : Louis de Bourbon déplore les malheurs de la France, et chacune de ses pa-

Digitized by Google

roles est un cri d'alarme pour la patrie ou une imprécation contre les ennemis :

qui leurs humides plaines,
Délaissent pour venir s'enrichir de noz biens,
Oster à noz enfants pour donner à leurs chiens
Les fruicts de nostre terre, afin qu'en dure servage,
Les François, non ja francz, achèvent leur poure aage :
Et qu'enfin ce pays en la mesme façon
Soit peuplé du venin de ce peuple Saxon,
Comme jadis leur isle en voleurs ilz saisirent
Sur les poures Bretons, qui en France s'enfuyrent.

La seconde scène se passe à Dom Remy; car notre auteur n'a nul souci de la règle des trois unités; non content de varier la scène avec chaque acte, il imagine des changements à vue, qui devaient assez embarrasser nos machinistes mussipontains.

Jeanne a reçu les ordres du Très-Haut, et néanmoins elle hésite :

Que doibs-je faire donc? quelle ame tant humaine
Me mettra hors d'erreur et m'ostera de peine?
Hélas, hé! doibs-je donc tout ordre pervertir?
Dois-je oubliant mon sexe en homme me vestir?
Pour ensuyvir ainsi une nouvelle vie,
Et pour bien tost de tous me sentir poursuyvie
D'accusation juste, et d'avoir imposé
Une chose non vraye en ayant trop osé?
Mais d'aultre part faut-il que pour craindre des hommes
Nous ne croyons à Dieu, duquel l'œuvre nous sommes?
Helas! il me souvient, que ma mère m'a dict
Qu'un homme par Sainct Pierre avoit esté maudict,
Pour avoir mieux aymé à ce monde complaire,
Qu'à Dieu, et que la mort le vint soudain défaire.
Mais quoy? hé! quelle suis-je? et quel est mon pouvoir?
Quelle addresse est en moy? quel conseil? quel scavoir?
Pour aller à ung Roy, qui commande à la France,
Luy dire que de moy viendra la delivrance?

Saint Michel apparaît et lui ordonne de se rendre sur-le-champ à Vaucouleurs auprès du sire de Baudricourt, et de là, à la cour de Charles VII. Alors, Jeanne se sent

Digitized by Google

enflammée d'un courage extraordinaire, et simple d'abord dans son langage, elle s'émeut de plus en plus :

Or donc que Dieu soit creu : et du monde la crainte
Se froisse par l'Espoir de son ayde tressainte.
Que toute peur s'en aille, et que ma volonté
Se fléchisse au vouloir de sa grande bonté.
Je t'apelle à tesmoing, céleste messager;
Te croyant, j'entreprends ung faict plein de danger.
Mais qu'est-ce que je sens depuis m'estre levée?
Je sens, ne sçay comment, ma poitrine eslevée
D'un courage plus grand : qu'une roideur s'espend
Partout mes foibles os, et mon cœur qui s'estend,
Fait place à plus grand'force : et ja, toute marrie
D'avoir tant arresté, je me sens plus hardie.
Dieu! Quoi? j'entends déjà les soldatz fremissantz.
Il me semble que j'oy les chevaulx hennyssants,
Et le son esclatant des rançoyses trompettes,
Mettant le cœur au ventre aux hommes et aux bestes.

La scène change de nouveau; nous sommes transportés à Bourges. C'est là qu'en dépit de la tradition, le P. Fronton conduit Jeanne. La Pucelle reconnaît le Roi dissimulé parmi ses courtisans :

C'est vous, Sire, c'est vous que je cherche, et non luy :
En vain tascheroit on faire broncher celuy
A qui Dieu tient la bride. Avant qu'icy je vinsse,
J'ay esté deument enseignée à quel Prince
Je me deusse adresser : si cest audacieux
Et trop estrange habit ne vous est ennuyeux,
Sire, permettes moy, qu'avecques vostre grace
De ma charge vers vous l'humble recit je fasse.

CHARLES

Dis ma fille hardiment : la Justice des Roys
Aux grands et aux petitz garde en égal leurs droictz.

LA PUCELLE

Je ne viens point vers vous pour suyvre par Justice
Les droictz de mes parentz; ou bien par avarice

Digitized by Google

La ruine avancer de mes poures debteurs;
Ou d'un pupil destruict accuser les tuteurs :
C'est pour vous seulement, pour vos propres affaires,
Que je viens, pour froisser vos puissantz adversaires.

Ensuite elle donne au Roi des preuves de sa mission, et le premier acte s'achève, laissant Charles perplexe et Jeanne en suspens.

Au début du second acte, une discussion s'engage au Conseil : Jeanne est-elle vraiment une envoyée de Dieu? Le duc d'Alençon, le duc de Chartres et un docteur en théologie se déclarent pour elle; le chancelier de France est d'avis contraire; Charles VII termine le débat en affirmant qu'une voix intérieure le pousse à croire en la Pucelle; aussitôt il la fait appeler et lui fait donner dix-huit cents hommes.

Jeanne, au comble de ses vœux, excite le courage de ses soldats : ce n'est pas elle qui les commande, c'est Dieu; elle n'est que son faible instrument et le Tout-Puissant se plaît à révéler sa grandeur dans les créatures les plus indignes. Ensuite, elle se concerte avec les maréchaux de Boussac et de Rays et l'amiral de France, et marche sur Orléans.

Les Anglais ont appris qu'une folle sorcière veut les expulser de leurs murailles, et tandis que la libératrice de la France avance vers eux à grands pas, ils conversent joyeusement et se rient des vaincus.

Jeanne arrive, l'attaque commence, les Anglais sont vaincus : et Jeanne termine le second acte par la levée du siège d'Orléans.

Quand le troisième acte commence, Jeanne a fait sacrer le roi à Reims, et sa mission est terminée; mais la noble jeune fille veut encore lutter avec les Anglais : elle ne sera contente que lorsque l'ennemi aura été chassé de France; et tandis que, dans un long monologue, Charles VII se félicite du succès de ses armes, survient René, duc d'Anjou, que par un léger anachronisme, l'auteur nomme duc de Lorraine : René ne reçut ce titre qu'en 1431.

Digitized by Google

René vient de battre les Anglais et les Bourguignons en Champagne :

> Et des lasches fuyarz les troupres poursuyvies
> Rapportèrent aux leurs, escrit dessus leur dos
> Que le fer des Lorrains n'épargnoit point leurs os.

Pendant que les deux princes s'entretiennent de la délivrance prochaine de la patrie, La Hire entre et annonce de nouveaux succès, mais, aussi, un grand malheur est arrivé : Jeanne, l'héroïque Jeanne, est... non pas morte, mais calamité tout aussi cruelle, prisonnière.

Le Roi, à cette foudroyante nouvelle, tombe, anéanti de stupeur; il entrevoit déjà la mort de la Pucelle et, Jeanne partie, c'en est fait de la France.

Le chœur termine l'acte par le récit de la prise de Jeanne d'Arc.

La Pucelle, au quatrième acte, est enfermée dans la prison; elle est chargée de chaînes et prévoit son trépas prochain; elle appelle les consolations du ciel; saint Michel, sainte Catherine, sainte Marguerite apparaissent et raniment son courage :

> Sois assurée donc (dit l'archange) que ta pudicité
> Demeurera sans tache à ton adversité,
> Gardée jusques au jour que seras appellée
> Au plus heureux séjour de la voulte estoilée.

La seconde scène se passe entre Talbot et le duc de Sommerset : les deux seigneurs préparant la mort de la Pucelle; ils chargent Jean d'Estivet et Cauchon de préparer des arguments. L'évêque de Beauvais expose dans un monologue toutes les accusations que la prévention, la haine et la cupidité peuvent accumuler contre l'accusée : Jeanne est une sorcière, elle méprise les lois divines et humaines; et puis, surtout, elle a porté des habits d'homme. Toutes ces affreuses imputations, le misérable évêque les dissimule sous des dehors hypocrites de zèle religieux.

Digitized by Google

Enfin, les juges sont assemblés; Talbot leur a payé la mort de la Pucelle; il est certain du succès de son entreprise et fier de perdre la libératrice de la France.

Cauchon pose à l'accusée de nombreuses questions, et Jeanne de répondre :

J'ay souvent respondu à telles questions,
Mais jamais vous n'oyez mes appellations.
J'appelle le Pasteur de Rome pour refuge :
C'est luy seul que je veux estre mon juste Juge.
Car vous ne pouvés pas selon droict me juger,
Estant Juge et partie, et vous voulans venger.

Finalement, la Pucelle, livrée aux juges séculiers est condamnée à la prison perpétuelle.

L'acte se termine par des imprécations contre les Anglais, et contre Cauchon que le chœur « des enfants et filles de France » compare à Judas.

Heureux celuy qui, constant,
Ne faict broncher sa justice...

Un seigneur de Rouen commence le dernier acte en déplorant la barbarie anglaise, et dans ses paroles, se lisent l'admiration la plus profonde pour Jeanne et la haine la plus envenimée pour Talbot.

Sommerset est en rage : c'est la mort de la Pucelle et non l'emprisonnement qu'il voulait, et, bien que les juges lui montrent qu'un supplice qui ne se terminera qu'avec la vie est plus digne d'une telle sorcière qu'une mort qui l'enlèverait en une heure, le cruel seigneur, fou de colère, réclame qu'on la fasse brûler à petits feux.

Sous ses ordres, le tribunal la condamne au supplice du bûcher; et tandis que le seigneur de Rouen qui tout à l'heure protestait contre l'emprisonnement s'indigne à la vue d'une telle injustice, un messager vient lui raconter la mort de la Pucelle :

liée en la charette
On la mène : en allant une foulle s'arreste
A entourner ce char, et les propos ouyr
Qu'elle tenoit tousjours sans de rien s'esbahyr :
Alors vous eussiez veu des personnes oyantes,
Les esprits attristés, les faces larmoyantes ;

Digitized by Google

Mais elle, sans pleurer, poursuivoit en allant
Ses propos avec soy le peuple consolant.
Ha ! ne me pleurez point, mes amys, disoit-elle,
Mais plustost loués Dieu d'une bonne nouvelle
Que vous donne ma mort : car avant que les Cieux
Ayent faict au Soleil son cercle spatieux
Recomme cer sept fois, de la Françoise terre,
Vous verrez deschassé le peuple d'Angleterre.
Non, poursuit le messager, je ne pourrois pas dire tous ses propos;
Plustost de l'Océan je nombrerois les flots.
Mais voici les derniers qu'arrivée à la place
Du suplice ella a dict : Seigneur, je te rens grace,
Que, benin, jusque icy garder tu m'as voulu
De ma virginité le gage non pollu.
A peine elle achevoit, quand le boureau farouche
Luy a d'ung fer tortu bridé toute la bouche.

. . . . . .

Après on luy a leu sa sentence donnée
En la mesme façon qu'on fit derni rement,
Car elle avoit encor ung tel habillement,
Ung sac qui la couvroit du pied jusqu'à la teste,
Auquel on avoit peint mai te figure infecte
De serpentz venimeux, et horribles crapaux;
Et des corps très hydeux des diables infernaux.
Sur la teste elle avoit une mitre poinctue
De papier, où un diable avec sa main crochue
Estoit peint tirassant ung miserable corps,
Et ung aultre sembloit luy donner mille mors
Avec u ne tenaille.

Suit tout le récit du supplice :

Tantost on la haussoit tirant de la fornaise,
Comme la voulant mettre un peu mieulx à son ayse :
Mais, ô pitié ! c'estoit pour d'aultant alonger
Sa douleur; car après on la venoit plonger
En ce piteux enfer.

Après le supplice, les Anglais retrouvent le cœur de Jeanne et le font jeter dans la Seine avec les cendres du bûcher.

Ainsi se termine la tragédie de la Pucelle de Dom Remy.

***

Digitized by Google

L'œuvre du Père Fronton renferme de beaux vers... à côté de médiocres et même d'incorrects : vous en avez jugé. Mais, en somme, la pièce n'est pas composée : il n'y a pas d'intrigue; les scènes succèdent aux scènes sans lien entre elles; les tirades surabondent... L'auteur ne se faisait point illusion : dans sa modestie, et par crainte d'amoindrir par une pièce médiocre la gloire de son héroïne, il n'osa pas donner à son œuvre le titre de tragédie : il est vrai que celui d' « histoire tragique » lui convenait beaucoup mieux; car le poème du Père Fronton est moins un drame qu'une simple histoire dialoguée.

Malgré les défauts, et surtout le manque d'action de cette pièce, elle n'est certainement pas inférieure à la plupart des *Mystères* et des *Moralités* qu'on jouait encore à cette époque. En tout cas, elle obtint plein succès; vous savez qu'elle valut à l'auteur les félicitations de Charles III et attira sur lui et sur sa Compagnie la générosité du prince : de quoi monter un vestiaire complet, rapporte un chroniqueur.

Jean Barnet, le premier éditeur, tenta, dit-on, de s'en attribuer la paternité; en tout cas, il feignit d'en ignorer l'auteur; il réussit du moins à faire croire qu'il l'avait remaniée; à telle enseigne qu'en retour de sa dédicace, de son sonnet et de son épigramme, il reçut une pièce de vers rédigée par le secrétaire et au nom du comte de Salm et imprimée à la suite de la tragédie, où il se voit féliciter de ce qu'il

> L'a trop mieulx agencé que son premier auteur.

Rien ne prouve mieux l'impatience que l'on éprouvait, chez nous, à la fin XVI^e^ siècle, d'entendre glorifier la bonne Lorraine, qui, le Ciel aidant, avait sauvé celle qui allait devenir, deux siècles plus tard, la grande patrie.

Puissiez-vous à votre tour, Messieurs, n'avoir pas été trop ennuyés par cette analyse! Et, en terminant, permettez-moi de redire avec le Père Fronton :

> Messieurs, c'est à l'honneur du pays de Lorraine,
> Au fruict de la jeunesse, affin qu'elle s'aprenne
> Aux arts et aux vertus,

Digitized by Google

que pour être mon introductrice dans cette Académie (ainsi m'exprimais-je il y a trente-huit ans), j'ai choisi Jeanne d'Arc notre compatriote, Jeanne d'Arc l'exemple de tous les écoliers et de tous les académiciens puisqu'elle avait pour devise : « Vive labeur! »

19 février 1891-21 juin 1929.

Digitized by Google

IMPRESSIONS DE JADIS
RÉFLEXIONS DE NAGUÈRE

Par M. Charles BOHÊME

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

En mars 1927, sous ce titre : *Notes de jeunesse. Propos du soir*, j'avais l'honneur de vous lire quelques pages de prose et même quelques versiculets, auxquels vous fûtes indulgents.

Aujourd'hui, ce sont encore d'anciens souvenirs que je me propose d'évoquer devant vous, — comme aussi des idées de date plus proche, que je me hasarde à vous soumettre, — non sans quelque appréhension, je vous l'avoue sincèrement. Le terrible mot de Pascal : « Le moi est haïssable » me hante et m'inquiète... Et pourtant, tout bien considéré, d'où le philosophe pourrait-il, avec les moindres chances d'erreur, tirer la matière de ses pensées, sinon de l'expérience, qu'il a faite personnellement et des hommes et des choses? Aussi bien, le vrai philosophe ne se pose point comme un être à part, comme une manière d'exception à l'ordre commun; tout au contraire, persuadé qu'il est de sa conformité avec le type de l'espèce, il s'essaie à retrouver en lui-même la nature humaine, autrement dit les lois qui, chez tous les hommes, règlent l'exercice de l'intelligence, la vie du cœur, et l'activité du vouloir.

A celui-là donc, qui lui reprocherait de se mirer trop complaisamment en son âme — tel Narcisse à la fon-

Digitized by Google

taine, — le philosophe pourrait répondre par cet autre mot célèbre :

« Insensé! qui crois que je ne suis pas toi (1)! »

Souffrez donc, Messieurs, qu'une fois de plus, j'ouvre mes cartons, pour en extraire quelques feuillets, dont plusieurs sont déjà jaunis par le temps.

I

C'est qu'en effet ceux-là remontent à plus de quarante années et se rapportent à mon existence d'étudiant, qui s'écoula — de décembre 1884 à novembre 1888 — au Quartier Latin.

Dès cette époque — si lointaine, hélas! — j'avais pris l'habitude de fixer en quelques lignes, ou même en quelques mots, les impressions, que m'avait laissées tel événement saillant, ou les idées, qui me venaient à l'esprit soit à propos d'une lecture, soit à la suite d'une leçon entendue, soit à la sortie d'un théâtre ou d'un concert. Quand l'impression ou l'idée en question me semblait en valoir la peine, je m'efforçais de l'analyser plus profondément, et d'en dégager, s'il y avait lieu, une conclusion d'ordre général.

Telles, par exemple, ces remarques, datant de ma vingt-troisième année (1885) et résumant quelques observations de psychologie et de morale, que j'avais déjà pu faire :

« *Nescire quædam magna pars est sapientiæ.* » Se résoudre à ne pas savoir, c'est un point capital de la philosophie. N'en serait-ce pas un aussi de la moralité, et la vertu, souvent, ne tient-elle pas à de volontaires, mais salutaires ignorances? De fait, le spectacle du vice et des misères qu'il entraîne n'a jamais moralisé personne. Serait-ce donc que la perversité fît le fond de notre nature et que nous voulussions être méchants à tout prix?

(1) V. Hugo, Préface des *Contemplations*.

Digitized by Google

— La coquetterie, pour la femme, est l'art de livrer son esprit et son cœur au dérèglement des pensées vaines et des voluptés mauvaises, sans que le corps prenne sa part du péché : c'est un égoïsme implacable autant que frivole; c'est une luxure rentrée sous une chasteté d'épiderme.

On feint de rougir des hommages et des flatteries, mais on ne pardonne pas à qui ne montre point d'empressement. Par une stratégie d'attitudes tantôt savamment froides, tantôt discrètement abandonnées, on irrite le désir par l'obstacle, ou bien on paraît l'encourager par l'espérance; mais on n'a pas de pudeur assez indignée ni de raillerie assez hautaine, pour confondre le téméraire, qu'une passion vraie fait parler... et oser.

Vis-à-vis de la Morale, les coquettes ressemblent à ces marchands dont toute l'honnêteté consiste à côtoyer les limites du Code, sans se brouiller jamais avec la justice des hommes.

Mais, à jouer ainsi sur le bord des tentations, on finit souvent par un faux pas. Et combien de ces vertus-là, après avoir rebuté plus d'un galant homme, n'ont-elles pas fait une chute piteuse entre les bras d'un drôle ou d'un faquin?

N'allez pas croire toutefois, d'après le tour de ces fragments, que j'aie jamais été misanthrope, ou, — pis encore! — misogyne. La note suivante, datée du 26 février 1887, vous renseignera, je crois, sur mes sentiments véritables :

— S'asseoir à sa table de travail, et, lorsqu'on relève la tête, recevoir le baiser de l'épouse, ce baiser qui délasse et qui réconforte; puis, le lendemain, reprendre sa tâche au point, où, la veille, on l'a laissée : voilà le meilleur roman que l'on puisse se faire de la vie, car il a le double et rare mérite d'être le moins chargé d'aventures et le plus riche d'amour.

II

En attendant que ce rêve d'existence à deux passât, comme eût dit Aristote, de la puissance à l'acte, je continuais, sans préjudice de mes études philosophiques en Sorbonne, à suivre, autant qu'il se pouvait, les belles manifestations d'art, dont Paris était le théâtre, et à me mettre au courant des insignes découvertes qui honoraient alors la science française.

Digitized by Google

C'était l'époque héroïque, où Pasteur tenait non seulement son pays mais l'univers entier attentif à ses travaux.

Le 1er mars 1886, le grand savant terminait une communication à l'Académie des Sciences par ces mots, qui sont devenus, depuis, de glorieuses réalités :

La prophylaxie de la rage après morsure est fondée. Il y a lieu d'établir un établissement vaccinal contre la rage.

La même année, le dimanche 12 septembre, j'eus l'occasion de revoir Pasteur, dans sa chère petite ville d'Arbois, où il avait daigné s'intéresser efficacement à mes débuts de professeur et à mon avenir universitaire. Il présidait, ce jour-là, le banquet annuel de l'*Association des anciens Élèves* du Collège, qui porte aujourd'hui son nom. Autour de lui se groupaient, outre ses fidèles camarades et amis d'enfance, quelques personnalités marquantes : entre autres, un inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, que toutes les générations de polytechniciens, — de 1825 à 1900, — ont bien connu, M. Parandier, alors âgé de quatre-vingt-deux ans, et qui devait mourir dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

A l'heure des toasts, quand vint mon tour de parole, je me levai et prononçai l'allocution suivante, où, tout en rappelant mes souvenirs arboisiens, je tentais d'exprimer mon admiration et ma gratitude envers Celui qui fut, comme on l'a dit (1), « non seulement le plus grand, mais encore le meilleur des hommes » :

Messieurs,

Dans ce monde sublunaire, où, s'il faut en croire Héraclite le Ténébreux, tout change, « tout s'écoule », il est pourtant des choses qui demeurent, ou, du moins, qui reparaissent à époque fixe : ce qui est une façon de demeurer, ici-bas. Parmi ces dernières, il faut compter les réunions de votre... de notre

(1) J'emprunte cette expression à l'auteur de l'*Histoire d'un savant par un ignorant*, M. Vallery-Radot, qui devait, plus tard, écrire l'admirable *Vie de Pasteur*.

Digitized by Google

Association; ce ne sont pas les moins intéressantes, et ce n'est pas pour elles que le poète a dit :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Toutes périodiques qu'elles sont, ces fêtes ont des attraits qui ne passent point. Chaque année, c'est M. Parandier, qui nous revient avec une nouvelle jeunesse; chaque année, aussi, c'est M. Pasteur, qui nous revient avec une nouvelle découverte.

Je n'ai pas la folle prétention de répéter, ou plutôt de transposer en mauvais style ce qu'a si bien dit M. Girard, — ce qu'a non moins bien dit M. Parandier, avec l'autorité d'une belle intelligence et d'une longue vie dévouées à la science. D'ailleurs, n'a-t-on pas pour M. Pasteur épuisé tous les éloges? — Car vous avez reçu, illustre et vénéré Maître, tous les hommages que l'imagination puisse rêver : l'hommage des rois, — l'hommage des savants, — l'hommage des artistes, que vous avez appelés « les charmeurs de l'humanité heureuse ». — l'hommage de la jeunesse, et, par celle-ci déjà, l'hommage de l'immortelle postérité! — En un mot, rien ne manque à votre gloire, rien... pas même les envieux!

Toutefois, j'ai souvent ouï dire et j'ai souvent lu qu'il était doux au vainqueur de se rappeler, avec les luttes d'antan, les espérances que l'on mettait en lui. C'est pourquoi je n'ai pu résister à la tentation d'apporter ici quelques lignes d'un publiciste (1), qui, le 23 novembre 1881 (voici bientôt cinq ans!), écrivait dans un journal très répandu (2) :

« Le pionnier marche aujourd'hui vers la Rage. Il a déjà découvert que le cerveau était le siège du virus. Bientôt il trouvera sans doute le microbe de la rage, et cet être infiniment petit ne vous semble-t-il pas infiniment effroyable? Mais il y aura le microbe sauveur de la rage. Cette suprême découverte est nécessairement réservée à M. Pasteur. Je dis « nécessairement »; M. Pasteur, lui, m'a dit : « Peut-être. »

« Oui, M. Pasteur va tout à l'heure guérir le chien et l'homme de la rage, comme il a guéri l'animal et l'homme du charbon. »

Et le publiciste ajoute :

« Je me souviens — en 1851 — le docteur Bonnet (de Lyon) avait inutilement traité un jeune vétérinaire d'une piqûre

(1) Ignotus.
(2) *Le Figaro*.

Digitized by Google

charbonneuse. Sa jeune veuve est devenue folle. La malheureuse, que j'ai connue, ne pourrait-elle pas s'écrier aujourd'hui à M. Pasteur, comme Marthe au Christ : « Si tu avais été là, Lazare ne serait pas mort ! »

Vous savez tous, Messieurs, comment le grand savant a rempli cette attente, et vous ne vous étonnerez pas du caractère grave et religieux des dernières lignes, que j'ai citées : car, s'il est, sur cette terre, des choses qui puissent donner à l'âme le frisson de l'infini, à coup sûr le génie en est une — le génie, qui, selon Goethe, porte en lui-même le pressentiment des lois de l'univers...

Mais je ne veux pas m'embarquer dans la métaphysique.

Je reviens à vous, Messieurs, pour vous dire, une fois de plus, la joie que j'éprouve à vous revoir, à me retrouver, moi simple « escholier », dans une réunion, qui peut grouper, autour de M. Parandier comme autour de M. Pasteur, un général distingué (1), un spirituel chroniqueur (2), un maire habile et conciliant (3), près de qui j'aperçois le bon et dévoué président de notre Association (4), enfin un écrivain charmant (5), qui, malgré son titre d' « ignorant » (titre qu'il est d'ailleurs seul à se décerner), sait allier la précision la plus scientifique à la sensibilité la plus discrète et la plus exquise.

Au reste, pour m'attirer vers votre bonne ville et vers vos fraternelles assemblées, il existe un aimant irrésistible : c'est le souvenir des années passées dans ce collège, que je n'ose plus appeler vieux, puisqu'à l'exemple d'un de nos présidents d'honneur, il rajeunit avec les années (6); c'est le souvenir de son chef, de ses maîtres, dont je fus le modeste collaborateur, et parmi lesquels j'ai la fierté de compter encore des amis : bref, Messieurs, c'est Vous-mêmes.

III

Le 1er novembre 1888, j'enterrais ma vie d'étudiant; et le 1er février 1889, je prenais, comme nouvel agrégé

(1) M. le général Saillard.
(2) M. Firmin Javel.
(3) M. Aug. Lefort.
(4) M. Belot.
(5) M. R. Vallery-Radot.
(6) On réparait alors cet établissement.

Digitized by Google

de philosophie, mon service au Lycée de Digne. J'avais vingt-six ans, et, tel le souriceau de la fable, je n'avais rien vu, ou presque rien vu du vaste monde : à telles enseignes que je ne connaissais encore ni la haute montagne, ni la mer.

La haute montagne, j'allais l'avoir maintenant devant les yeux et cela sans sortir de la petite ville, où mes occupations universitaires se bornaient à préparer trois braves garçons aux épreuves du « baccalauréat ès lettres (2e partie) ». Encore que déboisées et dénudées, les Basses-Alpes (puisqu'il faut les appeler par leur nom administratif) n'en découpent pas moins fièrement leur silhouette sur l'horizon de Digne; et tels de leurs sommets, soit en forme de *dents*, soit en forme de *cloches*, pointent ou bombent à deux mille cinq cents et même à trois mille mètres dans le bleu profond du ciel provençal.

Quant à la mer, c'était autre chose. Il fallait aller la chercher à Marseille et sur la Côte d'Azur. C'est ce à quoi j'employai mes congés de Pâques.

Le Vendredi Saint, 19 avril 1889, du haut de la jetée, qui défend la Joliette, je découvris, non pas l'Amérique,... mais la Méditerranée. Et voici comment, sur mon cahier de route, je notai ma première rencontre avec la mer.

... Entre le Frioul et la pointe de la côte, ce qu'on distingue tout d'abord, c'est une grande barre bleue qui s'avance, tantôt s'élevant, tantôt s'abaissant; elle s'enfle à mesure qu'elle approche, et s'irise, en chemin, de diverses teintes voisines de l'indigo et du violet. A vingt mètres, elle paraît verte; enfin, dans un dernier effort, elle vient se briser en blanche écume sur ces énormes cubes de béton, entassés l'un sur l'autre pêle-mêle, et qui protègent la digue contre la formidable poussée du flot.

Pendant deux heures, je me suis promené le long de cette jetée qui mesure à peu près trois kilomètres : j'essayais de démêler toutes les nuances qui composent la robe changeante de la mer, — et j'écoutais aussi le bruit des vagues : une immense respiration inégale, tantôt calme, tantôt entrecoupée de grondements et de soupirs.

Puis de temps en temps, je donnais un regard au nouveau port, qui s'étalait de l'autre côté de la digue. J'en comprenais mieux l'importance, parce que j'en découvrais

Digitized by Google

plus nettement l'étendue. Toutefois, je ne pouvais me défendre d'un dédain, peut-être injuste mais réel, pour l'agitation de cette fourmilière humaine, bariolée, grouillant autour des marchandises, au bord des bassins; — et je songeais combien notre activité si fiévreuse et si compliquée est mesquine quand on la compare à cette toute-puissante énergie de la mer, simple comme l'infini.

Le 21 avril, j'étais à Cannes, dont la vision m'enchanta.

... Un très beau jour de Pâques! A cette heure matinale, la Croisette est presque déserte : tant mieux! la foule me gâterait ma joie, que je veux discrète et recueillie... Lentement, je chemine le long de cette avenue, plantée de palmiers, et bordée d'hôtels et de villas, dont les fenêtres s'ouvrent sur le golfe de la Napoule aux contours si mollement arrondis. A intervalles égaux, les vagues, l'une après l'autre, avec un bruit très doux mais nettement perceptible dans la rumeur totale de la mer, viennent lécher le sable blond de la plage...

... Dix heures (sur le pont du *Cannois*). Le capitaine a donné le signal du départ pour l'île Saint-Honorat...

... Vue du bateau qui s'éloigne, la ville de Cannes paraît s'enfoncer peu à peu comme dans une mer de verdure, où l'œil perçoit toute une série de nuances : vert bleuâtre des pins parasols, vert plus pâle et quasi poudreux des oliviers, vert noir et lustré des eucalyptus géants et des orangers. Les blanches villas, disposées en amphithéâtre, semblent piquées, ainsi que des mouchetures, sur ce fond plus sombre, et, pour faire repoussoir à cette végétation luxuriante, des roches âpres et dénudées ferment l'horizon d'une barre violacée.

Je débarque.

L'île Saint-Honorat est en majeure partie occupée par un monastère de Cisterciens, et par les vestiges d'une ancienne abbaye, dont la tour carrée, solidement assise sur le rivage, présente encore aux regards un aspect imposant. Des pins couvrent le reste du sol, entre les troncs desquels l'œil suit aisément la grande ligne bleue de la Méditerranée.

Aussi bien, c'est à Saint-Honorat que j'ai pleinement senti l'immensité de la mer. Du bord opposé à celui, où nous avons quitté le bateau, l'on ne peut plus apercevoir le littoral français, et l'on n'a devant soi que la masse liquide et mouvante : telle une bête monstrueuse, sur le dos de laquelle court l'éternel frisson des vagues.

Digitized by Google

Le mardi, 23 avril, le temps malheureusement, avait changé et ce fut sous une pluie battante que je gravis l'escalier monumental de Monte-Carlo. Grâce à une lettre de recommandation, qui m'avait été remise pour le directeur des jeux, j'obtins (faveur alors refusée aux fonctionnaires des départements français avoisinants) l'entrée des fameux salons du « Cercle des Étrangers ».

Et voici, dans leur absolue sincérité, les impressions que je rapportai de cette unique visite :

... Or donc, je pénètre dans cette « Salle mauresque », où s'engagent, autour du tapis vert, tant de lugubres drames. Ce qui me frappe, dès le premier pas, c'est le silence de mort, qui plane sur tous ces êtres serrés, en double rang, le long des tables de roulette. De minute en minute, la voix d'un croupier, machinalement, laisse tomber ces formules sacramentelles : « Messieurs, faites le jeu... Le jeu est fait... Rien ne va plus. » Après quoi, l'on entend comme un bruit de crécelle, crépitant et sec : c'est la boule d'ivoire, qui sautille sur les cases des numéros... puis, après l'arrêt de la boule, ce sont les tintements légers de l'argent et de l'or remués au rateau, tandis qu'au dehors l'averse fouette les vitres.

Parmi les nombreuses manières de risquer sa pécune, l'homme, à coup sûr, n'en a jamais inventé de plus stupide que celle-là. Les cartes font encore une part à l'intelligence : le whist, entre autres, s'il faut en croire les amateurs, exige des efforts d'attention et des finesses de calcul, dont beaucoup son incapables. Les courses même ont leurs pronostics; mais ici, rien sur quoi l'on puisse asseoir une probabilité quelconque. C'est le hasard qui règne en maître absolu; c'est la mécanique aveugle qui décide de tout : on gagne ou l'on perd, sans savoir ni voir.

En quittant Nice, comme je craignais de succomber à la tentation, j'ai, pour parer à tout accident, confié à mon hôtelier mon portefeuille, n'emportant, outre la somme nécessaire à mon voyage, qu'une pièce de cinq francs, minimum de la mise au jeu de roulette. « De cette façon, ai-je pensé, ma faiblesse, si faiblesse il y a, ne me coûtera pas cher. »

Eh bien, non ! c'est par trop bête !... Je ne jetterai pas mon écu sur le « tableau ». Mais, puisque l'occasion unique m'en est donnée, je vais à loisir examiner le public de l'endroit.

Le spectacle en vaut la peine.

Assises au premier rang, des femmes, ou plutôt des cari-

Digitized by Google

catures de femmes : fées Carabosses, vieillies avant l'âge, et contrefaites à qui mieux mieux, dos voûtés, épaules pointues, visages parcheminés, robes achetées chez la marchande à la toilette. Sauf les doigts, qui s'avancent pour ramasser le gain, ou pour poser l'enjeu, pas un muscle ne tressaille en ces créatures sans sexe, chez lesquelles la passion, jalouse de son empire, semble avoir suspendu les fonctions de la vie.

Par contre, les hommes, debout derrière ces « ombres ratatinées » (1), me paraissent plus nerveux : encore qu'ils s'efforcent de les refouler en eux-mêmes, leurs émotions s'échappent parfois et se trahissent par ces bouffées de chaleur, qui montent du cœur aux joues, et qui se condensent sur les pommettes en gouttes de sueur glacée. Je regarde longtemps un de ces malheureux, que je crois reconnaître : sans doute, un *pion*, rencontré jadis au Quartier Latin. En tout cas, celui-là n'est pas maître de lui; ses yeux battus ont l'air de demander grâce, et ses mains, qui tremblent la fièvre, soupèsent cinq ou six maigres louis, — dernière espérance du joueur, — dernière proie pour « la Banque » peut-être !

Successivement, j'inspecte les quatre tables de roulette; à la dernière, je tombe sur un *trio* vraiment original : le père, tête vénérable, lunettes à branches d'or, barbe chenue; la mère, brune, teint mat, des yeux noirs aux paupières lourdes, embonpoint assez prononcé, quelques restes d'une beauté qui s'éteint; la fille, dix-huit ans à peine, superbe, le portrait de sa mère, mais en beaucoup mieux; — et tous « pontant » en famille, unis par la communauté du vice plus encore que par les liens du sang.

De long en large, cependant, avec leur allure discrètement provocante, quelques demoiselles... sans préjugés vont et viennent, tournent et virent, à la recherche d'un bailleur de fonds... Leur manège m'amuse un instant (honni soit qui mal y pense !); elles sont jolies d'ailleurs, fraîches de teint, et vêtues avec le meilleur goût.

Entre temps, je pousse quelques pointes dans la Salle du « Trente et Quarante », dont la décoration picturale mérite mieux qu'une mention furtive. Deux panneaux, entre autres, m'attirent : le *Crocket*, signé Clairin, et les *Touristes* de Saintin. Le *Crocket*, c'est une symphonie en rouge majeur : une femme en robe rouge, en bas rouges, en escarpins rouges, se campe de face, une main appuyée sur le manche du maillet, le pied posé sur la boule, et le poing à la hanche. Auprès d'elle, se tient

(1) BAUDELAIRE, *Les petites vieilles*.

Digitized by Google

une fillette, dont la robe rose, mais coupée à la taille par une ceinture rouge, s'orne d'un grand col blanc : au fond, des arbres forment allée. L'ensemble plaît par un air de hardiesse élégante.

Quant aux *Touristes*, ce sont deux jeunes filles, deux sœurs apparemment : l'une, à genoux, s'accroche des doigts au rebord d'un rocher et se penche sur l'abîme; l'autre se dresse, les reins souples, l'alpenstock en main, et le chapeau de paille rejeté dans le dos : délicieuse et chaste figure, dont je détache à regret mes yeux!

La « Salle des fêtes », en revanche, me laisse l'impression d'une œuvre manquée : n'en déplaise à son architecte, M. Charles Garnier, je suis exaspéré de ce luxe insolent, et fastidieux par son excès même : des dorures, des dorures, et toujours des dorures : bref, une débauche d'ornemaniste en délire. Par bonheur, les concerts, qu'on donne en ce lieu, sont excellents, si j'en dois juger par la magistrale façon dont l'orchestre vient d'interpréter une page de Félicien David.

Mais, en y réfléchissant, je lui trouve un accent macabre, à cette musique, qui mène la danse des écus, rythme les coups du hasard, et souligne d'un accompagnement ironique le drame poignant et muet du Jeu!

Décidément, on n'est pas bien, ici...

Onze heures du soir. — Le « train des décavés » me remporte vers Nice l'orgueilleuse; et je songe, non sans douceur, à reprendre, dès demain, la route de l'humble ville bas-alpine, où j'initie trois élèves aux mystères de la métaphysique, mais où je connais tant de braves cœurs!

IV

Je ne devais pas séjourner longtemps à Digne. En janvier 1890, après onze mois seulement de résidence en ce chef-lieu d'un pauvre département méridional, j'étais, par arrêté ministériel, brusquement transplanté dans une riche sous-préfecture du Nord. Valenciennes après Digne! quel contraste! Je sortais d'un pays peu productif, mais merveilleusement ensoleillé, et j'entrais (sans transition) dans le royaume des brumes et de la boue noire. Je quittais un sol tout hérissé de montagnes pour une contrée désespérément plate, où les sommets étaient remplacés

Digitized by Google

par des cheminées d'usines, fumant perpétuellement sous un ciel gris, bas et pluvieux.

Je ne me fusse peut-être jamais accommodé d'un tel changement à vue, si je n'eusse trouvé dans l'accueil très sympathique de la population flamande, et surtout dans son goût très vif pour les arts — en particulier pour la musique — une compensation à la laideur du paysage et à l'insalubrité de la région. Encore que j'aie gardé de l'humidité valenciennoise le souvenir lancinant de mes premiers rhumatismes, je dois du moins aux *Orphéonistes Valenciennois* et à l'orchestre de la *Société des Concerts* quelques-unes de mes meilleures joies. Ceci fait contrepoids à cela. Je puis même ajouter que mes relations cordiales avec les excellents instrumentistes ou *dilettanti* de là-bas n'ont fait que me confirmer dans mon projet d'étudier de plus près l'histoire de la musique et d'orienter mes futurs travaux, de préférence, vers l'esthétique de ce grand art.

C'est à Nevers, durant l'année scolaire 1900-1901, que, sous la forme de conférences, appuyées d'auditions musicales, j'ai pu, pour la première fois, en collaboration avec des amateurs ou des « professionnels », réaliser ce dessein. Pour les débuts, le sujet choisi d'un commun accord fut l'histoire de la sonate classique. Encouragés par l'accueil du public, nous donnâmes, trois mois après, une seconde séance, consacrée tout entière à l'œuvre de F. Chopin.

Onze ans plus tard, à Nancy, j'organisais, dans des conditions analogues, avec l'aide de *l'Association des Anciennes Élèves du Lycée Jeanne-d'Arc*, une conférence sur *Robert Schumann*.

Plus récemment, je reprenais, sur documents nouveaux, deux des sujets que j'avais antérieurement traités. En 1923, vous avez bien voulu m'autoriser à vous lire, ainsi revue, corrigée et complétée, mon étude sur Chopin. D'autre part, en janvier 1929, ayant refondu et transformé ma première conférence de Nevers, j'eus l'occasion, grâce encore à mes précieuses collaboratrices du Lycée Jeanne-d'Arc, de présenter à mon auditoire des aperçus plus exacts et plus précis sur l'évolution de la

Digitized by Google

sonate, à dater de Séb. Bach (1685) jusqu'à la mort de Beethoven (1827).

Je n'ai nullement l'intention de vous infliger la lecture, même partielle, de cette dernière étude, qui n'offre d'intérêt véritable que lorsqu'elle s'accompagne de l'interprétation instrumentale.

En revanche, permettez-moi de porter à votre connaissance les conseils que, pour leur éducation esthétique, je donnais, il y a trois ans (1926), aux élèves de l'École régionale des Beaux-Arts et du Conservatoire de Nancy.

Bossuet a écrit quelque part : « Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il la faudrait enseigner aux princes. » Laissez-moi dire, à mon tour, en modifiant quelque peu ce texte célèbre : « Quand l'histoire de l'art serait inutile au commun des mortels, il la faudrait apprendre aux futurs artistes. »

A ceux d'entre vous, qui seront plus tard des architectes, des sculpteurs, des peintres, l'histoire des « arts du dessin » montrera sous quelles influences, et selon quelles lois l'idéal a évolué et évolue encore d'une époque à l'autre, d'une école à l'autre, d'une civilisation à une autre civilisation; comment les maîtres d'autrefois ont traduit la nature, qui leur servait de modèle; comment les plus grands d'entre eux ont su renouveler leur propre *manière*, et comment, du même coup, ils ont donné à ceux qui viendraient après eux l'exemple d'un continuel effort vers une perfection plus haute. Illustrée par des *projections* bien choisies, et surtout, quand faire se peut, par la visite des musées et par la contemplation des œuvres originales, l'histoire de l'art vous ouvrira des horizons, dont vous ne soupçonniez tout d'abord ni l'étendue, ni même l'existence. Et non seulement elle élargira vos conceptions esthétiques, mais surtout elle vous fournira, pour le plus grand affinement de votre goût, des termes de comparaison, qui vous permettront de corriger chez vous certains défauts de métier, et qui vous prémuniront contre les écarts d'une imagination un peu trop impatiente encore.

Aux élèves du Conservatoire, je m'adresserai de façon plus pressante, s'il est possible, et je dirai : Jeunes instrumentistes ou chefs d'orchestre de demain, si vous voulez interpréter, comme il convient, les œuvres, qu'un jour ou l'autre, vous inscrirez sur les programmes de vos concerts, c'est un point capital pour vous que de connaître non seulement l'histoire générale de la Musique, mais encore la vie des grands musi-

Digitized by Google

ciens. Il faut que vous sachiez à quelle date et dans quelles dispositions d'âme tel maître a composé telle sonate ou telle symphonie; ou sinon, vous vous laisserez égarer par des traditions orales, qui, le plus souvent, ne sont que des légendes sans objet : tels les commentaires ou sous-titres de pure fantaisie attachés à certaines œuvres fameuses : celui de *Clair de lune* à la Sonate pour piano en *ut dièze mineur* de Beethoven ou celui de la *Goutte d'eau*, au Prélude en *ré bémol majeur* de Chopin. En réalité, l'*adagio* initial de la Sonate en *ut dièze mineur* est, non pas la rêverie d'un musicien, sous « les rayons de l'astre nocturne », comme on disait vers 1830, mais bien la plainte profonde, le morne désespoir de Beethoven pressentant la trahison prochaine de cette Juliette Guicciardi, à laquelle il a dédié son œuvre. Quant au Prélude en *ré bémol majeur*, c'est, non pas l'imitation banale de la pluie qui tombe, mais la description musicale, à la fois très pittoresque et très pathétique, des hallucinations, qui, dans une chartreuse abandonnée de l'île Majorque, obsédaient le pauvre Chopin miné déjà par la phtisie, et qui faisaient passer, à travers les insomnies du malade, des spectres de moines défunts psalmodiant des hymnes funèbres. Ainsi, pour rétablir la vraie signification des œuvres et pour éviter d'impardonnables fautes de goût dans leur interprétation, il est indispensable de se référer à la biographie de leurs auteurs. ..

... Et, — puisque aussi bien c'est une prérogative de mon éphémère présidence (1), — laissez-moi vous donner encore un conseil : *ne négligez pas votre culture littéraire.* Certes, je ne prétends point vous imposer de longues études classiques, comme celles qu'exige la préparation d'une licence,... ou même d'un modeste baccalauréat. Je vous recommande simplement de réserver, dans l'emploi de votre temps, deux ou trois heures, chaque semaine, pour la lecture, et notamment, pour la lecture des poètes. Vous y trouverez d'abord une heureuse diversion à vos travaux de chaque jour, et, partant, un délassement pour votre esprit longtemps tendu vers le même objet. Mais il y a plus et mieux : la lecture des poètes, en provoquant le jeu libre et harmonieux de votre imagination, peut vous fournir le thème, sur lequel s'exercera l'activité créatrice de votre pensée. Et, de fait (je cite entre mille ces exemples) deux artistes des plus illustres, un peintre, Eugène Delacroix, un musicien, Hector Berlioz, ne sont-ils pas allés, plus d'une fois, demander leur inspiration à Dante, à Shakespeare, à Gœthe, à Byron... et même à Virgile?

(1) Présidence de distribution de prix.

Digitized by Google

A tout le moins, la fréquentation des poètes ennoblira votre sensibilité; elle détournera vos regards de tout ce qui est plat, insignifiant ou vulgaire; et vos œuvres lui devront cette distinction exquise et cette élégance aisée, qui sont les signes mêmes du bon goût.

Mesdemoiselles, Messieurs, l'éducation esthétique ainsi comprise n'est pas la tâche d'une seule journée; c'est la règle de toute une vie. Mais si vous vous imposez une telle règle, vous entretiendrez en vous cet *enthousiasme*, sans lequel rien de bon, ni de beau ne peut se faire sous le soleil, et que Pasteur jugeait aussi nécessaire au savant qu'à l'artiste. — Et par enthousiasme je n'entends pas l'engouement irraisonné, qui s'éprend aujourd'hui d'un objet pour le dédaigner demain, — qui, ne se fixant sur rien, gaspille en pure perte les forces de l'esprit. L'enthousiasme véritable, l'enthousiasme fécond, c'est la foi réfléchie et tenace dans l'idéal, auquel on a voué sa vie; c'est l'espérance invincible, que n'abattent ni la longueur ni les difficultés de l'œuvre entreprise; c'est le « dieu intérieur » (1), qui éclaire, qui réconforte, et qui console.

V

Messieurs, l'*imberbus juvenis*, qui, le 1er mai 1882, faisait sa première leçon à des élèves de son âge, l'étudiant de Sorbonne, qui aimait Paris et sa vie intense, le professeur, qui devait passer par six lycées avant d'obtenir le poste si longtemps désiré de Nancy, n'est plus aujourd'hui qu'un vieux philosophe, « au soir de la pensée. » Permettez lui, comme épilogue à ses « menus propos et réflexions », de vous citer quelques passages de la lettre, que, le 12 mars 1926, il écrivit à M. le Recteur Adam, et qu'il pourrait intituler : Mes adieux à l'Université.

Monsieur le Recteur,

Merci d'avoir eu la délicate pensée de m'adresser votre *Bulletin de l'Enseignement secondaire*, où j'ai pu lire « le salut », dont Vous avez bien voulu honorer ma retraite!

J'ai été particulièrement touché de votre allusion à mon culte pour Pasteur, que j'ai connu, non pas quand j'étais

(1) Mot de Pasteur.

Digitized by Google

« petit élève », mais quand, à dix-neuf ans, je débutais, comme « professeur de philosophie et d'histoire » au Collège d'Arbois.

A ma vénération reconnaissante pour ce très haut et très bon savant,... j'ai toujous associé, comme Vous en faites avec raison la remarque, un enthousiasme non moins profond pour Claude Bernard, mort trop tôt, pour que j'aie eu le bonheur d'entendre ses leçons au Collège de France. J'ai du moins la fierté d'avoir initié au culte du grand physiologiste celui qui fut, dans toutes les acceptions du terme, mon *premier* élève : le futur biologiste Eugène Bataillon...

... Vous voulez bien rappeler aussi ma prédilection pour la musique; vous poussez même l'amabilité jusqu'à mentionner mes essais poétiques, qui datent de loin.

Toutefois, sans désavouer mon commerce avec la Muse (commerce qui, malgré mes cheveux blancs, dure encore), ce à quoi je tiens surtout c'est la trentaine de conférences, allocutions, communications académiques et autres études, imprimées ou non, où j'ai tenté d'éveiller chez mes auditeurs ou lecteurs ce *sens du spirituel* et *du divin*, faute duquel, selon le mot de Pacsal, « toute la philosophie ne vaudrait pas une heure de peine ».

Y ai-je réussi parfois? Je l'ignore, mais je le souhaite de tout mon cœur : ce serait là la récompense, à la fois la plus juste et la plus exquise, pour un esprit indépendant, qui, d'ailleurs, n'en a jamais ambitionné d'autre...

Et maintenant, Messieurs, avant de ramasser ces feuillets épars, laissez-moi prendre congé de vous sur deux mots, deux simples mots, qui me montent du cœur aux lèvres : *Merci*, pour la patience avec laquelle vous avez bien voulu subir ce monologue de philosophe, et *pardon*, sur ma promesse formelle de ne plus recommencer!

Digitized by Google

UN
HISTORIOGRAPHE LORRAIN
DU XVII[e] SIÈCLE
GEORGES AULBERY
SECRÉTAIRE DU DUC CHARLES III

Par M. Pierre MAROT

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

On ne connaît guère aujourd'hui le nom de Georges Aulbery (1). Georges était fils de Martin Aulbery, de Gripport. Martin était secrétaire ordinaire du duc de lorraine Charles III. Ce prince le nomma contrôleur des guerres le 13 juillet 1587, « pour obvier aux abus qui se pouvoient commettre aux monstres des compagnies de gens de guerre, tant de cavalerie que de fanterie » (2). Martin devint conseiller de ville de Nancy en 1596, après que le duc eût réorganisé le corps municipal de cette ville, et le fut encore en 1597 (3). Il fut anobli le 18 mai de cette

---

(1) Dom CALMET (*Bibliothèque lorraine*, Nancy, 1751, col. 29, v° Albery, et *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t., I, col. XLVIII)) et Aug. DIGOT (*Histoire de Lorraine*, t. V, p. 141) l'ont mentionné.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 56, f°[i] 151-152, cf. H. LEPAGE, *Institutions militaires de la Lorraine*, pp. 202-203. En 1590, le 28 mars, Charles III confirme en faveur de Martin Aulbery l'ascensement de la terre dite « la Voivre de Velancourt » (B 59, f° 92 r°).

(3) Henri LEPAGE, *Archives de Nancy*, t. II, p. 140, cf. Chr. PFISTER *Histoire de Nancy*, t. II, p. 621.

Digitized by Google

année (1). Il participa à la création d'une fabrique de cuivre à Nancy que Charles III confirma le 4 avril 1598 (2). Il ne put pas s'occuper longtemps de cette manufacture, car le 18 mars 1599 il était mort.

En ce jour, Charles III expédiait des lettres-patentes (3), par lesquelles, en reconnaissance des services qui lui avaient été rendus par feu Martin Aulbery, il nommait secrétaire ordinaire, Georges Aulbery, « qui des son jeune aage [avait] esté par iceluy son pere nourri et eslevé aux estudes des bonnes lettres ». Georges ne paraît pas avoir eu un rôle aussi actif que son père dans l'administration du duché. Il est cité par Jean Ruyr dans ses *Sainctes Antiquités de la Voge* (4), qui l'appelle « son compatriote ». Dom Calmet et tous ceux qui ont l'occasion de parler de Georges Aulbery affirment que celui-ci était de Charmes, comme Jean Ruyr. Or, les lettres-patentes anoblissant Martin Aulbery portent que celui-ci était de Gripport (5). C'est donc de Gripport plutôt que de Charmes, qu'était Georges Aulbery. La qualification de Ruyr n'en reste pas moins exacte car Gripport n'est pas éloigné de Charmes.

Martin Aulbery demeura secrétaire du duc Charles jusqu'à la mort de ce prince. Son nom ne figure pas parmi les secrétaires du duc Henri II.

Il fut le père d'un fils, Nicolas, le 17 mai 1617, comme nous l'apprend un registre des naissances de la paroisse Saint-Sébastien (6). C'est à peu près tout ce que nous savons de la vie de Martin Aulbery.

---

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 68, folios 113-114, cf. Dom PELLETIER, *Nobiliaire*, p. 18. Ses armes étaient : *d'azur à un rocher d'argent, ombragé de sinople, au lion léopardé de gueules issant dudit rocher.*

(2) PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. II, pp. 609-610.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 70, folios 30-31.

(4) Livre IV, p. 49, cf. abbé Ch. CHAPELIER, *Jean Ruyr, sa biographie et ses œuvres*, dans le *Bulletin de la Société Philomatique vosgienne*, XVII, 1891-1892, p. 200, § 9.

(5) Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, cant. Bayon, village sis à 7 kilomètres de Charmes.

(6) Arch. de Nancy, *GG* 2, p. 81 (LEPAGE, *Arch. Nancy*, t. III, p. 248). Claude Cueillet fut la marraine de cet enfant.

Digitized by Google

Martin Aulbery est d'après Dom Calmet (1) l'auteur d'*un cantique sur le Miserere*, dédié à Charles de Lorraine, abbé de Gorze, et imprimé à Nancy à l'Hôtel de Ville, chez Garnich, en 1613, d'*Hymnes sur l'Ascension de Notre-Seigneur* dédiés à Erric de Lorraine, publiés à Nancy, chez Garnich et d'une « autre pièce en vers pour être chantée ». Ces poèmes paraissent perdus; nous ne les avons trouvés ni à la Bibliothèque de la Ville de Nancy, ni à la Bibliothèque nationale, ni à la Bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine.

Nous conservons, par contre, — et c'est là son œuvre essentielle — une *Histoire de la vie de saint Sigisbert, roy d'Austrasie, duquelle corps sainct se voit entier en l'insigne Primatiale de Nancy contenant plusieurs singularitez du Duché et de la ville de Nancy, capitale de Lorraine.* L'ouvrage fut imprimé avec de nombreuses fautes typographiques à Nancy chez Jacob Garnich, aux frais de l'auteur, en 1616 (2).

On sait que les reliques de saint Sigisbert étaient conservées en l'abbaye de Martin-lès-Metz, qui fut rasée en 1552, lors du siège de Metz. Elles furent transférées en 1553 en l'église de Notre-Dame de Nancy, puis en 1609 en l'église primatiale. Antoine de Lenoncourt, primat de Nancy, fit venir de Milan une châsse d'ébène gainée de plaques d'argent émaillées pour recevoir les

---

(1) *Biblioth. lorr., loc. cit.*

(2) L'impression de cet ouvrage a été terminée « le dernier de febvrier 1616 ». Cette édition se présente sous deux formes : la page de titre de certains exemplaires porte la date de 1616, la page de titre d'autres exemplaires porte celle de 1617. En réalité, le tirage de ces deux catégories est le même. Le texte est identique (paginé de 1 à 241). Les exemplaires portant la date de 1616 ont 10 feuillets préliminaires (les deux derniers sont blancs), tandis que les exemplaires de 1617 ont seulement 8 feuillets préliminaires (dont un blanc). Le cahier O (pp. 207-219) des exemplaires datés de 1617 sont imprimés en caractères plus petits que les autres cahiers. Le texte est suivi de 14 feuillets non chiffrés (sign. *a* 6) qui contiennent les « Miracles de S. Sigisbert roy d'Austrasie ». Sur ces particularités, cf. M. BEAUPRÉ, *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, Saint-Nicolas-de-Port, 1845, pp. 309-311 et *Nouvelles recherches*, chap. III, pp. 46-47.

Digitized by Google

reliques (1). L'ouvrage de George Aulbery se rattache donc à cette translation des reliques de saint Sigisbert; c'est pour cette raison qu'il est dédié au primat de Lenoncourt. L'histoire de la vie de saint Sigisbert est divisée en vingt-trois chapitres et suivie d'un appendice.

L'auteur commence son livre par des généralités sur le royaume d'Austrasie, le royaume et le duché de Lorrane; puis il fait la généalogie de saint Sigisbert et étudie la vie de ce personnage. Il rapporte « la translation de sainct Sigisbert et pour quoy son corps sainct fut porté à Nancy ». Il abandonne ensuite saint Sigisbert pour parler de la Lorraine, de Nancy, de la maison de Lorraine et de la maison de Lenoncourt. Il termine son œuvre par le récit des miracles de saint Sigisbert et une « exortation à la visite du corps sainct du roy ». Le livre fut approuvé par l'évêque de Toul, sur le rapport de Gabriel Faydeau, prêtre de la Compagnie de Jésus, le 25 août 1615.

Aulbery déclare dans sa préface que « ce qui est la vie de saint Sigisbert est la plus part tirée d'un viel manuscript et légende latine conservée de siècle en siècle en l'église et abbaye royalle de S. Martin les Metz..., lequel manuscript et legende est aultant ou plus probable et digne de foy pour son antiquité que tout ce que les historiens profanes ont escrit d'iceluy ». Ce manuscrit est probablement la vie de saint Sigisbert par Sigisbert de Gembloux (2). Le récit d'Aulbery est, en effet, très apparenté à celui de ce chroniqueur. Aulbery cite en outre différents annalistes ou historiographes, comme Flodoard, Aimoin, Jean Le Maire des Belges, Wassebourg.

L'intérêt de l'œuvre d'Aulbery n'est pas, bien entendu, dans ce que cet auteur rapporte de la vie de saint Sigisbert, de l'histoire du royaume d'Austrasie ou des origines du duché et de la maison de Lorraine. Mais on lit aujourd'hui avec profit ce qu'Aulbery a écrit au sujet de la

(1) Cf. Henri LEPAGE, *Histoire de la relique de S. Sigisbert, déposée en l'église cathédrale de Nancy*, Nancy, 1851; Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 684; Ed. AUGUIN, *Monographie de la cathédrale de Nancy*, Nancy, 1882, pp. 191-192. Cf. A. DIGOT, *Hist. du royaume d'Austrasie*, t. IV, p. 357.

(2) *AA. SS.*, febr., t. I, pp. 227-230.

Digitized by Google

translation des reliques du saint (1), de la description de Nancy et de la maison de Lenoncourt.

Son jugement sur la capitale de la Lorraine satisferait certes le Nancéien le plus pointilleux. Nancy est une cité qui « entre toutes les villes de l'Europe mérite le nom de forteresse [et] au corps de laquelle la beauté et force combattent pour emporter le pris de l'une sur l'autre ». Aulbery décrit les fortifications de Nancy et le Palais ducal. « J'auray, dit-il (2), autant de tesmoins qu'il y a de personnes qui ont veu le dit Palais, qu'il ne se peut veoir maison de prince plus logeable que celle a present d'un duc de Lorraine ». Il parle en termes enthousiastes de « Nancy la Neufve », construite par Charles III : « Je ne scay presque a qui attribuer plus de gloire ou a la ville d'avoir eu pour fondateur un si grand et mémorable prince ou a l'autheur d'avoir laissé une telle merveille pour perpetuer la mémoire de son nom. » Aulbery énumère les établissements religieux de Nancy, en fait l'histoire et décrit leurs curiosités.

Ayant dédié son œuvre au primat Antoine de Lenoncourt, il fait ensuite l'histoire de la maison du prélat qui « ez siecles precedents a esté une famille illustre contre les plus nobles de l'estat de Lorraine du tiltre et surnom de Nancy ». Il ne se contente pas de faire le plus grand éloge des Lenoncourt, il donne sur leurs vies, sur leurs sépultures — et notamment sur leurs tombeaux des Cordeliers de Toul — des précisions très intéressantes, sur lesquelles nous reviendrons ailleurs.

Ainsi Georges Aulbery nous a laissé un livre qui n'est pas seulement une curiosité bibliographique, mais qui est encore — et cela est mieux — une œuvre utile. Il est, si j'ose ainsi dire, le premier historien de Nancy (3).

---

(1) Son récit a été reproduit par les Bollandistes (*AA. SS.*, febr., t. I, pp. 241-242).

(2) P. 119.

(3) M. Chr. Pfister (*Hist. de Nancy*, t. I, éd. de la *Lorraine artiste*, pp. IV-V) cite Aulbery parmi les premiers historiens de Nancy, mais il donne la priorité à l'auteur de la *Chronique de Lorraine* « qui a raconté, avec tant de charme et de vie, ces trois sièges que la ville

Digitized by Google

Il a fait brièvement, dès 1616, ce que Lionnois a réalisé avec beaucoup de détails au XVIII^e siècle. Trois ans plus tard, en 1619, un chanoine de la Primatiale, dont nous ne connaissons pas le nom, écrivit un mémoire sur Nancy analogue à celui d'Aulbery, mais plus circonstancié (1). Aulbery n'en reste pas moins le premier historiographe connu de la capitale de la Lorraine, c'est avec raison qu'en 1864 Léon Mougenot réédita, dans le *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine* (2), les pages qu'Aulbery avait écrites sur Nancy. C'est là que le curieux les trouvera le plus aisément. Le lecteur qui est familier des œuvres d'historiographie lorraine du XVI^e siècle peut constater que l'ouvrage d'Aulbery est d'une qualité supérieure à ce que l'on produisait généralement à cette époque; sans doute, le secrétaire de Charles III commet à la suite de Wassebourg ou d'autres compilateurs bien des bévues sur l'histoire des origines de la Lorraine et de la maison ducale, mais, chaque fois qu'il a su éviter la pédanterie, il a donné des précisions dont nous pouvons encore faire notre profit.

Il est piquant que plusieurs écrivains de la fin du XVI^e et du XVII^e soient originaires de Charmes ou des alentours de cette petite ville : Jean Ruyr, Nicolas de Nomexy, auteur d'un Parnasse poétique (3), le fameux Nicolas Remy, qui écrivit. outre sa *Démonolâtrie*, un *Discours des choses advenues en Lorraine*, et notre Georges Aulbery. C'est ce que Barrès appelait, comme veut bien nous le dire M. le colonel Blaison, la Pléïade charmésienne.

---

eut à soutenir à l'époque de René II » (p. I). En réalité, l'auteur de la *Chronique de Lorraine* raconte ce qu'il a vu et n'est pas, à proprement parler, un historiographe.

(1) Ce récit a été publié par Dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 5 et suiv.

(2) 1864, pp. 153-198 sous le titre : *Succincte description de la Lorraine et de la ville de Nancy, capitale de ce duché.*

(3) FAVIER, *Cat. du fonds lorrain*, n^os 11148-11149.

Digitized by Google

LE

GÉNÉRAL COMTE GRANDJEAN

1768-1828

Par M. Charles BERLET

MEMBRE TITULAIRE

LA FAMILLE — L'ÉDUCATION — GARDE DU ROI

Le général de division Charles-Louis-Dieudonné Grandjean, baron de l'Empire, comte de la Restauration, député de Château-Salins, est né à Nancy le 29 décembre 1768. Il fut baptisé le même jour en l'église Saint-Sébastien, sa paroisse, par son oncle maître Charles-François-Nicolas Platel, prêtre, curé de Viviers, en présence de son père « Maître François-Dieudonné Grandjean, écuyer, avocat en la Cour » (1).

Il eut pour parrain : « Maître Charles Grandjean, licencié ès droits, prêtre, curé d'Amance, son aïeul paternel » représenté par Maître Louis-François Grandjean de Bouzanville, écuyer, avocat en la cour, son cousin germain et pour marraine, son aïeule maternelle, « Mademoiselle Madeleine Lalande, épouse du sieur Charles Dieudonné Platel, docteur en médecine, secrétaire perpétuel du Collège royal ».

Le nouveau-né appartenait à une famille nancéienne depuis trois générations. Les Grandjean étaient originaires

(1) Extrait du registre des naissances de la paroisse de Saint-Sébastien. Archives municipales de Nancy G C L 20.

Digitized by Google

des Vosges. Ils appartenaient à une de ces familles terriennes qui cultivaient leurs terres, fournissaient des prêtres au clergé du diocèse, des religieuses aux couvents du voisinage, des hommes de loi au barreau ou à l'administration du bailliage et des officiers aux armées des ducs de Lorraine.

C'est ainsi que vers la fin du XVI^e^ siècle un Grandjean servait à Nancy dans les troupes ducales au moment où le duc d'Anjou, le futur Henri III roi de France, se trouvait à la cour de Lorraine. Lorsque Henri d'Anjou fut nommé roi de Pologne, Charles Grandjean fit partie de l'escorte qui l'accompagna dans son royaume; là-bas il épousa Marie Lipska qui appartenait à l'une des premières familles de Pologne. Charles Grandjean revint ensuite en Lorraine et se fixa à Mazirot-sur-Madon, près de Mirecourt.

C'est en raison de cette alliance qu'un de ses descendants Louis-Didier Grandjean, licencié en droit à Mirecourt, reçut de Stanislas I^er^ roi de Pologne, grand-duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Moravie, etc... des lettres d'annoblissement datées de Dantzig le 21 décembre 1733. Ces lettres rédigées en latin, confirment la filiation polonaise des Grandjean en ces termes : « Étant prouvé par de nombreux témoignages et par les représentations de nos ministres et des conseillers de notre royaume de Pologne... que notre bien-aimé Louis-Didier Grandjean est allié en ligne maternelle aux premières familles de Pologne et notamment avec celle des Lipski que distinguent depuis un grand nombre de siècles le mérite le plus distingué et les dignités et les honneurs dont elle a été constamment décorée dans notre royaume de Pologne... (1) ». C'est sans doute le seul exemple qui existe d'un lorrain annobli par Stanislas roi de Pologne, assiégé alors dans Dantzig, et qui ne pensait pas à cette époque devenir duc de Lorraine.

Louis-Didier Grandjean vint se fixer à Nancy et obtint

(1) Acte d'annoblissement signé Stanislaus Rex. Archives de M. Carlo de Liocourt, descendant de la branche aînée des Granjean par les Grandjean de Bouzanville.

Digitized by Google

de Stanislas, le 19 janvier 1743, de nouvelles lettres de noblesse au titre lorrain. Son fils, avocat au Parlement, entra dans les ordres après avoir perdu sa femme. Doyen rural de Port, conseiller député en la chambre ecclésiastique de Toul, curé d'Amance pendant quarante ans, il fut enterré en l'église de cette ville. Son petit-fils, François-Dieudonné, avocat, fut prévot des comtés d'Ourches et d'Amance et membre du directoire de la Meurthe et son arrière petit-fils Charles-Louis-Dieudonné devint général de division sous le premier Empire. C'est de lui que descend le philosophe et poète Stanislas de Guaita au nom duquel, chaque année, l'Académie de Stanislas décerne un prix de poésie.

***

François Grandjean, avocat, prévot des comtés d'Ourches et d'Amance, était un esprit distingué, ami de la philosophie, des arts et des belles lettres; il se plaisait à correspondre en latin avec ses parents et amis et à recevoir une société nombreuse et choisie dans sa maison d'Amance. Il eut deux fils : Charles-Louis Dieudonné qui fait l'objet de cette notice et Stanislas qui devint colonel de cavalerie et baron de l'Empire. Il ne ménagea aucun sacrifice pour les rendre également aptes aux exercices du corps et à ceux de l'esprit. Il dirigea lui-même leur éducation. Dans ses notes de famille (1), il donne sur la méthode adoptée par lui pour l'enseignement des langues des indications qui n'ont rien perdu de leur valeur.

« Je sçavais toutes les peines que les pauvres petits enfants ont pour aprendre le latin. Je sçavais qu'en affaissant de trop bonne heure leur esprit sous des combinaisons grammaticales, on risquait à le faire avorter... Je me mis à l'étudier obstinément... Je me fis enfant pour faire un homme, je pris des peines pour lui en épargner... Lorsque je le tenais dans mes bras... c'était en latin que je lui prodiguays mes caresses, ce fut en latin

(1) Archives de M. Jacques de Mont, descendant par les Guaita du général comte Granjean.

Digitized by Google

que je partageay les jeux de son enfance, ce fut toujours en latin que je lui parlai : tellement qu'il bégayait constamment cette langue aux hommes, comme il bégayait le français aux dames et qu'à trois ans, il parlait l'un et l'autre. »

Lorsque ses enfants eurent grandi, François Grandjean leur donna un maître d'anglais, un maître d'allemand et un précepteur pour le grec et les mathématiques. Un sergent d'armes leur enseigna l'escrime et l'exercice militaire et le premier maître de ballet du roi d'Espagne la danse.

Lorsqu'en 1785 l'aîné Charles eut atteint sa dix-septième année, son père l'envoya avec son frère Stanislas à la célèbre Université de Goettinguen située dans l'électorat de Hanovre et placée sous le protectorat de Georges III roi de Grande-Bretagne. C'est là qu'allaient alors s'instruire les fils des princes héréditaires d'Allemagne, ceux de la famille royale d'Angleterre et ceux des premiers ministres des États de l'Europe.

Les jeunes Lorrains étaient accompagnés par leur précepteur M. Kleiser.

Deux lettres de la correspondance (1) des jeunes étudiants et les notes de famille laissées par leur père donnent d'intéressants détails sur leur vie à Gœttinguen. Ils y suivaient des cours variés : droit public, économie politique, droit romain, histoire des principaux royaumes de l'Europe, physique expérimentale, botanique, mathématiques pures, langues vivantes (notamment l'espagnol); ils prenaient en outre des leçons d'équitation et de patinage.

L'impécuniosité est certainement, chez les étudiants, un mal qui sévit à toutes les époques, car, au reçu « d'une lettre de change de 300 livres de france » Charles déclarait : « Nous vous somes bien obligé de la bonté de nous l'avoir envoyé, nous en avions très besoin, car de deux louis que nous avions pris d'avance chez le banquier, il

(1) Archives de M. Charles Berlet, descendant de la branche cadette des Grandjean par les Grandjean de Rémérèville.

Digitized by Google

ne nous restait que très peu de choses » et l'énumération suit des dépenses qui ne sauraient être modérées : « 3 louis à la maitresse de pension, autant au libraire..., un louis pour la fille car ici quand on loue une chambre il faut encore payer les domestiques, un louis pour la blanchisseuse et la netoyeuse de botes et de souliers car ici ce ne sont pas les domestiques qui décroten't les botes et les souliers qui sont toujours crotés jusqu'au-dessus du col du pied », un louis pour chacun des professeurs et par semestre. Il convenait d'ajouter à cela les dépenses qu'entraînaient une tenue toujours élégante, les cavalcades et les parties de plaisir avec les princes. Les jeunes Grandjean se lièrent d'amitié avec certains d'entre eux et notamment avec le prince de Furstenberg qui vint les voir à Amance. Ce prince prit pour premier ministre leur précepteur M. Kleiser dont il disait dans une lettre à ses amis lorrains, le 26 juin 1789, c'est « un homme rempli de talents suffisants pour faire le bonheur d'un Peuple » (1).

Revenu en Lorraine au printemps de 1786, Charles Grandjean trouvait dans la maison paternelle d'Amance tous les éléments nécessaires pour perfectionner une éducation si bien préparée : une riche bibliothèque, un cabinet d'optique, une serre où étaient expérimentées les semences les plus variées, une société instruite et se renouvelant sans cesse et surtout un père, véritable éducateur qui voulait que son fils aîné — l'héritier du nom — excellât aussi bien dans l'escrime, l'équitation et la danse que dans la politique, les mathématiques et les belles lettres; dans ses notes de famille (2), il se laisse aller à cette confidence : « J'en aurais voulu faire au moins un Vergennes. »

Chez les Grandjean, dans leur maison d'Amance, il y avait en toutes saisons table ouverte. Ce n'était pas un futile amour du monde qui incitait François Grandjean à une si généreuse hospitalité, c'était le désir de perfectionner l'éducation de son fils bien-aimé dans le commerce d'esprits éminents. Il appliquait ce principe d'édu-

(1) Archives Charles Berlet.
(2) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

cation dont il avait éprouvé la valeur dans l'enseignement des langues : « épargner une étude solitaire si souvent stérile », pour que « l'intelligence éclairée par les conversations et débarrassée d'un travail pénible, devienne plus robuste et acquière tous les jours des forces nouvelles » (1).

Les savants français et étrangers, les voyageurs distingués, « un prince de Stavelo, un noble vénitien, un américain libre » (2) tous hommes instruits et cherchant à s'instruire davantage se succédaient dans la maison du prévot des comtés d'Ourches et d'Amance. « La maison devenue une table d'hôte, écrit le général en marge des notes de son père, on disputait théologie avec les vicaires, vin avec d'autres. »

Cependant la Révolution arrivait. En 1789 Charles Grandjean avait vingt et un ans. L'étendue de ses connaissances lui permettait de briguer dans la politique, l'administration ou la magistrature des postes élevés. Mais son inclination le portait vers le métier des armes. Il fut élu commandant de la garde nationale du canton d'Amance et en 1791 il posait sa candidature pour entrer dans la garde du Roi créée par la Constitution.

Une lettre du ministre de l'Intérieur, en date du 26 novembre 1791, adressée à tous les présidents des directoires de département les invitait, pour compléter la garde du Roi, à établir par département une « liste de trois sujets dont le Directoire croira pouvoir garantir la probité, les mœurs, l'attachement à la Constitution civile et à la personne du Roi ».

Dans sa séance du 23 décembre, le directoire du département (3) — dont faisait partie François-Dieudonné Grandjean — portait à l'ordre du jour l'élection de trois sujets du département de la Meurthe pour compléter cette garde.

Après lecture de l'état des services et des certificats produits par chacun des candidats il fut procédé au

(1) Notes de famille de François Grandjean. Arch. J. de Mont.
(2) Notes de famille, *ibidem*.
(3) Registre des délibérations du Directoire du département de la Meurthe, n° 2. Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, L. 81.

Digitized by Google

scrutin et les candidats furent proposés au choix du roi dans l'ordre suivant : Charles-Louis-Dieudonné Grandjean natif de Nancy âgé de vingt-deux-ans, François-Nicolas Maire natif de Pont-à-Mousson âgé de vingt-et un ans et Pierre-Claude Michel natif de Nancy âgé de vingt ans.

Proposé en première ligne Charles Grandjean fut nommé. Dans une lettre (1) adressée à son cousin Gormand, docteur en médecine et secrétaire du Collège royal de Médecine, place royale à Nancy, il raconte que depuis son arrivée, Paris est dans la splendeur des fêtes et dans les illuminations, qu'il a eu en corps un repas au Champ de Mars et que « Mardi prochain » le Roi doit passer la revue de sa garde.

La garde du roi créée par la Constitution de 1791 n'eut pas une longue durée. A la séance de l'Assemblée nationale du 29 mai 1792 Bazire dénonçait son « mauvais esprit » (2), Couthon déclarait : « Il existe une grande conspiration dont le centre est au château des Tuileries » (3), Guadet affirmait que « la garde du roi était une troupe disposée en majorité « à une contre-révolution » (4).

Dans la même séance, l'Assemblée nationale décrétait (5) :

« ART. I. — La garde soldée actuelle du roi est licenciée et sera sans délai renouvelée conformément aux lois.

« ART. II. — Jusqu'à la formation de la nouvelle garde du roi, la garde nationale de Paris fera le service auprès de sa personne. »

Rendu à la vie civile par le licenciement de cette garde dont les jacobins redoutaient la fidélité au monarque, Grandjean revint à Nancy. Son passeport (6) en date du 27 juin, indique que le brillant élève de l'Université de

(1) Archives Ch. Berlet.
(2) *Moniteur Universel* du 30 mai 1792, p. 625.
(3) *Moniteur Universel* du 30 mai 1792, p. 626.
(4) *Moniteur Universel* du 30 mai 1792, p. 629.
(5) *Moniteur Universel* du 31 mai, p. 631.
(6) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

Gœttinguen, l'ami du prince de Furstenberg, s'était fait inscrire à sa section comme cultivateur.

SOUS-LIEUTENANT AU 105e D'INFANTERIE A L'ARMÉE DU RHIN — PREMIÈRE MISE EN RÉFORME

Charles Grandjean avait pris goût au métier des armes. Malgré la défiance que son ancienne qualité de garde du roi pouvait inspirer, il parvint à se faire nommer, le 8 août 1792, sous-lieutenant au 105e d'infanterie dont le bataillon de dépôt tenait garnison à Besançon.

Dans une lettre (1) datée de la citadelle de Besançon « le 24 août l'an 4 de la libertée 1ier de l'égalité » , le jeune officier exprime avec enthousiasme la joie qu'il éprouve à porter l'uniforme et à monter sa première garde.

« ...peut-on mieux employer son tems que de veiller à la suretée de ses concitoyens et d'écrire à ses amis; c'est aujourd'hui que je monte ma première garde, la citadelle de Besançon est confiée à mes soins, me voilà le défenseur d'une de nos clefs : je viens de faire lever les ponts et en atendant le moment de faire ma ronde de commandant dans tous mes postes, je m'amuse à écrire à mes amis. »

Tout est parfait dans cette garnison de Besançon : le capitaine de la compagnie, Larminois, un Lorrain de Lanfroicourt, le régiment, « peut être le plus patriotte de l'armée », le bataillon, « composé de gens de campagne fort obéissants et surtout bons patriottes » et le nouveau sous-lieutenant déclare : « dans Besançon le soldat fait bien son devoir, il l'aime. »

Le bataillon fut dirigé vers le Rhin.

La pensée d'aborder l'ennemi exalte l'esprit de Grandjean qui écrit du cantonnement de Bourgenfeld, le 11 décembre : « Jamais on ne pouras dépeindre l'allégresse des soldats lorsqu'on leur a donné l'ordre du départ, ils en

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

sont tous d'une joie folle et moi je crois que j'en perderai la tête de plaisir d'autant mieux que soit à Mayence ou Strasbourg nous avons de bons généraux soit Custine ou Biron. C'est le maréchal de camp Xantrailles qui commande la marche, nous en sommes d'autant plus aise que c'est un bon républicain, il a été soldat au régiment du ci-devant roi et il aime beaucoup le 105e Régiment... »

Cette confiance dans le chef est un gage de victoire.

Le 105e fut affecté à l'armée du Rhin que commandait Custine. Celui-ci, après avoir abandonné Mayence à la bravoure de ses défenseurs, avait replié ses troupes sur les lignes de Wissembourg — les grand'gardes en avant de la forêt de Bienwald et de Billigheim. Appuyé sur le massif montagneux et boisé de cette région, protégé par la place forte de Landau, il voulait reformer ses troupes éprouvées par la retraite et les aguerrir dans des actions vigoureuses et rapides, mais sans les engager à fond.

C'est ainsi que le 6 mai 1793, voulant faire pénétrer dans Landau une colonne de renfort, Custine donne l'ordre au général Landremont de faire une diversion en attaquant Herxheim. Le 105e était resté en réserve à Wissembourg, mais dans une lettre (1) datée du 7 mai, le sous-lieutenant Grandjean donne quelques détails sur ce combat et notamment rapporte le trait suivant : un grenadier qui combattait avec les tirailleurs, après avoir tué deux hommes et blessé un troisième qu'il fait prisonnier, arrache à ce dernier la balle de sa blessure et lui donne des soins « comme à un frère ». Et le jeune sous-lieutenant souligne le fait par cette juste réflexion qui révèle son caractère généreux et réfléchi : « Combien une pareille modération me fait de plaisir, la clémence dans la victoire est toujours la compagne de la valeur, il n'y a que les lâches qui sont cruel de sang-froid. »

Encouragé par le succès de Herxheim, Custine avait décidé d'enlever la position de Rulzheim que l'ennemi tenait avec trois bataillons et trois escadrons. Mais cette fois la fortune ne répondit pas à ses espérances. Après avoir culbuté les dragons de l'Empereur et les cavaliers

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

de la légion de Mirabeau, nos escadrons, pris sous un feu violent d'artillerie, furent ensuite assaillis par la réserve de la cavalerie autrichienne et ramenés sur la colonne d'infanterie; celle-ci était formée en grande partie de bataillons de formation nouvelle; la panique se mit dans les rangs et il fallut toute l'énergie de Custine, des généraux et des officiers pour empêcher que cette panique aboutit à un désastre.

Malgré l'échec subi, c'est avec un juvénile enthousiasme et comme enivré par l'ardeur de la lutte que Grandjean fait le récit du combat dans une lettre datée de « Wissembourg le 17 mai, l'an deux de la République » (1).

« C'est avec le corps couvert de sueur, de poussière et de sang que je vous écrit! nous arrivons d'une bataille qui devait être bien belle mais qui n'a été décisive en rien pourtant l'ennemi a perdu plus de deux cent hommes tué et un grand nombre de blessés nous avons perdu 150 hommes et 60 blessés nous avons perdu une soixantaine de chevaux, dans cette action qui a duré depuis 4 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi. J'y ai rempli les fonctions d'adjoint au général Laubadère. Je crois que conserverai cette place qui est très agréable par la grande activité qu'elle demande... hier 16 je montai à cheval à 7 heures du soir et je ne suis descendu qu'aujourd'hui à la même heure du soir, les fonctions de ma place sont les mêmes que celles d'aide de camp. Jugez si j'ai eu à courir et si j'ai entendu quelques volées de pigeonnaux car ma foi, la mitraille fait le même bruit, mon cheval a été blessé sous moi, par bonheur que ce n'est rien et que cela ne l'empêche pas de me servir. Je ne scais comment mon général et moi nous n'avons pas été tués, car nous avons essuié la bordée entière d'un bataillon de garde nationalle qui nous précédait et qui emporté par une terreur panique foutirent le camp avant d'avoir vu l'ennemi de près; nous ne faisions encore que d'entendre les pruneaux qui passaient sur nous, on ne saurait trop louer le 46 Régiment ci devant Bretagne

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

qui mérite les plus grands éloges par sa conduite ferme... J'ai ralié des fuiards et je les ai ramenés sur la ligne de bataille; notre cavalerie c'est parfaitement montrée, ainsi qu'en général tous les ci devants Bataillon de troupes de ligne et quelques bataillons de volontaires. »

« Cette action aprendra à nos troupes le métier de la guerre et les aguerirra. »

Le jeune officier, en campagne depuis cinq mois à peine, montre l'expérience et la fermeté d'un vieux soldat. Le 21 mai il fut nommé adjoint aux adjudants généraux et attaché au général Desaix.

Après l'échec de Rulzheim, Custine fut nommé au commandement de l'armée du Nord dans les Flandres, et remplacé à l'armée du Rhin par le général vicomte de Beauharnais. Celui-ci avait reçu la mission de débloquer Mayence. *Mayence ou la Mort*, tel était le mot d'ordre.

Le 19 juillet, le corps de droite de l'armée attaquait dans la direction de Gemersheim et le corps de gauche s'emparait d'Albertsweiler et de Frankwall, rétablissant les communications entre Landau et le pays de Deux-Ponts à travers lequel s'avançait l'armée de la Moselle. Le 22 juillet le corps de gauche continuait ses attaques le long des Vosges et refoulait l'ennemi dans la direction de Neustadt.

Dans une lettre datée de Gottrenstein (1) le 25 juillet an II, Grandjean donne ses impressions sur ces deux journées de bataille : « ... Le 19 et 22 nous nous sommes frotté à une lieue de Landau. Le dix-neuf l'action n'a pas été chaude, le 22 elle a été au de là de toute narration pour la gloire de nos soldats Républicains, car depuis le général jusqu'au dernier recrue, tout fut un Héros. Je défie nos gazette d'en trop dire sur cette belle journée... La clef est dans la serrure, encore 2 ou 3 combats et une bataille que nous gagnerons à coup sur, nous serons sur les glassis de Mayence. »

Le succès du 22 juillet permettait de semblables espoirs mais le 23 juillet, Mayence capitulait. Cette capitulation

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

libérait les troupes assiégeantes qui allaient retomber sur les armées du Rhin et de la Moselle encore mal aguerries. L'espérance de délivrer leurs frères d'armes assiégés avait pu galvaniser l'ardeur de ces troupes et légitimer un projet d'offensive à travers la Rhénanie; mais l'objectif tombé, ce qu'il fallait avant tout c'était couvrir la frontière de l'Alsace et celle de la Lorraine menacées.

Tandis que Beauharnais hésitait sur le point de savoir s'il devait s'établir sur la ligne de la Queich appuyée à Landau et Gemersheim, ou sur celle de la Lauter flanquée par Wissembourg et Lauterbourg, Wurmser, par une attaque brusquée sur sa droite, forçait toute l'armée à la retraite au sud de Landau vers Bergzabern et la forêt de Bienwald. Le 24 août, après d'opiniâtres combats, l'armée du Rhin s'établissait sur la Lauter.

La retraite n'avait entamé ni la bonne humeur, ni l'imperturbable confiance de Grandjean. De Wissembourg, le 12 août 1793, il écrivait (1) « ... la route de Landau a presque toujours été interceptée par les ennemis qui ont cherché à nous inquiéter, mais qui dans le vrai n'ont fait que nous exciter à plus de surveillance, ce qui est réellement un grand bien, car le soldat français n'a d'autres défauts que celui d'être négligent à se garder et d'être trop confiant en sa bravoure... Notre retraite s'est faite dans le plus grand ordre. La division à laquelle je suis attaché, composée des brigades du 46me et 36me régiment a protégé la retraite de toute l'armée. Nous avons eu le plaisir d'être canonné pendant près d'une demi-heure sans avoir un seul blessé, ce qui nous a beaucoup divertis... Nous sommes venus reprendre notre position de Wissembourg qui est des plus importantes et si le sistème actuel de guerre devait être purement deffensif (ce que je suis loin de désirer, car celui qui attaque a plus de moyens et de ressources que celui qui se défend et qui naturellement dans plusieurs attaques a peine à découvrir celle qui doit être la véritable) je vous assure que nous pouvons les attendre de pied ferme... »

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

Le 7 septembre, avec ce même inaltérable optimisme qui est la marque du chef, Grandjean, alors attaché à l'état-major du général Dubois à Lauterbourg, écrivait (1) :

« Depuis le vingt du mois dernier, nous voyons tous les jours le feu et nous ne sommes éloignés que de la portée de carabine des ennemis, ce qui fait que tous les jours, le matin il y a une fusillade d'une heure et autant à la découverte du soir. ... Les légions agricolles arrivent en foule... il nous arrive une quantité de déserteurs qui tous disent qu'il y a beaucoup de malades dans leur armée. Je le crois d'autant plus que nous en avons un assez grand nombre dans la notre...

« La bataille qui ne tardera pas à se donner sera selon toutes les apparences sanglante...

« Ce matin nous avons eu une reconnaissance qui a été tout à fait divertissante. Les ennemis ont envoyé un escadron qui a voulu charger nos tirailleurs, mais une vingtaine de coups de canon et obuses les a fait fort lestement changer d'avis et à l'exception de quelques-uns qui pour bonne raison sont restés sur place, ils sont tous retourné. Ce soir nous nous attendons à nous chamailler encore de la même manière; tout cela est, je vous réponds, fort divertissant et d'ailleurs aguerrit les soldats...

« Je vous donnerai des détails aussitôt après la première bataille que nous aurons incessamment (si je suis pour en donner) hier il y a eu conférence de généraux dont on ne sait pas le résultat... »

La bataille annoncée fut livrée les 18, 19 et 20 septembre. Ce furent de durs combats dans les bois de Bienwald. Grandjean y prit part, mais comme volontaire, car il venait d'être touché par le décret du 5 septembre 1793 qui mettait en réforme tous ceux qui avaient servi « dans les ci devant maisons militaire de Louis Capet » ou « dans la garde décrétée par l'assemblée législative pour le ci devant roi ».

Suivant une jolie expression trouvée dans les notes

(1) Archives Charles Berlet.

Digitized by Google

de son père, Grandjean s'accorda « trois jours de repit », prit part aux trois journées de bataille et se mit en route sur Nancy, sa municipalité où le décret — sous peine de dix ans de fers — l'obligeait à se retirer.

RÉINTÉGRATION DANS L'ARMÉE — LUNÉVILLE PHALSBOURG — A L'ARMÉE DU RHIN SECONDE MISE EN RÉFORME

Arrivant dans sa ville natale, le lieutenant Grandjean rencontra son père près de l'hôtellerie des trois Maures en compagnie des représentants du peuple Mallarmé et Lacoste.

« Eh mon fils que venez vous faire ici? » demanda François Grandjean (1).

« J'y suis par les ordres des citoyens que vous accompagnez et qui m'ont renvoyé *in globo* de l'Armée du Rhin d'après l'arrêté qui congédia sous des peines graves, les anciens gardes du roy. J'ai peine à le croire. »

François Grandjean, membre du directoire de la Meurthe, était un personnage influent. Il obtint « un contre ordre particulier dans toutes les formes les plus honorables... Sans moi, ajoute-t-il, dès ce jour, la fougue populaire qui ne juge que les apparences, l'eût peut être envoyé végéter dans les tristes asiles des suspects. »

C'est dans ce moment que Grandjean reçut de son ancien chef, le noble et chevaleresque Desaix, une lettre (2) datée du « quartier général de Notweiler ce 21 septembre 1793 l'an 2 de la République ». Pour celui que la politique venait d'arracher à son poste de soldat, ce témoignage d'estime était une consolation dans l'épreuve.

« J'aurais bien voulu, mon cher Grandjean, vous donner plutôt de mes nouvelles, vous dire que je vous aime bien et que je voudrais bien vous avoir avec moi, mais

(1) Notes de famille de François Grandjean. Archives Jacques de Mont.

(2) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

des occupations extraordinaires, des courses continuelles ne m'en ont pas donné le temps. Je suis arrivé ici pour la bataille et j'ai vu la victoire. Elle a été complète et a rendu les gorges (1) à la république. Nous voilà tiré d'un grand danger. Je prends tous les moyens pour empêcher que ce malheur n'arrive encore... Je ne pense qu'à des abbatis, des coupures, des retranchements, des redoutes...

« On voulait m'envoyer à Lauterbourg pour y être commandant. J'ai refusé comme un diable... Je voulais absolument avoir une barbe grise au-dessus de moi. Ainsi, mon cher Grandjean, quelque désir que j'eus d'aller avec vous, je vais encore rester dans mes montagnes où je suis commandé et où j'aurai toute la peine et les autres la gloire. C'est ce que j'aime. Etre bien inconnu et bien utile, voilà tout mon désir.

« Je voudrais bien vous embrasser, je sens bien qu'il me manque quelque chose et je m'aperçois facilement que c'est vous..... On m'a dit que vous avez eu quelques revers et malheurs. J'en ai bien du chagrin. Mandez moi ce qui vous est arrivé...

« Adieu, mon brave Grandjean, qui vous aime plus que moi, ne peut être que fou. Je vous embrasse, vous souhaite santé, gaieté et bonheur. »

Le souhait de Desaix fut exaucé, car plus heureux que beaucoup d'autres, Grandjean fut réintégré dans l'armée. Sans doute, ses qualités de ci devant noble et d'ancien garde du roi inspiraient-elles quelque défiance, car il ne fut pas renvoyé dans son poste à un état-major du front, mais employé à Lunéville d'abord, à Phalsbourg ensuite — avec le titre de chef de bataillon — à la formation des recrues des bataillons de grenadiers de la Meurthe, puis de la Moselle.

Le front fléchissait et l'ennemi pénétrait sur le sol de la patrie. Les décrets de la Convention avaient désorganisé le commandement. Au début de la Révolution les postes d'officiers généraux et les fonctions d'officiers d'état-major, étaient presque tous occupés par d'anciens

(1) Passages par lesquels l'ennemi pouvait tourner l'armée du Rhin.

Digitized by Google

nobles — soit parce qu'ils étaient d'anciens officiers, soit parce que, comme Grandjean, — ils avaient reçu une éducation soignée. En les destituant la Convention enlevait des chefs d'une expérience militaire incontestable pour les remplacer trop souvent par des incapables, tel ce Carlenc, vaillant soldat, ancien lieutenant aux dragons de La Rochefoucauld, capable de bien mener un escadron, mais ne sachant rien de la conduite d'une armée. Nommé au commandement en chef de l'armée du Rhin, à la place de Landremont destitué parce que « ci devant noble », il donnait l'ordre pour réorganiser son armée de « placer toutes les troupes à leur rang de bataille et les échelonner selon les numéros des régiments : le 1er régiment irait occuper Huningue à l'extrême droite et le 100e régiment Lauterbourg à l'extrême gauche » (1).

Avec de tels chefs les désastres étaient certains. Les lignes de Wissembourg furent forcées, l'armée du Rhin dut battre en retraite et pour arrêter l'invasion se retirer en Alsace et s'établir la droite à Strasbourg, la gauche à Saverne.

« Depuis ton départ, mon cher Grandjean, écrit de Reichstett, le 27 octobre 1793 (2), un aide de camp du général Desaix nommé Drouot (3), l'armée a encore rétrogradé de trois lieues. Nous occupons aujourd'hui une position entre Saverne et Schilikein où est le quartier général. Le lendemain de ton départ, l'ennemi nous a attaqué sur Brompt. Cette division s'est bien battu, a repoussé l'ennemi avec perte. La cavalerie a chargé six fois dans cette journée. Les ennemis ont perdu beaucoup de monde, un obusier et un guidon. Le général Dubois s'étant retiré le soir sans être attaqué, cette incartade a décidé la retraite de toute l'armée. Nous avons douze bataillons à Saverne, quinze dans la position des (illisible) sous les ordres de Ferino. Le quartier général de l'avant-garde est à Reichstett. L'ennemi a attaqué nos avant postes de Saverne qui se sont replié. Le len-

(1) A. Chuquet, *Wissembourg*, p. 196. Paris, 1893.
(2) Archives Jacques de Mont.
(3) Je n'ai pu identifier ce Drouot.

Digitized by Google

demain l'ennemi a été chassé. Hier on s'est encore battu de ce côté. Le résultat ne m'est pas connu.

« Le brave Desaix n'a pas été peu affligé dans tous ces changements. Les représentants du peuple et le général en chef semblent s'être concerté pour le chagriner. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que tout le monde a l'air de partager leurs sentiments. Les uns l'ont fait général de division et l'autre général d'avant garde. Sérieusement, le pauvre Desaix a penser se facher à ces nouvelles. Tu connais sa modestie. Il a fait démarche sur démarche, représentation sur représentation, tout cela n'a abouti qu'à lui attirer des compliments et finalement il a fallu prendre le commandement de l'avant garde. Je l'avais menacé d'être contre lui s'il refusait ce poste, mais par bonté je lui ai accordé une neutralité parfaite. J'ai été témoin muet et auditeur bénévole des dits et contredits de lui et des représentants du peuple et du général en chef. Il voulait rendre sa nomination. B (*illisible*) l'a prise, l'a signée et la lui a rendue. Nous espérons dans peu donner du fil à retordre aux ennemis. Si nous avons du succès, tu seras le premier instruit. »

« As-tu pensé à mon drap? Si non je ne pense pas à tes appointements. »

La défaite de nos armées avait ouvert les yeux du ministre de la Guerre Bouchotte sur l'impérieuse nécessité de choisir des chefs capables. Les choix furent heureux. Tandis que Hoche prenait le commandement de l'armée de la Moselle, Pichegru recevait celui de l'armée du Rhin. Avec l'aide du général Desaix qui avait sa confiance et qu'il avait fait maintenir dans son poste malgré la destitution que lui avait attirée sa qualité de « ci devant noble » (1), Pichegru réorganisa son armée, rétablit la discipline, réforma les cadres, reconstitua les approvisionnements, prit d'énergiques mesures contre les défaitistes et à la fin de novembre 1793 attaquait et bousculait l'envahisseur.

De Phalsbourg, Grandjean suivait avec un intérêt pas-

(1) Desaix, chevalier de Veygoux, d'une famille noble d'Auvergne.

Digitized by Google

sionné les événements militaires et le 5 nivôse an II (25 décembre 1793) envoyait à ses amis les bonnes nouvelles qu'il recevait (1) : « Le quartier général qui était à Pfaffenhof le 3 part pour Moorbron près de Soultz, nous avons remporté sur l'ennemi vers Reichshoffen onze redoutes, pris vingt pièces de canon, vingt caissons et tué près de 3.000 hommes. Le tribunal révolutionnaire qui était à Bouxviller part pour Haguenau. Des nouvelles plus fraîches disent que nous ne sommes plus qu'à deux petites lieues de Wissembourg. Les nouvelles de l'armée de la Moselle sont très satisfaisantes nous sommes à Lembach, ce qui nous rend maître du vallon de Veiler qui correspond à Wissembourg. Enfin de ces cotés l'ardeur républicaine fait des prodiges et dans peu Landau sera débloqué. Voilà de bonnes nouvelles dont je te puis assurer l'authenticité, elles sont officielles, et tu peux les faire connaître à ceux qu'elles intéressent. »

Et le 25 nivôse il pouvait écrire : « Tu sais sans doute aussi bien que moi que notre armée n'est qu'à deux lieues de Mayence. »

Malgré ses qualités militaires et l'estime en laquelle le tenaient des hommes comme Desaix, Grandjean resta près de de huit mois dans les dépôts de Lunéville et de Phalsbourg, soit à la tête de bataillons de recrues soit à la tête de dépôts de remonte pour la cavalerie.

Enfin le 23 prairial an II (11 juin 1794), il fut nommé adjudant général chef de bataillon à l'armée du Rhin et employé comme chef d'état-major du général de division Gouvion Saint-Cyr. Cette campagne de 1794 devait porter nos drapeaux sur toute la rive gauche du Rhin, Luxembourg et Mayence étant bloquées par nos troupes.

Dans une lettre datée de Deidesheim 7 thermidor an II (25 juillet 1794) Grandjean s'exprime ainsi : « Nous avons... courru de victoire en victoire et cette division, alors composé de 20 bataillons me donnait de l'occupation de manière à ne me pas laisser dormir pendant les 4 jours de marches que nous avons eu. Je serais succombé à la fatigue sans le plaisir de voir étrillé l'ennemi...

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

« Le *Moniteur* donne la relation de nos succès avec autant de détail et de vérité qu'il est possible. La division des Gorges et celle de Saint Cyr à laquelle je suis attaché sont celles qui ont agi le plus vigoureusement et j'ai été à même de bien voir la besogne, ça allait ferme...

« Nous sommes encore arrivé assez à temps dans ce pays pour faire la moisson. La vendange sera on ne peut plus agréable et promet beaucoup, nous la ferons j'espère vers Mayence et j'attends que nous soyons à Francfort pour me faire faire une capote dont j'ai besoin. L'ennemi fui devant les Républicains et la victoire est à l'ordre du jour...

« L'ennemi s'est retiré sur les hauteurs d'Oppenheim. ... les habitants nous font accueil, surtout depuis qu'ils scavent qu'il n'y a plus de commission; les dr les qui l'ont composé ont fait leurs coups mais ont fait peu le bénéfice de la République, c'est une horreur que de penser aux Ravages et aux vexations qu'ils ont fait inutilement dans ce pays, à présent l'armée y est nourrie, nous ne manquont pas et les habitants sont contents. »

Grandjean servit pendant un an sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr qui le notait ainsi : « patriote ardent et éclairé, officier intelligent et d'une activité rare « (1). Mais son dossier politique n'était pas aussi favorable que son dossier militaire, car le 25 prairial an III (13 juin 1795), la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre l'informait qu'en exécution du décret du 11 prairial, le Comité de Salut Public ayant « procédé à l'organisation des officiers généraux et des adjudants généraux qui doivent être employés près des troupes de la République » ne l'avait pas compris dans cette organisation. Il était invité à se conformer aux ordres du général Pichegru commandant en chef de l'armée « sur la cessation de ses fonctions et à se retirer dans le lieu ordinaire de son domicile. »

Sur cette nouvelle disgrâce, l'adjudant général Grandjean note simplement, avec une concision toute romaine :

(1) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

« Comme adjudant général, j'ai rempli les fonctions de chef d'État Major d'une division jusqu'au moment où j'ai quitté l'armée en suite d'une réforme faite par M. Aubry (1). » Il s'agit sans doute de François Aubry, capitaine d'artillerie sous l'ancien régime, qui, après le 9 thermidor, remplaca Lazare Carnot au Comité de Salut public et fut chargé de la guerre.

A LA RECHERCHE D'UNE SITUATION
ADJUDANT GÉNÉRAL A L'ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE
CAMPAGNE DE 1796

Charles Grandjean se retira à Nancy. Pendant son séjour à Phalsbourg, il avait épousé Madeleine Mouton, sœur du futur maréchal de France, comte de Lobau. Il en avait un fils. Les ressources du ménage étaient modestes. Au moment du mariage, son père François Grandjean avait vendu le domaine d'Amance qui s'étendait sur 300 jours de terre et comportait un train de culture important. Il en avait partagé le prix de vente entre ses deux enfants, faisant à l'aîné la plus large part. Mais les assignats reçus en échange de cette valeur or qu'est la terre ne valaient plus rien. « A la chute des assignats, déclare dans ses notes, François Grandjean, avec un accent où s'affirme le particularisme lorrain, ma confiance en la loyauté française fut bien déçue. »

L'ancien adjudant général dut se mettre en quête d'un métier pour gagner le pain de sa famille. Il aimait les chevaux, il était bon cavalier, il décida de solliciter un emploi dans les remontes et le 27 messidor (15 juillet), un mois après son retour en Lorraine, il écrivait à la Commission de l'organisation et du mouvement des armées : « J'aurais désiré continuer mes fonctions si le Comité avait cru que mes services aient pu être utiles à ma patrie. Arrivé chez moi j'ai trouvé ma fortune presque annulée par l'affreux discrédit de la monnaie nationale...

(1) Notes de famille. Archives J. de Mont.

Digitized by Google

S'il était possible que le Comité put trouver moyen de m'employer utilement à la tête des dépots de cavalerie où mes connaissances dans l'hippiatrique pourraient me rendre utile, soit dans les fonctions que je viens de quitter, je lui prouverais par l'activité que je mettrais à remplir mes devoirs que dans tous les temps, j'ai fait de la chose publique ma première occupation. »

A cette requête, il joignait un certificat du général de division (*illisible*) et du général en chef Pichegru, commandant l'armée du Rhin et de la Moselle attestant qu'il avait servi avec « un zèle, une activité et une intelligence qui lui avaient concilié l'estime des généraux et des troupes » (1).

A cette requête appuyée par des attestations si favorables sur la valeur de l'homme, la Commission répondait un mois après par cette fin de non-recevoir : « La Commission qui a reçu, citoyen, votre lettre du 15 Messidor par laquelle vous demandez à être employé à la tête d'un dépôt de cavalerie, vous observe qu'il n'y a dans ce moment aucune de ces places vacante, qu'au surplus, elles sont civiles et vont être supprimées incessamment. — Salut et Fraternité » (2).

Pas un mot d'espoir au sujet d'un emploi de son grade dans l'armée où sa bravoure et sa science militaire étaient attestées par tous.

Rebuté dans son dessein de reprendre du service, l'adjudant général Grandjean se retira à la campagne. Il accepta l'offre que lui avait faite son oncle à la mode de Bretagne, Bernard Grandjean, de venir l'aider dans l'exploitation de son domaine de Rémérèville.

Bernard Grandjean se trouvait alors dans la délicate situation du citadin qui se fait agriculteur. Avocat au Parlement de Lorraine, ami des belles-lettres comme son cousin François, il avait acheté en 1787 à la famille de Schacken le fief dit de Beaufort qui comprenait les terres et la maison franche de Rémérèville et s'étendait sur Hoéville, Courbesseaux et Hincourt. Au moment de la

(1) Archives Jacques de Mont.
(2) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

Révolution il était resté dans son domaine et s'était fait inscrire comme cultivateur sur la liste des électeurs de la commune.

Une grande partie des terres du fief dit de Beaufort avaient été « ascensées » aux laboureurs du pays pour le prix d'ailleurs fort modique d'un demi-chapon (1) par jour de terre à payer le jour de la Saint-Étienne. Mais les habitants de Réméréville et des autres villages dépendant du fief dit de Beaufort, prétendaient que c'étaient là des droits féodaux abolis par les décrets de la Constituante et s'abstenaient d'acquitter leurs redevances. Ce ne fut qu'en 1797, que Bernard Grandjean, ayant fait appel à la garantie des vendeurs représentés par M. de France, put toucher ces redevances telles qu'elles étaient fixées dans les contrats de cens.

La Révolution avait ébranlé la fortune de Bernard Grandjean. Une partie importante des revenus de son domaine lui échappait. C'est alors qu'il s'était décidé à exploiter lui-même les terres qui n'étaient pas « ascensées ». Son neveu Charles étant en réforme, il fit appel à ses services pour l'aider et lui confia la direction de l'exploitation des terres d'Hoéville et d'Hincourt.

L'adjudant général Grandjean raconte qu'il réalisa ce qu'il possédait, c'est-à-dire ses chevaux, fit un emprunt à son beau-père Mouton et acheta le château d'Hoéville. Il y passa seulement l'automne et l'hiver car le 24 germinal an IV (13 avril 1796) il était réintégré dans l'armée et le 1er prairial (20 mai) il recevait l'ordre de rejoindre à Deux-Ponts un de ses anciens chefs, le général Gouvion Saint-Cyr.

Le général Moreau, commandant l'Armée du Rhin et Moselle, conformément aux directives de Carnot, préparait alors le passage du Rhin pour attaquer et refouler sur le Danube les armées impériales, que l'Armée de Sambre-et-Meuse sous les ordres de Jourdan, débouchant de Dusseldorf, devait déborder par le nord.

---

(1) Un arrêté du directoire du district de Nancy du 12 décembre 1791 avait fixé la valeur du chapon à 15 sous 6 deniers. — Registre des délibérations du directoire du district, séance du 12 décembre 1791. Arch. départ. de Meurthe-et-Moselle, L. 1. 488-2-B.

Digitized by Google

Nommé adjudant général chef de brigade le 4 messidor an IV (22 juin 1796), Grandjean, prit part, comme chef d'état-major de la 5e division, à cette mémorable campagne de 1796 que Moreau, secondé par des chefs tels que Desaix et Gouvion Saint-Cyr, mena à travers l'Allemagne jusqu'aux portes de Munich. Ayant franchi le Rhin à Strasbourg, Moreau repoussa les armées autrichiennes et s'avança en vainqueur vers le Danube.

Le 15 thermidor (2 août), l'adjudant général Grandjean écrivait de Weisenstein (1) :

« Le plus beau moment pour voir une armée est lorsqu'elle est victorieuse, notre marche est à présent un voyage en Allemagne, nous suivons l'ennemi que nous avons bien battu et qui se retire derrière le Danube duquel nous ne sommes éloignés que de six lieux. A présent la grande armée de M. Charles est à trois lieux de nous et nous sommes arrivé aujourd'hui où elle était hier matin et d'où par prudence elle s'est retirée...

« Je cause souvent avec Messieurs les baillis allemands qui me témoignent tous un grand désir de nous voir en possession de la rive gauche du Rhin par la paix à condition que nous y retournerons et que nous les laisserons tranquiles.

« Rien n'est comparable à la bravoure de notre armée; c'est pour elle le plus grand plaisir que l'annonce de la bataille; ils y courrent, cela étonne fort les habitants de ce pays qui ne peuvent pas s'imaginer qu'on peut se faire tuer en chantant.

« La seule chose qui serait à désirer serait que nos Romains (sinonime de volontaire) pillassent moins. Cette manie est poussée à un point qui m'a fait faire plusieurs fois de tristes reflections. Nous faisons notre possible pour éloigner des environs de nos camps les horreurs de la guerre, mais nous avons peine à y réussir. On a beau consigner le camp entier, les lurons trouvent toujours moyen de s'échapper et travaillent le pauvre paysan à la mode du diable. C'est cela qui me fait croire la paix

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

prochaine bien nécessaire pour le rétablissement de la discipline et de l'ordre...

« Tachez de venir nous voir, je suis assuré que vous serez content d'avoir une idée de l'armée... que... vous verrez dans le plus grand état de splendeur puisque probablement alors nous serons réunis avec l'armée de Sambre-et-Meuse. »

Cette espérance ne se réalisa pas. Le 24 thermidor (11 août), Moreau brisait à Neresheim une violente attaque de l'archiduc Charles et l'obligeait à repasser le Danube; battu en Bavière, l'archiduc conçut et exécuta un plan qui devait forcer les armées françaises à la retraite. Laissant le général Latour sur le Danube, avec mission de masquer son mouvement, il se porta avec toutes ses forces contre l'armée de Sambre et Meuse qui était la plus faible et la contraignit à reculer vers le Rhin.

Moreau, dans l'espoir d'attirer l'archiduc Charles marcha sur Munich, mais Jourdan reculant toujours, Moreau craignit d'être coupé et accomplit à travers la Bavière cette retraite qui rendit son nom célèbre. Il rentra en Alsace à la fin d'octobre par Huningue et Brisach.

En décembre, Grandjean servait sous les ordres de Desaix qui défendait la tête de pont de Kehl contre l'archiduc Charles. Des bruits malveillants ayant été colportés sur l'état de l'armée, il écrivait (1) d'Illkirch près de Strasbourg, à la date du 27 frimaire an V (17 décembre 1796) :

« J'ai été on ne peut plus aise de voir combien à travers les bruits répandus par la malveillance ou l'ignorance, vous avez pu découvrir les vrais motifs des désordres dont on a accusé nos armées. Un fait très constant c'est que nos privations des objets accordés par la loi aux militaires ont toutes été la cause que pour exister le soldat sortit des premières bornes de la discipline. Cependant ne pensez pas que jamais lorsqu'il s'est agi de service ou de combattre les ennemis de la patrie, ils ayent été sourds à la voix de leurs chefs et l'esprit de

(1) Archives Ch. Berlet.

Digitized by Google

pillage était retenu par l'envie de faire leur devoir... Vous avez pu remarquer que ceux qui ont le plus crié contre les généraux et l'armée en général sont des membres des administrations qui tous sont revenus fort gras du voyage d'outre Rhin et qui emportant une bonne bourse criaient au voleur.

« Kehl est toujours l'objet de la querelle; on se canonne journellement et on ne se repose pas, même pendant la nuit... Cela fait malgré tout plus de bruit que de besogne; nôtre perte journalière ne passe pas 25 à 30 hommes par jour tant tués que blessés pour notre part... »

Le 9 janvier 1797, Kehl capitulait et Grandjean était envoyé à Sarrebruck à la réserve de cavalerie de l'aile gauche de l'armée du Rhin et Moselle. Les préliminaires de Leoben (18 avril 1797) arrêtèrent l'offensive de cette armée et le traité de Campo Formio (17 octobre 1797) en cédant à la France la rive gauche du Rhin donnait à no re patrie sa frontière naturelle sans laquelle il n'est pas de sécurité pour nos foyers. « Vous saurez sans doute par les journaux, écrivait Grandjean (1) le 17 nivôse an VI (6 janvier 1798), que nous avons pris possession de Mayence et qu'enfin votre souhait pour la limite naturelle de la France est rempli. » Il ajoutait : « Nous ignorons encor quelle sera la déstination au printemps prochain, mais si nous étions obligé de donner sur le continent un coup de collier à nos camarades de l'armée d'Angleterre, cela irait rondement. Comme il serait possible que je fusse employé à cette armée je me suis provisoirement remis à l'étude de l'anglais... »

Mais ce ne fut pas à l'armée d'Angleterre que fut affecté Grandjean, car le 4 floréal an VI (23 avril 1798) une lettre de service du ministre de la guerre le nommait à l'armée d'Italie et lui enjoignait de se mettre en route sans délai (2). Grandjean était alors attaché à la division de cavalerie du corps commandé par le général Ambert à l'armée de Mayence; pour se rendre plus rapidement à Milan où il devait prendre les ordres du général Brune

(1) Archives Ch. Berlet.
(2) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

il traversa la Suisse et, dans une lettre (1) datée de Lucerne 3 prairial an VI (22 mai 1798), il donne ses impressions de voyageur et d'homme politique où se révèle le sociologue qu'avait formé l'Université de Gœttinguen.

« Dans ma traversée en ce pays, j'ai eu l'occasion de passer par (*illisible*), j'y ai vu le corps législatif et le directoire Elvétique composé, comme vous le savez, de 5 membres, chéris et estimés de tous leurs concitoyens, c'est encor en ce pays, surtout dans les petits cantons de Schwiltz, Uri et Unterwald que l'on trouve des âmes énergiques qui sentent toute la dignitée de l'homme et qui *étaient* (2) réellement libres avant la capitulation qu'ils viennent de faire pour se réunir à la République helvétique. Sans doute, ils y gagneront de la force pour l'ensemble de l'administration, ils pourront jouer un rôle dans les affaires de l'Europe, mais cette brillante perspective peut-elle contribuer au bonheur d'un peuple qui était uniquement occupé du soin de ses troupeaux dans des montagnes inaccessibles qui étaient ainsi que le clima un garent de leurs libertée...

« Les Elvétiens sont en général bien meilleurs que les Allemands, ils ont plus de franchise et de fierté dans le caractère...

« Écrivez-moi à Milan... C'est encor un nouveau peuple pour moi dont je vais étudier le caractère et les mœurs. »

GÉNÉRAL DE BRIGADE — GÉNÉRAL DE DIVISION LES CAMPAGNES DE L'EMPIRE — LA RETRAITE

L'adjudant général Grandjean rejoignit à Mantoue la division du général Delmas et y reçut un commandement. Comme à l'armée du Rhin il se signala par son entrain, son intrépidité et sa science militaire. Le 26 mars 1799 Grandjean commande la brigade d'avant-garde de la division Delmas. Le camp retranché de Pastrengo près

(1) Archives Ch. Berlet.
(2) Souligné dans le texte.

Digitized by Google

de Rivoli est l'objectif de la journée. Il l'attaque avec résolution et s'en empare. Il avait fait 1.200 prisonniers, pris 3 pièces de canon et 2 équipages de pont. Il eut trois chevaux tués sous lui. Le général Schérer, commandant en chef de l'Armée d'Italie, le soir même de la bataille, le nomma général de brigade.

En lui adressant l'arrêté du ministre de la Guerre confirmant la promotion, Schérer ajoutait (1) : « Vous continuerez à être employé en cette qualité à la division d'avant-garde dont le commandement vous est confié par intérim... Cette récompense de vos services... sera pour vous un souvenir qu'il n'est point de difficultés qu'on ne puisse surmonter avec la valeur et les talents militaires que vous avez déployés dans cette attaque où les Autrichiens, après avoir fait une vigoureuse résistance, ont été forcés dans une position formidable et poussés au delà de l'Adige. »

Le général Grandjean prit part à la bataille de la Trebbia (17-19 juin) où il est blessé à la tête par un éclat d'obus. Il servit à l'armée d'Italie jusqu'au début de l'année 1800. Appelé à l'armée du Rhin par Moreau il fut affecté à la 1re division de réserve commandée par le général Delmas.

A la bataille d'Engen, le 3 mai 1800, à la tête d'un détachement il tourne un bois occupé fortement par les Autrichiens et les contraint à la retraite, puis prend à revers l'importante position de Hohenhevven et décide de la victoire. Le 28 juin, à Oberhausen, il mérite du général en chef Moreau ce beau témoignage (2) daté du 10 messidor an VIII (29 juin 1800) :

« Recevez mon compliment, mon cher général, sur le combat brillant et opiniâtre que vous avez livré à Oberausen en soutient de la division du général Montrichard. Je vous prie de témoigner aux braves que vous commandez combien j'ai de plus en plus à me louer de leur conduite. A la suite d'un succès aussi brillant, il est bien malheureux d'avoir à regretter des officiers tels que le

(1) Lettre 21 germinal an VII. Archives Jacques de Mont.
(2) Archives Jacques de Mont.

Digitized by Google

commandant Forti et la Tour d'Auvergne. » Et en post scriptum cette bonne nouvelle : « Nos troupes sont entrées hier à Munich. »

De Munich, Grandjean écrit le 22 messidor an VIII (11 juillet 1800) : « Nous voici chez Mr l'électeur palatin, le pauvre diable est entre l'enclume et le marteau; les autrichiens occupent partie de ses états et nous avons l'autre. Je crois pourtant que nous ne tarderons pas à avoir le tout...

« Munich est une fort belle ville; les usages n'y sont aussi guindés que dans beaucoup d'autres villes de l'Allemagne, les femmes qui généralement sont belles, me paraissent très galantes, mais où ne le sont-elles pas? La mise, le ton y est français; doit on cela à la quantité d'émigrés qui sont en cette ville ou au genre aisé du duc? peut être bien aussi à la galanterie de la douarière partie avec un musicien; elle reconnaissait les principes de l'égalité quoiqu'autrichiene.

« Les environs de cette ville sont peu fertiles; il y a de belles maisons de campagne, de beaux parcs et de très pauvres paysans; le pays n'en payera pas moins une brillante contribution qui servira à payer à la troupe 7 mois d'arriéré de solde. Nous recueillons en Allemagne l'argent que l'Angleterre y sème... »

Le 3 décembre, à Hohenlinden, Grandjean commande une division. Au début de la journée il charge à la tête de ses bataillons et culbute huit bataillons de grenadiers hongrois après une lutte sanglante au milieu d'un bois de sapins. A la fin de la journée il charge de nouveau avec Ney et Grouchy et met en déroute les Aurichiens. Dans une lettre en date du 13 frimaire an IX (4 décembre 1800) Grandjean fait ainsi le récit de la bataille:

« Nous venons de remporter une victoire complète l'archiduc Jean avait attaqué avec toute son armée une faible partie de l'aile gauche. L'armée n'était pas réunie. Le général Moreau fit retirer les divisions qui s'étaient déjà portées sur l'Inn, et attendit l'ennemi derrière le défilé de Matenpet (1) près le village de Hohenlinden.

(1) Mattenbœll.

Digitized by Google

L'ennemi qui croyait nous faire reculer comme les jours précédents vint sur différents points et fit sa principale attaque sur Hohenlinden où était notre division et celle de Ney. Nous avions ordre de tenir ferme et jusqu'à la dernière extrémité. D'abord M. de (*illisible*) qui commandait sous l'archiduc fit attaquer notre droite par trois bataillons de grenadiers et successivement par dix qui étaient employés à tâcher de forcer ce point. Nous les culbutâmes avec une force bien inférieure. Ils se disposaient à renouveller cette attaque lorsque deux divisions de l'armée arrivèrent par un grand détour, en passant par Saint Christophe, derrière le défilé. Nous pressâmes en tête, tandis qu'on attaquait la queue. Enfin nous prîmes 80 pièces de canon, 150 caissons et 7 à 8.000 hommes, trois généraux, le prince de ligne, etc... L'achiduc Jean a failli être pris lui-même, il doit son salut à un fort bon cheval... »

Le caractère modeste et consciencieux du général Grandjean se révèle dans cette relation si simplement contée d'une victoire où sa valeur personnelle et celle de sa division méritèrent l'honneur d'une citation à l'ordre du jour de l'armée.

Cette lettre est la dernière dans laquelle Grandjean s'occupe des événements militaires. A partir de ce moment, les instructions pour l'éducation de son fils ou la gestion de ses biens sont l'objet principal de sa correspondance. Peut-être aussi l'importance des commandements qui lui étaient confiés l'incitaient à une discrétion plus grande. Bien que simple général de brigade, il exerça le plus souvent des commandements de divisionnaire. Il ne fut promu général de division que le 8 février 1804. Sans doute l'estime en laquelle le tenait Moreau avait-elle nui à son avancement.

En 1807, le général Grandjean lutte contre les Suédois en Poméramie, en 1808 il est en Espagne et prend une part importante au siège de Saragosse, en 1809 il est à Wagram où il est blessé et a deux chevaux tués sous lui, pendant la campagne de Russie il commande une division composée de Prussiens, de Westphaliens et de Polonais. Après la retraite de Moscou il défend Dantzig sous

Digitized by Google

les ordres du général gouverneur Rapp, qui le cite plusieurs fois dans son rapport officiel. Fait prisonnier à la capitulation, c'est de Kiew qu'il envoya son adhésion à la Restauration.

A son retour en France, le général Grandjean se retira en Lorraine. Il résidait tantôt dans son domaine d'Hellocourt, tantôt chez son fils au château d'Alteville près de Tarquinpol. Il s'intéressait aux travaux des champs et s'occupait d'économie politique. Il fut député de la Meurthe de 1821 à 1823, élu par l'arrondissement de Château-Salins. Il reçut de Louis XVIII le titre de comte. Il mourut en 1828.

***

Le général Grandjean n'a pas exercé les commandements importants auxquels sa vaillance et sa science militaire semblaient le destiner. Les débuts de sa carrière furent entravés par la politique et le souvenir de l'amitié que lui portait Moreau le tint éloigné des postes où, sous les yeux de l'Empereur, il aurait pu se distinguer. Grandjean était d'ailleurs un modeste, ennemi de l'intrigue.

Sous la Restauration, bien que jeune encore — en 1815, il n'avait que 47 ans — il n'accepta aucun commandement. Comme tant d'autres vieux soldats, il gardait intacte sa fidélité à l'Empereur. Au Roi, il donnait en toute sincérité son loyalisme de sujet, respectueux du gouvernement légal, mais à Napoléon, il conservait — comme Drouot — une admiration jalouse et passionnée qui ne se partage pas.

Dans le pays des étangs lorrains que dominaient ses résidences habituelles, Hellocourt et Alteville, le général Grandjean a laissé un souvenir qui n'est pas effacé et les anciens se rappellent encore ce que disaient leurs pères de ce vaillant soldat, compagnon d'armes de Drouot, Ney, Lobau, Gouvion Saint-Cyr. Simple et accueillant, il était aimé de tous pour sa modestie, sa générosité et sa grande courtoisie.

Digitized by Google

LA

NOTION DE L'IMMEUBLE

DANS

L'ANCIENNE FRANCE

Par M. Lucien MICHON

MEMBRE TITULAIRE

La propriété romaine était un concept unitaire et simple, s'appliquant uniformément à toutes choses, quelle que fût leur nature physique, qu'elle fût meuble ou immeuble. Au contraire, dans notre ancienne France, il s'est produit une scission profonde entre la propriété immobilière et la propriété mobilière; l'immeuble a pris dans les relations sociales, dans les fortunes privées une importance énorme, une prépondérance exclusive; le meuble est devenu chose vile, insignifiante; l'immeuble a été exalté, grandi jusqu'à l'excès; le meuble a été exagérément amaigri, déprécié. Sur cette opposition tranchée s'est édifiée une construction juridique, qui avait sans doute sa raison d'être au temps féodal, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, qui a survécu assez longtemps au régime féodal, qui s'est encore amplifiée jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, pour s'écrouler avec fracas au temps de la Révolution, ce qui nous a ramenés à peu près aux principes simples du droit romain. Telle est, en raccourci, l'histoire présentée dans les pages qui suivent.

Digitized by Google

I

L'opposition entre l'immeuble et le meuble, entre la chose immobile qui a une assiette fixe, une individualité précise, et la chose mobile, qui est fuyante et souvent difficile ou même impossible à individualiser, cette opposition est un fait d'évidence matérielle qui n'a jamais été indifférent à un législateur. De tout temps, en tous lieux, le droit en a tiré des conséquences juridiques. Ainsi a-t-on presque partout remarqué que l'immeuble, à cause de sa fixité, ne peut pas être dissimulé, volé, tandis que le meuble est susceptible de vol. On connaît ce mot d'un humoriste disant : « Si on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je commencerais par me sauver. » Ce plaisantin était un fin juriste. Faisant allusion à la facilité avec laquelle se propagent et s'enflent les rumeurs les plus invraisemblables, il voulait dire : Si on m'accusait d'un crime impossible, je commencerais par me sauver, et il n'avait pas tort. — Ainsi encore le droit est amené à considérer, avec une précision d'ailleurs variable suivant les temps et les milieux, que l'immeuble, qu'on ne peut avoir constamment sous la main, est plus difficile à transmettre que le meuble, que sa possession est plus difficile à acquérir, et à l'inverse plus difficile à perdre, qu'elle est plus stable, parce qu'il est lui-même plus stable.

Ce sont là des conséquences juridiques qui tiennent à la différence physique existant entre les meubles et les immeubles. Le législateur qui les érige en règles de droit ne fait ici que subir passivement les données de la nature.

Mais il est des cas où, par l'influence d'un milieu ambiant particulier, le droit est contraint d'aller au delà des données purement physiques, et est conduit à imprimer à la distinction une physionomie bien plus accentuée, non pas sans doute arbitraire, mais contingente, tendancieuse, adaptée exclusivement à un état social particulier, et c'est ce phénomène qui s'est produit dans l'ancienne France, avec une intensité anormale due aux

Digitized by Google

idées féodales. La féodalité a exalté l'immeuble, a déprécié le meuble. Elle a creusé la distinction, et en disant « creusé », je ne veux pas dire seulement qu'elle l'a développée; je prends ce mot dans son sens matériel; la féodalité a rendu la distinction plus abrupte et plus profonde; elle l'a munie d'intérêts pratiques nouveaux et accentués; elle l'a tellement surchargée, qu'à la fin de notre ancien droit, on avait trouvé un mot pour exprimer cette complication : c'est le *complexum feudale*.

L'organisation féodale a été, à l'époque où elle s'est établie, c'est-à-dire principalement du XI^e^ au XIII^e^ siècle, un fait impérieux, instinctif, vital. Le régime féodal repose essentiellement sur l'immeuble, dont la stabilité est surhaussée jusqu'à la perpétuité. L'immeuble est le support nécessaire du régime féodal. Au sortir de l'anarchie de l'époque barbare, longue anarchie presque ininterrompue de six siècles, correspondant au temps des Mérovingiens et des Carolingiens, la première organisation stable qui émergea, faute du pouvoir central disparu, fut la féodalité, qu'on a appelé très justement une cristallisation fragmentaire de la société. Or la cellule constitutive de la féodalité, c'est la concession du fief. Un grand propriétaire se charge d'assurer le gouvernement et la sécurité de son domaine, qui devient sa seigneurie. Pour accomplir cette tâche, il lui faut des conseillers et des soldats. Il se les procure en concédant gratuitement, sans redevance, une partie de ses terres à des vassaux, qui deviennent nobles comme lui; il leur concède le domaine utile de ces terres, en conservant sur elles le domaine éminent. Ces vassaux devront vivre noblement, c'est-à-dire se consacrer entièrement à leurs fonctions de gouvernants en second et de soldats; ils seront économiquement oisifs. Pour vivre et pour accomplir leurs services nobles de conseil, de justice et de guerre envers le suzerain, ils louent à leur tour une partie des terres qu'ils ont reçues en fief à des roturiers ou à des serfs, à charge de cens, c'est-à-dire d'un fermage annuel; c'est le bail à cens, complément indispensable du fief; si le vassal cultivait lui-même, il ne pourrait accomplir ses services nobles envers le suzerain; il dérogerait et perdrait la no-

Digitized by Google

blesse. Alors le fonctionnement de la société féodale, de la seigneurie est assuré, sa vie politique par le suzerain et les vassaux, sa vie économique par les roturiers. Mais pour cela, il faut que la productivité du bien donné en fief et en censive soit indéfinie, perpétuelle. Si le fief portait sur un bien périssable, dont les revenus épuisent la substance, tout l'édifice s'écroulerait au bout d'un certain temps; les roturiers et les vassaux ne pourraient plus vivre. Et c'est pourquoi la concession de fief ne peut porter que sur un immeuble; en principe, il n'y a pas de fiefs de meubles.

Ainsi à cette époque, l'immeuble est, pour celui qui en est propriétaire et qui peut le concéder, une cause de prééminence sociale; il lui confère la noblesse, la seigneurie. Et si l'immeuble a cette puissance, ce n'est pas tant parce qu'il est immobile que parce qu'il est considéré comme perpétuel et indéfiniment productif. Pour les feudistes, cette productivité perpétuelle est, bien plus que la fixité, le véritable critère de l'immeuble. A tel point que, dans certaines régions très féodales, on ne reconnaît comme immeubles que les fonds ruraux non bâtis, les terres cultivées, mais pas les maisons, parce qu'elles dépérissent et que leur substance s'altère à la longue. Ainsi en Allemagne, on dit : « Tout ce que la torche brûle est meuble (1). » Ainsi dans la Flandre française, on considère les constructions comme étant des biens intermédiaires entre les immeubles et les meubles; on les appelle *chatels*, *castels* ou *cateux*, et ils suivent les règles tantôt des meubles, tantôt des immeubles (2). Et dans le droit commun de la France, si on range les constructions parmi les immeubles, c'est moins à cause de leur fixité qu'à cause de leur destination économique et

(1) CHAISEMARTIN, *Maximes et proverbes du droit germanique*, p. 103.

(2) Cf. GLASSON, *Histoire du droit et des institutions de la France*, VII, p. 227-239. La vieille coutume d'Artois, tit. 39 (édition Tardif, p. 90) es particulièrement explicite sur ce point; elle considère comme cateux toutes les maisons, excepté le chef-manoir du seigneur. Les maisons sont souvent appelés cateux secs, par opposition aux cateux verts, qui sont les fruits pendants, lesquels ne deviennent meubles que par le détachement.

Digitized by Google

agricole, de leur rôle dans la productivité du sol; elles sont immeubles par destination, bien plutôt qu'immeubles par nature, au même titre que les bestiaux, les troupeaux, les instruments de culture. Personne n'a mis mieux en lumière ce critère féodal de l'immeuble, bien perpétuel et indéfiniment productif, que ce prodigieux génie juridique qui s'appelle Beaumanoir : « Éritages sont choses qui ne peuvent être mues et qui valent par années aux siegneurs à qui ils sont. Et meubles sont toutes choses qui des héritages issent. » Ainsi l'immeuble est la chose productrice; le meuble est la chose produite, l'issue, le fruit. Et ailleurs Beaumanoir accentue encore sa forte pensée : « L'on ne doit tenir à éritage nulle chose qui meurt; car ce qui meurt faut (défaille) et éritage ne peut faillir (1). » Voilà bien, exprimé avec une saisissante simplicité, le critère vraiment féodal de l'immeuble, la perpétuité.

Or ce critère paraît, à l'époque, tellement décisif qu'il a provoqué le dégagement de nouveaux immeubles qui n'ont plus d'assiette fixe et qui n'ont pas d'autre caractère que la productivité indéfinie; ce sont les immeubles incorporels. Ils doivent leur origine première à un caractère physique de l'immeuble, facile à comprendre. Alors que les meubles existent dans la nature en nombre indéterminé, variable, sont susceptibles d'une multiplication, sinon indéfinie, du moins extensible, les immeubles n'existent qu'en nombre limité. Les seigneurs, comme tous les propriétaires, se heurtent forcément aux limites de leurs propriétés. Un suzerain concédant des fiefs sur ses terres s'est trouvé un beau jour à bout de ressources; il n'avait plus de terres à concéder; il ne lui restait plus que son château, le chef-manoir et quelques dépendances indispensables pour assurer sa propre subsistance. Et pourtant il avait besoin de se faire de nouveaux vassaux, d'avoir de nouveaux soldats, peut-être pour tenir tête à un puissant voisin. Il avait autour de lui des auxiliaires, chevaliers ou écuyers, qu'il avait préposés à certaines

(1) Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, édit. Salmon, nos 672, 673, 678.

Digitized by Google

fonctions de sa seigneurie, chancellerie, justice, finances, et qui, à ce titre, percevaient de ses sujets des redevances régulières; le suzerain eut l'idée de concéder en fief une de ces charges qui devenait ainsi un *office seigneurial* (1). Ici se trouvait réalisée la condition essentielle à une constitution de fief, puisque le vassal concessionnaire était assuré d'un revenu régulier; ce fief sans terre est donc un immeuble, mais un immeuble sans assiette, un fief incorporel ou fief en l'air. De même si le suzerain touche de ses tenanciers roturiers une somme de cens ou de rentes qu'il estime supérieure à ses besoins personnels, il peut encore en ériger une partie en fief au profit d'un vassal; c'est encore un fief en l'air constitué sur rente seigneuriale.

Là est le germe, l'idée première d'une importante catégorie d'immeubles de nature purement féodale, dont le nombre et l'importance vont aller en augmentant jusqu'au XVII^e^ siècle. Pour en saisir le développement, il faut pour un instant considérer le terme qui s'oppose aux immeubles, c'est-à-dire les meubles.

Que comprennent donc les meubles? Évidemment les fruits des immeubles, les revenus en argent ou en nature, et puis ce qu'on appelle les meubles meublants, le mobilier. Toutes ces choses sont destinées à se consommer ou à s'user. En dehors de cela, il n'y a rien. Meubles sont choses viles et périssables, dit-on alors; *vilis mobilium possessio*. Et pourtant, à première vue, il semble qu'il

(1) BRUSSEL, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs*, chap. I, § 11. Ces offices seigneuriaux dits supérieurs, sont des infeodations, des démembrements de fief, concédés à titre gratuit, à des nobles. Mais les seigneurs ont aussi créé des offices inférieurs, moyennant finance, à des roturiers; ils ont affermé parfois la justice, les impôts, le domaine de leur seigneurie. Les éléments de cette distinction qu-mériterait une étude spéciale encore à faire, se trouvent dans BRUSSEL, *op. cit.*, chap. I, § 11 et chap. XI; dans GUYOT, *Répertoire*, v° office, et surtout dans LOYSEAU, *Traité des offices*, livre II, chap. 2 et 3. Les offices seigneuriaux supérieurs ont en général disparu par l'action de la monarchie absolue, comme étant incompatibles avec l'inaliénabilité du domaine royal. Seuls subsistaient encore au XVI^e^ siècle les offices seigneuriaux inférieurs, sous le nom d'offices féodaux et domaniaux (greffes, tabellionnages, sergenteries).

Digitized by Google

pourrait se trouver parmi les meubles un autre élément plus important : Un propriétaire d'immeuble, ayant l'esprit d'économie, va pouvoir accumuler une partie de ses revenus, et constituer ce que nous appelons aujourd'hui un capital mobilier; ce capital, ne peut-il pas le placer, le prêter, en tirer des intérêts? Et ainsi, semble-t-il, il aurait un meuble indéfiniment productif. Mais justement cela n'est pas possible; dans notre ancienne France, le prêt à intérêt est défendu, sous le nom d'usure; cette prohibition, qui vient du droit canonique, a été adoptée et sanctionnée par le droit commun coutumier. Celui qui s'est constitué un capital mobilier et qui veut le placer, ne peut en tirer parti d'une manière licite qu'en le convertissant en immeuble; ou bien il achétera une terre; mais c'est très difficile, parce que, comme on va le voir, l'aliénation des immeubles est rare et très entravée; ou bien il achétera, il se fera constituer une rente assignée, c'est-à-dire hypothéquée sur une terre; c'est ce qu'on appelle la rente constituée; autrement dit, il achétera, moyennant un capital une fois payé, le droit d'exiger une rente annuelle de celui qui cultive une terre et qui a besoin d'argent, et cette rente, garantie par une hypothèque sur la terre, grévera cette terre entre toutes mains. Ce n'est pas là un prêt à intérêt illicite; car le crédirentier ne peut jamais réclamer le remboursement du capital qui lui a servi à acheter la rente; le capital n'est jamais exigible par le créancier; il ne peut être remboursé qu'au gré du débiteur, s'il veut racheter et ainsi éteindre la rente et libérer son immeuble. Cette rente constituée, qui est en général perpétuelle, est devenue, elle aussi, au XVI^e^ siècle, dans la plupart des coutumes rédigées, un immeuble incorporel, et elle est telle, moins à cause de son assignation sur une terre qu'à cause de sa perpétuité et de sa productivité indéfinie. La preuve, c'est qu'on n'hésita pas à la considérer comme immeuble, quand elle était perpétuelle. Mais quand elle était temporaire ou viagère, on faisait des difficultés, par la raison que les arrérages épuisaient dans ce cas la substance de la rente, qui était alors un bien périssable. Cependant on finit par admettre à la fin du XVI^e^ siècle, dans la majorité des coutumes,

Digitized by Google

qu'elle était aussi un immeuble, par ce motif qu'il y avait tout de même dans la rente temporaire un être moral distinct des arrérages (1).

Ce fut vers la même époque, exactement en 1522, qu'apparut dans la catégorie de ces rentes constituées, un nouveau contingent, qui augmenta rapidement et qui était appelé à un avenir considérable, quoique très agité; je veux parler des rentes constituées sur l'Hôtel de Ville de Paris, qui furent les premières rentes publiques et qui furent ensuite continuées par les rentes sur l'État. L'État empruntait ainsi sous forme de rente, d'abord pour respecter la prohibition du prêt à intérêt, et aussi pour éviter la charge de rembourser le capital (2).

Enfin, au XVII^e siècle, la catégorie des immeubles incorporels, qualifiés tels à raison de leur productivité indéfinie, s'augmenta d'un autre contingent très important, celui des offices vénaux par privilège royal. Il s'agissait surtout des charges de magistrature et de finance, auxquelles s'ajoutèrent, au XVIII^e siècle, des charges municipales et même des maîtrises de corporations. La vénalité des offices royaux qui avait d'abord été un abus, une pratique clandestine, devint une institution régulière à partir de 1522, époque où le roi François I^er créa, sous le nom de bureau des parties casuelles, un véritable marché d'offices; ces offices étaient d'abord viagers; mais le système fut complété en 1604, par le droit de survivance, c'est-à-dire d'hérédité (3). Alors, suivant la logique en cours à cette époque, on en fit des immeubles; la finance, c'est-à-dire le prix de la charge est le fonds

(1) POTHIER expose la question dans son *Traité de la Communauté* n^os 81-90 et dans son *Traité des personnes et des choses*, n° 260. Dans le Midi de la France, moins féodal que le Nord, et aussi dans quelques coutumes du Nord, localisées principalement en Champagne, les rentes constituées étaient meubles. Dans le droit commun des coutumes, elles ne sont immeubles qu'artificiellement, par détermination de la loi. Cf. Ch. LEFEBVRE, *Les fortunes anciennes au point de vue juridique*, 1912, n° 37, p. 56-57.

(2) M. MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, v° Rentes, p. 481-484.

(3) LOYSEAU, *Traité des offices*, livre II, chap. 10, n° 1 et livre III, chap. I, n° 91.

Digitized by Google

perpétuel; les revenus réguliers, annuels, ce sont les traitements des fonctionnaires, et aussi les épices ou cadeaux forcés qu'ils reçoivent des justiciables, ou les revenus de la profession érigée en office. La plupart des coutumes de la fin du XVI^e^ siècle les réputent donc immeubles, cependant avec quelques restrictions que fit disparaître la jurisprudence du XVII^e^ siècle (1).

Ainsi tous les biens qui durent et qui rapportent sont successivement attirés dans la classe des immeubles. Le fait est accompli au XVII^e^ siècle, c'est l'époque du *boom* de l'immeuble corporel ou incorporel; la classe des immeubles est démesurément agrandie. La catégorie des meubles est réduite à bien peu de chose; on n'y trouve plus que les fruits, les revenus destinés normalement aux besoins de la vie quotidienne et le mobilier. Le concept des meubles est ainsi tombé dans un état extrême de dépréciation, de maigreur, de vileté, pour employer le terme qu'on leur applique d'ordinaire à cette époque : les meubles sont choses viles et périssables.

II

Cette opposition violente, démesurée entre les deux sortes de biens se traduit naturellement par une forte accentuation des intérêts pratiques attachés à la distinction. Notre ancien droit attache aux immeubles, et à eux seuls, sa grande loi de conservation des biens dans les familles. Il importe d'assurer la stabilité des fortunes et des conditions sociales, de maintenir l'éclat des familles, d'assurer leur perpétuité, et pour cela il faut conserver dans ces familles les biens qui assurent leur prééminence et leur subsistance, c'est-à-dire les immeubles. De là la

(1) Mais à la différence des offices seigneuriaux, qui étant des démembrements de la propriété sont immeubles par l'objet auquel ils s'appliquent, les offices royaux ne sont immeubles qu'artificiellement, par la détermination de la loi. Leur immobilisation s'est accomplie progressivement par un lent travail de la jurisprudence, coupé d'hésitations et de restrictions (LOYSEAU, *op. cit.*, III, 4, n° 48; III, 5, n^os^ 63 et suiv.; GUYOT, *Répertoire*, v° Offices).

Digitized by Google

grande notion des propres familiaux qui sont tous des immeubles, notion qui s'applique intensément dans les deux grandes occasions qui transforment et orientent la vie familiale, mariages et décès. Il y a donc les propres de contrat de mariage et les propres de succession.

Quand une personne se marie, tous les immeubles corporels ou incorporels qu'elle possède à ce moment sont propres de contrat de mariage ou propres de communauté, c'est-à-dire lui restent propres, sauf convention contraire; chaque époux garde en propriété tous ses immeubles et n'apporte à la communauté conjugale que ses meubles, et parmi eux les revenus de ses biens propres. Et cette situation se maintient tant que dure le mariage, c'est-à-dire que si un immeuble propre est aliéné au cours du mariage, il doit être remployé, autrement dit, remplacé par un immeuble acquis en échange et qui devient propre comme l'ancien. Au début, on n'exigeait pas ce remploi, et quand un immeuble propre à la femme était aliéné, avec son consentement nécessaire, comme le prix, en tant que meuble, tombait en communauté, le mari chef de cette communauté pouvait le dissiper, et la femme, devenue veuve, était exposée à ne pouvoir le recouvrer. Mais cette latitude fut supprimée au XVI^e^ siècle, et le remploi devint obligatoire. Loysel exprime ce changement, sous une forme plaisante qui est assez dans sa manière : « Ce qui se disait jadis que le mari se devait relever trois fois la nuit pour vendre le bien de sa femme a finalement été réprouvé par plusieurs arrêts et coutumes modernes (1). »

Ainsi dans le mariage, en principe, chaque époux garde en propre ses immeubles; de cette façon, ils retourneront à sa famille d'origine, s'il ne naît pas d'enfants du mariage. Toutefois ses biens ne lui restent propres, que s'il le veut bien, s'il se marie sous le régime de communauté légale. Mais s'il voulait apporter davantage à la communauté, s'il voulait par exemple le régime de la communauté universelle, il pouvait le faire; autrement dit, une

(1) LOYSEL, *Institutes coutumières*, maxime 116.

Digitized by Google

convention contraire à la communauté légale était possible; le propre de communauté n'est qu'un propre conventionnel.

Bien plus énergique est la notion de propre de succession; ici il s'agit d'un propre légal, et non pas conventionnel; on ne peut lui enlever sa qualité .En cas de décès d'une personne, tous les immeubles qui lui venaient de sa famille, c'est-à-dire d'une succession *ab intestat* ou d'une donation de parent, sont dans sa succession des biens propres; ces immeubles vont d'abord à ses enfants, qui sont ses continuateurs naturels; mais, s'il ne laisse pas d'enfants, ils retournent à la branche de la famille d'où ils étaient venus au défunt, par exemple à ses parents paternels, s'ils lui étaient venus de son père. C'est ce qu'exprime l'adage : *Paterna paternis*, *materna maternis*. Si le défunt avait essayé d'enfreindre cette règle et de disposer par testament au profit d'un étranger à la famille, ou d'un parent autre que le lignager (on appelait ainsi le parent de la ligne d'où venait le propre), il se heurtait à des défenses légales. En effet ses propres familiaux sont entre ses mains comme un dépôt sacré qu'il doit conserver à la famille; il ne peut disposer par testament que d'une part infime, un cinquième seulement; les quatre quints (cinquièmes) des propres doivent retourner aux lignagers, si éloignée que soit leur parenté avec le défunt.

Ce qu'il ne peut faire dans son testament et à sa mort, a-t-il pu du moins le faire de son vivant, par acte entre-vifs? A-t-il pu, durant sa vie, vendre un bien familial, échanger un immeuble propre contre un somme d'argent, et ainsi dénaturer son patrimoine? Cela lui est très difficile. La vente d'un propre est un acte suspect, menaçant pour la famille; cet échange d'un bien productif et stable contre de l'argent, bien stérile et fugitif, est presque un acte de dissipation. Et il est traité à peu près comme tel. D'abord toute vente d'immeuble est passible d'un droit de mutation énorme, qui naturellement diminue sa valeur marchande; c'est le droit de quint et requint, 1/5 plus 1/25^{e}, soit 24 %. Ensuite et surtout, cette vente est menacée de déchéance par un droit de résolution ouvert

Digitized by Google

à ceux qu'elle menace directement, c'est-à-dire aux héritiers lignagers du propre aliéné. Pendant un an et un jour, ces héritiers ont le droit de *retraire* la vente, c'est-à-dire de la prendre à leur compte, en remboursant le prix à l'acquéreur étranger à la famille, et l'immeuble, rentré aux mains des lignagers, qui en sont devenus acquéreurs à la place de l'intrus, redevient entre leurs mains un bien propre. L'intégrité du patrimoine familial est ainsi sauvegardée. Mais il est clair que cette menace du retrait lignager est encore une nouvelle cause de dépréciation. L'acquéreur étranger offrira moins, pour se couvrir du risque d'être éliminé. Voilà pourquoi les immeubles familiaux ne sortent guère de la famille et ne se transmettent normalement que par succession. Voilà pourquoi aussi Beaumanoir et d'autres auteurs coutumiers appellent les immeubles des héritages.

Le propriétaire d'un immeuble propre n'a à sa disposition qu'un moyen d'aliéner cet immeuble sans s'exposer au retrait lignager et sans encourir l'énorme droit de mutation dont il vient d'être question, c'est de l'échanger, non pas contre une somme d'argent, mais contre un autre immeuble, qui dans son patrimoine remplacera l'immeuble aliéné par subrogation réelle, et prendra aussitôt la qualité de propre familial. Pour atteindre ce but, l'ancien droit lui offre un procédé, le bail à rente foncière. Le propriétaire cède son immeuble, non pas moyennant un prix payé en une fois, mais moyennant une rente perpétuelle qu'il retient sur cet immeuble, rente qui grèvera la terre à jamais et qui devra être servie par tous les possesseurs qui s'y succéderont (1). C'est encore un immeuble

(1) La rente foncière étant un droit réel sur un fonds, droit que s'est réservé l'aliénateur, est immeuble par l'objet auquel elle s'applique; aussi sa nature immobilière ne fut-elle jamais discutée, à la différence de celle de la rente constituée. C'est même à une confusion primitive avec la rente foncière que la rente constituée dut son immobilisation, qui fut toujours plus artificielle et moins répandue que celle de la rente foncière. Cf. CHÉNON, *Les démembrements de la propriété foncière en France avant et après la Révolution*, 2e édition, 1923, §§ 21, p. 581; BRISSAUD, *Cours d'histoire générale du droit français*, p. 1429-1434.

Digitized by Google

incorporel; la rente foncière a le caractère essentiel de l'immeuble, perpétuité et productivité régulière; elle est analogue à la rente constituée; mais elle est, encore plus nettement que celle-ci, immobilière et irrachetable, plus immobilière parce qu'elle n'est pas seulement une hypothèque constituée, mais un droit réel que l'aliénateur s'est réservé, plus irrachetable encore parce que non seulement le crédirentier, l'ancien propriétaire ne peut pas demander le remboursement du capital, mais même le débirentier, le nouveau propriétaire ne peut pas imposer ce remboursement; ce serait exproprier l'aliénateur du droit réel de rente qu'il s'est réservé. Le bail à rente est en somme l'échange d'un immeuble corporel contre un immeuble incorporel, l'échange de la propriété d'une terre contre une rente foncière retenue sur cette terre.

III

Voilà comment s'est établi, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, le système des propres, capitaux immobiliers de famille, dont la transmission intégrale d'une génération à l'autre est assurée par un ensemble d'institutions, sans doute compliqué, mais très efficace. Il en résulte nécessairement une grande stabilité sociale. Ces fortunes immobilières sans doute ne s'accroissent que lentement, et même elles tendent à se fractionner, à s'émietter, parce que les familles sont en général fécondes et qu'il y a des partages successoraux; mais il existe quelques moyens d'atténuer ce fractionnement : le droit d'aînesse, la renonciation des filles dotées à succession future, les substitutions. Au XVII^e^ siècle, le système est à son apogée; la catégorie immeubles a atteint son maximum (1). Et à l'époque, l'institution devait avoir une certaine valeur, puisque son essor a coïncidé avec l'apogée de notre pays; la France de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV jeune est bien en effet le premier peuple de l'Europe, la nation la plus

(1) Ce maximum est atteint par l'immobilisation fictive des grandes valeurs incorporelles, rentes et offices (LEFEBVRE, *op. cit.*, § 36, p. 56).

Digitized by Google

florissante et la plus peuplée, forte non seulement par sa puissance politique, par sa prospérité matérielle, par son homogénéité, mais aussi par le rayonnement de sa pensée.

Cette grande idée de conservation et de perpétuité du patrimoine familial est si profondément enracinée dans les esprits, qu'elle déborde jusque sur les membles meublants, jusqu'à ces biens mobiliers pourtant réduits par le droit à une complète insignifiance. Comment décrire cette évolution étrangère au droit et tout entière contenue dans les habitudes, dans les idées de l'intimité familiale? Faisons ensemble un rêve, du même genre que celui qu'a décrit Edmond About, quand dans son alerte récit *L'homme à l'oreille cassée*, il ressuscite et implante un fougueux colonel du premier Empire au sein d'une paisible famille du second Empire. Que notre imagination joue un instant avec le temps, prenant une revanche sur l'inflexible régularité de son cours. Imaginons donc que nous revient pour quelques heures une de nos quadrisaïeules du XVIII^e^ siècle, poussée par la curiosité bien naturelle de s'enquérir du sort de ses arrière-desdendants. Son esprit du XVIII^e^ siècle, souple et avide de nouveauté, ne s'est pas choqué de certaines hardiesses de l'ameublement moderne. Elle a volontiers accepté l'originalité disparate du salon d'aujourd'hui, bien qu'elle l'ait trouvé trop clair et de couleurs trop vives et qu'en frôlant de ses doigts fuselés les soies légères des tentures et des fauteuils, et songeant aux tapisseries de son temps, elle ait laissé échapper cette réflexion : « Cela passe vite; ce n'est pas fait pour durer! » Elle a paru apprécier la salle de bain, le cabinet de toilette d'aujourd'hui, muni d'ustensiles inconnus qui ont éveillé sa curiosité; elle n'a pas semblé regretter les minuscules cuvettes de son temps, où l'on arrivait tout juste à se tremper le bout du nez; elle a reconnu avec bonne grâce qu'en fait de propreté et d'hygiène nos aïeux avaient beaucoup à apprendre. Mais déjà la chambre à coucher l'a surprise par son austère nudité; l'absence de rideaux autour du lit, de ces tapis moelleux qui étouffaient tous les bruits, le lit bas et dur, dépourvu de ces doubles matelas surmontés d'une « couette », tout cela lui a paru un peu spartiate.

Digitized by Google

Mais elle arrive devant l'armoire à linge, devant la garderobe, et ici elle s'étonne. Les piles de draps, de nappes, de serviettes, de linge lui paraissent bien minces, et elle dit à ses hôtes d'un jour : « Mais, mes enfants, vous me paraissez bien dépourvus; je ne vois ici que quelques draps, et parmi eux il en est qui ne font pas d'usage; en voici un qui est de la vraie toile pur fil, inusable; mais à côté voilà du coton qui ne dure pas. Et puis, il y en a bien peu. Il vous faut donc faire une lessive chaque mois; à ce train là votre trousseau n'ira pas loin. Et votre armoire n'est qu'une caisse fragile qu'ouvrirait le premier malandrin venu. Où donc est mon armoire de mariage, une solide armoire de chêne, qui portait mes initiales? Elle contenait plus de septante draps, qui ne passaient à la lessive que deux fois l'an, et qui étaient encore bien solides, quand j'ai quitté cette terre! » Et devant les robes de sa descendante, j'entends l'aïeule s'écrier : « C'est bien joli toutes ces nippes, mais comme c'est mince et fragile! un déjeuner de soleil! Chacune d'elles ne pèse pas beaucoup plus que mon mouchoir de poche. Tu dois geler là dedans avec tes bas transparents! Et je te fais une gageure; je parie, ma chère enfant, qu'avec toutes tes robes, tu n'as rien à te mettre. » Et avisant la femme de chambre qui se trouve non loin d'elle, occupée à ranger les effets que l'on vient d'étaler, lui pinçant la manche, elle remarque : « Cette fille de secours a plus chaud que toi; je serais curieuse de voir ses hardes! » Sur quoi l'interpellée, froissée dans sa dignité, a un violent réflexe; elle paraît offensée; elle va peut-être nous quitter! Nous voilà menacés de la pire des catastrophes, d'une crise domestique! Le rêve finit en cauchemar. Arrêtons-le ici!

Ce que j'ai voulu exprimer par cette digression fantaisiste, c'est l'idée de durée indéfinie, de transmission du mobilier, de la lingerie, qui était la grande préoccupation de nos aïeules de l'ancien temps, et qui s'est prolongée encore jusqu'aujourd'hui dans certains coins reculés de nos provinces (1). Souvenez-vous de vos grand'mères;

(1) Je puis invoquer ici une autorité qui n'a rien de juridique, mais qui n'en est pas moins probante. Dans un alerte et gracieux récit,

Digitized by Google

rappelez-vous la fierté qu'elles avaient de ces vieux meubles de famille quasi-indestructibles, de leurs armoires, de leur lingerie, de leurs dentelles. Les meubles familiaux, les trousseaux patiemment confectionnés, composés de choses ultra solides, résistant à l'usage, étaient considérés par nos arrière-grand'mères comme des biens de famille dont elles n'étaient que les dépositaires et qu'elles devaient transmettre intacts à leurs descendants. Nos aïeules, toutes pénétrées de l'esprit de conservation et de perpétuité qu'elles trouvaient autour d'elles, chez leurs maris, chez leurs parents, semblaient vouloir hausser les humbles choses dont elles étaient les dispensatrices jusqu'à la hauteur de biens familiaux, et cherchaient à faire de leurs meubles et de leur lingerie des choses quasi-perpétuelles.

IV

Qu'est devenue cette forte organisation des immeubles familiaux qui avait mis des siècles à s'édifier? Elle a fini brusquement sous la Révolution. Ce brusque écroulement peut s'expliquer par cette considération que le système était déjà archaïque et suranné dans son principe, au moment où il atteignait sa plus grande extension au XVII^e^ siècle; car il était fondé sur une idée féodale, aristocratique; or à cette époque la féodalité, disparue depuis longtemps en tant que régime politique, ne survivait plus qu'à l'état de débris du passé, gênant et inutile; l'aristocratie était bien abaissée; elle n'était plus qu'une no-

---

qui a eu récemment un grand succès de roman, prolongé par celui du théâtre, M^me^ Germaine ACREMENT, *Ces dames aux chapeaux verts*, 2^e^ partie, chap. 12, met dans la bouche d'une vieille demoiselle de province les réflexions qui suivent : « A Paris, on n'a pas de linge; on a des chemises en toile d'araignée, des draps qui sont des mouchoirs de poche; des mouchoirs de poche qui sont des dessous de carafe; on a douze serviettes, trois nappes. Tandis qu'en province!... ah! en province, c'est tout autre chose. Nous pourrions rester 24 mois sans faire aucune lessive. Nous n'avons que de pures toiles inusables. A chaque génération, à chaque héritage, notre lingerie s'augmente. »

Digitized by Google

blesse de courtisans. Mais avant l'écroulement, il y avait eu déjà au cours du XVIIIe siècle des craquements, des fissures dans cet édifice compliqué.

D'abord, on avait vu apparaître les premières valeurs mobilières sous une forme qui ne contrevient pas à la prohibition du prêt à intérêt, sous la forme de parts sociales, que nous appelons aujourd'hui des actions. Les premières apparaissent déjà au temps de Colbert, avec la création des premières Compagnies coloniales. Puis il y eut l'épisode de Law, où on vit les actions de la Compagnie des Indes, émises en mai 1719 à 550 livres, monter six mois après, en novembre, à 18.000 livres, pour retomber, en décembre 1720, à 200 livres et finir dans une banqueroute. Le résultat de cette crise fut sans doute de provoquer une certaine défiance à l'égard de ces valeurs mobilières; mais il fut aussi de produire des bouleversements considérables dans les fortunes privées, de mettre en pleine lumière des enrichissements énormes acquis en quelques mois par la spéculation, et de frapper d'un injuste discrédit les vieilles fortunes immobilières, qui ne s'accroissent que très lentement par le travail patient et l'économie. En 1776, Turgot reprit l'idée de Law, d'une banque d'État, mais avec une prudence et une expérience qui avaient manqué à ce dernier; il fonda la Caisse d'escompte du commerce, société par actions, dont l'histoire fut pendant quelques années honorable et prospère, jusqu'à ce que la Révolution en ait provoqué la ruine par ses exigences. Enfin, le XVIIIe siècle avait encore vu se développer de grosses fortunes mobilières en marge de l'organisation traditionnelle; c'était celles des fermiers généraux, fortunes d'un accroissement scandaleusement rapide, dont le spectacle entretenait et aggravait l'immoralité financière née au temps de Law.

A côté de ces valeurs mobilières naissantes et dangereuses par l'attrait d'une opulence rapidement acquise sans travail, certains éléments de la fortune ancienne fléchissent fâcheusement. Plusieurs catégories d'immeubles incorporels, démentant leur caractère de productivité perpétuelle, infligent à leurs possesseurs d'amères déceptions. Ce sont les rentes sur l'État, dont les tri-

Digitized by Google

mestres ou quartiers sont continuellement en retard, et qui font l'objet de cinq banqueroutes au cours du XVIII^e siècle. Ce sont les offices sur lesquels la monarchie spécule par des dédoublements en offices semestriels, par des menaces de retrait, qu'il faut écarter par des suppléments de prix. Ce sont là des incidents locaux, des fissures secondaires. Mais il y a plus grave, et le système ancien est ébranlé dans sa base même, dans l'immeuble corporel, dans cette terre sur laquelle il était édifié. Qu'on se représente la situation normale du possesseur de la terre au XVIII^e siècle, du tenancier, de celui qui cultive et crée le revenu foncier. Il a à payer, en dehors des droits de mutation, un cens annuel au seigneur éminent, presque toujours aggravé d'un surcens, souvent aussi un ou plusieurs arrérages annuels de rentes foncières, de rentes constituées. A cela viennent s'ajouter des impôts dont le nombre et le chiffre vont sans cesse en croissant : à la taille, impôt féodal ancien qui pèse surtout sur la terre, se sont superposés des impôts sur le revenu créés au XVIII^e siècle, la capitation, puis les vingtièmes. Le tenancier supporte ainsi tout le poids du *complexum feudale*, aggravé de celui des impôts royaux; il lui reste à peine de quoi vivre. Sur la terre se sont accumulés depuis des siècles des droits réels multiples, de plus en plus lourds, à mesure que diminue le revenu, rongé par les impôts royaux. C'est une construction dont la base, le revenu de la terre, devient de plus en plus étroite, tandis que l'édifice se hausse et s'élargit; son équilibre devient de plus en plus instable.

Le résultat fatal, c'est l'écroulement, le *krack ;* il fut rapide. Durant la fameuse nuit du 4 août 1789, dans un élan général de générosité, les privilèges féodaux sont abolis. Le décret du 11 août 1789 appliqua le principe voté le 4 août, en faisant une distinction : les droits féodaux et censuels sont abolis sans indemnité, ceux qu'on a appelés plus tard les droits de la féodalité dominante; les autres droits fonciers, notamment les rentes foncières et constituées, et plus généralement les droits de la féodalité contractante sont déclarés rachetables à un taux qui sera fixé par l'Assemblée. Mais cette distinction ne répon-

Digitized by Google

dait pas à l'attente des tenanciers, qui s'attendaient à une abolition totale sans indemnité, et il fallut en arriver à cette suppression radicale qui fut réalisée par le décret de la Convention du 17 juillet 1793. Ainsi les terres restèrent franches aux mains de ceux qui les cultivaient et qui en devinrent pleins propriétaires; c'est là un des grands résultats de la Révolution.

Les offices royaux furent supprimés en mars 1790, lorsque l'Assemblée réorganisa sur de nouvelles bases l'administration de la justice. Quant aux rentes sur l'État, elles devaient sombrer dans la banqueroute du tiers consolidé accomplie sous le Directoire; ce qui en resta survécut à l'état de meuble.

Ainsi finit l'histoire de la propriété immobilière de l'ancienne France. Elle ressemble à celle de la grenouille de la fable : « S'enfla si bien qu'elle creva. » Elle se résume en deux mots aussi brefs qu'il est possible : *boom* (XVII^e siècle) et *krack* (Révolution) (1). Au fond ce résultat était inévitable. Quelle qu'ait été la force des contingences qui avaient fait naître au temps féodal le système compliqué décrit plus haut, ce n'était là que des causes circonstancielles, passagères. Celles-ci disparues, l'immanente réalité devait reprendre ses droits. Or cette réalité, c'est que la propriété immobilière ne contient dans ses démembrements ni la suzeraineté, ni même la rente; ces prérogatives sont des droits qui, suivant une expression du temps, sont mélangés de personnalité, c'est-à-dire qui contiennent des obligations personnelles, et qui dépassent les limites normales de la propriété. Il

(1) Il arrive parfois à un petit esprit la chance d'en rencontrer un grand. Ces lignes étaient écrites, lorsque m'est tombé sous les yeux le passage suivant de V. Blasco Ibanez, *Le Voyage d'un romancier autour du monde*, t. II, chap. X, p. 154 (à propos de Shang-haï) : « Les Anglais ont créé deux mots dont le son rend inutile toute autre explication, parce qu'il peint exactement l'état des affaires dans un pays. Quand la hausse des valeurs est vertigineuse et que tout enchérit, tant l'argent abonde, ils résument une telle prospérité, en disant que c'est un *boom*, mot sonore qui imite le fracas d'une explosion. Si tout va mal, si l'argent se cache, et si la faillite fait tomber et crouler les entreprises, ils expriment la chose par le mot *krack*, onomatopée qui figure le bruit de ce qui se rompt et s'écroule. »

Digitized by Google

s'est produit dans la propriété immobilière du Moyen Age un cisaillement, une prolifération, une pullulation, qui portait en elle-même un germe morbide. Et finalement la propriété immobilière a dû revenir à la constitution simple et rationnelle que lui avaient donnée les Romains, avec ses trois éléments : le *fructus*, l'*usus* et l'*abusus*.

V

Toute histoire achevée contient une expérience et comporte un enseignement. Que peut-on tirer de celle-ci? Et d'abord faut-il regretter cet édifice disparu et en souhaiter la reconstitution? Certainement non. Une telle organisation, d'esprit aristocratique et de tendance conservatrice et stagnante, ne saurait convenir à notre époque. Il serait vain de s'insurger contre le développement formidable de l'industrie et du commerce et contre la prépondérance croissante des valeurs mobilières dans les fortunes privées; l'immeuble n'a plus qu'une importance secondaire dans ces fortunes, et on peut même penser qu'il n'est plus apprécié à sa vraie valeur (1). Ce qu'on peut regretter, ce n'est pas l'organisation compliquée qui a été esquissée plus haut, mais c'est l'état d'esprit qu'elle supposait et qu'elle entretenait. Ce qu'on peut regretter c'est le sentiment de perpétuité familiale, qui inspirait nos ancêtres et qui les faisait vivre, non pas seulement dans le présent toujours fuyant, mais dans le passé et dans l'avenir; c'est la pensée constante qui les encadrait entre leurs aïeux et leurs descendants. Il y avait là, me semble-t-il, une supériorité sur l'égotisme subjectiviste, qui est un des fléaux de notre époque, et qui pousse les hommes d'aujourd'hui à vivre égoïstement leur vie,

(1) On peut également reprocher aux rédacteurs du Code civil de 1804 de n'avoir pas prévu l'essor des valeurs incorporelles, et en les classant parmi les meubles, de les avoir insuffisamment protégées. La loi et la jurisprudence postérieures ont dû intervenir pour combler cette lacune (Cf. Ch. LEFEBVRE, *op. cit.*, § 41, 42. p. 62-65).

Digitized by Google

sans rien voir au delà de la minute présente ou de leur avenir personnel. Sans doute, et c'est là une excuse qui a sa valeur, la dureté de la vie présente, l'âpre concurrence qui la domine obligent les hommes du présent à l'action intense, et les détournent de ces retours vers le passé, de ces inquiétudes d'avenir lointain, qui peuvent être considérées en un certain sens comme des rêveries nuisibles à cette action intense. Mais il est du moins permis de déplorer la dureté du temps présent, qui nous détourne de nos traditions ancestrales, et qui nous contraint à nous « américaniser ». Au fond, ce qu'il y avait de grand et de noble dans cette organisation ancienne, c'était l'esprit familial; c'est cet esprit qui avait fait la France d'autrefois grande et prospère. Tout ce qui tend à affaiblir cet esprit ne peut être pour nous qu'une diminution et un danger.

Mais si la conception ancienne de l'immeuble appartient maintenant à un passé qui ne saurait revivre, peut-on du moins tirer de cette expérience historique un enseignement pour le temps présent? Je le crois, sans pouvoir l'affirmer; car l'histoire ne se recommence jamais identiquement. Il y a dans les mœurs, dans le droit d'une époque, une tendance naturelle à hausser jusqu'à l'exagération l'importance des éléments qui à cette époque prennent une place prépondérante dans les fortunes. Dans l'ancienne France, l'immeuble a été ainsi enflé à l'excès. Aujourd'hui cette prépondérance appartient incontestablement aux valeurs mobilières. Or ne constate-t-on pas aujourd'hui sur ces valeurs le même phénomène inquiétant de prolifération, de pullulation qui se produisit autrefois sur l'immeuble? Cette enflure dangereuse n'apparaît-elle pas dans la multiplication des sociétés financières, dans leur superposition sous forme de cartels, d'omniums, de holdings, de trusts, dans leur supercapitalisation, qui fait qu'un même actif se trouve soit exagéré, soit représenté plusieurs fois par des titres différents? Et l'édifice des valeurs mobilières ne prend-il pas parfois l'aspect inquiétant d'un gratte-ciel, à base dangereusement étroite, et qu'une crise ébranle d'une manière menaçante pour le nez des badauds qui l'admi-

Digitized by Google

rent? N'a-t-on pas assisté à un fait de ce genre en 1929, à la Bourse de New-York? N'y a-t-il pas bien des valeurs mobilières qui sont des fiefs en l'air? On parle souvent de féodalité financière, en donnant à cette expression un sens combatif, conforme aux idées démagogiques, en y voyant l'application d'une lutte de classes. J'écarte de ma pensée cette interprétation; la lutte des classes, comme toutes les guerres civiles, n'est qu'un agent de dissolution et de décadence. Mais les mots féodalité financière ont un autre sens qui me semble plus vrai et peut-être plus menaçant. Ce qu'ils contiennent, c'est une exagération, une enflure démesurée des valeurs mobilières, semblable à l'enflure féodale de la propriété immobilière. Et c'est ici que les deux mots cités plus haut peuvent contenir une expérience sur la fragilité des constructions humaines artificielles et trop audacieuses : *boom* et *krack*.

Digitized by Google

A QUELLE ÉPOQUE
SAINT NICOLAS
DEVINT-IL
LE PATRON DE LA LORRAINE?

Par M. Pierre MAROT

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Chacun sait que saint Nicolas est le patron de la Lorraine. On connaît le refrain populaire :

> Saint Nicolas, ton crédit, d'âge en âge,
> A fait pleuvoir des bienfaits souverains;
> Viens, couvre encor de ton doux patronage
> Tes vieux amis, les enfants des Lorrains (1).

Le patronage du saint évêque de Myre est si connu que les érudits ne se sont jamais demandé quelle était son origine. Étudiant, à propos d'un travail relatif à l'église de Saint-Nicolas-de-Port, l'histoire du culte de saint Nicolas en Lorraine, j'ai cherché vainement dans les nombreux travaux qui ont été publiés sur Saint-Nicolas-de-Port une indication relative au patronage du saint thaumaturge. Le premier guide imprimé du pèlerinage de Port, composé par un certain Me Nicolas Durmont, qui, approuvé par l'évêque de Toul en 1612, fut constamment réédité jusqu'au XIXe siècle, affirme

(1) Abbé GÉRARDIN, *Saint-Nicolas-de-Port en Lorraine*, Paris, 1928, p. 113.

Digitized by Google

ce patronage dans son titre : *La vie et légende de S. Nicolas évêque de Mire et patron de Lorraine avec un bref recueil d'aucuns miracles advenus par son intercession en l'église de S. Nicolas de Port en Lorraine* (1).

Nous n'avons point trouvé un texte officiel, qui nous permit d'affirmer d'une manière péremptoire les circonstances dans lesquelles saint Nicolas devint le patron de notre pays. En examinant les documents nous avons cru pouvoir faire quelques observations qu'à tort ou à raison nous nous proposons d'exposer.

On connaît l'origine du culte de saint Nicolas à Port. Un chevalier de Varangéville, aurait apporté de Bari à Port une relique de saint Nicolas : la phalange de l'un de ses doigts. Plusieurs miracles se seraient produits et l'abbé de Gorze, dont dépendait le prieuré de Varangéville, aurait fait constuire à Port une église pour recevoir cette relique. Ce récit qui avait cours dès le XIII^e^ siècle, puisque Richer de Senones le mentionne sommairement dans sa *Chronique* (2), se retrouve avec de nombreux détails dans un manuscrit d'Amiens, qui est une copie faite au XVII^e^ siècle d'un manuscrit aujourd'hui perdu de l'abbaye de Brogne qui était beaucoup plus ancien et qui pouvait dater, à en juger par le style de la translation, de la fin du XII^e^ siècle ou du siècle suivant (3). Nous savons, en tout cas, par une charte de l'évêque de Toul, Pibon, que l'église de Port fut construite sous l'abbatiat de Henri (1055-1093) et que cette église fut consacrée par cet évêque en 1101 (4). Si la relique de saint Nicolas a été rapportée de Bari par le chevalier Albert, elle n'a pu l'être qu'après l'année 1087, date à laquelle le corps de saint Nicolas fut amené en cette ville par des marchands.

Il va de soi que mon intention n'est pas de rappeler même sommairement les vicissitudes du célèbre pèleri-

---

(1) Il existe de nombreuses éditions de ce petit livre sur lesquelles nous reviendrons ailleurs.

(2) *M. G. H., SS.*, t. XXV, pp 283-284.

(3) *Historiens des Croisades, Hist. occid.*, t. V, p. 293-294.

(4) Charte de Pibon, évêque de Toul, du 11 octobre 1101 (*Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, édit. A. D'HERBOMEZ, Paris, 1898, p. 343-345, n° 203).

Digitized by Google

nage qui eut son apogée aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Je me bornerai à mentionner quelques traits caractéristiques de la dévotion des ducs de Lorraine envers saint Nicolas. On trouve le nom du duc de Lorraine Thierry II parmi les témoins qui sont inscrits sur la charte du 11 octobre 1101 par laquelle l'évêque Pibon déclare qu'il a consacré l'église de Port. Le duc Mathieu I^er^ donne, en 1176, à l'église de Saint-Nicolas, son alleu de Saint-Hilaire (1). En 1191 (a. st.) Simon II « cède à saint Nicolas et à saint Gorgon tous les droits qui lui appartiennent sur les moulins d'Art et de Varangéville » (2). Ferry III accorde au prieuré trois muids de sel à percevoir sur les salines de Rosières (3). Le duc Charles II enrichit le trésor de l'église d'un reliquaire en argent aujourd'hui détruit dont Mory d'Elvange nous a laissé la description (4).

Les ducs de la maison d'Anjou furent particulièrement généreux pour Saint-Nicolas-de-Port. Le bon roi René offrit à l'église un remarquable bras-reliquaire qui fut détruit en même temps que celui du duc Charles. Le duc Jean II donna à son fils le prénom de Nicolas.

C'est surtout avec René II que la dévotion de la famille ducale envers saint Nicolas est particulièrement marquée. René traversa en mai 1476, avec un sauf-conduit, son duché, qui était alors occupé par les Bourguignons, pour aller demander du secours aux Alsaciens et aux Suisses, il s'arrêta à Port et y entendit la messe; c'est alors que, selon le témoignage de la *Chronique de Lorraine* (5), une femme « passa par après de luy... sans faire semblant [et lui] donna une bourse ou il y avoit plus de IIIJ^c^ francs. Le duc baissa la teste a elle remercyant; quand la messe fut chantée, a Dieu et à la Vierge et tous

(1) E. DUVERNOY, *Le duc de Lorraine Mathieu I^er^*, Paris, 1904, p. 195, n° 86.

(2) E. DUVERNOY, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, Nancy, 1915, p. 116, n° 149.

(3) J. DE PANGE, *Catalogue des actes de Ferry III*, n° 1059.

(4) BRETAGNE, *Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port* dans *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1873, p. 330-367.

(5) Ed. MARCHAL, *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Nancy, 1859, p. 199-200.

Digitized by Google

saincts et sainctes et a sainct Benoist [et au benoist Monsieur] sainct Nicholas le bon duc se recommanda. »

C'est par la prise de Saint-Nicolas-de-Port que René II inaugura la fameuse bataille de Nancy. René s'empara de Saint-Nicolas le 4 janvier 1477. Il fit monter à minuit « en hault de la lanterne du clochier » un de ses hommes, muni d'un « fallot ardent » afin que les assiégés de Nancy pussent voir qu'il venait à leur secours. Le dimanche 5 janvier au matin il fit « solemnellement devant Monsieur sainct Nicholas la haulte messe chanter »; « c'estoit plaisir à ce voir », ajoute l'auteur de la chronique de Lorraine (1). Saint-Nicolas-de-Port a donc une place importante dans l'histoire de la bataille de Nancy (2).

Mais il y a plus, les troupes de René étaient placées sous la protection du saint évêque de Myre. Jean d'Aucy nous apprend dans son *Epitome* (3) que l'un des guidons de René portait une représentation de saint Nicolas. Ce guidon « estoit de damas blanc frangé de mesme et paréz d'une bordure d'or ou estoit painct l'image de Monsieur sainct Nicolas, la camisole duquel estoit d'argent, la tunique et dalmaticque de bleu azuré et la chappe d'or frisé, sur sa teste avoit une mittre faicte de riche brodure, tenant une crosse d'or d'une main et de l'autre donnant la bénédiction à trois petitz enfans yssant d'une cuve faict d'or, le tout environné d'une nuee au naturel, de laquelle sortoyent hors de grand rayons d'or ».

Les troupes de René furent victorieuses. Or, notre duc, au dire d'un chroniqueur contemporain (4), qui était de ses familiers, « non voulant aproprié à luy louange, rendit gloire [de sa victoire] a Dieu, a la Vierge sa mère... pareillement apropria l'honneur a monseigneur sainct Nicholas en le reputant pere du pays, duc et deffence de

(1) *Ibid.*, p. 288.

(2) Cf. Chr. PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 478-479.

(3) Bibl. mun. de Nancy, Ms. 727 (81), folio 345 r°.

(4) Auteur d'une *Brève généalogie* de René II. Le nom de ce chroniqueur ne nous est pas connu, mais nous savons à de nombreux indices qu'il vivait dans l'entourage de René II. Cf. Pierre MAROT, *La « Brève généalogie » du duc de Lorraine René II (1504-5)*, Metz 1930, p. 12.

Digitized by Google

Lorraine. » Voilà, si je ne m'abuse, l'origine du patronage de saint Nicolas sur la Lorraine.

Quelques mois après la bataille de Nancy, René II fait représenter à ses frais à Port le *mystère* de saint Nicolas dont le livret avait été composé par un tabellion du nom de Barthelemy. En 1497, le duc fait donner à nouveau à l'occasion des fêtes de la Pentecôte « le jeu et feste de monsieur sainct Nicolas » (1). La numismatique ducale immortalise la dévotion de René et de la Lorraine envers saint Nicolas. Des monnaies d'or de René II sont frappées au type de saint Nicolas (2). Jamais avant René II l'image de saint Nicolas n'avait été reproduite sur les monnaies.

René aida « d'un saint vouloir » à la construction de la nouvelle église de Saint-Nicolas, comme le porte l'épitaphe du maître de fabrique Simon Moyecette. Ai-je besoin de rappeler que le portrait de René II figure à côté du saint évêque à la place d'honneur des vitraux du chœur (3), vitraux qui furent certainement offerts par le duc lui-même?

Enfin, le tombeau de René porte comme l'ultime marque de la dévotion de ce prince pour saint Nicolas; l'évêque de Myre accompagné des trois clercs est représenté sur le registre supérieur du tombeau du prince, en même temps que l' « annonciade », saint Georges, saint Jérôme et saint François (4).

Revenant de l'expédition d'Italie où il avait accompagné Louis XII, Antoine fait un pèlerinage à Saint-Nicolas et, par lettres-patentes du 30 novembre 1511,

---

(1) Cf. Henri Lepage, *Études sur le théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringoire* dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1848, p. 205 et 209. Le « jeu » de 1497 fut donné dans une salle du palais, dite *salle Saint-Nicolas*.

(2) Cf. F. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, Metz, 1841, p. 104-105, pl. XII.

(3) René est représenté à côté de saint Nicolas et Antoine, son fils, marquis de Pont, se trouvait à côté de son patron Antoine, qui fut maladroitement remplacé dans la suite par Antoine de Padoue.

(4) Cf. Perdrizet, [*Soutenance de la thèse de M. Denis*] dans *Annales de l'Est et du Nord*, 1906, p. 618.

Digitized by Google

fonde une messe quotidienne à Port « pour la singulière et fervente dévocion que [il a] au glorieux corps saint, confesseur et amy de Dieu, monseigneur saint Nicolas, nostre bon advocat et patron » (1). Voilà le mot patron prononcé pour la première fois dans un acte officiel. A cette époque, d'ailleurs, il est commun de voir les écrivains qualifier saint Nicolas de patron des Lorrains et de la maison de Lorraine. Dans sa *Rusticiade* composée en 1541, Laurent Pillard, chanoine de Saint-Dié (2), prête au cardinal Jean de Lorraine cette invocation au saint évêque :

Austrasiae patrone domus, miserere tuorum.

Je n'insiste pas, il est certain que, sous le duc Antoine, saint Nicolas était considéré comme le patron de la Lorraine et je crois pouvoir induire de l'ensemble des faits que j'ai réunis que le saint évêque de Myre devint notre patron national après la bataille de Nancy. Le texte d'un chroniqueur paraît m'y autoriser. D'ailleurs, il n'y a rien là que de vraisemblable. Si René II mit ses troupes sous la protection de saint Nicolas, l'importance et les conséquences de la victoire qu'il remporta furent telles qu'il semble normal que le duc ait marqué sa reconnaissance pour un saint qui, comme il le croyait, avait aidé au succès de ses armes. Une comparaison vient immédiatement à l'esprit : la croix de Lorraine, qui est « de tous les emblèmes nationaux, peut-être le plus populaire dans son pays, le plus répandu au dehors », a une semblable origine. La croix à double traverse était en effet le signe de ralliement des troupes de René II ; comme l'a fort bien remarqué Léon Germain (3), il est très naturel, étant donné l'importance capitale de la bataille de Nancy dans

(1) Archives de Meurthe et-Moselle, B 12, folio 83 v°.

(2) Ed. F.-R. Dupeux, t. I, Nancy, 1876, p. 206. — De même Émond du Boullay (*La vie et le trespas des deux princes de paix la bon duc Antoine et saige duc François*, Metz, 1547, fnc., sign. M) mentionne le pèlerinage d'Antoine à saint Nicolas « l'ancien patron des Lorrains » après sa victoire sur les Rustauds.

(3) *Origine de la croix de Lorraine*, 1885, br., 9 p., Extr. de la *Revue d'art chrétien*.

Digitized by Google

l'histoire du duché, que cette croix double soit devenue « l'emblème par excellence de la Lorraine ». Ce raisonnement vaut aussi pour notre saint Nicolas.

Le 13 août 1647, Innocent X confirma la création d'une confrérie sous le titre du patronage de saint Nicolas, *totius Lotharingie patronus*. La « fin principale » de cette confrérie, après la gloire de Dieu et l'honneur du dit saint, était la « conservation de la personne [du duc de Lorraine], comme aussy de [ses] estats, vassaux et sujets ». Le duc Charles IV permit aux religieux bénédictins le 24 février 1648 de « faire faire les médailles en toutes sortes de métaux et les imaiges sur papier et velin de la dite confrérie représentant sainct Nicolas donnant la bénédiction et [un] double ✠ couronné et transversé d'une croix de Lorraine » (1).

Ainsi les Bénédictins de Saint-Nicolas perpétuaient, probablement sans le savoir, la commune origine de la croix de Lorraine et du patronage de saint Nicolas. Cette coïncidence est piquante, si toutefois notre hypothèse n'est point contredite par des faits que nous avons pu ignorer.

---

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, H 286. — Nous ne connaissons pas de médaille à ce type. Par contre, une tague de foyer du Musée historique lorrain, datée de 1660, porte à la fois une représentation de saint Nicolas bénissant et le ✠ traversé par la croix de Lorraine. Cette taque est également conservée au Musée de Metz et a été décrite par M. Émile Chenet, *Musées de Metz. Catalogue des taques de cheminée*, Metz, 1926, p. 14, n° 125.

Digitized by Google

UN ANGEVIN
AU SERVICE DE LA LORRAINE
HARDOUIN DE LA JAILLE

Par M. Émile DUVERNOY

MEMBRE TITULAIRE

Lorsque récemment la Lorraine donnait à l'Anjou un de ses fils, Mgr Mathieu, plus tard cardinal et membre de l'Académie Française, elle ne faisait que lui rendre ce qu'elle en avait reçu : au XVe siècle en effet, de nombreux Angevins et Manceaux vinrent se fixer en Lorraine quand un mariage eut assuré à leur duc, René d'Anjou, le gouvernement de ce pays. Celui qui se fit la plus brillante fortune dans sa nouvelle patrie est peut-être Hardouin de La Jaille.

Cette famille de La Jaille, considérable en Anjou, a pris le nom du bourg de La Jaille, près de Segré. Elle était connue déjà au XIe siècle et, comme la plupart des familles très anciennes, avait un blason fort simple : *d'argent à la bande fuselée de gueules.* Dans les premières années du XVe siècle, l'union de Tristan IV de La Jaille avec Lorette d'Anjou lui apporta La Roche-Talbot dans le Maine, un riche domaine et un château qui parait avoir été très fort (1). Tristan mourut en 1429 dans le

(1) La Roche-Talbot (Sarthe, arrond. La Flèche, cant. Sablé, comm. Souvigné-sur-Sarthe. Son histoire a été écrite par le comte DE BEAUCHESNE, *Le château de La Roche-Talbot et ses seigneurs*, Mamers, 1893, *in*-8 de 378 pages, ouvrage auquel nous devons ces détails sur la famille d'Hardouin.

Digitized by Google

royaume de Naples où il avait suivi son prince, Louis III d'Anjou, qui voulait reconquérir ce royaume. Il laissait un fils, Bertrand Ier, qui fut un capitaine vaillant et habile et prit une large part aux dernières batailles de la guerre de Cent ans, entre autres au recouvrement de la Normandie en 1449-1450. Il mourut en 1459. De son mariage avec Guillemette Odart, il avait eu deux filles, dont l'une se maria et l'autre devint abbesse d'un monastère d'Angers, et quatre fils se suivant ainsi : Philibert, Pierre, Hardouin, Bertrand II. Le troisième, Hardouin, fait l'objet de cette étude; avant d'en venir à lui, il est nécessaire de dire quelques mots de ses frères qui furent personnages d'importance et dont les carrières eurent, comme il est naturel, des points communs avec celle d'Hardouin.

L'aîné, Philibert, se mit au service de René d'Anjou, devint son conseiller et son maître d'hôtel et mourut avant son père (1). Fils d'un vaillant guerrier, le second, Pierre, ne fut pas étranger aux armes et sut à l'occasion faire campagne; mais c'est surtout comme diplomate qu'il servit ses maîtres successifs. Il s'était, dès 1443, attaché au duc de Bretagne; il le quitta, on ne sait pour quels motifs, se donna à René d'Anjou, devint son conseiller et son chambellan. Il se signala en 1479 par une difficile négociation avec Louis XI, un adversaire redoutable, au sujet de Bar-le-Duc (2), et le roi René fut si content de son zèle et de sa dextérité dans cette affaire que, par lettres patentes du 18 mai 1480, il le nomma grand sénéchal de Provence. Pierre avait épousé, vers 1462, Isabelle de Beauvau, dont la famille était une des premières de l'Anjou et mourut sans enfants en 1483. Le dernier des fils de Bertrand Ier, Bertrand II, n'imita pas ses frères, fidèles serviteurs de la maison d'Anjou. Il chercha fortune auprès du roi de France. Dès 1465, il avait le titre d'échanson de Louis XI; plus tard, il sera

(1) Mais après le 2 décembre 1455, date où il est question de lui dans une charte de René Ier (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 896, n° 116).

(2) Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VI, col. 272 des preuves.

Digitized by Google

conseiller et chambellan de Charles VIII. Vers 1475, il épousa Catherine, fille de Guillaume Le Roy, seigneur de Chavigny en Anjou et en eut huit enfants qui perpétuèrent au XVI^e siècle la lignée des La Jaille. Il mourut au plus tard en 1496.

***

Nous revenons à Hardouin. La date de sa naissance est inconnue (1). Il s'attacha jeune à Jean d'Anjou, fils aîné du roi René qui gouvernera la Lorraine de 1453 à 1470 sous le nom de Jean II. Lorsque, le 1^er^ juillet 1445, René nomma Jean son lieutenant général dans les duchés de Lorraine et de Bar et que le jeune prince vint s'établir à Nancy, il est probable qu'Hardouin le suivit et quitta alors l'Anjou, son pays natal, pour la Lorraine. Bientôt son maître, content de ses services, voulut lui créer des intérêts dans ce duché. Il avait nommé Hardouin son conseiller, chambellan et grand maître d'hôtel (2); par lettres du 22 mai 1465, il lui donna, pour sa vie seulement, et avec tous droits de haute, moyenne et basse justice, Condé-sur-Moselle et le Val des Faulx, fief important et assez peu éloigné de Nancy pour qu'Hardouin pût y résider sans négliger son service dans la maison ducale. Pour justifier cette libéralité, il rappelle qu'Hardouin l'a fidèlement servi dès sa jeunesse, non seulement en Anjou et en Lorraine, mais aussi en Italie où il l'accompagna dans une expédition contre Gênes et dans une entreprise pour conquérir le royaume de Naples, qu'il a mis plusieurs fois son corps en péril et fait grande dépense de ses biens par attachement pour lui (3).

La même année se formait contre Louis XI la Ligue du Bien public à laquelle adhéra Jean II. Sans doute

(1) Ce nom de baptême, Hardouin, assez rare au Moyen Age, est le nom d'un évêque du Mans du VII^e siècle que l'on honore le 20 août.

(2) Avant 1464, car Hardouin contresigne avec ces titres les lettres patentes de Jean II sur les privilèges des Assises de la chevalerie (ROGÉVILLE, *Dictionn. des ordonnances de Lorraine*, t. I, p. 36).

(3) Original de ces lettres aux Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 622, n° 40.

Digitized by Google

Hardouin le suivit dans la guerre que cette Ligue occasionna; en tous cas il fut envoyé par son duc, en juillet 1466, à Montargis, pour négocier avec les agents du roi de France (1). Au printemps de 1467, Jean II envahit la Catalogne sur laquelle il a des droits du fait de son aïeule, Yolande d'Aragon, duchesse d'Anjou. Hardouin de La Jaille est avec lui, ou bien le rejoint peu après, car il contresigne des lettres patentes de son duc datées de Barcelone et des 22 septembre 1467 et 12 janvier 1468 (2). La *Chronique de Lorraine*, dont l'auteur était vraisemblablement de l'expédition, signale du reste, au paragraphe 58, que Jean II a auprès de lui à Barcelone Hardouin, grand-maître de son hôtel, et quelques autres (3). Et le duc ne tarde pas à le récompenser de ces nouveaux services : par lettres patentes faites à Palamos, un port de la Catalogne, le 19 novembre 1467, Jean fait savoir que Thiébaut de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, a refusé de lui rendre hommage pour ses fiefs de Lorraine et a ravagé le duché, qu'en conséquence, il confisque ces fiefs et donne à Hardouin celui de Chaligny (4). Générosité qui coûtait fort peu au duc, car Chaligny était à conquérir sur ce rude joûteur qu'était Thiébaut de Neuchâtel, et de fait ne sera pris que l'année suivante. Don plus effectif et plus immédiat, à Barcelone, le 29 septembre 1469, Jean II constitue à son fidèle Hardouin une pension annuelle de 365 écus d'or pour le récompenser des bons services qu'il lui a rendus dès son jeune âge (5). Et enfin, lorsque Jean II meurt à Barcelone, le 16 décembre 1470, Hardouin est auprès de lui, car, dès le 18, il écrit au receveur de Pézenas pour lui annoncer cette

(1) Beauchesne, p. 117.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 790, n° 57; B 627, n° 204.

(3) C'est le seul endroit où la *Chronique de Lorraine* parle d'Hardouin de La Jaille. Au paragraphe 220, elle rapporte le combat singulier de Bidos et Roquelaure, sans nommer Hardouin qui est juge du camp. Notons que dans l'édition de la *Chronique* par dom Calmet, son nom est écrit de La Faille; dans l'édition Marchal, de La Gaille.

(4) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 599, n° 16; Paul Fournier, *Chaligny, ses seigneurs et son comté*, p. 103.

(5) Beauchesne, p. 118-119.

Digitized by Google

triste nouvelle et l'inviter à faire confectionner des habillements noirs pour les pages du défunt (1).

On le voit, Hardouin de La Jaille était étroitement attaché à la maison d'Anjou, et par les services qu'il lui avait rendus, et par les bienfaits qu'il en avait reçus. Et néanmoins, par une de ces situations doubles qui nous étonnent aujourd'hui, mais qui se voyaient alors couramment et que favorisait la complexité des liens féodaux (2), il était en même temps bailli de Chaumont-en-Bassigny, c'est-à-dire fonctionnaire de ce Louis XI dont les rapports avec son oncle René Ier et son cousin Jean II n'étaient pas souvent amicaux (3). Dans une lettre du 9 avril 1474, Louis XI dit que le capitaine Beauvoisien doit lui amener Hardouin de La Jaille (4). Nous avons noté que Bertrand, le cadet d'Hardouin, était dès 1465, échanson de Louis XI; c'est lui sans doute qui a fait entrer son frère au service du roi.

Si Hardouin de La Jaille réside quelquefois à Chaumont, ou du moins y fait de temps à autre acte de présence, il est retenu le plus souvent à Nancy par ses fonctions auprès des ducs de Lorraine. Le 7 août 1471, il assiste à l'entrée solennelle du duc Nicolas, fils de Jean II, dans sa bonne ville de Nancy (5). Il s'occupe de l'écurie de ce prince et en 1471, Nicolas lui fait rembourser cent écus d'or, prix de deux chevaux qu'Hardouin a achetés pour son compte. La même année, Nicolas lui assigne une pension annuelle de 450 florins d'or pour l'indemniser de n'avoir pu toucher le revenu de la terre de Chaligny qui, la paix faite, avait été restitué à la maison de Neuchâ-

(1) Lettre publiée par Beauchesne, p. 119-120.

(2) Selon Beauchesne, p. 118, c'est en 1468 qu'Hardouin est pourvu de cet office; en tous cas, il est qualifié de bailli de Chaumont dans les lettres du 29 septembre 1469 que nous venons de citer.

(3) En voici un autre exemple, et du même temps : Philippe de Raigecourt, qui avait été maître échevin de Metz en 1475, un des Sept de la guerre en 1479, devint en 1480 chambellan de René II (*Cahiers lorrains*, 1930, p. 43).

(4) Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 231.

(5) Lepage, *Les archives de Nancy*, t. I, p. 56.

Digitized by Google

tel (1). Que Nicolas d'Anjou succombe à une mort prématurée et Hardouin passera tout naturellement au service de son cousin et successeur, René II; le 4 août 1473, il est dans la suite de ce prince quand il fait son entrée à Nancy et qu'il promet de respecter les libertés des trois ordres (2).

La fortune territoriale de ce seigneur angevin en Lorraine s'accroît. Il possède toujours Condé et le Val des Faulx; il a acquis en outre, nous ne savons à quelle date, Bouxières-aux-Chênes, qui s'appelle alors le Grant Bouxiers et, le 23 décembre 1471, il rend hommage à Nicolas pour ces deux fiefs (3). Mais Condé et le Val des Faulx sont alors des dépendances du duché de Bar; c'est pourquoi, le roi René, comme duc de Bar, renouvelle, le 11 février 1474, le don que son fils, Jean II, avait fait de ces terres à Hardouin (4), et, le 21 du même mois, celui-ci promet à René de tenir le château de Condé en bon état, de le garder en l'obéissance du roi de Sicile, duc de Bar, et d'obliger tous les sujets à porter les appels de leurs procès aux Grands Jours de Saint-Mihiel (5). Or un an plus tard, le 26 juin 1475, le roi René s'avisa de faire cadeau de Condé et du Val des Faulx à Isabelle de Beauvau, femme de Pierre de La Jaille, frère aîné d'Hardouin, pour la récompenser des bons services qu'elle avait rendus à la reine son épouse (6). Les lettres de donation

---

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 970, folio 584 v° et 616. Dans le premier de ces articles de dépense, Hardouin est qualifié de bailli de Chaumont-en-Bassigny. Le duc ne lui sait donc pas mauvais gré d'être au service du roi.

(2) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 416, folio 1 v°. — Mais Hardouin ne conserve pas l'office de grand maître d'hôtel dont il avait été pourvu par Jean II; dès le 28 décembre 1473, René II donne cette charge à Achille de Beauvau (LEPAGE, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1869, p. 355).

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 704, n° 24. — Le dénombrement de Bouxières seul, en date du 24 janvier 1472, est sous le n° 23 de la même layette; nous l'avons publié dans le *Bull. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1910, p. 152.

(4) Fait indiqué dans la charte de 1475 que nous citons plus loin.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 621, n° 16, folio 9.

(6) *Ibid.*, B 622, n° 42, original.

Digitized by Google

estiment la valeur de ces terres à 10.000 florins du Rhin et stipulent qu'Isabelle et son mari n'entreront en possession qu'après la mort d'Hardouin; mais Pierre étant l'aîné devait vraisemblablement mourir le premier, et de fait il disparaîtra dix ans avant son frère. Cette singulière libéralité où se reconnaît l'incurable légèreté du roi René ne contenta personne; une convention intervint entre les deux frères où, moyennant un dédommagement en argent, Pierre renonça à ses droits sur Condé et Faulx et, à la supplique d'Hardouin, René révoqua en termes assez embarrassés sa donation à Isabelle de Beauvau (1).

***

Nous touchons au point culminant de la carrière d'Hardouin de La Jaille, aux circonstances qui vont le porter au premier plan. A la bataille de Nancy du 5 janvier 1477, Jean de Bidos, capitaine basque au service de René II, avait fait prisonnier Antoine, demi-frère de Charles le Téméraire, connu sous le nom de grand bâtard de Bourgogne. Il avait cédé à René ce personnage d'importance pour la grosse somme de 10.000 francs. Mais cinq ans et demi après la bataille, en juillet 1482, un autre combattant, Baptiste de Roquelaure, prétendit que Bidos et lui s'étaient engagés à se partager également le gain qu'ils pourraient faire dans cette journée, et qu'ainsi il avait droit à la moitié des 10.000 francs. Bidos soutint que l'assertion de Roquelaure était mensongère et les deux adversaires ne pouvant arriver à s'entendre, il fallut, selon les coutumes d'alors, les appeler en combat singulier. Le titre de marchis que portaient les ducs de Lorraine leur donnait la prérogative de présider tous les duels judiciaires qui se faisaient entre la Meuse et le Rhin. D'ordinaire, ils déléguaient la présidence de ces duels au premier des grands officiers de la couronne, au

(1) Lettres patentes du 22 février 1479, en original aux Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 622, n° 43; comme René II était alors gouverneur du duché de Bar pour le compte de son grand-père, il confirma ses ordres dans des lettres du 24 mars jointes à celles du 22 février.

Digitized by Google

maréchal de Lorraine. De 1477 à 1489, cet office appartint au comte Oswald de Thierstein qui avait puissamment aidé René II dans sa lutte contre le Téméraire. Ce très grand seigneur était tout à fait qualifié pour être juge du champ clos, mais ses biens patrimoniaux se trouvaient aux environs de Bâle, il y résidait sans doute plus habituellement qu'à Nancy et c'est pourquoi Hardouin fut chargé de le remplacer.

Le duel devait avoir lieu à Nancy, le 22 octobre 1482. Dom Calmet (1) a rapporté longuement toutes les péripéties de cette journée qui se termina du reste sans effusion de sang, Roquelaure, quoique mandé trois fois à une heure d'intervalle par la voix des hérauts, n'ayant pas comparu, ce qui permit au duc d'accorder gain de cause à Jean de Bidos. Hardouin de La Jaille s'était donné beaucoup de mal pendant un mois pout tout préparer et régler de façon que le duel eût lieu, non seulement avec un cérémonial imposant, mais aussi conformément à l'équité la plus stricte et aux règles du point d'honneur, et que le duc pût en tirer gloire. Il ne voulut pas que l'expérience acquise dans cette affaire fût perdue et l'année suivante, dès les premiers mois sans doute, il la mit par écrit sous le titre que voici : *Formulaire du gaige de bataille selon les réglements que dressa Hardouin de La Jaille par commandement de René de Lorraine, duc de Calabre et de Lorraine, l'an 1483.* Comme cet ouvrage, très court du reste, est le seul qu'Hardouin ait écrit, comme il jouit d'une grande autorité dans le monde chevaleresque, il convient d'en donner ici un aperçu.

Dans l'introduction, Hardouin parle des usages observés, pour les combats en champ clos, en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Angleterre et autres pays où il s'est trouvé, ce qui nous montre qu'il a beaucoup voyagé. Il explique comment le demandeur présente sa requête au prince et au maréchal. Le combat décidé, le maréchal fait venir le prévôt du lieu et un charpentier et leur commande d'aplanir et de sabler le

(1) *Hist. de Lorr.*, t. II, col. 1084-1087. La sentence rendue par le duc à la fin de la journée est dans les preuves du t. III, col. 288-294.

Digitized by Google

terrain et de construire des lices. Nous voyons ensuite comment on intime jour et heure aux champions puis ce qui est à faire le jour du combat : comment les champions doivent être armés, comment le maréchal les introduit dans les lices et leur fait prêter serment, comment sur son ordre l'officier d'armes, c'est-à-dire le héraut, fait la criée, la requête que le vainqueur présente au prince, soit qu'il ait triomphé de son adversaire, soit que celui-ci n'ait pas comparu, comment le prince prononce la sentence et comment le vainqueur part honorablement du champ clos.

Ce n'est pas tout; Hardouin prévoit une douzaine de cas qui peuvent se présenter après que le gage de bataille a été échangé et donne le texte. parfois assez long, de la sentence que le prince doit prononcer dans chacun. Voici ces cas : l'un des champions reconnaît son tort avant le combat, ou meurt avant le combat et un de ses parents offre de le remplacer; ou meurt sans que personne le remplace, ou ne comparaît pas; l'un des champions a fait assassiner l'autre avant le duel; l'un d'eux refuse de jurer, selon l'usage, qu'il a le bon droit, parce qu'il craint le jugement de Dieu plus que celui du monde; les deux champions se tuent l'un l'autre; aucun n'a remporté d'avantage marqué; l'un se reconnaît vaincu; l'un est tué, mais sans s'être dédit; l'un est tué après qu'on l'a entendu reconnaître son tort. Cette énumération montre avec quel soin le sieur de La Jaille a creusé son sujet et envisagé toutes les hypothèses, même les moins vraisemblables. Et l'on s'explique que son traité ait eu longtemps force de loi et ait été reproduit dans différents ouvrages sur la matière (1).

---

(1) Le *Formulaire du gaige de bataille* se trouve dans quatre manuscrits du fonds français de la Bibliothèque nationale : 1967, ms. du XVI^e^ siècle sur papier, et 1981, 14 513, 19.802, ms. du XV^e^ siècle sur parchemin. L'un de ces manuscrits est décrit, sous le n° 6853 (changé depuis), par Paulin Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi, leur histoire*, Paris, 1836-1848, 7 in-8, t. III, p. 165-167. — Il est imprimé parfois avec coupures, dans les ouvrage, suivants : *Traitez et advis de quelques gentilshommes françois sur les duels*, Paris, 1586, in-8; Marc Vulson de La Colombière, *Le vras*

Digitized by Google

Il semble que René II fut satisfait de la façon dont son fidèle serviteur avait agi et écrit dans cette circonstance délicate, car peu après il lui donna une autre preuve de confiance. Au printemps de 1483, il allait en Italie se mettre au service de la république de Venise; avant de partir, il constitua un conseil de régence de quatorze membres qui devait aider sa mère, Yolande, reine de Sicile, à gouverner les duchés de Lorraine et de Bar; Hardouin de La Jaille était un des quatorze (1).

A la fin de cette même année 1483, Hardouin devint seigneur de La Roche-Talbot, dans le Maine, par la mort sans enfants de son frère Pierre. Mais retenu en Lorraine par ses fonctions et par ses intérêts, il n'y résida pas et dans tous les actes d'administration de cette terre, on le voit représenté par son frère plus jeune, Bertrand. Le roi Charles VIII s'arrête deux fois dans ce château, en septembre 1488 et en août 1491, et c'est Bertrand qui le reçoit (2). Nous avons la preuve de la présence d'Hardouin à Nancy le 15 juillet 1487, jour où il est témoin d'une donation de René II à Gérard d'Aviller, un de ses meilleurs capitaines (3). Il était devenu bien Lorrain et ne semble pas être jamais retourné dans son Anjou natal. L'âge était arrivé d'ailleurs et ne lui permettait sans doute plus ces longs voyages qui avaient rempli sa jeunesse. Puis vint la mort qui dut l'atteindre dans le commencement ou le milieu de 1493, car le 17 octobre de cette année Bertrand de La Jaille, se qualifiant seigneur de La Roche-Talbot, désigne des procureurs pour faire hommage en son nom. Le plus jeune frère avait donc hérité de son aîné. Et comme Hardouin possédait Condé et le Val des Faulx à titre viager, le 29 novembre Bertrand remit à René II les lettres de 1465 qui avaient fait ce don à son frère (4). Mais si Condé revint ainsi au duc,

---

théâtre d'honneur et de chevalerie, Paris, 1648, 2 in-folio, t. II, p. 71-110; Bernard PROST, *Traité de la forme et devis comme on faict les tournois*, Paris, 1878, in-8.

(1) *Revue histor. de la Lorr.*, 1930, p. 139-142.

(2) BEAUCHESNE, p. 122, 128-143.

(3) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 630, n° 52.

(4) BEAUCHESNE, p. 145.

Digitized by Google

Bouxières-aux-Chênes passa aux héritiers d'Hardouin, car, en 1517, le duc Antoine permit à Hardy Tillon, son chambellan et maître d'hôtel, de racheter à ces héritiers tout ce qui leur appartenait dans ce village (1).

Hardouin de La Jaille paraît ne s'être jamais marié; en tous cas, il ne laissait pas d'enfants, puisque à sa mort ses biens, tant en Lorraine que dans le Maine, passèrent à son frère Bertrand.

Pour avoir tout dit sur lui, mentionnons encore que le roi René le nomma, on ne sait en quelle année, chevalier de l'ordre du Croissant (2). Cet ordre que ce prince avait fondé en 1448 ne comprenait que cinquante chevaliers (3); en faire partie constituait donc un honneur enviable.

(1) *Bull. de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1910, p. 152.

(2) Beauchesne, p. 118, suppose que cette nomination daterait de 1468.

(3) *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1900, p. 8.

Digitized by Google

JEAN BAUDOUIN
DE ROSIÈRES-AUX-SALINES
CHANOINE DE SAINT-DIÉ
AUTEUR DE
« L'INSTRUCTION DE LA VIE MORTELLE »

Par M. Pierre MAROT

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

Paul Meyer publia naguère des extraits de l'*Instruction de la vie mortelle* ou *Roman de la vie humaine*, poème de 47.000 vers décasyllabique de Jean Beaudoin de Rosières-aux-Salines, d'après un manuscrit de Saint John's Collège de Cambridge (1). L'auteur traite des philosophes anciens d'après les *Dicta philosophorum*, de l'Histoire Sainte et de l'histoire profane jusqu'au temps où il vivait. L'œuvre n'a pas grand mérite littéraire, Jean Baudouin écrit « simplement et clairement », « mais l'expression manque de relief et la pensée, toujours banale, est présen-

(1) *L'instruction de la Vie mortelle par Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines* dans *Romania*, 1906, p. 513-554. — Le manuscrit est coté T 14. Il est de parchemin (H. : 35 mm., L. : 235 mm., 191 ff. non paginés à 2 col. Il est relié aux armes de Jean de Plantevit de la Pauce, évêque de Rodez († 1648). La bibliothèque de ce prélat fut acquise par François Bosquet, son successeur, et passa au neveu de celui-ci, Charles de Pradel, évêque de Montpellier. Colbert de Croissi, successeur de ce dernier, acquit cette bibliothèque et la légua à l'Hôpital général de Montpellier qui la vendit à un libraire de Toulouse en 1740.

Digitized by Google

tée sans art. C'est plat ». Paul Meyer a précisé l'intérêt de l'ouvrage de Jean Baudouin : « Ce poème a, pour notre histoire littéraire, une certaine importance, non pas tant à cause de son étendue qu'en raison de son origine. On ne peut pas dire que l'Est de la France soit resté étranger au mouvement littéraire qui au XIVe siècle et au XVe avait pour centres principaux Paris et les pays Wallons, car on connaît quelques écrits littéraires composés à cette époque en Franche-Comté et surtout dans le pays messin; mais pour la région intermédiaire celle d'Épinal et de Nancy nous n'avions à peu près rien. A ce point de vue le poème de Jean Baudouin comble une lacune de notre histoire littéraire. »

Le poète a écrit son nom en acrostiche dans l'épilogue de son œuvre :

JEHAN BAUDUYN DE ROUSIERRES AULZ SALLINES

Baudouin mentionne la mort du pape Martin V (1431). Il ne parle pas du pape Eugène IV (1431-1447), ce qui implique « que le règne de ce pape n'était pas très avancé lorsqu'il cessa d'écrire ». « Il ne nous donne, au moins dans les parties du poème que j'ai lues, observait Paul Meyer, aucun renseignement sur sa profession; toutefois, le sujet qu'il a traité et la façon dont il l'a traité donnent à croire qu'il était clerc. »

Il était tentant d'identifier ce poète lorrain. M. Émile Duvernoy (1), après des recherches étendues, découvrit un Jean Baudouin, de Rosières-aux-Salines, qui, cité de 1396 à 1437, exerça les fonctions de tabellion. Aussi, M. Duvernoy en conclut-il que le poète Jean Baudouin était un laïque et que « ce fécond auteur de 47.000 vers, fort peu inspirés à vrai dire, exerçait le plus prosaïque

(1) *Un poète lorrain du quinzième siècle, Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines* dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1906-1907, p. 217-235.

Digitized by Google

des métiers ». En terminant son étude, le savant lotharingiste faisait quelques réserves sur son identification, il remarquait qu'il avait rencontré dans les documents trois personnages nommés Poiresson Baudouin, qui vivaient à Rosières au XV^e siècle. « Il faut se montrer très circonspect, observait-il, car le prénom de Jean était bien plus usité que celui de Poiresson, il est sans doute même le nom de baptême le plus en honneur au moyen âge et il peut se faire que deux Baudouin au prénom de Jean aient vécu dans la même localité, exactement aux mêmes dates. »

Jean Baudouin, le tabellion, eut, en effet, un homonyme, qui est, à n'en pas douter, l'auteur de l'*Instruction de la vie mortelle*. Jean Baudouin, de Rosières-aux-Salines, maître en décret, curé de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson et chanoine du chapitre de Saint-Dié, par testament daté du 28 juillet 1439 lègue à son frère, Poiresson Baudouin, un exemplaire sur papier du livre qu'il a écrit en langue vulgaire, et au chapitre de Saint-Dié, un exemplaire du même ouvrage sur parchemin non relié à condition qu'il soit placé dans un lieu public et décent. Ce livre est certainement l'*Instruction de la vie mortelle*. Sans doute, le passage du testament ne mentionne point le titre du livre, mais l'imprécision avec laquelle Jean Baudouin désigne son œuvre prouve qu'une brève indication suffisait pour reconnaître son manuscrit et que, par conséquent, cette œuvre était probablement le seul écrit en langue vulgaire qu'il eût produit. Or il serait vraiment singulier, étant donné la rareté des œuvres littéraires lorraines en langue vulgaire au début du XV^e siècle, que le *livre en roman* du testament ne soit pas l'*Instruction de la vie mortelle*. Cette identification est d'autant plus vraisemblable que l'*Instruction de la vie mortelle* paraît être, comme l'a noté Paul Meyer, l'œuvre d'un clerc et que c'est justement peu après l'année 1431 que Jean Baudouin termina son œuvre, donc antérieurement à l'année 1439 qui est celle de son testament.

Nous ne connaissons sur ce Jean Baudouin qu'un seul document : le testament que nous venons de citer qui est conservé dans le fonds du chapitre de Saint-Dié des

Digitized by Google

Archives des Vosges (1). Baudouin, nous l'avons dit, était curé de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, paroisse qui était à la collation du chapitre de Metz; or la paroisse de Rosières-aux-Salines, la patrie de Baudouin, était aussi à la collation de ce chapitre (2). Jean Baudouin appartenait à la famille Baudouin dont M. Duvernoy a trouvé la trace dans les documents. Il parle dans son testament de son père, Poiresson Baudouin, de ses neveux Jean, Poiresson (frère du précédent) et « Fessin ». Le frère du poète, Poiresson, était un fonctionnaire ducal (3) : il était, en 1422, gouverneur de la saline de Rosières et, en 1441-1442, tabellion; il avait épousé une certaine Biétris. Jean, neveu du poète et fils de ce Poiresson, fut, comme son oncle, chanoine de Saint-Dié. L'autre neveu de Jean, qui portait, comme son père, le prénom de Poiresson, peut être identifié soit à un gouverneur des salines qui fut secrétaire des ducs Jean II, Nicolas et René II, soit à un tabellion ducal qui vivait vers le même temps. Nous ne savons pas quel était le degré de parenté entre Jean Baudouin le poète et Jean Baudouin le tabellion.

Jean Baudouin, comme ses parents, fit de grandes libéralités aux églises et aux abbayes de la région,

---

(1) G. 409. — Ce testament est classé par erreur sous la date de 1539. Il a été mentionné avec sa date exacte par F. DE CHANTEAU, *Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié, la vie privée des chanoines*, Nancy, 1875, p. 18-19 et avec la date erronée de l'inventaire par Gaston SAVE, *Vautrin Lud et le Gymnase vosgien* dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1889-1890, p. 296-297, n° XXVI. Ni Chanteau, ni Save ne connaissaient l'*Instruction de la vie mortelle* qui a été signalée pour la première fois par Paul Meyer.

(2) *Pouillés de la province de Trèves*, publiés par Auguste LONGNON et l'abbé Victor CARRIÈRE, Paris, 1915, p. 224-225.

(3) Les renseignements que nous donnons sur les fonctions des Poiresson Beaudouin sont extraits du travail de M. Duvernoy. L'identité du frère de Jean Baudouin, le poète, nous est révélée par le testament de Jean Baudouin, neveu de celui-ci, qui, comme son oncle, fut chanoine de Saint-Dié (Arch. des Vosges, G 409). Dans son testament, daté du 16 janvier 1467 (n. st.), Jean II parle de « sa chiere mere Betrix », qui, nous le savons par ailleurs, était l'épouse de Poiresson, qui était gouverneur de la Salines de Rosières en 1422.

Digitized by Google

comme son testament en témoigne. Sa cure et son canonicat lui assurèrent certainement une vie aisée.

Il est vraisemblable que Baudouin composa son poème à Saint-Dié où il put user de la bibliothèque du chapitre. Quoique la règle de la résidence ait été au XV^e^ siècle souvent violée (1), Baudouin dut faire de longs séjours à Saint-Dié, ses attaches en ce lieu étaient nombreuses.

Lorsque Baudouin écrivait son *Introduction à la vie mortelle*, peu de prêtres lorrains s'intéressaient à l'étude. Notre poète constatait avec mélancolie que les prêtres répugnaient au latin et préféraient la chasse au travail de l'esprit :

> Les uns aux champs portent des esperviers
> Comme se fuissent bairons ou chevaliers
> Et vont chasser toute la matinée
> Non retournans tant que messe est chantée,
> Sans qu'ilz leurs chaille de Dieu ne du mostier.

Jean Baudouin vécut quatre-vingts ans trop tôt. A la fin du XV^e^ siècle le chapitre de Saint-Dié devint le siège du *Gymnase Vosgien* (2), qu'illustrèrent des humanistes de qualité. Jean Baudouin est donc comme un devancier des Lud, des Ringmann, des Pillard (3). Si médiocres que

---

(1) Cf. Paul BOUDET, *Le chapitre de Saint-Dié en Lorraine des origines au seizième siècle*, Épinal, 1923, p. 105-109.

(2) La bibliographie du *Gymnase vosgien* est abondante, citons, outre l'article déjà mentionné de Gaston Save, les travaux de Ch. SCHMIDT (*Mathias Ringmann*, dans *Mém. de la Soc. d'arch. lorraine*, 1875, p. 165-233), Lucien GALLOIS (*Américi Vespuce les géographes de Saint-Dié* dans *Bull. de la Soc. de Géographie de l'Est*, 1900, pp.66-94 et *Waldseemüller, chanoine de Saint-Dié, ibid.*, pp. 221-229), Chr. PFISTER (*Les testaments des deux Laurent Pillard et de Jean Basin de Sandaucourt* dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1910-1911, pp. 5-66).

(3) Les belles-lettres étaient déjà cultivées à Saint-Dié au XIII^e^ siècle, comme en témoigne un poème latin composé vers 1274 vraisemblablement par un chanoine de ce chapitre en l'honneur de Notre-Dame de Saint-Dié (cf. l'abbé E. L'HÔTE, *Études historiques sur le diocèse de Saint-Dié*, Saint-Dié, s. d., pp. 14-44).

Digitized by Google

soient ses vers, il faut savoir gré à notre modeste compilateur d'avoir su se recueillir à l'époque troublée et incertaine où il vivait pour écrire un livre d'édification. L'on se prend à regretter que la bibliothèque du chapitre de Saint-Dié n'ait point conservé, comme il convenait, le livre qui lui avait été légué (1). Du moins l'église du chapitre — aujourd'hui l'église cathédrale — conserve-t-elle peut-être le corps de Jean Baudouin qui se fit enterrer devant l'autel de la Blanche-Mère de Dieu (2). Jean Baudouin, qui était « infirme de son corps » au moment où il fit son testament, mourut peu de temps après avoir exprimé ses dernières volontés (3).

APPENDICE

1439, 28 juillet. — Saint-Dié.

Testament de Jean Baudouin, de Rosières-aux-Salines, curé de Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, chanoine de Saint-Dié.

A. — Original sur parchemin autrefois scellé sur double queue, Archives des Vosges, G 409.

Ind. : F. DE CHANTEAU, *Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié, la vie privée des chanoines.* Nancy, 1875, pp. 18-19. — Gaston SAVE, *Vautrin Lud et le Gymnase Vosgien* dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1889-1890, pp. 296-297.

In nomine Domini amen. Ego, Johannes Balduini, de

(1) C'est peut-être l'exemplaire en parchemin légué par Jean Baudouin au chapitre qui est aujourd'hui conservé à Cambridge.

(2) La chapelle de la *Blanche Mère de Dieu* se trouvait en la grande église de Saint-Dié (cf. L'HÔTE, *op. cit.*, p. 94). Jean Baudouin, son neveu, élut sépulture « davant l'autel de la Blanche Mere Dieu en la fosse ou fuit jadis encepvellis feu maistre Jehan Baudouin [son] oncle ».

(3) On lut le testament devant le chapitre le 3 septembre 1439. Son obit est indiqué maheureusement sans date de jour dans le livre de distribution du chapitre de Saint-Dié : « *Obiit magister Johannes Balduini dudum canonicus hujus ecclesie* » (XVe siècle) (Bibl. nat., nouv. acq. lat., ms 1.546, p. 353, communication de M. André PHILIPPE).

Digitized by Google

Roseriis ad Salinas, magister in artibus, presbyter Tullensis dyocesis, canonicus ecclesie sancti Deodati de Sancto Deodato, necnon curatus parrochialis ecclesie Sancti-Laurencii de Ponte Montionis, predite Tullensis dyocesis, sentiens, ymo cognoscens statum presentis vite fore caducum et instabilem et omnia que in eo sunt subjecta fore vanitati quodque nichil morte certius, incertius autem hora ejus, quoniam sicut fur ita de repente aliquando venit et subtrahit omnem, quam dederat mundus, fiduciam in eo remanendi, cupiens salubriter de bonis a Deo michi collatis, dum adhuc sanus sum et incolimis mente ac memoria bona et vivaci, licet infirmis corpore, prout quilibet debet bonus christianus providere, ne de seculo presenti nequam tamquam bestia subtrahatur, testamentum meum seu meam ultimam voluntatem more codicilli vel alias meliore forma qua potest a jure vel sacris canonibus seu consuetudine valere, condo, facio ac dispono sive ordino, revocando quoscumque alios si quos antea fecerim codicillos, prout sequitur in hanc formam, cupioque adimpleri de bonis predictis adeo michi collatis in quantum poterunt se extendere : primo igitur animam meam summo recomendo Plasmatori, qui eam condidit, necnon beate ac gloriose virgini Marie, ejusdem matri, beato Michaeli, archangelo, beato Petro, apostolorum principi, beato Deodato, patrono nostro, beatis apostolis, martiribus, confessoribus et virginibus, sanctis totique curie celesti, ut per eorum intercessiones et merita, interveniente gloriosa ejus Passione, inter eos collare et animare dignetur animam meam quam ad suam formavit ymaginem, corpus vero, unde sumptum est, terree committo sepulture, cupiens illud, si dominis de capitulo complaceat, ante beatam Mariam albam loco condecenti sepeliri, insuper volo et desidero mea debita meaque forefacta personis omnibus, quibus teneor, emendiri et que juste poterunt probari eisdem satisfieri ac persolvi per executores meos inferius annotatos.

Item volo et lego omnibus sacerdotibus in die obitus mei pro me celebrantibus, tam canonicis quam vicariis, distribuantur duo grossi monete patrie. Item preterea volo ut fiant pro me duo solemnia servicia in ecclesia

Digitized by Google

presenti beati Deodati, ubi terre corpus meum est commendatum, more solito, pro canonicis ejusdem loci; aliud autem in ecclesia beati Petri de Roseriis (1) predictis et cuilibet presbytero celebranti pro me distribuatur unus grossus, vicario autem quinque grossi monete predicte. Item lego et ordino unacum venditione domorum mearum pro anniversarii mei augmentatione annum gracie prebende mee, supplicans dominis meis de capitulo humiliter ut suum benignum super hoc prebeant assensum. Item lego et ordino capitulis et canonicis de Liberduno (2) pro anniversario faciendo in redemptione anime mee decem florenos parvos monete Lothoringie et totidem dominis de capitulo de Danubrio (3).

Item adhuc dominis abbati et conventui de Sancto Remigio in Lunarisvilla (4), dominis abbati et conventui de Bellocampo (5) necnon dominis et fratribus, priori et conventui sancti Montis (6) tantumdem. Item lego similiter pro habendo anniversario annuatim ad emendum census aut redditus communitati sociorum presbyterorum de Roseriis (7) viginti florenos parvos monete predicte. Item volo et lego adorandum pro me et ut me in suis recommendatum orationibus habeant dominis Johanni Richardi de la Rochete prope Danubrium (8), Hanrico de Beata Maria de la Mer cuilibet eorum quinque grossos predicte monete. Item ad celebrandam pro me unam missam altam in ecclesiis de Senoniis (9), de Medianonasterio (10) et de Stivagio (11) fratribus et sociis pro una

(1) Église Saint-Pierre de Rosières-aux-Salines.
(2) Chapitre Saint-Eucaire de Liverdun, Meurthe-et-Moselle.
(3) Collégiale de Deneuvre, Meurthe-et-Moselle, arr. Lunéville, cant. Baccarat.
(4) Abbaye Saint-Remi de Lunéville.
(5) Abbaye de Belchamps, Meurthe-et-Moselle, arr. Lunéville, cant. Bayon, comm. Mehoncourt.
(6) Prieuré de Saint-Mont, Vosges, arr. et cant. Remiremont, comm. Saint-Amé.
(7) Il s'agit de la communauté des prêtres de Rosières.
(8) La Rochote, comm. Deneuvre.
(9) Senones, Vosges, arr. Saint-Dié, ch.-l. cant.
(10) Moyenmoutier, Vosges, arr. Saint-Dié, cant. Senones,
(11) Étival, Vosges, arr. Saint-Dié, cant. Raon-l'Étape.

Digitized by Google

vice singulis ecclesiis decem grossos predicte monete. Item lego et ordino ad dicendum marticularia in ecclesia sancti Deodati annuatim duas missas, jardinum meum quod emi ab Hesselino ad sociandum aree jam marticularie competenti. Item volo et lego ad habendum unum annuale pro redemptione anime mee necnon parentum et benefactorum meorum et eorum quibus tenari possum triginta duos florenos parvos quatuor sacerdotibus devotis et ydoneis ad arbitrium executorum meorum eligendis, persolvendos. Item lego adhuc et ordino ut si quid adhuc debeatur michi Roseriis pro cappellania mea, illud sit ad augmentum anniversarii mei pro sociis presbyteris de predictis Roseriis. Item lego quinquaginta grossos predicte monete dominis decano et sociis meis concilii de Prineyo (1) pro tunica seu courseto. Item lego et concedo ecclesie beati Martini extra muros Sancti Deodati (2) *librum Dyalogorum* (3) sancti Gregorii et sancti Martini. Item dono et lego Johanni nepoti meo canonico in ecclesia sancti Deodati meum breviarium. Item Paressono fratri dicti Johannis meo nepoti decem florenos aureos. Item Fessino alteri meo nepoti meum librum *de avibus*. Item lego et concedo Paressonno Balduini fratri meo librum quem composui in romancio factum et scriptum in papiro et alium ejusdem tenoris factum in pergameno non ligatum ecclesie predicte sancti Deodati, et volo ut in loco publico et decenti ponatur; necnon quitto et remitto dicto fratri omnia que ipse potest michi debere tam ratione vinearum quam alius.

Insuper do et lego domino Desiderio Britonnis, curato parrochialis ecclesie dicti sancti Deodati, quinque florenos aureos pro una vice. Item lego cuilibet vicario Sancti Deodati et Nostre Domine (4) decem grossos mo-

---

(1) Pont-à-Mousson, dont Jean Baudouin était curé, faisait partie du doyenné de Preny (Meurthe-et-Moselle, arr. Nancy, cant. Pont-à-Mousson).

(2) Église Saint-Martin : paroisse du faubourg de Saint-Dié et du village de la Bolle.

(3) Il s'agit des *Dialogues* de saint Grégoire le Grand.

(4) Notre-Dame de Saint-Dié.

Digitized by Google

nete currentis. Item do et lego Sibillie mee famule quinquaginta grossos. Item Katherine mee parenti triginta grossos et meam parvam tunicam. Item Hawidi, matri dicte Katherine, decem grossos. Item commatri mee uxori Johannis Vineti decem grossos. Item lego Genino, genero domini Anthonii, duos francos monete currentis. Item domino Johanni Jacobi, vicario et subcantori ecclesie dicti Sancti Deodati, do et lego meam parvam nigram tunicam. Item do et concedo Coquino, marticulario meo de Ponte, quinque florenos aureos et alio meo marticulario decem grossos. Item insuper lego hospitali sancti Deodati sex linteamina. Cetera autem ad dispositionem executorum meorum residuum autem bonorum in auro, argento vel mobilibus quomodocumque nuncupentur volo et ordino ut commitantur ad emendas terras et possessiones in augmentum anniversariorum meorum in Sancto Deodato. Pecunie vero que michi debentur ratione parrochialis mee ecclesie Sancti Laurencii de Ponte, videlicet duodecim libras, quas debet michi magister Regnaldus pro domino Nycolao cum residuo pre manibus quod tenetur reddere Cuninus, receptor meus; ibidem volo ut inde emantur census et dividantur in tribus partibus equalibus ad tria anniversaria facienda tam in loco beneficii quam in Sancta Cruce quam Nostra Domina hospitalis ejusdem loci. Executores meos, si placet eis, eligo amicos et fratres meos videlicet magistrum Eulletum de Spinallo, dominum Johannem Mali et dominum Stephanum Cagneti, concanonicos in ecclesia sancti Deodati, et eorum quemlibet insolidum pro omnibus et singulis in hoc meo testamento contentis executioni debite demandandis nec volo quod per fratrem meum aut quemvis parentum meorum fiat executio testamenti mei, id est quod quorum executorum meorum manibus pono, relinquo et delibero exnunc omnia bona mea, ubicumque sint et poterunt inveniri, pro dicta executione mea, executioni debite demandanda et ut omnia et singula supradicta in hoc meo testamento presenti contenta roboris obtineant firmitatem, ego, testator predictus, supplicavi venerabilibus dominis et fratribus meis decano et capitulo dicti Sancti Deodati quatenus eis placeat sigillum capituli in hoc pre-

Digitized by Google

senti testamento nuncupativo apponere unacum signeto manuali notarii infrascripti et nos, decanus et capitulum supradicti, ad supplicationem et requestam dicti testatoris, post fidelem relationem nostri fidelis magistri Johannis Willermi, de sancto Deodato, notarii jurati curie, domini senatoris dicti loci, cui perfectam in hoc casu et majoribus adhibemus fidem, que permissa nobis retulit fore vera, sigillum nostrum huic presenti testamento duximus apponendum in testimonium veritatis premissorum.

Acta et lecta fuerunt hec in domo habitationis dicti testatoris in sua camera basse ipso audiente et annuante anno incarnationis Domini millesimo quadringentesimo tricesimo nono, die vero vicesima octava mensis jullii, presentibus ibidem venerabilibus ac discretis viris dominis Dominico de Vullo canonico, Johanne Jaqueti presbyteris, vicario et subcantori ecclesie collegiate sancti Deodati predicti, et Genino, genero domini Anthonii, habitatore dicti loci, testibus ad premissa vocatis specialiterque rogatis.

Johannes WILLERMI.

Ita fuit coram me
concessum et recognitum.

Au verso :

(*En haut de l'acte :*) Testamentum magistri Johannis Badowini canonici qui obiit anno m° IIII^c XXXIX°.

(*Au dos de l'acte :*) Quodquidem testamentum lectum fuit et publicatum in capitulo sancti Deodati coram venerabilibus ac circumspectis viris dominis decano et capitulo ejusdem in presencia plurimum tam presbyterorum clericorum quam laycorum die tercia mensis septembri anno infrascripto per me Johannem Willermi notarii supra et intus scripti.

Digitized by Google

PRIX DE VERTU

A la périodicité et à l'importance des Prix de Vertu que la confiance de généreux bienfaiteurs a chargé l'Académie de Stanislas de décerner et dont la liste est publiée ci-dessous, la dépréciation du franc a contraint d'apporter des modifications qui, respectant et interprétant les intentions des donateurs, conservent à ces récompenses et distintions honorifiques une valeur appréciable.

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année*, depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser le piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans*, une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma

Digitized by Google

Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année*, un prix de piété filiale de 100 francs.

A partir de 1930, ce prix ne sera plus décerné que *tous les cinq ans*, mais aura une valeur de 500 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

Ce prix, à partir de 1931, sera biennal et aura une valeur de 600 francs.

5° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académi de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

6° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames ou d'une autre commune du département depuis plus de trois ans.

A partir de 1931, ce prix sera *sexennal* et aura une valeur de 400 francs.

7° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre,

Digitized by Google

vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

A partir de 1931, ce prix sera *triennal* et aura une valeur de 600 francs.

8° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

A partir de 1931, ce prix sera *quinquennal* et aura une valeur de 500 francs.

9° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911. Il a été décidé par l'Académie qu'à partir de 1931, ils seront de 600 francs.

10° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale. A partir de 1931, le prix sera *biennal* et aura une valeur de 500 francs.

11° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Sta-

Digitized by Google

nislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année*, un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, sera désormais triennal, d'une valeur de 600 francs.

12° Prix Pister

En souvenir de son mari M. Pister, Mme veuve Pister a fait un legs à l'Académie d'une rente sur l'État de 2.000 francs dont 1.000 francs à employer annuellement en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 1.000 francs en quatre prix à quatre mères de famille chargées d'enfants et méritantes. Il n'y aura désormais que deux prix de chaque catégorie, de 500 francs chacun.

13° Prix Virginie Jacquot

Prix de 450 francs fondé par M. le chanoine Barbier, curé doyen de Blâmont, pour être attribué, chaque année, au père ou à la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la grande guerre comptant comme tels) habitant depuis dix ans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une autre commune rurale du canton de Baccarat, et professant la religion catholique; mais sans aucune exclusion pour raison politique ou religieuse, ni de fréquentation scolaire.

14° Prix Audiat

Prix annuel de 100 francs fondé par la famille Audiat-de Maudhuy en faveur d'une mère de famille méritante. A partir de 1931, ce prix sera *quinquennal*, d'une valeur de 500 francs.

15° Prix Marguerite Pitoy

Par testament olographe en date du 26 décembre 1919, Mlle Marguerite Pitoy, décédée à Toul le 17 février 1924,

Digitized by Google

lègue à l'Académie un capital correspondant à une rente annuelle de 600 francs pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

16° Prix René de Goussaincourt

Les prix *annuels* fondés par M. René de Goussaincourt ; 100 francs en faveur d'un grand blessé de guerre; 100 francs, en faveur d'une veuve de guerre; 100 francs, en faveur d'une personne soignant un blessé de guerre; — les prix *biennaux*, fondés par le même : 100 francs, en faveur d'un infirmier militaire; 100 francs, en faveur de médaillés du Travail; 100 francs, en faveur de mineurs dévoués; — le prix *triennal* de 200 francs, fondé par le même, en faveur de domestiques dévoués, fondus ensemble et capitalisés en six ans, seront réunis pour constituer un prix annuel de 500 francs, qui sera attribué, selon les cas, d'après les intentions du fondateur.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1931

L'Académie décernera, dans sa séance publique de décembre 1931, les prix suivants :

1° PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Gabriel Thomas, de 600 francs, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy ou résidant dans le ressort académique de Nancy. Ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage ou de quelque autre façon analogue utile à ses études ou à son avenir.

2° Prix Dupeux, de 350 francs, au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant d'un sujet de science ou de linguistique se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

3° Prix Stanislas de Guaita, de 400 francs, pour récompenser les efforts ou le mérite d'un littérateur, ou pour venir en aide à un jeune homme appartenant à la la région lorraine, se destinant aux lettres.

4° Prix du Souvenir, de 1.200 francs, à attribuer à une personne ou collectivité, de préférence française ou belge, qui, de quelque façon, jugée efficace et de haute valeur morale, par un livre, une pièce de théâtre, une œuvre d'art, une propagande de conférences, soit par son enseignement, soit par quelque initiative ou quelque acte, aura contribué à entretenir et fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la Grande Guerre.

Pour ces prix, les demandes avec pièces à l'appui devront être déposées, avant le 1er juillet 1931, à l'adresse du secré-

Digitized by Google

taire perpétuel, au siège de l'Académie, 43, rue Stanislas, (Bibliothèque publique).

Sont de fait hors concours, pour chacun de ces prix, les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France, ou par toutes autres Sociétés savantes de France ou de l'étranger.

2° PRIX DE VERTU

1° **Prix Jules Gouy,** de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° **Prix Jules Gouy,** de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir, pour ces deux prix, les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans au moins.)

3° **Prix Charles Bour,** de 1.800 francs, à partager, par sommes de 600 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

4° **Fondation Pister,** de 2.000 francs, dont 1.000 francs à employer en deux prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents, et 1.000 francs en deux prix à deux mères de famille chargées d'enfants et méritantes.

5° **Prix Virginie Jacquot,** de 450 francs, en faveur du père ou de la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la Grande Guerre comptant comme tels), habitant depuis dix ans dans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une commune rurale du canton de Baccarat).

6° **Prix Marguerite Pitoy,** de 600 francs, pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

7° **Prix René de Goussaincourt** (*ancien officier au 54e mobiles*) de 500 francs pour récompenser des dévouements de nature diverse d'après les intentions du fondateur.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1930

BUREAU

Président : M. Charles Bruneau.
Vice-Président : M. le chanoine Eugène Martin.
Secrétaire perpétuel : M. Pierre Boyé.
Questeur : M. Lucien Michon.
Bibliothécaire-archiviste : M. Jean Colin.
Secrétaire annuel : M. Marcel Maure.

I

MEMBRES HONORAIRES

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université de Strasbourg, Associé-correspondant le 2 juillet 1886, Membre titulaire du

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.
Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.
La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

3 février 1888 au 28 octobre 1902, Associé-correspondant, ancien titulaire, du 28 octobre 1902 au 6 juillet 1916, Strasbourg.

II

MEMBRES TITULAIRES

1921. 18 Mars. M. **Lyautey** (Louis-Hubert-Gonzalve), Maréchal de France, membre de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris (6e) et château de Thorey, par Vézelise (Meurthe-et-Moselle).

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts (Associé le 19 janvier 1883), Secrétaire perpétuel du 3 novembre 1911 au 28 mars 1930, 2 *bis*, rue de la Craffe, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 36, cours Léopold, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (le chanoine Eugène), Docteur ès lettres, Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893) 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1900 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Docteur ès lettres et en droit, Président honoraire de la Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, sécrétaire perpétuel de l'Académie du 28 mars 1930 (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (Mgr Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

Digitized by Google

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Docteur en droit, Maître de conférence honoraire à la Faculté de Droit de l'Université (Associé le 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Docteur ès lettres, ancien Archiviste de Meurthe-et- Moselle (Associé le 21 octobre 1904), 30, rue des Tiercelins, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres (Associé le 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Doyen de la Faculté de Droit (Associé le 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

1912. 2 Févr. M. Prouvé (Victor) Artiste-peintre, Directeur de l'École des Beaux-Arts (Associé le 20 juillet 1906), avenue Boffrand, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine, membre correspondant de l'Académie de Médecine (Associé le 16 mars 1900), 34, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

19 Juill. M. Sadoul (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé le 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en droit (Associé le 9 janvier 1914), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

Id. M. Bohême (Charles), Professeur honoraire au Lycée Henri-Poincaré (Associé le 6 mars 1914), 83, rue Isabey, Nancy.

1919. 11 Juill. M. des Robert (Edmond), Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 6 janvier 1911), 48, rue Hermite, Nancy.

1920. 16 Avril. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres (Associé le 2 février 1912), 12, rue Félix-Faure, Nancy.

Digitized by Google

1920. 30 Avril. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur honoraire et Professeur d'Économie forestière à l'École Nationale des Eaux et Forêts (Associé le 21 février 1913), 21, rue des Bégonias, Nancy.

1922. 17 Févr. M. de Mahuet (comte Antoine), Associé le 24 janvier 1913, 38, rue Gambetta, Nancy.

1922. 16 Juin. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres (Associé le 28 mai 1917), 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

1923. 18 Mai M. Renard (Georges), Professeur à la Faculté de Droit (Associé le 7 mai 1920), 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. Cuénot (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences (Associé le 5 janvier 1923), 89, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Aubin (Ernest), Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, 8, rue des Bégonias Nancy.

1924. 16 Janv. M. Bretagne (Pierre), Docteur en droit, Avoué à la Cour d'appel (Associé le 21 mai 1920), 7, rue de la Pépinière, Nancy.

1926. 19 Mars. M. Bruneau (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, Vice-président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 16 avril 1920), 1, rue d'Auxonne, Nancy.

18 Juin. M. Renard (l'abbé Edmond), Professeur à l'École Saint-Sigisbert (Associé le 3 février 1922), 19, cours Léopold, Nancy.

1927. 21 Janv. M. Berlet (Charles), Docteur en droit, Agriculteur (Associé le 24 janvier 1919), 8, rue d'Alliance, Nancy, et domaine de la Gaye, à Réméréville, par Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle).

1928. 6 Janv. M. Sadoul (Louis), Président de Chambre à la Cour d'appel (Associé le 4 février 1921), 25, rue de Boudonville, Nancy.

Digitized by Google

1928. 20 Janv. M. Laurent (Joseph), Doyen de la Faculté des Lettres (Associé le 7 janvier 1921), 147, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1929. 18 Janv. M. Blaison (Louis), Colonel en retraite (Associé le 21 janvier 1927), 32, rue de Toul, Nancy.

Id. M. Maure (Marcel), Avocat (Associé le 17 février 1928), 3, cours Léopold, Nancy.

1929. 1er Févr. M. Nicolas (Émile), Publiciste (Associé le 21 novembre 1919), 31, rue de Santifontaine, Nancy.

Id. M. Reiter (Julien), Premier Président de la Cour d'Appel, 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

1930. 17 janvier. M. Michel (le Dr Gaston), Professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine, (Associé le 18 décembre 1927), 15, rue de Rigny, Nancy.

6 juin. M. Colin (Jean), Conservateur de la Bibliothèque publique (Associé le 6 décembre 1929) 43, rue Stanislas, Nancy,

MEMBRES DONATEURS

M. Braconnot (Henri), membre titulaire 1809-1854, président de l'Académie en 1833, décédé le 24 janvier 1855.

M. Lallement (Edmond), professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

Digitized by Google

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

M. de Goussaincourt (René), ancien Officier au 54e bataillon de mobiles, Associé le 1er juillet 1904, décédé le 14 janvier 1924.

M. Ambroise (Émile), Docteur en droit, Associé le 16 décembre 1887, Membre titulaire le 2 février 1912, questeur de 1914 à 1930, décédé le 3 janvier 1930.

Mme la Marquise d'Eyragues, Associée le 16 décembre 1904, décédée le 9 février 1930.

M. Guyot (Charles), Ancien Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, Associé le 19 janvier 1883, Membre titulaire le 18 janvier 1884, Secrétaire perpétuel du 3 novembre 1911 au 27 mars 1930.

BIENFAITEURS

M. Bonfils (Paul), préparateur de chimie, décédé en 1856.

M. Trampitsch, Administrateur des Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles.

M. le chanoine Barbier, curé doyen de Blâmont.

Mlle Thiriet, 27, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy, décédée le 22 juillet 1922.

Digitized by Google

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS
ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1889. 6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 69, rue Madame, Paris (6e).

1893. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Emile-Gallé, Nancy.

1902. 21 Nov. M. Villain (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 28, rue Lauriston, Paris (16e).

1907. 15 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Titulaire du 21 juillet 1908 au 7 mars 1924), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

6 Déc. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Titulaire du 9 juin 1911 au 11 juillet 1919), à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1910. 4 Juin. M. Chatelain (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Titulaire du 29 mars 1912 au 15 janvier 1926), 42, rue de Boudonville, Nancy.

Digitized by Google

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

1888. 16 Mars. M. de Magnienville (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 4 Janv. M. Fournier (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e)

15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Marichal (Paul), Conservateur adjoint aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 4, rue de la Source, Nancy.

Digitized by Google

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, St-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne, 5, rue de la Sorbonne, Paris (5e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, 25, quai Conti, Paris (6e).

15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur honoraire de l'Université de Nancy, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6e).

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, Directeur général de la Maison Universitaire, 123, rue Saint-Jacques, Paris (8e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Conseiller d'État, ancien Commissaire de la République à Colmar, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Membre de l'Académie française, 123, rue Mozart, Paris (16e).

7 Juill. M. Magnant (Le Dr Ernest), Docteur en médecine, Gondrecourt (Meuse).

Digitized by Google

1912. 2 Févr. Mgr Bonnard (Fourier), Prélat de la maison de Sa Sainteté, Recteur de Saint-Nicolas des Lorrains, 17, Via di Tor Sanguigna Rome XI.

Id. M. d'Ollone (le Général Comte Henri-Marie-Gustave), 46, rue Hamelin, Paris (16e).

1912. 3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 5, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

1913. 24 Janv. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit 5-7, rue Désilles, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 7, place de la Fontaine, Bar-le-Duc (Meuse).

1917. 25 Mai. M. Grenier (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 4, rue de Turenne, Strasbourg.

Id. M. Constantin (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri-Poincaré, 2, rue de la Visitation Nancy.

1918. 24 Mai. M. Louis (Henri), homme de lettres, 35, rue du Grand-Verger, Nancy.

5 Juill. M. Harmand (René), Professeur de lettres au Lycée Henri-Poincaré, 5, rue Dom-Calmet, Nancy.

Digitized by Google

1919 16 Mai. M. Coutil (Léon), Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Fontanges, Les Andelys (Eure).

24 Oct. M. Mansuy (Abel), Directeur du Lycée français de Varsovie, Polna 46-A, Varsovie (Pologne).

5 Déc. M. Garnier (Georges), 29, rue Gambetta, Épinal.

1920. 16 Avril. M. Jeanton (Gabriel), Président du Tribunal de Mâcon.

Id. M. Tourneur-Aumont (Jean), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, 8 *ter*, rue de la Chanterie Saint-Hilaire, à Poitiers.

2 Juill. M. de La Chaise (Baron François), 8, rue de la Garde, Metz.

Id. M. Maujean (Léon), Professeur à l'École supérieure de Metz, 23, rue de Strasbourg, Metz-Plantières.

1917 25 mai. M. Thiria (Michel), Peintre-Verrier, Directeur de la *Revue du Pays messin et de Lorraine*, 50, place Saint-Louis, Metz.

1921. 4 Févr. M. Flahault (Charles). Membre libre de l'Académie des Sciences, Professeur honoraire à l'Université de Montpellier.

1922. 6 Janv. M. Diderrich (Émile), propriétaire à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

20 Janv. M. Cosmao-Dumanoir (Marcel), Chef du service des agences à la Cie "La Nationale", 11, avenue Malakoff, Paris (16e).

17 Févr. M. Philippe (André), Archiviste du département des Vosges, Épinal.

17 Mars. M. Baumont (Georges), Professeur au Collège 12, rue du Nord, Saint-Dié (Vosges).

5 Mai. M. Donnadieu (A.), Docteur en médecine, 27, rue de la Pépinière, à Nancy et villa Mosella, à Saint-Aygulf (Var).

Digitized by Google

1922. 19 Mai. M. Beaudoin (Charles), Chargé de cours à l'Université de Genève, Saconexe d'Arve, Genève.

Id. M. Massé (Henri), Professeur à l'École Nationale des Langues orientales, 3, rue de Lille, Paris (7e).

7 Juill. M. Surchamp (Henri) [Jean Nesmy], Inspecteur des Eaux et Forêts, 6, place Saint-Pierre, Troyes.

27 Oct. M. Dimoff (Paul), Maître de Conférences de langue et de littérature française à la Faculté des Lettres, 2, rue de la Monnaie, Nancy.

Id. M. Lemasson (Nicolas-Constant), Principal honoraire, avenue Sainte-Anne, Laxou (Meurthe-et-Moselle).

1923. 2 Mars. M. Mirman (Léon), Conseiller-maître à la Cour des Comptes, 12, rue François-Millet, Paris (16e).

16 Mars. M. Arbeltier de La Boullaye (Ernest), ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, 38, rue de la Monnaie, Troyes.

16 Mars. M. Gaudel (Henri), homme de lettres, Bayon (Meurthe-et-Moselle).

18 Mai. M. Lamasse (le Père Henri), missionnaire apostolique, Tieling *via* Lia-Tung (Mandchourie).

1924. 1er Févr. M. Tanant (le Général A.), commandant le 10e corps d'armée, Rennes.

Id. M. Bouchot (Léopold), Directeur de l'École Braconnot, 12, rue Braconnot, Nancy.

4 Avril. M. Guinier (Philibert), Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, 12, rue Girardet, Nancy.

4 Juill. M. Friant (Emile), artiste peintre, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), 23, quai Ligier-Richier, Nancy.

1925. 20 Mars. M. Auburtin (Fernand), maître des requêtes honoraire au Conseil d'État, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

1926. 5 Févr. M. Lefèvre-Pontalis (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre Ier de Serbie, Paris (16e).

Digitized by Google

1926. 30 Avril. M. Errard (Paul), instituteur, président de la Société des naturalistes et archéologues du Nord de la Meuse, à Thonne-la-Long, par Montmédy (Meuse).

7 Mai. M. Renard (lieut.-colonel Paul), lauréat de l'Académie des sciences, Professeur à l'École supérieure d'aéronautique, Président de la Société française de navigation aérienne, 8 *bis*, rue de l'Éperon, Paris (6e).

19 Nov. M. de Hennezel d'Ormois (comte Jean), Publiciste, château de Bourguignon, par Mons-en-Laonnois (Aisne), et Paris, rue de l'Université, 86 (6e).

1927. 18 Févr. M. Ludvig (l'abbé Henri), Chanoine honoraire, 81, rue des Quatre-Églises, Nancy.

1er Avril. M. de Barrigue de Montvalon, Conseiller à la Cour de Cassation, 48, avenue de Saxe, Paris (7e).

1er Juillet. M. Puton (Bernard), Président du tribunal civil de Remiremont (Vosges).

1er Juillet. M. Guémard (Gabriel), Chef de service au Crédit Foncier Egyptien, au Caire.

1928. 17 Févr. M. Richard (le Dr G.), 75, rue de la Commanderie, à Nancy, et villa Milton, à Royat-les-Bains (Puy-de-Dôme).

2 Mars. M. Gérardin (l'abbé Eugène), Aumônier de Saint-Julien, 71, rue des Jardiniers, Nancy.

16 — M. Conigliano (Henri de), Colonel en retraite, 1, rue des Capucins, Lunéville.

4 Mai. M. Spillmann (le Dr Louis), Doyen de la Faculté de Médecine, 14, rue Saint-Léon, Nancy.

1929. 18 Janv. M. Benoit (Charles), Ingénieur en chef honoraire des manufactures de l'État, 5, rue Israël-Sylvestre, Nancy.

24 mai. M. Marot (Pierre), Archiviste de Meurthe-et-Moselle, 1, rue de la Monnaie, Nancy.

Digitized by Google

7 juin. M. Toussaint (Maurice), homme de lettres, 8, allée de la Paix, Noisy-le-Sec (Seine).

25 oct. M. Florange (Jules), Propriétaire à Sierck (Moselle).

15 nov. M. Braye (Lucien), Avoué, Bar-le-Duc (Meuse).

1930. 7 fév. M. Étienne (Dr Georges), Professeur de clinique médicale à la Faculté de Médecine, 32 avenue Foch, Nancy.

16 mai. M. d'Arbois de Jubainville (Paul), Archiviste de la Moselle 35, rue Mazelle, Metz.

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague (Danemark).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 67, boulevard Lannes, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

1924. 4 Janv. M. Koskowski (Bronislas), Professeur de pharmacie galénique à l'Université de Varsovie, (Pologne).

1925. 12 Juin. M. Koschembahr-Lyskowski (Ignace de), Professeur de droit romain à l'Université de Varsovie (Pologne).

Digitized by Google

1930. 6 juin. M. PULASKI (François de), ministre plénipotentiaire de Pologne, Délégué de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres, 6, quai d'Orléans, Paris (IVe) et ul. Czackiego, 19, Varsovie (Pologne).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Éloge funèbre de M. Émile Ambroise, membre titulaire et questeur de l'Académie de Stanislas VII

Éloge funèbre de M. Antonin Daum, membre titulaire, par M. Georges Renard, président X

Séance publique du 22 décembre 1929

Rapport sur le concours pour le prix Herpin, par M. Lucien Cuénot, membre titulaire XV

Rapport sur le concours pour le prix Stanislas de Guaita, par M. Léon Malgras (René d'Avril), membre titulaire XVIII

Rapport sur le concours pour le prix Dupeux, par M. Charles Berlet, membre titulaire. XXI

Rapport sur le concours pour le prix du Souvenir, par M. Charles Berlet, membre titulaire. XXIX

Rapport sur les prix de vertu, par M. Marcel Maure, membre titulaire XXXII

Séance publique du 22 mai 1930.

Compte rendu de l'exercice 1929-1930, par le colonel Blaison, membre titulaire XLVII

Le sotret, par M. Charles Sadoul, membre titulaire (Discours de réception) LVIII

Le magistrat d'autrefois et celui d'aujourd'hui, par M. Louis Sadoul, membre titulaire (Discours de réception). LXXV

Réponse du Président, M. Georges Renard, aux récipiendaires, MM. Charles et Louis Sadoul XCI

Digitized by Google

Pages

Une pièce de vers inédite de Taine, par M. Gabriel Melin, membre titulaire 1

« La Pucelle » de Fronton du Duc, par M. Georges Renard, membre titulaire 12

Impressions de jadis, réflexions de naguère, par M. Charles Bohême, membre titulaire 24

Un historiographe lorrain du XVIIIe siècle, Georges Aubery, secrétaire du duc Charles III, par M. Pierre Marot, associé-correspondant 40

Le général comte Grandjean, 1768-1828, par M. Charles Berlet, membre titulaire 46

La notion de l'immeuble dans l'ancienne France, par M. Lucien Michon, membre titulaire 76

A quelle époque saint Nicolas devint-il le patron de la Lorraine, par M. Pierre Marot, associé-correspondant. 98

Un Angevin au service de la Lorraine, Hardouin de La Jaille, par M. Émile Duvernoy, membre titulaire. 105

Jean Baudouin, de Rosières-aux-Salines, chanoine de Saint-Dié, auteur de « l'Instruction de la vie mortelle », par M. Pierre Marot, associé-correspondant . 116

Prix de vertu 127

Concours de 1931 132

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 134

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

FEB 16 2002

12,000 (11/95)

(H5067s10)476B

Berkeley

Digitized by Google

YB 18532

890250

AS162
A12
Ser.6
v.25-27

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google